

SOURCES CHRÉTIENNES

N° 484

FACUNDUS D'HERMIANE

**DÉFENSE DES TROIS CHAPITRES**

**(À JUSTINIEN)**

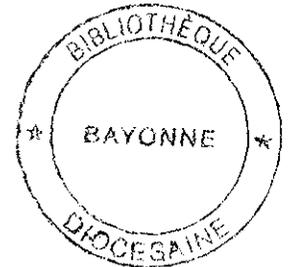
TOME III

(LIVRES VIII-X)

*TEXTE CRITIQUE (CCL)*

*par*

J.-M. CLÉMENT, o.s.b. et R. VANDER PLAETSE



*INTRODUCTION, TRADUCTION ET NOTES*

*par*

**Anne FRAÏSSE-BÉTOULIÈRES**

*Maître de conférences*

*à l'Université Paul-Valéry de Montpellier*

*Ouvrage publié avec le concours du Conseil Général du Rhône*

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, Bd La Tour-Maubourg, PARIS 7<sup>e</sup>

2004

*La publication de cet ouvrage a été préparée avec le concours  
de l'Institut des « Sources Chrétiennes »  
(UMR 5189 du Centre National de la Recherche Scientifique)*

www.mom.fr/sources\_chretiennes

## SOMMAIRE

Les livres VIII-X, complétant les livres I-IV, reviennent à la défense de Théodore de Mopsueste. Facundus s'appuie d'abord sur la citation de lettres officielles qui proclament sa louange, dont la Synodale de Domnus d'Antioche, qu'il est le seul à transmettre (VIII). Il montre ensuite l'orthodoxie de Théodore en citant ses écrits, en particulier le *De incarnatione*, qui affirme nettement la divinité du Christ, la dualité des natures et l'unité de la personne, et rejette la doctrine de « deux fils » (IX). Il rappelle enfin que Théodore s'est plaint des « inepties » introduites par les apollinaristes dans le *De incarnatione*, et s'est rétracté en public après une erreur occasionnelle. En bon connaisseur de l'histoire, il analyse plusieurs exemples de Pères qui ont soutenu divers auteurs malgré leurs opinions proches de l'hérésie : Athanase n'a pas condamné Denys d'Alexandrie, Basile a défendu Grégoire le Thaumaturge, Hilaire a jugé avec faveur les professions de foi des conciles d'Antioche et de Sirmium. L'anathème contre Théodore est donc injustifié (X).

© Les Éditions du Cerf, 2004  
www.editionsducerf.fr  
ISBN : 2-204-07368-7  
ISSN : 0750-1978  
*Imprimé en France*

## INTRODUCTION

Dans les livres VIII-X, Facundus revient à la justification de Théodore de Mopsueste. Il apporte ici des nuances, des précisions et des compléments à ce qu'il avait déjà dit dans les livres I-II et III-IV, auxquels il renvoie explicitement. Ibas n'est nommé qu'en passant, comme l'auteur de la lettre qui fait son éloge. La méthode de Facundus consiste à citer de multiples documents et à les analyser en détail pour montrer comment ils défendent la personne et la doctrine de Théodore. On peut résumer aisément le contenu de ces livres en deux formules : Théodore n'a jamais été condamné en son temps ; il ne peut être condamné maintenant.

Le livre VIII base la défense de Théodore sur la citation de lettres officielles qui proclament sa louange : lettre de Jean d'Antioche et du synode d'Orient à Proclus (i) ; réponse de Proclus à Jean accompagnée de sa lettre au diacre Maxime (ii) ; lettre du synode d'Orient à Théodose II et réponse de l'empereur (iii) ; lettre du synode d'Orient à Cyrille (iv) ; lettre synodale de Domnus d'Antioche à Théodose II (v) ; seul témoin de ce texte) ; étude des avis discordants de Cyrille sur Théodore (vi). De ces documents se dégage une double conclusion : si la doctrine de Théodore était hérétique, les Pères l'auraient condamnée ; le concile de Chalcédoine a bien fait de suivre les avis de l'ensemble des Pères plutôt que les soupçons de Cyrille (vii).

Le livre IX mérite une attention particulière. Facundus s'applique ici à montrer l'orthodoxie de Théodore à partir

de ses propres écrits : le *Commentaire sur le Psaume 44* (i), le *Commentaire sur l'Évangile de Matthieu* (ii), le *Commentaire sur l'Évangile de Jean* et le *Traité sur l'Incarnation* (iii).

De ce traité, qui fut en son temps considéré comme l'œuvre capitale de Théodore, Facundus donne de larges extraits en suivant l'ordre des livres et en indiquant presque toujours le chapitre. Il réussit ainsi à défendre son auteur contre les objections que les acéphales, au temps de Justinien, soulèvent à propos de sa doctrine trinitaire et christologique. La précision des citations suggère que Facundus a lu lui-même ce livre; on doit noter en particulier la remarque du § 41 sur le titre de l'ouvrage : calqué sur le grec, ce titre devrait être *De inhumanatione*, plutôt que *De incarnatione* (voir la note *ad loc.*). On retiendra aussi la nette déclaration christologique citée au § 34 : « Si quelqu'un voulait savoir ce qu'enfin je dis de Jésus-Christ, je dis qu'il est Dieu et Fils de Dieu. »

Dans le chapitre suivant, Facundus cite encore le *Contre Eunome* pour attester que Théodore est loin de nier l'annonce du Christ par les Prophètes. Enfin il recourt au *Contre Apollinaire* pour expliquer la différence des deux natures dans le Christ en relation avec la comparaison de l'âme et du corps (iv). En conclusion, il reconnaît qu'il y a chez Théodore des textes obscurs, mais ceux-ci doivent être interprétés à partir des textes clairs (v).

La structure du livre X est plus complexe. Dans les premiers paragraphes (i, 1-4), qui ont le ton d'une seconde préface, Facundus s'interroge sur le sort de son ouvrage : il craint que son utilité ne soit pas à la hauteur du travail qu'il se donne. Cependant, pour répondre à ses opposants qui attaquent l'Église tout entière à travers le concile de Chalcédoine, il se doit de parler plus longuement qu'il ne serait nécessaire : « Il n'est pas difficile de salir et de

blesser... mais plus difficile de laver et de guérir. » Il ne craindra donc pas de paraître proluxe.

Facundus admet que les écrits de Théodore puissent contenir des erreurs, mais celles-ci sont occasionnelles et portent sur des points secondaires, sans entacher l'ensemble de la doctrine. Les soupçons des eutychiens contre le concile sont donc irrecevables. Il cite ensuite et commente un long extrait du traité *Au sujet d'Apollinaire et de son hérésie* (titre ici développé); dans cet écrit, rédigé trente ans après le *De incarnatione*, Théodore se plaint que ses adversaires ont introduit dans son ouvrage antérieur « des inepties que nous n'aurions jamais dites », en particulier l'affirmation de « deux fils »; ils ont réussi par là à tromper un de ses proches (i). D'autre part, d'après le témoignage de Jean d'Antioche dans sa *Lettre à Nestorius*, Théodore a une fois rétracté publiquement une formule erronée prononcée dans un sermon, preuve de courage et d'humilité que Nestorius n'a pas voulu suivre (ii). Facundus précise ensuite le rôle du concile de Chalcédoine au sujet de Théodore : sa doctrine n'a pas été examinée pour elle-même, mais les Pères ont déclaré orthodoxe la lettre d'Ibas qui le louait. Il évoque à ce propos le cas de Cyprien de Carthage. Celui-ci a pris dans un concile local la décision de rebaptiser les hérétiques convertis et s'est opposé vivement sur ce point au pape Étienne; bien que cette pratique ait été condamnée par l'Église, Cyprien n'a jamais été considéré comme hérétique parce qu'il est resté dans la communion ecclésiastique. De toute façon, les Pères du concile ont pu ignorer les erreurs partielles de Théodore, car l'examen de tous ses écrits aurait demandé un temps considérable et un accord difficile à réaliser sur ses positions (iii). La question est reprise au chapitre suivant, où Facundus insiste sur le refus unanime des Pères à condamner un homme mort dans la paix de l'Église (iv).

Facundus étudie ensuite trois cas où des opinions proches de l'hérésie n'ont pas été condamnées par des Pères d'un grand renom. Denys d'Alexandrie a des formules de tonalité arienne; cependant il n'a pas été jugé hérétique par Athanase, comme on le voit dans une longue citation de sa lettre *De sententia Dionysii* (v). De même, Basile de Césarée n'a pas condamné Grégoire le Thaumaturge, dont les opinions annonçaient aussi celles d'Arius. Fait plus significatif encore, Hilaire de Poitiers a jugé acceptables dans son *De synodis* (cité avec précision) les professions de foi émises aux conciles post-nicéens d'Antioche et de Sirmium (vi).

La conclusion est péremptoire. L'anathème porté contre Théodore est injuste et excessif. Pris à la lettre, il condamne les anciens Pères qui l'ont estimé, l'Église dans laquelle il est mort avec honneur, le concile de Chalcedoine qui ne l'a pas condamné. Facundus critique sévèrement les inspirateurs de l'édit de Justinien et supplie l'empereur de ne pas permettre que cet écrit soit mis sous son nom (vii).

## MODIFICATIONS APPORTÉES AU TEXTE LATIN DANS LES LIVRES VIII-X

(indiquées par un astérisque \* avant le ou les mots corrigés;  
les changements de ponctuation ne sont pas signalés)

CCL	page	au lieu de :	lire :
VIII, II, 9	233	<i>Quomodo...dicantur</i>	« Quomodo...dicantur »
VIII, IV, 10	239	<i>anathematietur</i>	<i>anathematizetur</i>
VIII, V, 11	246	euidenti ueritati	euidenti ueritate
VIII, V, 17	247	necessaria	necessaria
VIII, VI, 1	250	Repellendi ergo unt	Repellendi ergo sunt
VIII, VII, 8	256	apud quod	apud quos
IX, I, 13	264	<i>adnuntiatione</i>	<i>adiunctione</i>
IX, III, 8	273	Dominos... Christos	dominos...christos
IX, III, 17	275	<i>diuisio quod</i>	<i>diuiso quod</i>
IX, V, 27	291	<i>primitias spiritus</i>	<i>primitias Spiritus</i>
IX, V, 28	291	<i>spiritus Christi</i>	<i>Spiritus Christi</i>
IX, V, 29	291	<i>annuntiabit nobis</i>	<i>annuntiabit uobis</i>
X, II, 12	303	scientia inflat...aedificat	<i>scientia inflat...aedificat</i>
X, III, 9	307	dictae x multis	dicta ex multis
X, IV, 17	311	iudicium	iudicium
X, IV, 19	312	credibilibus	credibilis
X, IV, 27	313	<i>posset occulte respuere</i>	posset occulte respuere
X, IV, 29	314	<i>quia goe</i>	<i>quia ego</i>
X, V, 5	316	<i>moliuntur</i>	<i>moluntur</i>
X, VI, 6-7	321	homoouision	homoiousion

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

### Sigles

ACO	<i>Acta Conciliorum Oecumenicorum</i> , Berlin.
BA	<i>Bibliothèque Augustinienne</i> , Paris.
BJ	<i>Bible de Jérusalem</i> , 3 <sup>e</sup> éd., Paris 1998.
CCL	<i>Corpus Christianorum, Series Latina</i> , Turnhout.
CSCO	<i>Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Orientalium</i> , Louvain.
CSEL	<i>Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum</i> , Vienne.
DSp	<i>Dictionnaire de Spiritualité</i> , Paris.
DTIC	<i>Dictionnaire de Théologie Catholique</i> , Paris.
GCS	<i>Die Griechischen Christlichen Schriftsteller der ersten (drei) Jahrhunderte</i> , Berlin-Leipzig.
PG	<i>Patrologia Graeca</i> (J.P. Migne), Paris-Montrouge.
PL	<i>Patrologia Latina</i> (J.P. Migne), Paris-Montrouge.
PLS	<i>Patrologiae Latinae Supplementum</i> (A. HAMMAN), Paris.
RecSR	<i>Recherches de Science religieuse</i> , Paris.
RevSR	<i>Revue des Sciences Religieuses</i> , Strasbourg.
SC	<i>Sources Chrétiennes</i> , Paris.
ST	<i>Studi e Testi</i> , Cité du Vatican.
StudPat	<i>Studia Patristica</i> , Berlin.
T. et D.	<i>Textus et Documenta</i> , Rome.
TU	<i>Texte und Untersuchungen</i> , Berlin.

### Abréviations

ABRAMOWSKI, <i>Reste</i>	L. ABRAMOWSKI, « Reste von Theodoret's Apologie für Diodor und Theodor bei Facundus », <i>StudPat</i> 1 = TU 63, Berlin 1957, p. 61-69.
<i>Apologia</i>	THÉODORE DE CYR, <i>Apologia pro Diodoro et Theodoro</i> , cf. ABRAMOWSKI, <i>Reste</i> .
BASILE, <i>Lettres</i>	BASILE DE CÉSARÉE, <i>Lettres</i> , éd. et trad. Y. Courtonne, Paris 1957-1966.
PEL., <i>Def.</i>	PÉLAGE, <i>In defensione Trium Capitulum</i> , éd. R. Devreesse, ST 57, Cité du Vatican, 1932 ; éd. reprise en PLS 4, p. 1313-1369.
DENZINGER	H. DENZINGER – A. SCHÖNMETZER, <i>Enchiridion symbolorum, definitionum et declarationum...</i> , 32 <sup>e</sup> éd., 1963 et éd. suivantes (même références dans <i>Symboles et définitions de la foi catholique</i> , éd. bilingue par P. Hünermann pour l'éd. originale et par J. Hoffmann pour la trad. française, Paris 1996).
DEVREESE, <i>Essai sur Tb. de Mops.</i>	R. DEVREESE, <i>Essai sur Théodore de Mopsueste</i> (ST 141), Cité du Vatican 1948.
EUSÈBE DE CÉSARÉE, <i>Hist. eccl.</i>	EUSÈBE DE CÉSARÉE, <i>Histoire ecclésiastique, (Sagesse Chrétienne)</i> , Paris 2003 (traduction complète).
GRILLMEIER, <i>Le Christ dans la trad. chrét.</i>	A. GRILLMEIER, <i>Le Christ dans la tradition chrétienne</i> , t. I : <i>De l'âge apostolique au concile de Chalcédoine (Cogitatio Fidei 230)</i> , nouvelle éd. revue et corrigée par Th. Hainthaler ; trad. franç. de Sr Pascale Dominique, Paris 2003. t. II/1 : <i>Le concile de Chalcédoine (451) : réception et opposition (451-513) (Cogitatio Fidei 154)</i> , Paris 1990.

- t. II/2 : *L'Église de Constantinople au VI<sup>e</sup> siècle (Cogitatio Fidei 172)*, Paris 1993.
- HistChr* J.-M. MAYEUR - Ch. et L. PIÉTRI (dir.), *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, t. 2, Paris 1995 : *Naissance d'une chrétienté (250-430)*; t. 3, Paris 1998 : *Les Églises d'Orient et d'Occident (452-610)*.
- Hom. cat.* THÉODORE DE MOPSUESTE, *Homélie catéchétiques*, trad. R. Tonneau, ST 145.
- Pro def.* FACUNDUS, *Pro defensione Trium Capitulorum*, CCL 90 A.
- QUASTEN, *Initiation* J. QUASTEN, *Initiation aux Pères de l'Église*, t. 3 : *L'âge d'or de la littérature patristique grecque du concile de Nicée au concile de Chalcédoine*, Paris 1962; t. 4, *Les Pères latins*, Paris 1986.
- SCHWARTZ, *Kirchenpolitik* E. SCHWARTZ, «Zur Kirchenpolitik Justinians» (repris de *Sitzber. der Bay. Ak. der Wissensch.* 1940/2), dans *Gesammelte Schriften*, t. 4, Berlin 1960.
- THÉODORET, *Hist. Eccl.* THÉODORET DE CYR, *Historia Ecclesiastica*, éd. Parmentier, GSC 19, 3<sup>e</sup> éd. 1954.

## TEXTE ET TRADUCTION

## LIBER OCTAVVS

**Cap. 1, 1.** Accipe, serenissime imperator, quantis adhuc testimoniis sanctorum et uenerabilium patrum synodus Chalcedonensis nec contradixisse culpatur, a quibus Mopsuestenus Theodorus, etiam defunctus, multo amplius quam in epistula uenerabilis Ibae laudatus est. Vnde prius ad illas epistulas sancti Iohannis Antiocheni et Orientalis concilii, sicut libro secundo promisimus, reuertamur.

**2.** Beatus enim Proclus synodicus in Orientem litteras miserat, conscripto ad Armenios tomo, quem, sicut iam docuimus, Orientalis synodus approbavit. In cuius legationis occasionem tentauerunt quidam subreperere, ut aliqua ex dictis antiquorum Ecclesiae doctorum excerpta,

1. Cf. II, 1, 11 (SC 471, p. 271).

2. Cf. I, 1, 8-11 (SC 471, p. 150-153). Sur le *Tome aux Arméniens* (éd. crit. ACO IV, 2, p. 187-195; trad. lat. par Denys le Petit, *ibid.* p. 196-205) et les réactions qu'il suscita chez Cyrille et les Antiochiens, cf. C. FRAISSE-COUÉ, «D'Éphèse à Chalcédoine...», *HistChr* t. 3, p. 26-35 (références bibliographiques dans les notes); Nina GARSOÏAN, «L'Arménie», *ibid.*, p. 1132-1137. Voir aussi L. VAN ROMPAY, «Proclus Constantinople's *Tomus ad Armenios* in the Post-Chalcedonian Tradition», dans

## LIVRE VIII

### THÉODORE N'A JAMAIS ÉTÉ CONDAMNÉ PAR LES PÈRES

**Lettre de Jean d'Antioche et du synode d'Orient à Proclus**

**Chap. 1, 1.** Considère encore, sérénissime empereur, les nombreux témoignages de saints et vénérables Pères – qu'on ne peut accuser le synode de Chalcédoine d'avoir contredits –, où on trouve des louanges sur Théodore de Mopsueste, même après sa mort, bien plus que dans la lettre du vénérable Ibas. Tournons-nous d'abord vers la lettre de saint Jean d'Antioche et du concile d'Orient, comme nous l'avons promis au livre deuxième<sup>1</sup>.

**2.** En effet, le bienheureux Proclus avait envoyé une lettre synodale en Orient, après avoir écrit un Tome aux Arméniens qu'approuva, comme nous l'avons déjà montré, le synode d'Orient<sup>2</sup>. A l'occasion de cet envoi, certains tentèrent par une manœuvre sournoise de faire placer sous anathème certaines paroles d'anciens docteurs de

*After Chalcedon. Studies offered to A. Van Roey*, Louvain 1985, p. 124-149; A. GRILLMEIER, *Le Christ dans la trad. chrét.*, t. I, nouv. éd., Paris 2003, p. 972-975.

praepositis etiam eorum nominibus anathemati subde-  
rentur. Tali igitur ausu commota synodus Orientis,  
15 quoniam putauerat hoc ab eodem beato Proclo mandatum,  
postquam directum sibi tomum se approbasse respondit,  
illa etiam quae secundo libro memorauimus et alia multa  
quae tunc intermissa memorare disponimus, ei pro  
Theodoro scribens ait :

20 3. *Nimis nostrae animae uulneratae sunt, quia non  
solum nos uiuentes tales calumnias ab his qui conturbare  
uolunt Ecclesias continue sustinemus, sed et qui bene de  
uita profectus est beatus Theodorus, et qui quinque et  
quadraginta annis clare in doctrina praefulsit et omnem  
25 haeresim expugnauit et nullam alicubi detractionem ab  
orthodoxis in uita suscipiens; post longi temporis hinc  
discessum, et post multa certamina, et post decem milia  
libros aduersus errores conscriptos, et posteaquam in  
conspectu sacerdotum et imperatorum et populorum  
30 probatus est, periclitatur quae haereticorum sunt sustinere  
et illis praedicari.*

4. Et adiciunt quae intermissa fuerant, dicentes : *Haec  
nos confusione et turbis compleuerunt, non autem nos  
solos, sed et Christianos populos, qui haec cognoscentes  
35 nullatenus sine turba ecclesiasticas celebrationes impleri  
permittunt, sed aduersum nos seditiones faciunt, nec usque  
ad auditum passi suscipere quod aduersum dormientes  
patres meditantur anathema, et decem milia aduersus nos  
mala minantur, si quid ab aliquo fuerit tale praesumptum.*

1, 20-66 IOH. ANT. Ep. 6 ad Proclum (PG 65, 877-878; cf. ACO I, IV, p. 208); cf. PEL. Def. III (éd. Devreesse, p. 16-17)

1. Texte déjà cité en II, II, 11 (SC 471, p. 281). Ce passage fait allusion au dossier joint au *Tome aux Arméniens*, qui contenait une série de textes suspects d'hérésie, dont certains attribués à Théodore; cf. PÉLAGE, Def. III (éd. Devreesse, p. 15), qui cite la même lettre de Jean d'Antioche en ajoutant tout au début l'incise suivante : *de electis autem capitulis, quae a tua directa sunt sanctitate*, « mais au sujet des

l'Église, extraites de l'ensemble de leurs œuvres et précédées également du nom de ces docteurs. Aussi, le synode d'Orient, ému par une telle audace et pensant que cette partie aussi provenait du bienheureux Proclus, répondit d'abord qu'il avait approuvé le tome qu'on lui avait envoyé, puis ajouta au sujet de Théodore ces paroles que nous avons rappelées dans le livre deuxième et bien d'autres que nous avons laissées alors de côté et que nous rappelons maintenant :

3. *Nos âmes sont extrêmement blessées parce que, non seulement nous qui vivons, nous supportons continuellement de telles calomnies de la part de gens qui veulent troubler les Églises, mais un homme qui mena à son terme une vie juste, le bienheureux Théodore qui, pendant quarante-cinq ans, a brillé avec éclat dans l'enseignement de la foi et a combattu toute hérésie sans subir dans sa vie aucune critique de la part des orthodoxes, risque bien longtemps après son décès, après de nombreux combats, après dix mille livres écrits contre les erreurs, et après avoir été approuvé en présence des évêques, des empereurs et des peuples, de se voir accusé de soutenir la pensée des hérétiques et d'être proche d'eux<sup>1</sup>.*

4. Et ils ajoutent, ce que j'avais laissé de côté : *Cela nous remplit de confusion et de trouble, et non seulement nous seuls, mais aussi les peuples chrétiens; ceux-ci, mis au courant, ne laissent pas se dérouler sans trouble les célébrations ecclésiastiques, se révoltent contre nous, ne supportent même pas d'entendre que l'on médite un anathème contre des Pères endormis dans la mort et nous menacent de dix mille maux si quelqu'un ose s'aventurer dans une telle entreprise.*

chapitres choisis, qui ont été envoyés par ta Sainteté». Devant la résistance de Jean et de ses collègues, Proclus renonça à exiger d'eux la condamnation de ces chapitres « parce qu'ils n'avaient pas la stricte précision de la piété » (*Lettre à Jean*, citée plus loin en II, 2; *Lettre à Maxime*, citée en II, 6).

40 **5.** *Sciat autem et hoc tua sanctitas, quia scripturas anti-*  
*quorum doctorum ecclesiae requirentes, decem millia talia*  
*et his similia inuenimus, qualia quidam malo more ex*  
*libris beati Theodori colligentes et corpus reliquum absce-*  
*dentes, tuae obtulerunt sanctitati. Etenim apud magnum*  
 45 *martyrem Ignatium, qui secundus post Petrum apostolorum*  
*primum Antiochenae sedis ordinauit ecclesiam, et apud*  
*beatissimum Eustathium, qui sanctorum patrum qui apud*  
*nicaeam congregati sunt, primus existens fidem ortho-*  
*doxam confirmauit, et apud sanctissimum et beatissimum*  
 50 *Athanasium, qui milia milium certamina pro euangelicis*  
*dogmatibus passus est; ad haec autem, et apud Basilium,*  
*et utrumque Gregorium, qui eiusdem sententiae fuerunt,*  
*et apud beatissimos Flavianum, Diodorum et Iohannem,*  
*qui clara luminaria Orientis fuerunt totius; 6. rursum*  
 55 *autem et apud beatissimum Ambrosium, qui omnes partes*  
*hesperias illustrauit, et apud beatissimum Amphilo-*  
*chium probatissimum doctorem, nec non et apud beatum Atticum*  
*tuum patrem, et apud alios decem milia, ut non singulos*  
*percurramus, consona decerptis his capitulis inuenimus.*

60 **7.** *Quibus anathematizatis, necesse est et ea quae a*  
*praedictis patribus sunt dicta, complecti. Et quis de cetero*  
*nostris adsit doctrinis, sic admirabilibus et famosissimis*  
*uiris post mortem damnatis? Non nostrum est ergo glortosis*  
*eorum qui praecesserunt opinionibus insultare, neque*  
 65 *iudicare eos qui honorate defuncti sunt, sed solius iudicis*  
*uiuorum et mortuorum.*

**8.** *Hic doceri ab Eutythianis uellem, quid sancta synodus*  
*Chalcedonensis debuerit obseruare, cum apud eam epistu-*  
*lam uenerabilis Ibae recitarentur laudes Theodori, ab*  
 70 *Orientalibus patribus, ut de Iohanne Constantinopolitano*

**5.** *Mais que ta Sainteté sache également qu'en exa-*  
*minant les écrits d'anciens docteurs de l'Église, nous trou-*  
*verons dix mille passages, exactement semblables à ceux*  
*que certains ont extraits dans une mauvaise intention des*  
*livres du bienheureux Théodore et séparés du reste de son*  
*œuvre pour les présenter à ta Sainteté. En effet, chez le*  
*grand martyr Ignace, qui, second après Pierre le premier*  
*des apôtres, dirigea l'Église du siège d'Antioche, et chez le*  
*bienheureux Eustathe qui, se trouvant le premier des Pères*  
*réunis à Nicée, affirma la foi orthodoxe, et chez le très*  
*saint et très bienheureux Athanase qui souffrit des milliers*  
*de combats pour les dogmes des Évangiles, mais également*  
*chez Basile et chez les deux Grégoire qui furent d'un même*  
*avis, et encore chez les bienheureux Flavien, Diodore et*  
*Jean qui furent les claires lumières de tout l'Orient; 6. et*  
*de nouveau chez le très bienheureux Ambroise qui éclaira*  
*toutes les régions de l'Occident, et chez le très bienheureux*  
*Amphiloque, docteur très sûr, et encore chez le bienheureux*  
*Atticus ton père; enfin chez dix mille autres, pour ne pas*  
*les énumérer tous, nous trouvons des passages en conso-*  
*nance avec ces passages extraits de Théodore.*

**7.** *Si ces passages sont frappés d'anathème, il s'ensuit*  
*logiquement que les paroles dites par les Pères qu'on vient*  
*de nommer y sont englobées. Et qui soutiendra nos doc-*  
*trines sur d'autres sujets si des hommes admirables et*  
*renommés sont condamnés après leur mort? Ce n'est donc*  
*pas à nous qu'il appartient de faire insulte aux opinions*  
*glorieuses de ceux qui nous ont précédés ni de juger ceux*  
*qui sont morts dans l'honneur, mais c'est l'affaire du seul*  
*juge des vivants et des morts.*

**8.** *Je voudrais bien qu'ici les eutythiens nous montrent*  
*ce que le saint synode de Chalcédoine aurait dû relever*  
*lorsque, dans cette lettre du vénérable Ibas, on lut les*  
*louanges de Théodore, qui fut loué bien plus haut encore*  
*par les Pères d'Orient, pour ne pas citer Jean de Constan-*

et de Gregorio Nazianzeno taceam, praeconio multo maiore laudati. Numquid eam iuste pro laude Theodori condemnaret, hac epistula Orientalium non damnata, in qua confirmatum est unum ex Trinitate pro nobis cruci-  
75 fixum?

9. Aut numquid iuste possit solum condemnare Theodorum, absque martyre Ignatio et Eustathio et Athanasio et Basilio, et utroque Gregorio et Flauiano, et Diodoro, et Iohanne et Ambrosio et Amphiloquio, et Attico  
80 et aliis decem millibus. Sicut Iohannes Antiochenus et omnes Orientales episcopi dicunt, in eorum dictis consona decerptis quibusdam Theodori capitulis inueniuntur?

10. Quod si non inueniuntur et isti cohibentes Theodoro nos fallere uoluerunt, numquid etiam sic iuste posset Chalcedonensis synodus solum condemnare Theodorum  
85 absque Iohanne Antiocheno et omnibus Orientalibus episcopis, qui erroribus eiusdem Theodori cohibentes, Ignatium martyrem, qui secundus post Petrum apostolum Antiochenae sedis ordinavit Ecclesiam, et ceteros gloriosissimos patres quos commemorauerunt, consona  
Theodoro sapuisse criminati sunt?

11. Nam si epistula Ibae impia nuncupatur, quod eius leues suspiciones de beato Cyrillo contineat, nedum Iohannes Antiochenus et omnes Orientales episcopi,  
90 maioris incomparabiliter impietatis arguendi fuerant, qui sedulo tractatu in concilio congregati, tantos ac tales patres nominatim criminantes et alios ut dixerunt decem millia, consona Theodoro, quem isti nunc dicunt haereticum, scripsisse finxerunt.

95 12. Igitur Theodorus Mopsuestenus aliter a synodo Chalcedonensi iuste damnari non posset, nisi aut cum

tinople et Grégoire de Nazianze. Aurait-il donc été juste qu'il la condamnât pour avoir loué Théodore sans condamner cette lettre des Orientaux où il est affirmé qu'un de la Trinité fut crucifié pour nous<sup>1</sup>?

9. Ou aurait-il pu, en toute justice, condamner le seul Théodore sans Ignace le martyr, Eustathe, Athanase, Basile, l'un et l'autre Grégoire, Flavien, Diodore, Jean, Ambroise, Amphiloque, Atticus et dix mille autres, alors que, comme le disent Jean d'Antioche et tous les évêques d'Orient, on a trouvé dans leurs écrits des paroles en accord avec certains chapitres de Théodore sortis de leur contexte?

10. Et même si l'on n'en trouve pas, et si ces hommes ont voulu nous tromper pour soutenir Théodore, le synode de Chalcedoine aurait-il pu ainsi, en toute justice, condamner le seul Théodore sans y ajouter Jean d'Antioche et tous les évêques d'Orient qui, pour soutenir les erreurs de ce même Théodore, ont accusé le martyr Ignace qui, immédiatement après l'apôtre Pierre, dirigea l'Église du siège d'Antioche, et tous les autres très glorieux Pères qu'ils citent, d'avoir eu des jugements en accord avec ceux de Théodore?

11. En effet, si l'on appelle impie la lettre d'Ibas sous prétexte qu'elle contient de légers soupçons au sujet du bienheureux Cyrille, à plus forte raison on aurait dû taxer d'une impiété incomparablement plus grande Jean d'Antioche et tous les évêques orientaux, eux qui, réunis en concile au cours d'un débat attentif, ont feint d'accuser nommément tant de Pères d'une telle réputation et d'autres d'avoir écrit, comme ils disent, dix mille choses en accord avec Théodore que ses accusateurs maintenant disent hérétique.

12. Le synode de Chalcedoine ne pouvait donc condamner Théodore de Mopsueste en toute justice sans

1. Cf. I, 1, 9 (SC 471, p. 153).

Ignatio martyre et ceteris cum eo commemoratis gloriosissimis patribus, si consona decerptis quibusdam eius capitulis conscripserunt, aut cum Iohanne Antiocheno et omnibus Orientalibus episcopis, si eos consona Theodoro scripsisse mentiti sunt. Verum nec illud omittendum est, quod ipsos quoque Orientales patres absque Proclo Constantinopolitano iuste damnare non posset.

13. Si enim illi scribentes ei mentiti sunt Ignatium martyrem et alios cum eo commemoratos patres, similia scripsisse Theodoro, qui nunc ut haereticus accusatur tacere subdole perniciose dissimulatione non debuit, magis autem cum magna detestatione continuo refragari, quoniam quae dicerent, uera non essent; maxime quia non leui et transitorio uerbo, sed sententia synodica, omnium ipsorum Orientalium subscriptione firmata, tantis beatis patribus aduertebat in Ecclesiae praeiudicium horribile crimen affigi.

14. Quae cum ita sint, desinant magnam synodum criminari, quod Theodorum non damnauit, quem uel sine martyre Ignatio, et Eustathio, et Athanasio, et Basilio et utroque Gregorio et ceteris simul enumeratis, uel sine Iohanne Antiocheno et Orientali concilio et Proclo Constantinopolitano, iuste damnare non potuit. Sed prius dicant cum quibus horum Theodorus condemnari debuerit, et ita demum neglegentiam uel cohibentiam synodi Chalcedonensis accusent.

1. Cette énumération montre la continuité doctrinale entre le Concile de Chalcédoine et les Pères antérieurs, et donc qu'on ne saurait le condamner. Au livre XI, Facundus citera des textes d'Eustathe d'Antioche (figure capitale du concile de Nicée) et d'Amphiloque d'Iconium

lui adjoindre ou le martyr Ignace et tous les autres très glorieux Pères nommés avec lui, s'ils ont écrit des paroles en accord avec certains de ses chapitres sortis de leur contexte, ou Jean d'Antioche et tous les évêques orientaux s'ils ont prétendu mensongèrement que ces hommes avaient écrit des paroles en accord avec Théodore. Et il ne faut pas omettre qu'il ne pouvait condamner aussi en toute justice ces Pères orientaux sans Proclus de Constantinople.

13. Si, en effet, ceux-ci ont menti en lui écrivant que le martyr Ignace et les autres Pères nommés avec lui ont écrit des paroles en accord avec celles de Théodore maintenant accusé comme hérétique, Proclus n'aurait pas dû se taire hypocritement, avec une dissimulation pernicieuse, mais plutôt s'y opposer aussitôt puisque ce qu'ils disaient n'était pas vrai, et plus encore parce qu'il voyait bien que ce n'était pas dans une parole en l'air et négligeable mais dans une sentence synodale, confirmée par la signature de tous ces Orientaux, qu'on reprochait à tant de bienheureux Pères un crime horrible au préjudice de l'Église.

14. Puisqu'il en est ainsi, qu'ils cessent d'accuser le grand synode de n'avoir pas condamné Théodore, qu'il n'aurait pas pu condamner en toute justice sans Ignace le martyr, Eustathe, Athanase, Basile, les deux Grégoire et tous les autres nommés en même temps, ou sans Jean d'Antioche, le concile d'Orient et Proclus de Constantinople<sup>1</sup>. Mais qu'ils disent auparavant avec lesquels d'entre eux il aurait dû condamner Théodore et qu'alors seulement ils accusent de négligence ou de complicité le synode de Chalcédoine.

(contemporain des Cappadociens) pour montrer que leur doctrine était semblable à celle de Théodore.

**Cap. II, 1.** Sane uideamus quid etiam beatus Proclus, scribente sibi Iohanne Antiocheno et synodo Orientali, rescripserit, ut appareat quam sit impudens haereticorum falsitas, quorum fautoribus Catholicos credere non oportuit, fingentibus quod idem sanctus Proclus, praedicto Iohanni Antiocheno scribens, Theodorum male nominauerit, sed dixerit subdidisse tomo quem misit Armeniis, Iudaicae impietatis plena eiusdem Theodori capitula, ut sub anathemate damnarentur.

10 **2.** Qui Proclus conquerenti et contradicenti memorato Iohanni Antiocheno et eius synodo ita respondit : *Quando enim ego scripsi tuae sanctitati oportere aut Theodorum, aut alios quosdam qui pridem defuncti sunt, anathemati subdi, aut nominatim alicuius feci mentionem? Sed puto,*  
15 *sicut et ipsae litterae ad tuam sanctitatem directae clamant, nihil difficile uel prauum epistula continet; sed quia oportet omni suspicione liberari, et detrabentium ora consuere, ex hoc quod in tomo directo subscripsi et illa capitula quae subiecta sunt reppuli, utpote subtilitatem non habentia*  
20 *pietatis.*

**3.** *Neque autem de Theodoro, neque de alio quoquam, qui iam defuncti sunt, scripsi tibi, deo amantissime, aut ut anathematizetur, aut abdicetur. Sed neque carissimus Theodotus, qui a nobis directus est diaconus talia mandata*  
25 *percipit.* Et haec euentissima negatione beati Procli necdum confunduntur haeretici uel fautores eorum.

**4.** Sed audent adhuc dicere quod Theodorum Mopsuestenum post mortem male nominauerit, eumque uelut haereticum impietatis arguerit, cum ille reclamet quod non  
30 solum Theodorum, uerum nec alium quemquam ex his qui iam defuncti fuerant anathematizari aut abdicari

II, 11-25 PROC. Ep. 10 ad Iob. Ant. (PG 65, 879); cf. PEL. Def. III (éd. Devresse, p. 24)

**Proclus n'a pas mal parlé de Théodore dans sa réponse aux Orientaux**

**Chap. II, 1.** Regardons bien aussi la réponse du bienheureux Proclus à la lettre de Jean d'Antioche et du synode d'Orient, pour mettre en évidence l'impudence du mensonge des hérétiques; les catholiques ne

devraient pas croire leurs partisans qui inventent que saint Proclus, lorsqu'il écrivit à Jean d'Antioche, dit du mal de Théodore et annonça qu'il avait placé dans le Tome envoyé aux Arméniens des chapitres de Théodore pleins d'une impiété judaïque pour les faire condamner sous anathème.

**2.** Proclus répondit ceci aux plaintes et aux reproches de Jean d'Antioche et de son synode : *Quand ai-je écrit à ta Sainteté qu'il fallait placer sous anathème Théodore ou d'autres déjà morts, quand ai-je fait mention de quelqu'un nommément? Mais, je pense, comme le proclament aussi les lettres mêmes qui ont été adressées à ta Sainteté, que cette lettre ne contient rien d'obscur ou de faux. Mais parce qu'il convient d'être libéré de tout soupçon et de fermer la bouche des détracteurs, j'ai écarté de ce que j'ai écrit dans le Tome envoyé les chapitres mis en annexe parce qu'ils n'avaient pas la stricte précision de la piété.*

**3.** *De plus, très aimé de Dieu, je ne t'ai écrit ni au sujet de Théodore ni d'aucun autre déjà mort pour les faire anathématiser ou exclure. Et le très cher Théodote, diacre que nous avons envoyé, n'a pas reçu non plus de tels ordres.* Et cette dénégation très claire du bienheureux Proclus ne suffit pas à convaincre les hérétiques et leurs partisans!

**4.** Mais ils osent encore dire que Proclus a mal parlé de Théodore de Mopsueste après sa mort et qu'il l'a attaqué comme auteur d'une impiété, alors qu'il déclare qu'il n'a cherché à anathématiser ou exclure ni Théodore

quaesierit, aut nominatim alicuius fecerit mentionem. Absit hoc a conscientia Procli, ut ex mala diffamatione uenerabilium nominum et diuulgata uituperatione defunctorum  
 35 in pace Ecclesiae sacerdotum, puerilem gloriam captaret, atque inde uideri doctus aut religiosus appeteret.

5. Negat ergo se nominatim alicuius fecisse mentionem, et non solum testari, uerum et contra surditatem contentiosorum clamare dicit litteras suas, quod nihil prauum  
 40 contineant, prauum utique esse definiens, quod quaesisse falso putabatur, ut contra Ecclesiae morem post mortem damnarentur episcopi numquam in uita sua culpati. Scribit autem etiam Maximo, diacono uni ex duobus per quos, ut dictum est, synodicam epistulam miserat orientalibus  
 45 episcopis dicens :

6. *Memor est tua reuerentia, quando ad sanctissimum Antiochenum archiepiscopum tibi litteras iniungebam, quia omnia cum eius admonui uoluntate fieri oportere, et nihil ad confusionem uel tumultum Ecclesiarum pacem*  
 50 *habentium agi, sed totum quidem subscribi, capitula autem subdita sine nomine haec, tamquam non habentia subtilitatem pietatis auerti et abdicari.*

7. *Quomodo igitur per litteras didici nunc quia Theodori Mopsuesteni et aliorum quorundam nomina praeposita*  
 55 *sunt capitulis ad anathematizandum, cum illi ad Deum iam migrauerint, et eos qui iam uitam reliquerunt superuacuum est iniuriari post mortem, quos nec uiuos aliquando culpauimus? Rogo ergo, festina sicut filius patri oboediens nihil amplius exquirere, sed omnia permittere*  
 60 *auctoritati eiusdem reuerentissimi consacerdotis Iohannis. Post subscriptionem autem tomi et post abiectioem capi-*

ni même quelque autre déjà mort et qu'il n'a fait mention de personne nommément. Qu'il est loin de la conscience de Proclus de vouloir, par une mauvaise diffamation de noms vénérables et une attaque publique d'évêques morts dans la paix de l'Église, obtenir une gloire puérile et par là désirer paraître savant ou religieux!

5. Il nie donc avoir fait mention de quelqu'un nommément, et non seulement il l'atteste, mais il dit aussi que ses lettres proclament, contre la surdité des fauteurs de conflits, qu'elles ne contiennent rien de contraire à l'orthodoxie, jugeant évidemment contraire à l'orthodoxie ce qu'on lui imputait à tort : d'avoir cherché à faire condamner après leur mort, contre l'habitude de l'Église, des évêques jamais accusés dans leur vie. Et il l'écrit aussi à Maxime, un des deux diacres par lesquels, comme on l'a dit, il envoya sa lettre synodale aux évêques d'Orient :

6. *Ta Révérence se souvient que, lorsque je t'ai donné une lettre pour le très saint archevêque d'Antioche, je t'ai rappelé qu'il convenait d'agir toujours en accord avec sa volonté, de ne rien faire pour provoquer désordre ou agitation dans les Églises en paix, mais de faire souscrire au tome, et de repousser et d'exclure les chapitres ajoutés sans nom parce qu'ils n'avaient pas la stricte précision de la piété.*

7. *Comment donc ai-je appris maintenant par ces lettres que les noms de Théodore de Mopsueste et de certains autres ont été placés dans ces chapitres pour les anathématiser, alors que ceux-ci sont déjà partis vers Dieu et qu'il est vain d'injurier après leur mort ceux qui ont déjà quitté la vie, sans que nous les ayons accusés autrefois de leur vivant? Hâte-toi donc, je t'en prie, comme un fils obéissant à son père, de ne rien demander de plus mais de tout remettre à l'autorité de ce même très révérend co-évêque, Jean. Mais après l'approbation du tome et après le rejet*

II, 46-66 PROC. Ep. 11 ad Maximum (PG 65, 879); cf. PEL. Def. III (éd. Devreesse, p. 24-25)

*tulorum, quae cutus sint ignoramus, continuo praepara  
diaconum Theodotum uenire ad regiam ciuitatem,  
quatenus tempestate et tumultu non impleantur ecclesiae  
65 urbis sanctissimae et donetis aliquid desiderio impii  
Nestorii, qui se putat multos habere similia sapientes.*

**8.** Hic quemadmodum perspicias, imperator, non ex  
ductu ratiocinationis nostrae colligitur, sed ipsis beati Procli  
uerbis euidentissime demonstratur, quoniam si Chalcedo-  
70 nensis quoque synodus, ut quidam fecerunt, epistulam  
uenerabilis Ibae pro laude Theodori tamquam Nestorii  
similia sapientis abiceret, hinc potius, sicut diximus atque  
probauimus, excusasse Nestorium uideretur, et donasse  
aliquid desiderio Nestorianorum, qui se putant multos  
75 habere similia sapientes.

**9.** Intellexit itaque uir prudentissimus Proclus, quod  
domini sapientes intellegere noluerunt, quoniam  
Mopsuesteno Theodoro, cum aliis quibusdam quorum  
nomina capitulis nescio quibus anathematizandum prae-  
80 posita fuerant, condemnato, expostulare Nestorius posset  
et dicere : \* « Quomodo uelut inuentor nouae doctrinae  
ab Ecclesia sum depulsus, cum Theodorus uir doctissimus,  
et a doctissimis patribus praedicatus, atque alii qui sicut  
ille sine querela in Ecclesiae pace defuncti sunt, eadem  
85 sapuisse dicantur? »

**10.** Vos ergo potius dicendi estis noui dogmatis inuen-  
tores, qui ab eorum doctrina desciscitis, quos Ecclesia  
semper habuit honoratos. Nam ego etiam uestro testi-  
monio Catholicus probor, si enim ea doceo, quae  
90 Mopsuestenus Theodorus et alii in Ecclesia docuerunt,  
ipsorum uero doctrina uel a sanctis patribus laudata est,  
uel quod interim certum est, per omne quo uixerunt

*des chapitres dont nous ignorons l'auteur, prépare aussitôt  
la venue du diacre Théodote dans la cité impériale, pour  
que les Églises de cette ville très sainte ne soient pas rem-  
plies d'agitation et de tumulte, et que vous ne concédiez  
rien au désir de l'impie Nestorius qui pense que beaucoup  
ont les mêmes idées que lui.*

**8.** Ici, empereur, tu vois comment il est non pas tiré  
du processus de notre raisonnement, mais prouvé de  
façon évidente par les mots mêmes de Proclus, que si  
le synode de Chalcédoine aussi, comme certains l'ont fait,  
avait rejeté la lettre du vénérable Ibas pour avoir loué  
Théodore sous prétexte qu'il avait les mêmes idées que  
Nestorius, il semblerait plutôt par là, comme nous l'avons  
dit et prouvé, avoir excusé Nestorius et fait une concession  
au désir des nestoriens qui pensent que beaucoup ont  
les mêmes idées qu'eux.

**9.** C'est pourquoi Proclus, en homme très sage, a  
compris ce que des seigneurs sages n'ont pas voulu com-  
prendre : que si l'on condamnait Théodore de Mopsueste  
avec certains autres dont les noms avaient été placés  
pour être anathématisés dans je ne sais quels chapitres,  
Nestorius pourrait protester avec insistance en disant :  
« Comment suis-je rejeté de l'Église comme inventeur d'une  
nouvelle doctrine, alors qu'on reconnaît que Théodore,  
grand savant célébré par des Pères très savants, et d'autres  
qui comme lui sont morts sans être contestés dans la  
paix de l'Église, ont eu les mêmes idées? »

**10.** C'est donc vous plutôt qu'on doit appeler des inven-  
teurs d'un dogme nouveau, vous qui vous détachez de  
la doctrine de ceux que l'Église a toujours honorés. En  
effet, même par votre témoignage, je suis, moi, reconnu  
catholique, si j'enseigne ce que Théodore de Mopsueste  
et d'autres ont enseigné dans l'Église; et si leur doctrine  
a été louée par de saints Pères ou bien, ce qui est sûr  
du moins, si pendant tout le temps où ils ont vécu

tempus a nullo inuenitur esse culpata, inculpabilis est etiam mea doctrina.

95 **11.** Quod si haec ratio non mea, sed uiri prudentissimi atque sanctissimi Procli, modo contemnitur, quam hactenus Ecclesia custodiens in pace degebat, cur, quaeso, de aliorum nominibus tacetur, quae illo tempore simul prae-  
100 posita fuerant capitulis ad anathematizandum? Cur, putamus, illis pariter accusatis nunc parcitur et solus in hac condemnatione Mopsuestenus Theodorus nominatur?

**12.** Estne aliud quod hic intellegere uel suspicari possimus, nisi quia solus in epistula uenerabilis Ibae laudatus est, quam synodus Chalcedonensis orthodoxam  
105 iudicauit? Porro uir sapiens Proclus hunc Theodorum non est ausus iniuriari post mortem, quoniam hoc nec Christiana pietas admittebat, nec habuit quod respondere posset, si ei diceretur: cur Iudaicae impietatis accusas et condemnare quaeris mortuum, quem cum uiueret palam  
110 in Ecclesia docentem numquam arguere praesumpsisti?

**13.** Nam si condemnandus uideretur uelut haereticus, uiuentem admoneri a te prius oportuit, cum aut interpretari semetipsum posset in his in quibus offenderis et meliorem accipere uel reddere rationem, aut merito suo  
115 pro sua obstinatione damnari. Nunc autem nihil aliud agis, nisi ut interminabile scandalum posteris derelinquas, aut aliis sequentibus antiquorum patrum sententiam qui eum laudauerunt, aliis uero tuam, qui eum praesumis accusare post mortem, magnis litibus semper Ecclesia  
120 quatiatur.

**14.** Hac itaque cunctis perspicua ratione ducebatur uir bonus et sapiens Proclus, ut neque de Theodoro, sicut haeretici fingunt, neque de alio quoquam in ecclesiae

1. Voir Introduction, SC 471, p. 104-112, sur l'attitude de l'Église à l'égard des hérétiques.

personne ne l'a jugée blâmable, ma doctrine, elle non plus, n'est pas blâmable.

**11.** Et si cette raison, qui n'est pas la mienne mais celle d'un homme très prudent et très saint, Proclus, on la méprise maintenant alors que jusqu'ici l'Église en la gardant a vécu dans la paix, pourquoi, je te prie, on se tait sur les noms des autres qui furent à l'époque proposés en même temps dans les chapitres pour être anathématisés? Pourquoi, pensons-y, épargne-t-on maintenant ceux qui furent également accusés et nomme-t-on Théodore de Mopsueste seul pour le condamner?

**12.** Y a-t-il autre chose que nous puissions en déduire ou soupçonner, sinon qu'il est le seul à être loué dans la lettre du vénérable Ibas que le synode de Chalcédoine a jugée orthodoxe? En outre, le sage Proclus n'a pas osé injurier ce Théodore après sa mort, parce que la piété chrétienne ne l'admet pas et qu'il n'aurait rien à répondre si on lui disait: «Pourquoi accuses-tu un mort d'impiété judaïque et cherches-tu à le faire condamner, alors que, quand il vivait et enseignait ouvertement dans l'Église, jamais tu n'as tenté de le contredire?»

**13.** En effet, si Théodore semblait mériter d'être condamné comme hérétique, il aurait fallu que tu l'admonestes d'abord de son vivant, lorsqu'il pouvait lui-même interpréter les paroles qui l'offensaient et en concevoir et donner une meilleure interprétation, ou bien être condamné en toute justice pour son obstination<sup>1</sup>. Mais maintenant tu ne fais rien d'autre que de laisser à la postérité un scandale interminable, puisque les uns suivent l'avis des anciens Pères qui l'ont loué et d'autres le tien qui, quand tu oses l'accuser après sa mort, secoue toujours l'Église de grands litiges.»

**14.** C'est pourquoi le bon et sage Proclus adoptait une ligne de conduite claire pour tous, et qu'il n'a rien écrit en mal ni sur Théodore, comme les hérétiques l'inventent,

pace defuncto, mali aliquid scriberet. Propter quod incre-  
 125 pans suum diaconum, dicit quod nihil ad confusionem  
 et tumultum Ecclesiarum pacem habentium ei agendum  
 iniunxerit. Vnde non solum Theodori Mopsuesteni et  
 aliorum quorundam nomina capitulis nescio quibus prae-  
 130 posita fuisse culpavit, uerum etiam confitetur ignorare  
 cuius essent.

**15.** Quomodo autem sancta synodus ex epistula Ibae  
 et Theodori laudes aduertens, eundem Ibas compelleret  
 et ipsum anathematizare Theodorum, cum sciret non solum  
 pro illo, sed pro omnibus qui iam uitam inculpati reli-  
 135 querant, sancti Procli sententia, cuius doctrinam tenuit,  
 definitum quod superuacuum esset eos iniuriari post  
 mortem?

**Cap. III, 1.** Sed nunc ad aliam partem illius epistulae  
 reuertamur, a praedicta synodo Orientis imperatori  
 Theodosio, scriptae quam in secundo libro memorare  
 opportunum minime iudicantes, distuleramus in sub-  
 5 sequentibus explicandam. Cum igitur eadem Orientalis  
 synodus imperatori Theodosio aduersus illos qui uolebant  
 quaedam Theodori capitula condemnari, post multa de  
 ipso Theodoro diceret, quod non a sacerdotibus tantum-  
 modo, sed a sacratissimo eius auctore, ter beato et a Deo  
 10 imperii sceptrum sumentem Theodosio, singularis est habi-  
 tus, tamquam Flauiani magni Antiochensium sanctae  
 Dei Ecclesiae pontificis amantissimus discipulus, et beati  
 Iohannis Constantinopolitani condiscipulus, hoc etiam  
 addidit atque ait :

15 **2.** *Si autem quidquam, imperator sancte, obscurum  
 aliquis inueniri dicat in eius uel aliorum litteris, hoc*

III, 15-27 IOH. ANT. et Synodus Orientis *Ep. ad Theodosium imp.*  
 (ACO I, v, p. 311); cf. PEL. *Def. III* (éd. Devreesse, p. 19)

1. Cf. II, II, 15 (SC 471, p. 283).

ni sur quelque autre, mort dans la paix de l'Église. C'est  
 pour cette raison que, blâmant son diacre, il dit lui avoir  
 ordonné de ne rien faire pour la confusion et le trouble  
 des Églises en paix. Aussi, non seulement il a blâmé que  
 l'on eût inscrit en tête de je ne sais quels chapitres les  
 noms de Théodore de Mopsueste et de certains autres,  
 mais aussi il avoue ignorer de qui ils sont.

**15.** Comment dès lors le saint synode, considérant aussi  
 les éloges de Théodore tirés de la lettre d'Ibas, aurait-il  
 pu presser le même Ibas d'anathématiser lui aussi  
 Théodore, alors qu'il savait, non seulement pour celui-ci  
 mais pour tous ceux qui avaient déjà quitté la vie sans  
 être accusés, que l'avis de saint Proclus dont il gardait  
 la doctrine affirmait qu'il était vain de les injurier après  
 leur mort?

**Lettre du synode  
 d'Orient à  
 Théodose II et  
 réponse de  
 l'empereur**

**Chap. III, 1.** Mais, maintenant,  
 revenons à une autre partie de cette  
 lettre écrite par le susdit synode  
 d'Orient à l'empereur Théodose;  
 jugeant peu opportun de la rap-  
 peler dans le second livre, nous en  
 avions repoussé l'explication dans les livres suivants. Ainsi,  
 lorsque ce même synode d'Orient, contre ceux qui vou-  
 laient faire condamner certains chapitres de Théodore, dit  
 entre autres à l'empereur Théodose au sujet de Théodore  
 que non seulement des évêques mais aussi son ancêtre  
 très sacré, trois fois béni et tenant de Dieu les sceptres  
 de l'empire, [le premier] Théodose, le jugea exceptionnel  
 comme disciple très aimant du grand Flavian, pontife de  
 la sainte Église de Dieu à Antioche, et condisciple du  
 bienheureux Jean de Constantinople<sup>1</sup>; il ajouta aussi cette  
 affirmation :

**2.** *Mais si, très saint empereur, quelqu'un trouve quelque  
 obscurité dans ses écrits ou dans ceux des autres, il n'est*

retractari necessarium non est. Quorum enim uita in sacerdotio et ministerio optimum habuit finem, his praeclaram gloriam dedicamus, et non ex illis eos iudicamus de quibus  
 20 aliqui atrociter eos accusant. Impossibile enim est, cum homines sint qui in Ecclesia docent, ut calumniantium uituperationes effugiant. Et quid de Ecclesiae doctoribus dicimus, quando et ipsa sancta euangelia multi haereticorum ad suam recipiunt uoluntatem, diuina dicta  
 25 uertentes et in multas partes corpus Ecclesiae discindentes? Haec in breui pietatem uestram nos omnes episcopi qui in Antiochiam Dei sumus gratia congregati docuimus.

3. Et post haec, cum multos et antiquos doctores Ecclesiae nominatim commemorarent, sicut etiam Proclo  
 30 scribes episcopo fecerant, perhibentes eos similia docuisse Theodoro, ad ultimum dicunt :

4. Arbitramur autem etiam ipsi pro imperio esse inutile, dum homines huc atque illuc iactari coguntur, nec  
 35 quiescere permittuntur ab hac importuna hominum inquietudine. Stent ergo causae deprecimus tempestatis et tranquillitatem Dei Ecclesitis disponi praecipite. Nihil quantum aestimo, religiose princeps, agendum nobis apud uestram mansuetudinem reliquerat sancta haec Orientalium synodus sacerdotum. Quod enim non solum Ecclesiarum  
 40 paci, uerum et ipsi imperio uestro inutile sit, ut uidelicet homines huc atque illuc iactari cogantur, nec quiescere permittantur, illi ante dixerunt; sed actum est, ut haec uobis serius innotescerent, dum qui potuerunt hoc facere noluerunt et qui uoluerunt, ne facerent ab eis oppressi  
 45 sunt.

pas nécessaire de réexaminer cette opinion. En effet, ceux dont la vie dans l'épiscopat et le ministère a eu une fin excellente, nous les honorons d'une gloire illustre et nous ne les jugeons pas à partir des passages sur lesquels certains les accusent de façon atroce. En effet, lorsqu'il s'agit d'hommes qui enseignent dans l'Église, il est impossible qu'ils échappent aux attaques des calomnieux. Et que disons-nous des docteurs de l'Église, alors que beaucoup d'hérétiques interprètent à leur gré les saints Évangiles eux-mêmes, détournant les paroles divines et démembrant le corps de l'Église? Voilà ce que brièvement nous tous, évêques qui sommes réunis à Antioche par la grâce de Dieu, nous voulons apprendre à votre Piété.

3. Ensuite, ils rappellent les noms de nombreux et anciens docteurs de l'Église, comme ils l'avaient fait aussi en écrivant à l'évêque Proclus, et font valoir qu'ils avaient enseigné des points de doctrine semblables à ceux de Théodore; ils disent enfin :

4. Or nous jugeons qu'il est sans utilité même pour un pouvoir impérial religieux de forcer des hommes à être ballottés de droite et de gauche et de ne pas leur permettre de vivre dans le calme à cause de cette fâcheuse agitation des hommes. Nous demandons que s'apaisent les causes de la tempête; veuillez ordonner d'établir la tranquillité dans les Églises de Dieu. A mon avis, religieux empereur, ce saint synode des évêques d'Orient ne nous avait rien laissé à traiter avec votre Mansuétude. Car le fait qu'il est sans utilité, non seulement à la paix des Églises, mais aussi à ton pouvoir même, de forcer des hommes à être ballottés de droite et de gauche et de ne pas leur permettre de vivre dans le calme, ils l'ont dit avant nous. Mais l'on fit en sorte que cela soit porté trop tard à votre connaissance, car ceux qui pouvaient le faire ne l'ont pas voulu, et ceux qui le voulaient furent forcés par les premiers à ne pas le faire.

5. Nam quis Christianus horum magnae auctoritati, quis prudens horum consultae rationi non cederet? Denique scriptis eorum instructus etiam Theodosius imperator, sancti aui sui Theodosii secutus est in Theodoro  
 50 Mopsuesteno iudicium et salubria eorum decreta et monita non spreuit, aut distulit in effectum deducere, sicut inferius ostendemus.

6. Et non eadem tunc fuerat causa Mopsuesteni Theodori. Non in praeiudicium magnae synodi, sicut nunc, damnari quaerebatur cum suis dogmatibus, nec cogebatur  
 55 quisquam anathematizare eos qui anathema ei non dicerent. Quid autem, quasi nouum uel haereticum, synodus Chalcedonensis in epistula uenerabilis Ibae damnaret, quod Theodorus, a tantis patribus praedicatus et ab imperatore  
 60 Theodosio maiore, a Deo imperii scepra sumente, singularis habitus, etiam ab ipso Iba laudatus est?

7. Neque enim paruipendere sancta synodus debuit beati quoque imperatoris illius iudicium, cui tantum ab Ecclesia tribuenda fuit auctoritas, quantum sibi ille nihil  
 65 auctoritatis umquam contra Ecclesiam uindicauit. Proinde quaeso te, clementissime imperator, et obsecro per reuerentiam quam Christo Deo et eius sacerdotibus debes, ut exhortationem sanctorum patrum tuorum oboedienter accipias. Tibi enim modo loquuntur, tibi suadent isti omnes  
 70 antiqui Orientales episcopi.

8. Tibi nunc dicunt, quod Theodosio minori aliquando dixerunt : *Si autem quidquam, imperator sancte, obscurum aliquis inueniri dicat in Theodori episcopi uel aliorum litteris, hoc retractari necessarium non est. Quorum enim*

5. En effet, quel chrétien ne céderait à la grande autorité des Orientaux, quel homme sage à leur réflexion raisonnée? Pour finir, instruit par leurs écrits, l'empereur Théodose a lui aussi suivi son saint ancêtre Théodose dans son jugement sur Théodore de Mopsueste; il n'a pas méprisé leurs décrets salutaires et leurs avertissements, et n'a pas tardé à les rendre effectifs, comme nous le montrerons plus bas.

6. Or à cette époque, l'affaire de Théodore de Mopsueste se présentait de façon différente. On ne cherchait pas comme maintenant, pour nuire au grand synode, à le condamner avec ses doctrines, et personne n'était forcé d'anathématiser ceux qui ne le disaient pas anathème. Mais pourquoi le synode de Chalcédoine condamnerait-il comme nouveau ou hérétique dans la lettre du vénérable Ibas les louanges qu'elle adressait à Théodore, célébré par tant de Pères et considéré comme exceptionnel par l'empereur Théodose l'Ancien qui a reçu de Dieu les sceptres de l'empire, et loué encore par Ibas lui-même?

7. En effet, le saint synode ne devait pas mépriser également le jugement de ce bienheureux empereur à qui l'Église a reconnu d'autant plus d'autorité qu'il n'a jamais revendiqué aucune autorité contre l'Église. C'est pourquoi je te demande, très clément empereur, et je te prie, par la révérence que tu dois au Christ Dieu et à ses évêques, de recevoir avec obéissance l'exhortation de tes saints Pères<sup>1</sup>. En effet, c'est à toi que parlent maintenant tous ces anciens évêques d'Orient, c'est à toi qu'ils donnent leurs conseils.

8. C'est à toi qu'ils disent maintenant ce qu'ils ont dit autrefois à Théodose le Jeune : *Mais si, très saint empereur, quelqu'un trouve quelque obscurité dans les écrits de Théodore ou dans ceux des autres, il n'est pas nécessaire de réexaminer cette opinion. Ceux dont la vie dans le*

III, 72-82 *Id.*, *ibid.*; cf. 15-25

1. Sur la conduite qui convient à un empereur chrétien dans l'Église, cf. Introduction, *SC* 471, p. 17-18.

75 *uita in sacerdotio et ministerio optimum habuit finem, his  
praelatam gloriam dedicamus et non ex illis eos iudicamus,  
de quibus aliqui atrociter eos accusant. Impossibile enim  
est, cum homines sint qui in Ecclesia docent, ut calum-  
niantium uituperationes effugiant. Et quid de Ecclesiae  
80 doctoribus dicimus, quando et ipsa sancta euangelia multi  
haereticorum ad suam recipiunt uoluntatem, diuina dicta  
uertentes, et in multas partes corpus Ecclesiae discindentes?*

9. Exaudi itaque, religiose princeps, exaudi, precamur,  
hortantes te salubriter, patres tuos, si cupis ut eos pro  
85 te orantes Christus exaudiat. Graue est enim, ut quos  
olim praesentes in corpore et peregrinantes a Domino,  
Theodosius minor recepit, modo peregrinantes a corpore  
et praesentes ad Deum Iustinianus abiciat in zelo fidei  
praedicatus.

90 10. Et Theodosius nullius oboedientis in hac causa  
imperatoris inuitabatur exemplo; tu autem quod sequaris  
habes. Et Theodosius utilitatem ipsius oboedientiae  
nondum erat expertus; tu autem rerum exitu cognouisti  
quomodo eius interdictione sedata fuerit illa tempestas.  
95 Incomparabiliter itaque utilius tu responde, clementissime  
imperator, exspectationi totius Ecclesiae, quam ille  
respondit, quoniam incomparabiliter maior est nunc causa  
non condemmandi Theodorum quam illis temporibus fuit.

11. Si enim Iohannes Antiochenus et omnes Orientales  
100 episcopi quos memorauimus, siue Domnus aequae Antio-  
chenus, ex cuius epistula quaedam nihilominus memo-

*sacerdoce et le ministère eut une fin excellente, nous les  
honorons d'une gloire illustre et nous ne les jugeons pas  
à partir des passages sur lesquels certains les accusent  
de façon atroce. En effet, lorsqu'il s'agit d'hommes qui  
enseignent dans l'Église, il est impossible qu'ils échappent  
aux attaques des calomniateurs. Et que disons-nous des  
docteurs de l'Église, alors que beaucoup d'hérétiques inter-  
prètent à leur gré les saints Évangiles eux-mêmes,  
détournant les paroles divines et démembrant le corps de  
l'Église?*

9. C'est pourquoi, écoute tes Pères, religieux empereur,  
écoute-les, nous t'en prions en t'exhortant pour ton salut,  
si tu veux que le Christ les écoute lorsqu'ils prient pour  
toi. En effet, il est grave que ces hommes, accueillis  
autrefois par Théodose le Jeune alors qu'ils habitaient  
leurs corps et pérégrinaient loin de Dieu, maintenant qu'ils  
pérégrinent loin de leur corps et sont en présence de  
Dieu, Justinien les rejette, lui qui a été formé dans le  
zèle de la foi.

10. Et, dans cette circonstance, Théodose n'avait pour  
le stimuler aucun exemple d'un empereur obéissant, mais  
toi, tu as un modèle à suivre. Et Théodose n'avait pas  
encore fait l'expérience de l'utilité de l'obéissance elle-  
même, mais toi, tu as connu par l'issue de ces événe-  
ments comment s'apaisa cette tempête par son refus de  
condamner. C'est pourquoi, toi, très clément empereur,  
réponds à l'attente de toute l'Église de façon incompa-  
rablement plus utile qu'il n'a pu y répondre, puisque  
maintenant il y a une raison de ne pas condamner  
Théodore incomparablement plus grande qu'elle ne l'était  
de son temps.

11. Jean d'Antioche et tous les évêques orientaux que  
nous avons cités, et Domnus d'Antioche également, dont  
la lettre contient des passages que nous allons néanmoins  
rappeler, peuvent passer aux yeux de certains pour avoir

raturi sumus, possunt aliquibus uideri pro solo Theodoro certasse, nos autem, qui timemus anathematizare Theodorum et eos qui ei non dicunt anathema, non pro  
 105 solo Theodoro nec pro solo Chalcedonensi concilio, ubi cum postea laudes eius recitarentur damnatus non est, uerum etiam pro ipsorum Iohannis et Domni Antiochenorum et omnium Orientalium sacerdotum et beati Procli damnatione certamus, qui non tantum ei anathema non  
 110 dixerunt, sed nos quoque dicere uetauerunt; quid ergo Theodosius minor adeunte se etiam praedicto beato Proclo responderit, quo utilius uos respondere possitis, insinuare debemus.

**12.** *Imperatores Caesares, Theodosius et Valentinianus, uictores, triumphatores, piissimi, semper augusti, Deo  
 115 amatori Iohanni archiepiscopo et synodo cum eo in Antiochia congregatae.*

*Turbam atque tumultum qui euenit in Oriente, nostrum cognouit imperium per religiosissimum et sanctissimum  
 120 patrem nostrum et episcopum Proclum. Quoniam ergo pro quiete et pace omnium prouidemus, praecipue autem pro fide Catholica, quae nostrum quoque custodit imperium, uestrae scribimus sanctitati, quatenus pacem obtineatis et nullum uerbum intendatis eorum qui uolunt contra  
 125 salutem propriam religionem sanctissimam conturbare.*

**13.** *Intentio etenim nostrae diuinitatis illa est, ut omnes homines cum quiete degant; praecipue autem sanctae Dei Ecclesiae, per quas et nos saluamur et nostrum pollet imperium. Hac itaque uoce quieti Ecclesiae prouidente nos  
 130 aliquid de uobis utilius exspectamus. Quid est autem hoc utilius nisi ut hoc quoque cum omni statuatis Ecclesia, ne quis aduersus eos qui in eius pace defuncti sunt, quidquam de cetero tale praesumat?*

combattu en faveur du seul Théodore. Mais nous, qui craignons d'anathématiser Théodore et ceux qui ne le disent pas anathème, ce n'est pas pour le seul Théodore ni pour le seul concile de Chalcédoine – où il ne fut pas condamné, lorsque plus tard on y lut ses louanges –, que nous luttons, mais aussi pour éviter la condamnation des mêmes Jean et Domnus d'Antioche, de tous les évêques d'Orient et du bienheureux Proclus, qui non seulement ne l'ont pas dit anathème, mais nous ont défendu, à nous aussi, de le dire. Ce que Théodose le Jeune a répondu, à l'instance encore du bienheureux Proclus, pour que vous puissiez répondre vous-même avec plus d'utilité, nous devons le faire savoir :

**12.** *Les empereurs Césars, Théodose et Valentinien, victorieux triomphateurs, très pieux, toujours Augustes, à Jean, archevêque aimant Dieu et au synode réuni avec lui à Antioche.*

*Le trouble et désordre qui est survenu en Orient, notre empire l'a connu par le très religieux, notre très saint Père et évêque Proclus. Donc, puisque nous veillons au calme et à la paix de tous mais principalement à la foi catholique qui sauvegarde aussi notre empire, nous écrivons à votre Sainteté pour que vous obteniez la paix et que vous n'écoutez aucune parole de ceux qui veulent contre leur propre salut troubler la très sainte religion.*

**13.** *En effet, c'est l'intention de notre Divinité que tous les hommes vivent dans le calme, mais principalement les saintes Églises de Dieu par lesquelles nous sommes sauvés et dont notre empire tient sa force. C'est pourquoi nous attendons de vous quelque chose de plus utile que cette voix veillant au calme de l'Église. Mais qu'y a-t-il plus utile si ce n'est que vous décidiez avec toute l'Église que personne contre ceux qui sont morts dans sa paix ne puisse à l'avenir tenter quelque chose de semblable?*

**Cap. iv, 1.** Adiciam uero et aliam saepe dicti sancti Iohannis Antiocheni et synodi eius epistulam ad beatum etiam Cyrillum pro non condemnandis dictis Theodori scriptam : *Deo amabili et sanctissimo episcopo Cyrillo*  
 5 *Iohannes Antiochiae, et cum illo Deo amabiles episcopi conuenientes ex unaquaque prouincia quae in Oriente sunt Dei gratia, in ciuitatem amabilem Christo Antiochiam, propter litteras sanctissimi episcopi domni Procli.*

2. Et infra, loquentes de ipsis qui, ut dictum est, uolebant importune quaedam de Theodori libris excerpta capitula condemnari, sic inquit : *Nunc autem idem ipsi, uelut ex somno exsurgentes, perrexerunt ad regiam ciuitatem, et eam perturbantes ecclesiasticam pacem, quantum in ipsis est, turbauerunt. Sanctissimo enim*  
 10 *episcopo Proclo tomum recte reuera et pie habentem, quem ad Armenios scripsit, nobis destinante et nostrum quaerente consensum, omnia facta sunt a nobis et in nullo minus fecimus.*

3. *Erat autem et hoc in praesenti tempore superuacuum, propter quod iam Dei gratia omnes ubique unum et eundem custodiunt pium intellectum. Solent enim aliquotiens res quae quasi necessariae uidentur, nisi opportune fiant, augmentum perturbationis accipere. Aliud etiam malum est in istorum festinatione manibus extensis, et*  
 15 *alter tomus excerpta quaedam habens beati Theodori qui fuit Mopsuestiae episcopus, et ea quae ille in diuersis libris dixisse uidentur uolentes eis anathema inferre.*

4. *Propter hoc petimus ut mentem tuam nobis applices studiosius quam in aliis rebus et dignare considerare*

iv, 4-8, 11-103 IOH. ANT. et Syn. Or. Ep. ad Cyrillum; Coll. Sichard. 14 (ACO I, v, p. 310-314); cf. PEL. Def. III (éd. Devreesse, p. 20, fragm.)

1. Ces dernières lignes sont obscures. Il faut comparer le texte de Facundus avec celui de la coll. Sichard. 14 (ACO I, v, p. 310-314) et

**Lettre du synode  
d'Orient à  
Cyrille contre la  
condamnation  
de Théodore**

**Chap. iv, 1.** Et j'ajouterai aussi une autre lettre de Jean d'Antioche souvent cité et de son synode, écrite au bienheureux Cyrille pour qu'on ne condamne pas les écrits de Théodore : *Au très saint évêque Cyrille, aimé de Dieu, Jean d'Antioche et avec lui les évêques aimés de Dieu réunis de toutes les provinces qui sont en Orient, grâce à Dieu, dans la cité d'Antioche aimée du Christ, à cause des lettres du très saint seigneur l'évêque Proclus.*

2. Et plus bas, parlant de ceux qui, comme on l'a dit, voulaient de façon inopportune faire condamner certains extraits des livres de Théodore, ils parlent ainsi : *Or maintenant les mêmes aussi, comme s'ils se réveillaient de leur sommeil, se sont rendus dans la cité impériale, l'ont perturbée, et ont troublé la paix de l'Église autant qu'il est en leur pouvoir. En effet, comme le très saint évêque Proclus nous envoyait le Tome vraiment droit et pieux qu'il a écrit aux Arméniens et cherchait notre accord, nous avons fait tout cela et nous l'avons fait autant qu'il le demandait.*

3. Mais cela aussi était superflu au moment présent parce que, par la grâce de Dieu, tous gardent partout une seule et même pieuse interprétation. Parfois en effet, des situations qui se révèlent urgentes, si elles ne sont pas réglées au moment opportun, provoquent un accroissement du trouble. Un autre mal tient à leur hâte : ils présentent aussi, mains étendues, un autre tome contenant des extraits du bienheureux Théodore qui fut évêque de Mopsueste et veulent faire porter l'anathème sur ce qu'il semble avoir écrit dans divers livres<sup>1</sup>.

4. *Voilà pourquoi nous te demandons de nous accorder une attention plus soutenue que dans les autres affaires, et*

l'extrait de PÉLAGE, Def. III (éd. Devreesse, p. 20). La traduction tient compte de ces parallèles pour rendre intelligible ce passage.

30 *malum opus hoc esse, nisi ex communi sententia illud  
extinguere labores. Dedit enim tibi Deus super uelle etiam  
posse, ut in commune omnes iuues.*

5. *Sunt in illo tomo quaedam incerta et aliter quam  
dicta sunt intellegi ualentia, confitemur hoc etiam nos;  
35 plurima uero eorum aperta uidemus et sine aliqua ambi-  
guitate recta. Sed illis quae putantur obscura, similia multa  
et a plurimis anterioribus eius et gloriosis patribus dicta  
inuenimus. Et periculum impendet non leue, ne istis etiam  
40 illorum soluamus, eius uiri reprobantes dicta qui in  
episcopatu quidem defunctus, agonibus autem aduersus  
Arianos et Eunomianos et alios haereticos, decem milibus  
per omnem suam uitam ubique decoratus est.*

6. *Quod si fiat, multa etiam ab aliis sanctis patribus,  
aperte dicta retractaturi sumus et reprobaturi. Excerptis  
45 enim istis similia quaedam inuenimus apud ter beatum  
et nobilem Athanasium, quaedam etiam apud beatum  
Basilium, quaedam apud Gregorium utrumque; multa  
uero et apud Amphilochem saepius dicta, non parua uero  
et apud communem patrem beatum Theophilum.*

50 7. *Sunt enim quae etiam tua sanctitas ita confitetur et  
eundem de illis habes intellectum. Quedam etiam ab ipso  
amabili Deo Proclo in eodem ipso tomo quem ad Armenios  
misit, quo multis sensibus istis decerptis concurrat. Et dies  
nos deficiet percurrentes beatum Eustathium Antiochiae  
55 ciuitatis episcopum, qui fuit pro recta fide in Nicaeno  
concilio, et magnae famae Alexandrum uestrum; sed etiam  
post illos sanctissimos episcopos, Meletium, Flauianum, a  
quibus plura istis concordantia dicta sunt.*

*de daigner considérer que c'est une entreprise nuisible, à  
moins que tu ne t'efforces d'éteindre cet incendie dans une  
sentence commune à tous. En effet, Dieu t'a donné volonté  
et même pouvoir pour que tu aides tout le monde en commun.*

5. *Il y a dans ce tome certains passages incertains et  
susceptibles d'être compris autrement qu'ils furent dits, cela  
nous le reconnaissons nous aussi; mais la plupart d'entre  
eux nous semblent clairs et justes, sans aucune ambiguïté.  
Quant à ceux qui sont jugés obscurs, nous en avons trouvé  
beaucoup de semblables écrits par de très nombreux Pères,  
antérieurs à lui et glorieux. Et il y a un risque non négli-  
geable d'anéantir aussi leurs œuvres en blâmant les dires  
de Théodore, qui, mort dans l'épiscopat, fut honoré partout  
durant toute sa vie pour dix mille luttes contre les ariens,  
les eunomiens et autres hérétiques.*

6. *Si cela se faisait, nous devons rétracter aussi  
beaucoup de paroles dites ouvertement par d'autres saints  
Pères, et les blâmer. En effet, nous trouvons des passages  
semblables à ces extraits, chez le trois fois bienheureux et  
noble Athanase, et nous en trouvons aussi chez le bien-  
heureux Basile et aussi chez chacun des deux Grégoire;  
beaucoup aussi, répétées, chez Amphiloque, et encore  
d'autres non négligeables chez notre père commun, le bien-  
heureux Théophile.*

7. *En effet, il y a des affirmations que ta Sainteté pro-  
fesse elle aussi, et que tu comprends de la même façon.  
Et aussi certains passages de Proclus lui-même aimé de  
Dieu dans le même Tome qu'il a envoyé aux Arméniens,  
où il rejoint bon nombre de ces extraits. Et le temps nous  
manque pour parcourir l'œuvre du bienheureux Eustathe  
évêque de la cité d'Antioche, qui agit au concile de Nicée  
en faveur de la foi droite, et de votre Alexandre de grande  
réputation. Mais aussi après eux ces très saints évêques  
Mélèce et Flavien qui ont dit bien des choses concordant  
avec ces passages.*

8. *Quid iam dicam de his qui in Occidente secundum eandem doctrinam et eandem confessionem decorati sunt, quos etiam tua sanctitas melius nouit? Intende itaque, rogo, ad quod praecipitium nos impellant, qui ad nullam utilitatem uerbis contendunt. Quid non hinc laesionis uel corruptionis et confusionis plenum generetur, si aperiamus ianuam his qui uolunt dicta transeuntium patrum euertere? Quale damnum non apertum erit dicta non solum refutare, sed etiam anathematizare?*

9. *Vt enim aliud alicui placeat, aliud non, in aliquorum dictis, siue antiquorum, siue posteriorum, siue nunc nostrorum, alia ratio est. Vt autem et anathema eis imponatur, arbitramur audax et asperum apparere, etsi personae cum dictis non anathematizentur. Quis enim nostrum speret non defungi, aut a quo non dictum est aliquid quod alium possit mouere, aut quid horum non praebeat occasiones semper ut populi perturbentur?*

10. *Et hoc quidem et uiuentibus et transeuntibus contingere solet, quod non scienti tantum haec dicimus, sed etiam plus omnibus nobis considerare ualenti magnitudinem huius absurditatis. Quid autem non praebeamus ex hoc desiderabile Nestorii defensoribus? Quis enim eum non honorabit, si cum isto et aliis qui in episcopatu uitam deposuerunt, simul \* anathematizetur? Aut ubi eius opinio per hoc non accipiat incrementum?*

11. *Quis autem deceptorum hominum de istis occasionem assumens, non confessorem uocauerit, ueluti propter illos passum qui passus est, quae etiam illi qui in Ecclesia fulserunt passi sunt? Quis autem mentem habentium nescit quia ea quae dure a beato Theodoro dicta sunt, necessitate compulsus dixit? Proponebat enim eum totus in commune Oriens inter eos qui ante nos*

8. *Et que dirai-je encore de ceux qui en Occident ont reçu des honneurs pour cette même doctrine et cette même confession et que la Sainteté connaît encore mieux? C'est pourquoi regarde, je te prie, vers quel abîme nous poussent ceux qui sans utilité combattent pour des mots. Que pourrait-il en naître qui ne soit plein de blessures, de corruption et de confusion, si nous ouvrions la porte à ceux qui veulent détruire les dires des Pères défunts? Quel dommage ne sera-t-il pas ouvert non seulement à réfuter ces propos mais encore à les anathématiser?*

9. *Que tel propos plaise à quelqu'un, à tel autre non, dans les dires d'auteurs anciens, ou postérieurs ou contemporains, c'est une autre affaire. Mais les placer sous anathème nous jugeons clairement que c'est osé et sévère, même si les personnes ne sont pas anathématisées avec leurs paroles. Qui d'entre nous peut espérer ne pas faillir ou n'a jamais dit quelque chose qui ait pu troubler quelque autre, ou quel propos peut-il ne pas fournir toujours l'occasion de troubler les peuples?*

10. *Et il arrive souvent, aussi bien pour les vivants que pour les morts, que nous parlions à quelqu'un qui non seulement sait, mais qui peut plus encore que nous tous évaluer l'importance de cette absurdité. Et que pourrions-nous par là offrir de plus désirable aux défenseurs de Nestorius? Qui, en effet, n'honorera pas celui-ci s'il est anathématisé en compagnie de Théodore et des autres qui sont morts dans l'épiscopat? Et comment sa doctrine n'en tirerait-elle pas un accroissement?*

11. *Et qui donc parmi ces hommes trompeurs ne saisirait-il pas cette occasion de l'appeler confesseur, pour avoir souffert à cause d'eux les mêmes souffrances que ceux qui ont brillé dans l'Église? Mais quel homme sensé ignore que les paroles sévères dites par Théodore, il les a dites poussé par la nécessité? En effet, tout l'Orient unanime le mettait à la première place parmi nos prédécesseurs*

*fuerunt, sicut uirtutem multam doctrinae habentem aduersus haereses, contra quas pugnans et dimicans multa quadam diuisione usus est, non ex prauo intellectu ueniens, sed efficacius aduersus haereticos illo modo se*  
 95 *uti iudicans; neque unitatem summam ignorans uel negans, absit – pleni enim huiusmodi sunt omnes eius libri –, sed naturarum proprietates amplius diuidens, sicut ei pugna quam aduersus haereticos habuit, faciendum dictabat.*

100 **12.** *Hoc et tua religiositas aperte dispensauit in anterioribus litteris uestris ad satisfactionem quorundam uenerabilium coepiscoporum nostrorum, quod et ipsum tuae uirtutis tuaeque sapientiae proprium est.* Verum ego, religiose princeps, quantum ex his dictis afficior, quibus  
 105 *uenerabiles patres per donatam sibi a Deo sapientiam praeuenerunt quicquid in causa Theodori pro magna synodo respondere possemus, tantum doleo, et illis quod factum est imputo, qui nos haec ante uobis ostendere non siuerunt.*

110 **13.** *Quis enim credit, quod uel tantae auctoritati religio tua, uel prudentia tali rationi resisteret? Haec enim uerba synodi Orientis, non dicam timorati et sapientis principis animum, sed cuiuslibet hominis quem non penitus deseruit humanitas, commouerent. Nam si tunc potuerunt ardentem*  
 115 *flammam restinguere, quanto magis nunc a uobis obtinere possent ne quis resuscitaret exstinctam? Si autem ueluti ex somno exsurgentes dicti sunt illi, qui cum nihil contra-*

1. La *grande distinction* s'applique à l'insistance sur la dualité des natures; la *souveraine unité* montre que cette insistance n'élimine pas l'unité de personne. Ce passage sera repris au § 21.

2. Cf. *Contra Mocianum* 38 (CCL 90 A, p. 408): Facundus rappelle qu'à la réunion des évêques autour de Vigile au cours de l'été 547, il avait demandé la permission de prouver que la lettre d'Ibas avait bien été approuvée à Chalcédoine (ce qui aurait aussi dénoncé la vanité

*comme possesseur d'une grande force de doctrine face aux hérésies. Dans les combats et les luttes qu'il a menés contre elles, il a pratiqué une grande distinction, non à cause d'une compréhension erronée mais parce qu'il estimait que de cette façon il luttait plus efficacement contre les hérétiques. L'unité souveraine, il ne l'a pas ignorée ou niée, loin de là – en effet tous ses livres sont pleins d'expressions en ce sens – mais il a distingué plus encore les propriétés des natures, comme le combat qu'il menait contre les hérétiques lui imposait de le faire<sup>1</sup>.*

**12.** *Cela aussi ta Religiosité l'a clairement exprimé dans ses lettres antérieures, pour la satisfaction de certains de nos vénérables frères dans l'épiscopat, ce qui est justement le propre de ta vertu et de ta sagesse.* Or moi, prince religieux, autant je suis touché par ces paroles de vénérables Pères qui, grâce à la sagesse que Dieu leur a donnée, nous ont fourni d'avance ce que nous pourrions répondre pour défendre le grand synode dans l'affaire de Théodore, autant je m'afflige et j'impute ce qui a été fait à ceux qui ne nous ont pas laissé vous montrer ces passages auparavant<sup>2</sup>.

**13.** *Qui, en effet, peut croire que ta religion résisterait à une telle autorité, ou ta sagesse à un tel raisonnement? En effet, ces paroles du synode d'Orient toucheraient l'esprit, je ne dis pas d'un prince sage et craignant Dieu, mais de tout homme qui ne manque pas complètement d'humanité. Car s'ils ont pu alors éteindre une flamme ardente, combien plus maintenant pourraient-ils obtenir de vous que nul ne ranime cette flamme éteinte? Mais si l'on peut considérer comme gens réveillés d'un songe ceux qui, alors qu'ils n'avaient pas fait d'objection à*

des attaques contre Théodore); mais Vigile, qui avait déjà promis en secret de condamner les Trois Chapitres, «ne permit pas cette preuve, alors qu'il aurait dû l'exiger». Justinien n'eut donc pas connaissance des arguments qu'aurait apportés Facundus.

dixissent uiuenti Theodoro, post eius obitum illo tempore perrexerunt huc ad regiam ciuitatem, ecclesiasticam pacem, 120 quantum in ipsis est, conturbantes, quid de istis fautoribus haeticorum dicendum est, qui post centum annos somnum illorum qui tunc malo suo surrexerant, peius euigilare coeperunt?

14. Proinde synodus Chalcedonensis quomodo iusta 125 ratione culpetur, quia credidit Orientalibus patribus in concilium congregatis, quos nouerat et non negasse quod quaedam in Theodori scriptis aliter quam dicta sunt possent intellegi, et affirmasse quod recto sensu prolata sunt, sicut ex aliis plurimis eius dictis intellegebant, quae 130 aperta et sine aliqua ambiguitate recta se uidere dixerunt? Sciens etiam eosdem Orientales perhibuisse, quod illis dictis Theodori quae putantur obscura, multa similia et a plurimis anterioribus eius et gloriosis patribus dicta sunt.

15. Si noluit eius uiri dicta reprobare, qui in episcopatu 135 quidem defunctus est, agonibus autem aduersus Arianos et Eunomianos, et alios haeticos, decem millibus per omnem suam uitam ubique decoratus est. Numquid debet pro hac modestia et ratione culpari, praesertim quia non leue periculum impendebat, ne dictis eius condemnatis, 140 etiam illorum patrum omnia soluerentur?

16. Consultissima igitur et prouida potius quam Nestoriana, dicenda est illa synodus, quae prudenter et occasiones abstulit quibus possint populi perturbari et excusationem uel etiam auctoritatem Nestoriano errori non 145 praebuit; quod profecto faceret, si Nestoriani dogmatis auctorem iudicaret esse Theodorum a tantis patribus praedicatum.

1. Ces accusateurs, que Facundus ne nomme pas, pourraient être Acace de Mélitène et Théodote d'Ancyre, partisans de Cyrille, qui souhaitaient la condamnation de Théodore; et aussi les moines arméniens qui déclaraient à Théodose que Théodore avait été condamné; la lettre de ces moines est citée partiellement par PÉLAGE, *Def. II* (éd. Devreesse, p. 1-2).

Théodore vivant, après sa mort se sont rendus ici, à la cité impériale, pour troubler la paix de l'Église autant qu'il leur était possible<sup>1</sup>, que faut-il dire de ces partisans des hérétiques qui, après cent ans de sommeil de ceux qui s'étaient levés alors pour faire leur mal, ont commencé à réveiller bien pire?

14. Ainsi donc, comment pourrait-on accuser à juste titre le synode de Chalcédoine d'avoir fait crédit aux Pères d'Orient réunis en concile? Ces Pères, il le savait, n'avaient pas nié que certains propos dans les écrits de Théodore pouvaient être compris autrement qu'ils n'avaient été dits; en outre, ils avaient affirmé qu'ils avaient été dits dans un sens juste, comme ils le comprenaient à partir de bon nombre d'autres de ses paroles, qu'ils disaient voir claires et justes sans aucune ambiguïté. Il savait aussi que ces mêmes Orientaux ont témoigné que bien des paroles semblables à celles jugées obscures chez Théodore ont été prononcées par de nombreux Pères antérieurs à lui et glorieux.

15. S'il n'a pas voulu blâmer les paroles de cet homme qui est mort dans l'épiscopat et a été glorifié partout pour avoir lutté toute sa vie dans dix mille combats contre les ariens, les eunomiens et d'autres hérétiques, doit-il donc être accusé pour cette attitude de modération, surtout qu'il existait un risque non négligeable, en condamnant ses propos, de dissoudre aussi tous ceux de ces autres Pères?

16. On doit donc le juger très réfléchi et très prévoyant plutôt que nestorien ce synode qui, prudemment, a enlevé les occasions de perturber les peuples et n'a pas fourni d'excuses ou même d'autorité à l'erreur de Nestorius; cela, certes, il l'aurait fait s'il avait jugé qu'était l'initiateur de la doctrine de Nestorius ce Théodore vanté par tant de Pères.

17. Propter quod et ipsi dicebant : *Aut quid horum non praebeat occasiones, ut semper populi perturbentur?*  
 150 *Quid autem non praebeamus ex hoc desiderabile Nestorii defensoribus? Quis enim eum non honorabit, si cum isto et aliis qui in episcopatu uitam deposuerunt, simul anathematizetur?* Et cetera quae ab eis commemorata, nos quoque uidemus Nestorii potius excusationi proficere.

155 **18.** Sed et beatum Cyrillum et alios qui cum illo Ephesum conuenerant patres sancta illa synodus tacite reprehendisse uideretur, quod praedictos Orientales, eundem Theodorum defendentes et multo amplius laudantes, iniustum duxerunt haeticos iudicare. Neque  
 160 enim solus beatus Cyrillus, ac non etiam memorati sacerdotes eius qui cum illo fuerunt Ephesi, maxime uero Aegyptii, hanc Orientalium de Theodoro sententiam cognouisse credendi sunt, qui tamen omnes in ipsorum communione manserunt? Vnde cognoscis, imperator, illa  
 170 tria quae huius operis partitioni subiunximus, hic iterum atque iterum simul ostendi.

**19.** Quoniam si Chalcedonensis synodus uel pro laude Theodori epistolam uenerabilis Ibae uelut haeticam refutaret, hinc potius, excusasse Nestorium et culpasse  
 180 beatum Cyrillum atque Ephesenum concilium probaretur. Quas ob res omnino pie atque prudenter egit, ut discerneret a Nestorii causa causam Theodori. Nestorius enim perfidiam suam noxiae diligentiae celabat obtentu, negans sanctam uirginem Dei matrem, et admonitus atque incre-  
 185 pitus, offensionem totius contempsisse Ecclesiae.

**20.** Theodorus autem, non Ecclesiae contradicens magis autem pro Ecclesia respondens, haeticis, quaedam sic locutus est, ut nisi ad intentionem dicentis lector aspiciat,

**17.** Voilà pourquoi [les Pères d'Orient] disaient aussi<sup>1</sup> : *Quel propos peut-il ne pas fournir l'occasion de toujours troubler les peuples? Et que pourrions-nous par là offrir de plus désirable aux défenseurs de Nestorius? Qui, en effet, n'honorera pas celui-ci s'il est anathématisé en compagnie de Théodore et des autres qui sont morts dans l'épiscopat?* Et ils rappellent d'autres paroles dont nous voyons nous aussi qu'elles profitent plutôt à la défense de Nestorius.

**18.** Et le saint synode aurait aussi paru blâmer tacitement le bienheureux Cyrille et les autres Pères rassemblés avec lui à Éphèse d'avoir trouvé injuste de juger hérétiques les Orientaux qui défendaient Théodore et le louaient bien plus. En effet, ne faut-il pas croire que non seulement le bienheureux Cyrille mais aussi ces évêques déjà cités qui étaient à Éphèse avec lui, et surtout les Égyptiens, connaissaient l'opinion des Orientaux au sujet de Théodore, et cependant restèrent tous en communion avec eux? Comprends donc par là, empereur, que sont démontrés en même temps, encore et encore, ces trois points que nous avons introduits dans le plan de notre ouvrage.

**19.** De fait, si le synode de Chalcédoine avait repoussé la lettre du vénérable Ibas comme hérétique à cause de la louange de Théodore, il aurait plutôt par là démontré qu'il excusait Nestorius et accusait le bienheureux Cyrille et le concile d'Éphèse. Voilà pourquoi il a agi pieusement et prudemment en séparant l'affaire de Théodore de celle de Nestorius. En effet, Nestorius cachait sa perfidie sous un prétexte de zèle malfaisant en niant que la sainte Vierge était mère de Dieu; et, bien que repris et réprimandé, il méprisait l'offense faite à l'Église tout entière.

**20.** Théodore, lui, qui ne s'opposait pas à l'Église mais plutôt au nom de l'Église répondait aux hérétiques, a dit certaines paroles de telle manière que si le lecteur ne regarde pas attentivement l'intention de celui qui parle,

1. Ce passage a été cité aux § 9-10.

offendatur in uerbis. Nec unum esse Christum in duabus  
 190 naturis abnegabat, sicut ostendimus, sed necessitate haereticorum oppugnantium cogebatur multum proprietates discernere naturarum.

21. Vnde dictum est : *Proponebat enim eum totus in commune Oriens, sicut uirtutem multam doctrinae*  
 195 *habentem aduersus haereses, contra quas pugnans et dimicans, multa quadam diuisione usus est, non ex prauo intellectu ueniens, sed efficacius aduersus haereticos illo modo se uti iudicans, neque unitatem summam ignorans uel negans, absit – pleni enim huiusmodi sunt omnes eius*  
 200 *libri –, sed naturarum proprietates amplius diuidens, sicut et pugna quam aduersus haereticos habuit faciendum dictabat.*

22. Si uero licebit posteris antiquorum praedicatorum dicta simplicia, uelut haereticorum fraudulenta discutere,  
 205 nec considerare quod in praesentes, non in futuras, quas nesciebant, haereses intendebant, plurimos cum Theodoro sine dubitatione damnabimus. Nam sicut hi patres Orientales perhibent, multa in eis inueniuntur quae non seuerum iudicem, sed pium quaerant interpretem.

210 23. Quorum Orientalium testimonio quia non creditur, idcirco nos ex dictis antiquorum doctorum Ecclesiae pauca de plurimis proferimus, ut Eutychiani uel fautores eorum dissimulare non possint, quod in condemnatione dogmatis Theodori quam in destructione Chalcedonensis concilii  
 215 quaesierunt, illorum quoque patrum quos uenerari se

1. Cf. Introduction, SC 471, p. 104-112, sur l'erreur dans le vocabulaire et les notions christologiques par souci de lutter contre une hérésie opposée. Voir aussi Anne FRAÏSSE, «Une image historique et nuancée de l'hérésie», *Bull. de Litt. Ecclés.*, 96, 1995, p. 185-197.

2. Reprise du texte cité au § 11.

il est offensé par les mots. Il ne niait pas que le Christ était un en deux natures, comme nous l'avons montré, mais les attaques des hérétiques le mettaient dans l'obligation de distinguer beaucoup plus les propriétés des natures<sup>1</sup>.

21. C'est pourquoi il est dit : *En effet, tout l'Orient unanime le mettait à la première place comme possesseur d'une grande force de doctrine face aux hérésies. Dans les combats et les luttes qu'il a menés contre elles, il a pratiqué une grande distinction, non à cause d'une compréhension erronée mais parce qu'il estimait que de cette façon il luttait plus efficacement contre les hérétiques. L'unité souveraine, il ne l'a pas ignorée ou niée, loin de là – en effet tous ses livres sont pleins d'expressions en ce sens – mais il a distingué plus encore les propriétés des natures, comme le combat qu'il menait contre les hérétiques lui imposait de le faire<sup>2</sup>.*

22. Et si l'on permet à ceux qui viennent après les anciens prédicateurs de discuter sur des paroles simples comme s'il s'agissait de tromperies d'hérétiques, sans considérer qu'ils luttèrent contre les hérésies de leur époque et non contre des hérésies futures qu'ils ne connaissaient pas, nous condamnerons sans aucun doute beaucoup de ces prédicateurs avec Théodore. En effet, comme ces Pères orientaux le signalent, on trouve chez eux de nombreuses expressions qui demandent non un juge sévère mais un interprète bienveillant.

23. Parce qu'on ne croit pas au témoignage de ces Orientaux, nous citerons quelques passages, parmi bien d'autres, pris dans les écrits des anciens docteurs de l'Église, pour que les eutychiens et leurs partisans ne puissent dissimuler que la condamnation des doctrines de Théodore, qu'ils ont réclamée pour la destruction du concile de Chalcedoine, condamnerait aussi la doctrine de ces Pères qu'ils prétendent vénérer. Et, même en

dicunt, doctrina damnetur. Verum et his omissis uel paululum intermissis, reprehendi non potest sancta synodus, quod uenerabilis Ibae epistulam pro eius laude non iudicauit haereticam.

220 **24.** Primum quidem, quoniam tantorum patrum sententiam secuta est, quod solum eius defensionem sufficit; deinde quia nec illud improbandum est, si aut eos qui de quibusdam scriptis Theodori causarentur, credidit occa-  
225 sionem facere contrario dogmati quo tenebantur, uel ea minus intellegendo culpae, aut ipsum Theodorum minus commodis explicasse uerbis quae sentiebat, quod multis potest Catholicis doctoribus euenire. Nam saepe etiam intentione aduersariis resistendi in dicendo modus  
230 exceditur, nec facile est homini futuras euitare quaestiones, cum aduersus praesentes toto nisu mentis insurgit.

**25.** Agebat enim Theodorus frequenter tam libris quam sermonibus in populum contra Synusiastas, siue, ut ab auctoris sui nomine sunt uocati, Apollinaristas, progenitores Eutythianae dementiae, qui temporibus eius exorti,  
235 unam Christi dicebant esse naturam, quibus repugnans si forte per humanam fragilitatem lapsus inuenitur in uerbo, quid impium synodus fecit, quod eum tantis attestantibus credidit in sensu mansisse Catholico? Maxime quia necdum perfidia Nestoriana surrexerat, quae sollicitum semper ex  
240 altera parte faceret disputantem, sed hoc solum quod uincere proposuerat attendebat.

**26.** Quod si aliquo inexcusabili praecoccupatus errore Theodorus ostendatur, num impie sancta synodus fecit, quod pie de Christi Ecclesia sentiens, credidit eum in

1. *Synusiastae*: «ceux qui unissent l'*ousia*, la substance». Ce terme ne semble avoir été utilisé que pour désigner les apollinaristes stricts pour qui le Verbe s'unissait immédiatement à la chair. A. Grillmeier cite à ce sujet une phrase de Sévère d'Antioche: les synusiastes sont «ceux qui ont mélangé la chair du Seigneur à la divinité et disent qu'elle est devenue la substance de Dieu» (*Le Christ dans la trad. chrétienne*, II/2, p. 67, n. 1, citant SÉVÈRE, *Or. 1 ad Nephthal.*, CSCO 120, p. 4).

omettant ou en laissant un peu de côté ce point, on ne peut blâmer le saint synode de ne pas avoir jugé hérétique la lettre du vénérable Ibas à cause de la louange de Théodore.

**24.** D'abord, parce qu'il a suivi l'avis de nombreux Pères, et cela seul suffit à sa défense. Ensuite, parce qu'on ne peut lui faire grief d'avoir cru soit que ceux qui mettaient en cause certains écrits de Théodore trouvaient l'occasion de réagir en raison de la doctrine contraire qui les occupait, soit qu'ils l'accusaient en le comprenant mal, soit que Théodore lui même ait exposé son opinion en des termes trop peu clairs, ce qui peut arriver à beaucoup de docteurs catholiques. De fait souvent, dans l'intention de résister aux adversaires, on excède aussi la mesure en paroles; et il n'est pas facile à un homme de prévenir les questions de l'avenir lorsqu'il se dresse avec tout l'effort de son intelligence contre des adversaires du présent.

**25.** En effet, Théodore luttait fréquemment, autant dans des livres que dans des sermons au peuple, contre les synusiastes<sup>1</sup> ou apollinaristes – ainsi appelés du nom de leur initiateur –, géniteurs de la folie eutythienne, qui, surgis à son époque, disaient que la nature du Christ est une; si, en luttant contre eux, une erreur s'est glissée par hasard dans une phrase, à cause de la fragilité humaine, qu'a fait d'impie le synode en croyant qu'il gardait le sens catholique, comme tant de gens l'attestaient? D'autant plus que ne s'était pas encore dressée la perfidie nestorienne qui donne des inquiétudes opposées à celui qui la combat; mais lui luttait contre la seule hérésie qu'il se proposait de vaincre.

**26.** Et si l'on montre que Théodore est atteint par quelque erreur inexcusable, le saint synode a-t-il agi avec impiété parce que, gardant un pieux jugement sur l'Église du Christ, il a cru qu'admonesté en son temps Théodore

245 tempore admonitum corrigere potuisse, ut in ea permaneret episcopus, et ob hoc pro ceteris quamplurimis quae recte sapuit, non immerito eius doctrinam esse laudatam. Haec sane Orientalium patrum uerba, quibus de Theodoro dixerunt :

250 **27.** *Proponebat enim eum totus in commune Oriens inter eos qui ante nos fuerunt, sicut uirtutem multam doctrinae habentem aduersus haereses, conuenire serenitas tua cognoscit epistulae beati Gregorii Nazianzeni, per quam eidem Theodoro scribens ait : Si quidem aliud caput*  
 255 *haberet prouincia, ad illud oporteret clamare et contestari; tua uero reuerentia superposita, ad te attendere necesse est. Et iterum : Haec comprimere non est nostrae aetatis et infirmitatis, sed tuae prudentiae tuaeque uirtutis, quoniam tibi cum aliis facultatem donauit Deus ad*  
 260 *communem defensionem Ecclesiae.* Quid uero etiam beatus Cyrillus rescripserit Orientali synodo, prohibens non tantum personam, uerum etiam dicta Theodori condemnari, tertio memorauimus libro.

**Cap. v, 1.** Nunc igitur Domni quoque Antiocheni synodicam memoremus epistolam, qui sicut eius decessor Iohannes et ipse imperatori Theodosio scribens : *Vestram, inquit, docere cogitur pietatem, quoniam Apollinaris haeresiarcbae impietatem Eutyches presbyter renouare pertentat et apostolicas labefactare doctrinas, mysterii incarnationis dogma corrumpens et diuinitatem Vnigeniti et humani-*

iv, 254-260 GREG. NAZ. Ep. 152 ad Theod. Mops. (= Tyanensem; PG 57, 258); lat. Coll. Sangerm. 4 (ACO II, v, p. 142; éd. trad. P. Gallay, S. GRÉGOIRE DE NAZIANZE, Lettres, t. 2, CUF, Paris 1967, p. 44)  
 v, 3-45 DOMN. ANT. Ep. ad Theodosium imp. (unicum fragm.)

1. Ce passage a été déjà partiellement cité en VII, vii, 33-34 (SC 479, p. 488-491). Comme on l'a dit à cette occasion, la lettre 152 de Grégoire a été adressée à Théodore de Tyane; cf. SC 479, p. 486, n. 1.

aurait pu se corriger, si bien qu'il puisse demeurer évêque en cette Église; et par suite, en raison de tous les autres nombreux points de la foi qu'il a si justement compris, il a loué sans injustice sa doctrine. C'est bien cela qu'ont dit les Pères orientaux au sujet de Théodore :

**27.** *En effet, tout l'Orient unanime le mettait à la première place parmi nos prédécesseurs comme possesseur d'une grande puissance de doctrine face aux hérésies; ta Sérénité reconnaît que cela s'accorde avec la lettre du bienheureux Grégoire de Nazianze où il écrit à Théodore : Si la province avait une autre tête, il conviendrait de crier vers elle et de l'appeler. Mais comme ta Révérence est placée au-dessus de moi, il me faut avoir recours à toi. Et encore : Réprimer cela n'est pas de notre âge et de notre faiblesse, mais cela dépend de ta sagesse et de ton courage, parce que Dieu t'a donné, avec d'autres, cette possibilité pour la défense commune de l'Église<sup>1</sup>. Ce que le bienheureux Cyrille a écrit également au synode d'Orient pour empêcher de condamner non seulement sa personne mais aussi ses paroles, nous l'avons rappelé dans le troisième livre<sup>2</sup>.*

**Domnus d'Antioche loue Théodore dans la synodale à Théodose**

**Chap. v, 1.** Maintenant donc rap- pelons la lettre synodale de Domnus d'Antioche<sup>3</sup> qui, comme son prédécesseur Jean, écrivit lui aussi à l'empereur Théodose : *Il est nécessaire d'apprendre à votre Piété que le prêtre Eutychès cherche à faire renaître l'impiété de l'hérésiarque Apollinaire et à détruire les doctrines apostoliques; il pervertit le dogme du mystère de l'Incarnation, appelle une seule nature la divinité et l'humanité du Fils unique, soutient*

2. Cf. III, vi, 33-34 (SC 478, p. 118-121).

3. Seul Facundus a conservé cet extrait de la lettre de Domnus; sur cette lettre, cf. R. DRAGUET, «La christologie d'Eutychès d'après les actes du synode de Flavien (448)», Byzantion 6, 1931, p. 441-457.

tatem unam naturam uocans, commixtionemque et confusionem asserens factam et salutarem passionem ipsi in-  
 10 taminabili deitati adnectens et hos qui columnae ueritatis  
 et propugnatores pietatis fuerunt, et aduersus omnem  
 haeresem clare uirtutem exercuerunt, Diodorum et  
 Theodorum anathematizare praesumit, et in hoc Apolli-  
 naris similis uanitati.

15 2. Ille etenim linguam aduersus magnum Diodorum  
 mouit, quoniam eum agentem impie obiurgauit. Clarum  
 autem et hoc affinitatis dogmatum signum est; qui enim  
 magnum pietatis certatorem Diodorum cum Apollinario  
 uerbis blasphemis impetit, e contrario semetipsum ostendit  
 20 similitudinem uanitatis illius amplectentem.

3. Iste autem magnus Diodorus testem quidem pietatis  
 habet clarorumque certaminum, magnum illum Basilium.  
 In illo enim claruit tempore quo Arii impietatis patroni,  
 tunc imperatorum animas irretientes, aduersus ueritatem  
 25 illorum mouere potentiam. Habuit autem iste in Antiochia  
 certaminum cursum aduersus haereticorum austeritatem  
 decertans.

4. Dei autem homo sanctus Meletius, a quo appella-  
 tionem habent apud nos apostolicorum custodes dogmatum  
 30 (Meletianos enim nos uocant Arii sectatores), sacratis-  
 simum Diodorum gubernatorem Ciliciae uniuersae prae-  
 posuit et Tarseorum regimen ei commisit. Iste in regia  
 ciuitate cum Gregorio et Gregorio et reliquis qui eius erant  
 studii, ter beatum Nectarium archiepiscopum ordinauit.

35 5. Iste Iohannis magni doctor qui sedem regiae ciuitatis  
 ornauit et uniuersum mundum doctrina compleuit, iste  
 diuulgatissimum illum Theodorum piis dogmatibus  
 enutriuuit, et clare ac fortiter edocens laborare, haereti-  
 corum cateruis eum immisit. Et sacratissimus quidem

qu'il y eut mélange et confusion, relie la passion qui nous  
 sauue à la divinité elle-même qui ne peut être souillée, et  
 réclame l'anathème contre ceux qui ont été les colonnes  
 de la vérité et les défenseurs de la piété et ont manifesté  
 clairement leur vertu contre toute hérésie, Diodore et  
 Théodore. Et en cela il est semblable à la perverstion d'Apol-  
 linnaire.

2. De fait, il a levé sa langue contre le grand Diodore  
 parce qu'il le blâmait de mal agir. Et c'est un signe clair  
 de la parenté de sa doctrine avec celle d'Apollinaire. En  
 effet, celui qui attaque clairement par des mots diffama-  
 toires Diodore, le grand défenseur de la piété contre Apol-  
 linnaire, montre qu'il adopte en sens contraire une position  
 semblable à la perverstion d'Apollinaire.

3. Or ce Diodore a comme témoin de sa piété et de ses  
 combats célèbres le grand Basile. En effet, il brilla en ce  
 temps où les défenseurs de l'impiété d'Arius avaient pris  
 au piège l'esprit des empereurs et faisaient agir leur pouvoir  
 contre la vérité. Et celui-ci suivit à Antioche le cours des  
 combats en luttant contre la dureté des hérétiques.

4. Mais le saint homme de Dieu, Méléce – dont ils ont  
 utilisé le nom pour nous désigner, nous les défenseurs des  
 dogmes apostoliques (en effet, les sectateurs d'Arius nous  
 appellent mélétiens) – nomma le très sacré Diodore admi-  
 nistrateur de toute la Cilicie et lui confia la direction des  
 habitants de Tarse. Celui-ci avec Grégoire [de Nazianze],  
 Grégoire [de Nyssse] et les autres qui étaient de son parti,  
 ordonna archevêque dans la cité impériale le trois fois  
 bienheureux Nectaire.

5. Ce maître du grand saint Jean [Chrysostome], qui  
 illustre le siège de la cité impériale et remplit le monde  
 entier de sa doctrine, nourrit complètement le très célèbre  
 Théodore de dogmes pieux et, lui enseignant à travailler  
 clairement et courageusement, l'engagea contre les  
 bataillons des hérétiques. Et le très sacré Diodore vécut à

40 *Diodorus cum Athanasio magno, et Petro et Timotheo confluuit; Theodorus autem cum Theophilo, uiris uice luminarium orbem illustrantibus et qui sedem Alexandriae ornauerunt; sed laudatores quidem horum illi in omni uita fuerunt, accusare autem eos nullus alicubi prae-*  
45 *sumpsit euidenter.*

6. Apparet etiam ex his quae nunc protulimus, condiscipulum fuisse magni Iohannis diuulgatissimum Theodorum, cum quo, ut Domnus attestatur, a sancto quoque Diodoro, sicut a Flauiano Antiochensi, piis dogmatibus enutritus est. Hoc etiam simul est proditum, quod odium contra Theodorum sicut etiam contra magistrum eius Diodorum Eutychniani ab ipso Eutyche patre suo contraxerint, qui diuinitatem Unigeniti et humanitatem unam naturam uocabat, commixtionem et confusionem  
55 asserens factam, et salutarem passionem ipsi incontaminabili deitati adnectens.

7. Non ergo mirum si rami infelices amarissimae radici suae conueniant. At ego hic iudicium uestrae pietatis exspecto, cui sententiae nos in causa Mopsuesteni  
60 Theodori adiungi oportere censetis, utrum nam uesaniae Eutychnis haeredumque eius, qui pro sua pecuali stultitia qua tenentur, in eius condemnationem frustra semper armati sunt, an Iohannis Constantinopolitani eius condiscipuli et Gregorii Nazianzeni, Iohannis deinde Antiocheni  
65 atque Orientalis uniuersi concilii, Cyrilli ac Procli eidem rescribentium, et huius Domni Antiocheni?

8. Puto, clementissime imperator, quod magni sceleris magnaue profanationis esse iudices, istorum luminarium mundi pro Theodoro Mopsuestiae calcare sententiam et

*la même époque que le grand Athanase, Pierre et Timothée, et Théodore en même temps que Théophile. Ces hommes illustrèrent toute la terre comme des luminaires et ornèrent le siège d'Alexandrie. Ceux-ci louèrent ceux-là toute leur vie, et à l'évidence aucun, nulle part, n'envisagea de les accuser.*

6. Ce que nous avons rapporté maintenant montre que le très célèbre Théodore fut le condisciple du grand Jean avec lequel, comme l'atteste Domnus, il fut aussi nourri de pieuses doctrines par saint Diodore comme par Flavien d'Antioche. Cela montre en même temps que la haine contre Théodore, comme aussi contre son maître Diodore, les eutychiens l'ont tirée de leur père Eutychès lui-même, qui désignait comme une seule nature la divinité et l'humanité du Fils unique, soutenant le mélange et la confusion, et reliant la passion qui nous sauve à la divinité elle-même qui ne peut être souillée.

**Il faut suivre le jugement des Pères sur Théodore** 7. Il n'est donc pas étonnant que les rameaux mal venus s'accordent avec leur racine très amère. Mais moi, ici, j'attends le jugement de votre Piété; à quelle opinion jugez-vous qu'il convient de nous lier dans l'affaire de Théodore de Mopsueste : est-ce, en effet, à la folie d'Eutychès et de ses héritiers qui, au nom de la stupidité bestiale qui les tient, se sont toujours armés en vain pour sa condamnation? Ou est-ce à celle de Jean de Constantinople son condisciple, de Grégoire de Nazianze, de Jean d'Antioche ensuite et de tout le concile des Orientaux, de Cyrille et de Proclus dans leur réponse, et de ce Domnus d'Antioche?

8. Je le pense, très clément empereur, tu jugeras que ce serait un grand crime et une grande profanation de fouler aux pieds l'avis de ces luminaires du monde en faveur de Théodore de Mopsueste et de passer aux

70 ad tenebras caecitatis Eutychianae transire, ut in Ecclesia  
Catholica haereticorum exerceamus inimicitias et alieno  
contra nostros odio militemus. Si autem profanum nobis  
est, in solius condemnatione Theodori patrum calcare  
sententiam, ut Eutychianorum desiderio satisfiat, nedum  
75 ipsos condemnare uenerabiles patres, decernendo uel  
decernentibus assentiendo, ut anathema sit qui Theodoro  
Mopsuestiae non dicit anathema.

9. Quod ergo uos religio uestra profanum iudicare  
compellit, hoc etiam uenerabilis synodus Chalcedonensis  
80 profanum iudicauit, sicut iudicare debuerat, Eutychis  
iudicium in causa Theodori sequi, contra quem fuerat  
congregata, potius quam istorum patrum, quorum eum  
testimoniis refellebat; et ideo, Domno Antiocheno cum  
multis patribus attestantes quod diuulgatissimus Theodorus,  
85 cum magno Iohanne qui sedem regiae ciuitatis ornauit,  
a Diodoro piis dogmatibus fuerit enutritus, epistulam uene-  
rabilis Ibae siue Theodorum condemnare non debuit, cum  
ex ea recitari laudes eius aduerteret.

10. Quippe cum et hoc sciret, quia communem ab  
90 Apollinaristis et Eutyche accusationem cum suo magistro  
Diodoro sustinebat, Diodorum uero similiter sciret testem  
pietatis clarorumque certaminum habuisse magnum  
Basilium et sanctum Meletium, a cuius nomine Ariani nos  
Meletianos appellant, et Gregorium et alterum Gregorium,  
95 cum quibus beatum Nectarium in regiam ciuitatem  
episcopum ordinauit, cumque Alexandrinis episcopis, id  
est Athanasio magno, et Petro et Timotheo confloruisse,  
quod etiam ex eorum epistulis quarto libro docuimus;

ténèbres de la cécité eutychienne pour exercer dans  
l'Église catholique les inimitiés des hérétiques et militer  
par une haine étrangère contre les nôtres. Mais, s'il est  
sacrilège pour nous dans la condamnation du seul  
Théodore de fouler aux pieds l'avis des Pères pour satis-  
faire le désir des eutychiens, à plus forte raison l'est-il  
de condamner ces vénérables Pères eux-mêmes en  
décidant ou en étant d'accord avec ceux qui décident  
que soit anathème celui qui ne dit pas anathème Théodore  
de Mopsueste.

9. Ainsi, ce que votre religion vous pousse à juger  
sacrilège, le vénérable synode de Chalcédoine aussi l'a  
jugé sacrilège comme il devait le juger : suivre dans l'af-  
faire de Théodore le jugement d'Eutychès contre qui il  
avait été réuni plutôt que celui de ces Pères dont les  
témoignages le réfutaient. Et c'est pourquoi ce concile,  
qui apporta sa confirmation à Domnus d'Antioche et à  
beaucoup de Pères pour dire que le très célèbre Théodore  
fut nourri de pieuses doctrines par Diodore, en com-  
pagnie du grand Jean qui illustra le siège de la cité impé-  
riale, ne devait condamner ni la lettre du vénérable Ibas  
ni Théodore, quand il remarquait à la lecture de cette  
lettre qu'elle chantait ses louanges.

10. En fait, il savait aussi que Théodore était, en même  
temps que son maître Diodore, sous le coup d'une accu-  
sation des apollinaristes et d'Eutychès; il savait également  
que Diodore avait eu comme témoins de sa piété et de  
ses combats célèbres le grand Basile et saint Méléce –  
du nom duquel les ariens nous appellent mélétiens – et  
l'un et l'autre Grégoire avec lesquels il ordonna le bien-  
heureux Nectaire évêque de la cité impériale; et qu'il  
avait vécu à la même époque que les évêques  
d'Alexandrie, c'est-à-dire Athanase le Grand, Pierre et  
Timothée, ce que nous avons montré aussi dans le qua-  
trième livre à partir de leurs lettres<sup>1</sup>; comme aussi

1. Cf. IV, II, 10-18 (SC 478, p. 146-153).

sicut ipsum quoque Theodorum cum Theophilo, uiris uice  
 100 luminarium orbem illustrantibus. Et utique non posset  
 magna Chalcedonensis synodus crimen intolerabilis prae-  
 sumptionis euadere, si Apollinaristas et Eutychem seque-  
 retur, qui Diodorum et Theodorum cum Basilio et Meletio,  
 et utroque Gregorio, et Iohanne et Nectario et Athanasio  
 105 et Petro et Timotheo atque Theophilo, in praedicatione  
 uerbi conuersatos sine querela, falsis criminationibus impe-  
 tebant.

**11.** Nonne hoc erat sapientiores et diligentiores Apol-  
 linaristas et Eutychem ostentare et condemnare tot uene-  
 110 rabiles patres qui conuenientes Diodoro atque Theodoro,  
 nihil in eis unquam reprehendisse monstrantur? Horum  
 itaque patrum auctoritate calcanda et conterenda fuerat  
 Eutychianorum stulta praesumptio et non mendaciter  
 excusanda synodus, quae sanius et fortius potest accep-  
 115 tabili, quam diximus, ratione et \*euidenti ueritate defendi.

**12.** Tantis autem ac talibus Ecclesiae Christi magistris  
 diuulgatissimi Theodori uitam doctrinamque laudantibus  
 et testantibus quod clare et fortiter laborans haereticorum  
 cateruas euerteret, nusquam accusatus a quopiam, cum  
 120 quidam eum et eius dogmata condemnarent, quid arro-  
 ganter egi, religiose imperator, quoniam hoc de me cuidam  
 uisum est uel sentire uel dicere, quod inter utrosque  
 medius nec praedicare illum uolui nec damnare, prae-  
 sertim quia, sicut superius diximus, non saltem solum  
 125 Theodorum, sed omnes qui anathema ei non dicunt,  
 anathemati subdiderunt.

**13.** Quomodo autem facillime probaretur non esse  
 dicendum anathema Theodoro, nisi et omnes anathema

Théodore avec Théophile, hommes qui éclairent le monde  
 comme des luminaires. En tout cas, le grand synode de  
 Chalcédoine n'aurait pu éviter d'être accusé de préjugé  
 intolérable s'il avait suivi les apollinaristes et Eutychès,  
 qui visaient avec de fausses accusations Diodore et  
 Théodore, alors qu'ils vivaient sans querelle dans la pré-  
 dication du Verbe en même temps que Basile, Méléce,  
 les deux Grégoire, Jean, Nectaire, Athanase, Pierre,  
 Timothée et Théophile.

**11.** N'était-ce pas là faire paraître trop sages et trop  
 empressés les apollinaristes et Eutychès, et condamner  
 tant de vénérables Pères qui, en s'accordant avec Diodore  
 et Théodore, apparaissent n'avoir jamais rien blâmé en  
 eux? C'est pourquoi, par l'autorité de ces Pères, il aurait  
 fallu fouler aux pieds et anéantir le stupide préjugé des  
 eutychiens et ne pas excuser mensongèrement le synode  
 qu'on peut défendre de façon plus saine et plus forte  
 par le raisonnement convaincant que nous avons pré-  
 senté et par la vérité évidente<sup>1</sup>.

**12.** Et puisque de si nombreux et de tels maîtres de  
 l'Église du Christ louaient la vie et la doctrine du très  
 célèbre Théodore et attestaient que, en travaillant clai-  
 rement et courageusement, il abattait les bataillons des  
 hérétiques, lui que nul d'entre eux n'accusa nulle part  
 tandis que certains le condamnaient lui et sa doctrine,  
 en quoi ai-je agi avec arrogance, religieux empereur, lors-  
 qu'on crut bon de penser ou de dire à mon sujet que,  
 me tenant au milieu entre deux attitudes, je n'ai voulu  
 ni le louer ni le condamner, d'autant plus que, comme  
 nous l'avons dit plus haut, ils placent sous anathème non  
 seulement Théodore mais tous ceux qui ne le disent pas  
 anathème.

**13.** Mais comment pourrait-on prouver très facilement  
 qu'il ne faut pas dire anathème Théodore, si ce n'est en  
 montrant qu'ils unissent à sa condamnation tous ceux qui

1. *euidenti ueritati* du CCL est une faute d'impression; lire : *euidenti ueritate*.

illi non dicentes eius damnationi coniungerent? Quod  
 130 quam crudele esset et nimis iniquum, etiam si hoc nulla  
 patrum sententia fieri uideretur, uidere perfacile est.  
 Numquid enim anathema esse deberent qui Theodoro  
 Mopsuestiae, uel quia incognitos et incertos haberent, si  
 fuissent aliqui eius errores, uel quia in Ecclesiae pace  
 135 defunctus est, metuerent anathema dicere?

**14.** Nam si cauillari quisquam uolens obiectet eis, ac  
 dicat : quid commeruit innocentia infantium uel necessitas  
 mutorum, ut a uobis anathema fierent qui nec Theodoro  
 Mopsuestiae nec cuiquam dicere possunt anathema?  
 140 Multum pro sua peritia, sicut arbitror, aestuabunt. Quantum  
 porro et ipsorum haereticorum mentes, cum in omnibus,  
 tum maxime in hoc facto, furoris sui zelo fuerint obscu-  
 ratae, satis clarum est, qui dum longis suae factionis  
 ambagibus ad euacuationem Chalcedonensis synodi  
 145 peruenire contendunt, illos etiam patres quos uenerari se  
 dicunt, simul condemnari cum Theodoro nescierunt.

**15.** Nam doceant nos uel ipsi uel fautores eorum, si  
 uere aliquid possunt, quomodo simul et Theodorus talis  
 pronuntietur haereticus, ut ab eius nomine iam Theodo-  
 riani uocentur, qui Nestoriani hactenus uocabantur, et  
 150 laudatores fidei et doctrinae eius non uideantur haeretici,  
 ut de omni Ecclesia taceam, quae illum, donec aduixit,  
 habuit honoratum. Hic itaque probent subtilitatem suae  
 doctrinae.

**16.** Hic exercent illud ingenium petulans procacemque  
 155 scientiam, qui perite philosophari se putant, qui calum-  
 niari aliis mortuis possunt, cum defendere sua dicta non  
 possunt. Ideoque uel nunc admoniti debent nobiscum

ne le disent pas anathème? Et combien cela serait cruel  
 et trop injuste, même si aucune sentence des Pères n'em-  
 pêchait de le faire, il est très facile de le voir. En effet,  
 devaient-ils être anathèmes ceux qui craignaient de dire  
 anathème Théodore de Mopsueste, soit parce qu'ils  
 n'avaient pas connaissance ou certitude qu'il y avait chez  
 lui quelques erreurs, soit parce qu'il était mort dans la  
 paix de l'Église?

**14.** En effet, si quelqu'un pour chicaner leur objectait :  
 «Qu'a mérité l'innocence des enfants ou l'impuissance  
 des muets pour que nous les fassions anathèmes, eux  
 qui ne peuvent dire anathème ni Théodore de Mopsueste  
 ni quiconque?», ils s'agiteront beaucoup, à mon avis, au  
 nom de leur science. D'autre part, il est clair aussi que  
 les esprits de ces hérétiques sont obscurcis sur tout sujet,  
 et principalement en cette occasion, par le zèle de leur  
 fureur : en effet, par les longs détours de leur parti, ils  
 cherchent à parvenir à la destruction du synode de Chal-  
 cédoinne, sans se rendre compte que ces Pères eux-mêmes  
 qu'ils disent vénérer, ils les condamnent en même temps  
 que Théodore.

**15.** Qu'ils nous apprennent en effet, eux ou leurs par-  
 tisans, si en vérité ils le peuvent, comment en même  
 temps on pourrait appeler Théodore hérétique – si bien  
 que d'après son nom on appelle désormais théodorien<sup>1</sup>  
 ceux qui jusqu'à présent étaient appelés nestoriens –, et  
 que n'apparaissent pas hérétiques ceux qui louent sa foi  
 et sa doctrine, pour ne pas parler de toute l'Église qui,  
 tant qu'il a vécu, l'a tenu en honneur. Qu'ils montrent  
 donc sur ce point la subtilité de leur opinion.

**16.** Qu'ils exercent ici ce génie effronté et cette science  
 impudente, eux qui pensent philosopher avec art et  
 peuvent accuser des morts qui leur sont étrangers, alors  
 qu'ils ne peuvent défendre leurs propres dires. C'est  
 pourquoi, maintenant qu'ils sont avertis, ils doivent désap-

1. Cf. IV, II, 70 (SC 478, p. 185); VII, VII, 38 (SC 479, p. 493).

improbare quod factum est. Quod si noluerint, Catholici  
 160 saltem desinant uel iniuste uel nimis seuerè de mortuis  
 iudicare, et synodi Chalcedonensis auctoritatem tali haere-  
 titorum argumento destruere.

17. Nam cui rei \*necessaria est ista multa iustitia, quae  
 cum male argumentantibus haereticis fauet, dure atque  
 165 crudeliter in sanctorum patrum contumeliam redundauit?  
 Nonne proprie uidetur in Ecclesiaste talibus interdictum,  
 ubi scriptum est : « *Noli effici iustus multum, et noli argu-  
 mentari abundanter, ne forte obstupescas, ne impie agas  
 multum; et noli esse durus, ne moriaris in tempore non*  
 170 *tuo*<sup>a</sup>. » Et quia ibi sequitur dicens : « *Bonum est parcere  
 te in hoc equidem; ab hoc noli contaminare manum tuam,  
 quia is qui timet Deum euadit omnia*<sup>b</sup>. »

18. Maluimus nos, pro Dei timore, ut euaderemus hanc  
 culpam, parcere uenerandis patribus quam illis admisceri  
 175 quia manus suas contaminauerunt, inconsulta eos subscrip-  
 tione damnantes. Pertinet igitur ad pietatis uestrae iustitiam,  
 ut qui non iudicatis arrogantes paternae sententiae  
 contemptores, qui se tantis patribus prudentius intellexisse  
 et utilius fidei consuluisse gloriantur, multo minus me uel  
 180 de cetero iudicetis, qui non meum, sed tantorum patrum  
 uideor in Theodoro sequi iudicium, quod etiam sancta  
 synodus Chalcedonensis secuta est, sciens eum et a  
 Iohanne Constantinopolitano atque Gregorio Nazianzeno,  
 superstitem praedicatum, et post obitum ab Iohanne et  
 185 Domno Antiochenis, ac tota synodo Orientis, atque Cyrillo  
 Alexandrino et Proclo Constantinopolitano, contra haere-  
 titorum calumnias multiplici ratione defensum.

prouer avec nous ce qui a été fait. Et si eux refusent,  
 que les catholiques au moins cessent de porter des juge-  
 ments injustes ou trop sévères sur des morts et de détruire  
 l'autorité du synode de Chalcedoine par un tel argument  
 emprunté aux hérétiques.

17. A quoi donc est nécessaire cette justice excessive  
 qui favorise les hérétiques avec de mauvais arguments,  
 alors qu'elle abonde en attaques dures et cruelles contre  
 les saints Pères? L'Ecclésiaste ne semble-t-il pas interdire  
 justement de telles pratiques lorsqu'il écrit : « *Ne sois pas  
 juste à l'excès et n'argumente pas abondamment pour ne  
 pas être abasourdi; n'agis pas à l'excès avec impiété. Ne  
 sois pas méchant à l'excès afin de ne pas mourir avant  
 ton temps*<sup>a</sup> »? Et il dit par la suite : « *Il est bon de l'épargner  
 sur ce point; ne souille pas ta main à cela, parce que  
 celui qui craint Dieu échappe à tout*<sup>b</sup> »?

18. Nous avons préféré, nous, par crainte de Dieu,  
 pour échapper à cette faute, épargner les vénérables Pères  
 plutôt que d'être mêlés à ces gens-là parce qu'ils ont  
 souillé leurs mains lorsqu'ils les ont condamnés en signant  
 sans réfléchir. Il appartient donc à la justice de votre  
 Piété – vous, qui ne jugez pas ces arrogants qui méprisent  
 la sagesse des Pères et se glorifient d'avoir compris plus  
 sagement que beaucoup d'entre eux et décidé plus uti-  
 lement pour la foi –, que vous me jugiez beaucoup moins  
 mal à l'avenir, moi que l'on voit suivre envers Théodore  
 non mon propre jugement mais celui de tant de Pères;  
 ce jugement, le saint synode de Chalcedoine l'a aussi  
 suivi, sachant que Théodore a été approuvé de son vivant  
 par Jean de Constantinople et Grégoire de Nazianze et  
 qu'il a été défendu après sa mort par Domnus d'Antioche  
 et tout le synode d'Orient, par Cyrille d'Alexandrie et  
 Proclus de Constantinople, contre les calomnies des héré-  
 tiques avec de multiples raisons.

19. Vnde magis probatur quod stulte propter hoc putetur haeretica, quam in causa Theodori illorum patrum testimonio fidem habuit, quorum fidem in suis definitionibus tenens haeticos improbauit. Animaduertendum sane uidetur et fidelium cordibus inculcandum, non tam pro causa Mopsuesteni Theodori, quam pro cunctorum qui uitam in pace Ecclesiae finierunt atque finierint, quod omnes hi patres quorum sententias memorauimus, diuersis quidem uerbis, sed eodem sensu, pronuntiant quoniam unusquisque in uita sua \*correctioni Ecclesiae pertinaciter non resistens, post mortem cum suis dictis non debeat abdicari.

20. Sanctus namque Iohannes Antiochenus et tota synodus Orientis, beato Proclo scribes, inter alia sic queruntur: *Et quis de cetero nominis adsit doctrinis, sic admirabilibus et famosissimis uiris post mortem damnatis? Non nostrum ergo est gloriosus eorum qui praecesserunt opinionibus insultare, neque iudicare eos qui honorate defuncti sunt, sed solius iudicis utuorum et mortuorum.* Scribentes etiam Theodosio imperatori dicunt:

21. *Si autem quidquam, imperator sancte, obscurum aliquis inueniri dicat in etus uel aliorum litteris, hoc retractari necessarium non est. Quorum enim uita in sacerdotio et ministerio optimum habuit finem, his praelatam gloriam dedicamus; et non ex illis eos iudicamus, de quibus aliqui atrociter eos accusant.* Proclus etiam sic deploranti et conquerenti praedicto Iohanni et synodo Orientali respondit:

v, 201-205 IOH. ANT. et Synodus Orientis; cf. VIII, 1, 7 (p. 22)

v, 207-212 Ibd.; cf. VIII, III, 2 (p. 36-38)

1. *correctioni Ecclesiae pertinaciter non resistens*: au lieu de *corruptioni*, toutes les éditions, même celle de Sirmond, portent *corruptioni*; l'apparat critique ne signale aucune variante. Pourtant cette lecture ne s'accorde pas avec le contexte. On doit conjecturer une faute des copistes et donc écrire *correctioni*; cf. d'ailleurs la formule semblable en v, 26 et vii, 3: *correctioni pertinaciter resistentem*.

19. Il est donc encore mieux établi qu'il est stupide de juger ce synode hérétique, pour cette raison que dans l'affaire de Théodore il a fait crédit au témoignage de ces Pères dont il a épousé la foi dans ses définitions et a blâmé les hérétiques. Il faut donc avertir le cœur des fidèles et leur inculquer – non tant pour la cause de Théodore que pour celle de tous les hommes qui ont fini ou finiront leur vie dans la paix de l'Église – que tous ces Pères dont nous rappelons les avis on dit, certes en des termes différents, mais avec le même sens: quiconque de son vivant n'a pas résisté avec obstination à l'admonestation de l'Église<sup>1</sup> ne doit pas après sa mort être rejeté avec ses paroles.

20. En effet, saint Jean d'Antioche et tout le synode d'Orient écrivent ceci, parmi d'autres plaintes, au bienheureux Proclus: *Et qui soutiendra nos doctrines sur d'autres sujets si des hommes admirables et renommés sont condamnés après leur mort? Ce n'est donc pas à nous qu'il appartient de faire insulte aux opinions glorieuses de ceux qui nous ont précédés ni de juger ceux qui sont morts dans l'honneur, mais c'est l'affaire du seul juge des vivants et des morts*<sup>2</sup>. Écrivant aussi à l'empereur Théodose, ils disent:

21. *Mais si, très saint empereur, quelqu'un trouve quelque obscurité dans ses écrits et dans ceux des autres, il n'est pas nécessaire de réexaminer cette opinion. En effet, ceux dont la vie dans l'épiscopat et le ministère a eu une fin excellente, nous les honorons d'une gloire illustre et nous ne les jugeons pas à partir des passages sur lesquels certains les accusent de façon atroce*<sup>3</sup>. Proclus aussi, recevant les plaintes et questions du susdit Jean et du synode d'Orient, leur répondit ainsi:

2. Cf. VIII, 1, 7 (p. 23).

3. Cf. VIII, III, 2 (p. 29).

215 **22.** *Quando enim ego scripsi tuae sanctitati oportere aut Theodorum, aut alios quosdam qui pridem defuncti sunt, anathemati subdi? Et infra: Neque autem de Theodoro neque de alio quoquam qui iam defuncti sunt, scripsi tibi, Deo amantissime, aut ut anathematizetur, aut*  
220 *abdicetur. Item scribens Maximo diacono dicit:*

**23.** *Quomodo igitur per litteras didici nunc, quia Theodori Mopsuesteni et aliorum quorundam nomina praeposita sunt capitulis ad anathematizandum, cum illi iam ad Deum migrauerint et eos qui iam uitam relin-*  
225 *querunt, superuacuum est iniuriari post mortem, quos nec uiuos aliquando culpauimus. Cyrillo etiam scribens memoratus Iohannes Antiochenus cum Orientali concilio dicit:*

**24.** *Quid non hic laesionis uel corruptionis et confu-*  
230 *sionis plenum generetur, si aperiamus ianuam bis qui uolunt dicta transeuntium patrum euertere? Quale damnum non apertum erit dicta non solum refutare, sed etiam anathematizare? Cyrillus quoque rescribens eidem Iohanni et eius synodo, sic ait:*

235 **25.** *Nisi forte in mentem assumendum est quod concinnare uolunt, cum maxime neque in promptu est persona quam culpae supponunt, et capitulorum redargutio incerta, et qui haec agunt; in incertum currentes et aerem uerberantes<sup>c</sup> inueniuntur. Et infra: Sed iuste*  
240 *audient, tamen etsi nolint, qui huiusmodi causas praebeant: Obluiscimini uos ipsos, quando aduersus pulueres arcus extenditis. Non enim superest qui apud uos inscriptus est.*

v, 215-220 PROC. EP. 10 ad Ioh. Ant.; cf. VIII, II, 2-3 (p. 28)

v, 221-226 PROCL. EP. 11 ad Maximum; cf. VIII, II, 7 (p. 30)

v, 229-233 IOH. ANT. et Synodus Orientis; cf. VIII, IV, 8 (p. 50)

v, 235-249 CYR. AL. EP. pro Theodoro; Coll. Sicard. 15 (ACO I, v, p. 314-315); cf. III, VI, 34.38 (SC 478, p. 120.122)

c. cf. 1 Co 9, 26

1. Cf. VIII, II, 2 (p. 29).

**22.** *Quand ai-je écrit à ta Sainteté qu'il fallait placer sous anathème Théodore ou d'autres déjà morts<sup>1</sup>? Et plus bas: De plus, très aimé de Dieu, je ne t'ai écrit ni au sujet de Théodore ni d'aucun autre déjà mort pour les faire anathématiser ou exclure<sup>2</sup>. De même, écrivant au diacre Maxime, il dit:*

**23.** *Comment donc ai-je appris maintenant par ces lettres que les noms de Théodore de Mopsueste et de certains autres ont été placés dans ces chapitres pour les anathématiser, alors que ceux-ci sont déjà partis vers Dieu et qu'il est vain d'injurier après leur mort ceux qui ont déjà quitté la vie, sans que nous les ayons accusés autrefois de leur vivant<sup>3</sup>? Écrivant aussi à Cyrille, le susdit Jean d'Antioche dit avec le concile d'Orient:*

**24.** *Que pourrait-il en naître qui ne soit plein de blessures, de corruption et de confusion, si nous ouvrons la porte à ceux qui veulent détruire les dires des Pères défunts? Quel dommage ne sera-t-il pas ouvert non seulement à réfuter ces propos, mais encore à les anathématiser<sup>4</sup>? Cyrille aussi, répondant au même Jean et à son synode, dit:*

**25.** *A moins qu'il ne faille se mettre en tête ce qu'ils veulent proclamer; mais lorsque la personne qu'ils soupçonnent de faute n'est pas présente, la réfutation des chapitres est incertaine, et ceux qui mènent l'action courent dans l'incertain et s'agitent en fouettant l'air<sup>5</sup>. Et plus bas: Mais il est juste qu'ils écoutent, même s'ils ne le veulent pas, eux qui présentent de pareils arguments: Vous vous oubliez vous-mêmes, lorsque vous tendez vos arcs contre des poussières. En effet, il n'en reste pas un chez vous qui n'ait été accusé. Et que personne ne me reproche*

2. Cf. VIII, II, 3 (p. 29).

3. Cf. VIII, II, 7 (p. 31).

4. Cf. VIII, IV, 8 (p. 51).

5. Cf. III, VI, 34 (SC 478, p. 121).

*Et me nullus culpet in haec uerba progressum sed cedat famoso nimium progressori. Graue est enim insultare defunctis, uel si laici fuerint, nedum illis qui in episcopatu hanc uitam deposuerunt. Iustissimum enim apparet prouidentibus uiris, cedere praescienti uniuscuiusque uoluntatem et cognoscenti qualis unusquisque nostrum futurus sit.*

245 **26.** Haec animo nobis tenenda sunt, haec non solum praesentibus, sed etiam futuris, si qui forte rursus emergerint, praesumptoribus opponenda, ne quis condemnare audeat, nisi correptioni pertinaciter resistentem. Quod si etiam quisquam ex his patribus, qui consona et uelut una  
255 uoce pro Theodoro responderunt, quod absit a conscientia et ueritate sanctorum, praeuaricatus ab omnium communi sententia, contrarium sibi tantisque patribus habuisse postea iudicium probaretur; ipsius potius qui discordaret ab omnibus, non omnium communis pro Theodoro fuit  
260 euacuanda sententia.

**27.** Propterea si qui sunt, qui uituperantes beatum Cyrillum, dicunt quod aliter postea de Theodoro Mopsuesteno locutus est, quam in hoc iudicio, quod commune cum Iohanne Antiocheno atque Orientali synodo  
265 et Proclo Constantinopolitano habuit, in quo probatur etiam eius condiscipulo Iohanni Constantinopolitano, Gregorio Nazianzeno et Domno Antiocheno congruere, recipiendi non sunt aduersus eundem Theodorum, uel potius aduersus ipsum beatum Cyrillum, quem talia  
270 dicendo, quantum in illis est, inconstantem uideri faciunt atque mutabilem.

**28.** Nam defensionem synodi Chalcedonensis, quae Theodorum non iudicauit esse damnandum, tametsi nullam pro eo Cyrilli episcopi sententiam teneremus, sufficerent

*d'exagérer par ces mots, mais qu'il cède à un trop fameux prédécesseur. Car il est grave d'insulter les défunts, même s'ils furent laïcs, à plus forte raison ceux qui ont mené à son terme leur vie dans l'épiscopat. Car il apparaît très juste à des hommes sages de céder à celui qui sait d'avance la volonté de chacun et connaît ce que chacun de nous sera<sup>1</sup>.*

**26.** Voilà ce qu'il nous faut garder à l'esprit, voilà ce qu'il nous faut opposer aux présomptueux non seulement actuels mais futurs, si par hasard quelques-uns s'élevaient à nouveau, afin que l'on n'ose condamner quelqu'un sauf s'il résiste avec obstination à l'admonestation. Et si même quelqu'un de ces Pères, qui ont répondu à l'unisson et comme d'une seule voix, en faveur de Théodore, s'écartait de l'avis commun à tous – qu'en soient préservées la conscience et la vérité chez les saints! – et qu'on puisse prouver qu'il eut par la suite un jugement contraire à celui que lui-même et tant de Pères ont émis, il faudrait plutôt rejeter son avis personnel en désaccord avec tous, et non l'avis commun à tous en faveur de Théodore.

**27.** Par conséquent, s'il en est qui critiquent le bienheureux Cyrille et disent qu'il a parlé par la suite de Théodore de Mopsueste autrement que dans le jugement qu'il a émis en commun avec Jean d'Antioche, le synode d'Orient et Proclus de Constantinople, en accord aussi – c'est prouvé – avec Jean de Constantinople, son disciple, avec Grégoire de Nazianze et Domnus d'Antioche, on ne doit pas accepter leurs objections contre le même Théodore ou plutôt contre le bienheureux Cyrille lui-même que, par de tels discours, ils font paraître autant qu'ils le peuvent inconstant et changeant.

**28.** En effet, pour la défense du synode de Chalcedoine qui n'a pas jugé devoir condamner Théodore, même si nous n'avions aucun avis de l'évêque Cyrille à son sujet, les témoignages de tant d'autres Pères suffiraient

1. Cf. III, vi, 38 (SC 478, p. 123).

275 procul dubio tot aliorum patrum testimonia; sufficeret postremo, si haec etiam defuissent, Ecclesiae Catholicae communicatio, in cuius pace non solum sine ulla querela, sed etiam cum gloria magna defunctus est.

**Cap. vi, 1.** \*Repellendi ergo sunt ac merito coercendi qui, uolentes in praeiudicium sanctae synodi condemnari Theodorum, tantis uenerandis patribus, et Ecclesiae, sibi que ipsi beatum Cyrillum posthac dicunt exstitisse 5 contrarium. Vt autem non suspectum lectorem uel dubium relinquamus, siue scripserit aliquid aduersus Theodorum Cyrillus, siue non scripserit, defensio magnae synodi debet nobis ex omni parte constare.

2. Et ideo certum aliquid de hoc incerto conficiendum 10 est, quod recte secuta uideatur, ut Theodorum uel eius dogmata non damnaret, cum apud se recitari laudes eius aduerteret. Inueniuntur itaque ex nomine beati Cyrilli quaedam contra Theodorum, quaedam pro Theodoro scripta. Vnde necesse est aut utraque esse beati Cyrilli, 15 aut neutra, aut eorum alterutra.

3. Si igitur utraque beati Cyrilli dicentur, cum eum in utrisque sibi contrarius, uel si uellet, sancta synodus sequi non posset, in his eum sequi debuit, in quibus non impugnat aliorum sententias patrum Ecclesiaeque iudicium. 20 Si uero neutra beati Cyrilli esse dicentur, nihil est cur sancta synodus putetur impugnare debuisset tantorum sententias patrum Ecclesiaeque iudicium.

4. Sin autem alterutra eorum beati Cyrilli esse dicentur, laudanda est sancta synodus quod illa eius esse credidit,

sans aucun doute. Enfin, si même ceux-là avaient manqué, suffirait sa communion avec l'Église catholique dans la paix de laquelle il est mort non seulement sans querelle mais avec une grande gloire.

**Comment juger  
les avis différents  
de Cyrille  
sur Théodore**

**Chap. vi, 1.** Il faut donc repousser et contenir à juste titre ceux qui, voulant faire condamner Théodore pour nuire au saint synode, disent que, par la suite, le bienheureux Cyrille s'est montré en contradiction avec tant de vénérables Pères, avec l'Église et avec lui-même. Mais pour ne pas laisser de soupçon ou de doute au lecteur, soit que Cyrille ait écrit quelque chose contre Théodore, soit qu'il n'ait rien écrit, nous devons défendre le grand synode dans les deux cas.

2. Et pour cela, il faut tirer de cette incertitude quelque chose de certain que le concile paraisse avoir suivi à juste titre pour ne pas condamner Théodore ou ses idées, quand il entendit devant lui lire ses louanges. On trouve en effet sous le nom du bienheureux Cyrille des écrits contre Théodore et d'autres pour Théodore. Il faut donc que Cyrille soit l'auteur de ces deux catégories d'écrits, ou d'aucune, ou de l'une des deux.

3. Si donc on dit que les deux sont du bienheureux Cyrille, puisqu'il se contredit lui-même dans l'une et l'autre, le saint synode n'aurait pas pu le suivre, même s'il l'avait voulu; il devait le suivre dans les écrits où il ne combattait pas les sentences des autres Pères et le jugement de l'Église. Mais si on dit qu'aucune des deux catégories n'est du bienheureux Cyrille, il ne reste rien qui justifie l'idée que le saint synode aurait dû lutter contre l'avis de tant de Pères et le jugement de l'Église.

4. Si, au contraire, on dit que l'une des deux est du bienheureux Cyrille, il faut louer le saint synode parce qu'il

25 quae non impugnant aliorum sententias patrum Eccle-  
siaeque iudicium. Quod si etiam aliquo certo et manifesto  
indicio probaretur quod illa contra Theodorum potius  
quam pro Theodoro scripta beati Cyrilli sint, idque osten-  
deretur quod eandem synodum minime latere potuerit;  
30 quis eam sic quoque culparet, quod Theodorum non et  
ipsa culpavit?

5. Nam credis Cyrilli esse illa contra Theodorum scripta,  
in quibus tamen dictum est: *Scripti sunt a magno*  
*Theodoro aduersus Arianorum et Eunomianorum haereses*  
35 *xx forte et adhuc amplius libri; et alia praeter haec euan-*  
*gelica et apostolica scripta interpretatus est. Et hos quidem*  
*labores nullus ausus est increpare, sed dextro decreto*  
*honorare studium rectorum dogmatum quod in eis est.*  
Quomodo Theodorum culparet, uelut Nestorianae uel  
40 cuiuslibet haeresis inuentorem, cum neque xx et amplius  
libros irreprensibiliter scribere contra haereticos posset,  
neque euangelica et apostolica scripta recte interpretari,  
si male quicquam de Christiana fide sentiret?

6. Siquidem omnes haereticos non aliunde magis quam  
45 de scripturis euangelicis atque apostolicis refutamus. Et  
est omnino sibi contrarium, ut simul dicatur quisquam et  
euangelica et apostolica scripta recte interpretatus fuisse,  
et non recte de Christiana fide sensisse. Quod si et haec  
contra Theodorum scripta, quae sola putarentur esse beati  
50 Cyrilli, non semetipsa destruerent, nemo nisi absurdis-  
simus iudicaret quod non eorum patrum in Theodoro  
debuerit sequi sententiam, qui cum illo in eadem prouincia  
degentes, et frequenti ac familiari sermone de ratione fidei

VI, 33-38 CYR. AL. *Contra Diodorum et Theodorum ex Apologia pro*  
*Diodoro et Theodoro Theodoretii Cyrilli*; cf. L. ABRAMOWSKI, *Theodoret's*  
*Apologie*, p. 63

1. Reprise du texte déjà cité en III, III, 1 (SC 478, p. 59).

a cru qu'était de lui celle qui ne combattait pas l'avis de  
tant de Pères et le jugement de l'Église. Mais si quelque  
indice certain et manifeste prouvait également que les  
écrits contre Théodore plutôt que ceux en faveur de  
Théodore étaient du bienheureux Cyrille, et si on mon-  
trait que le saint synode ne pouvait l'ignorer, qui même  
alors pourrait l'accuser de ne pas avoir lui aussi accusé  
Théodore?

5. De fait, tu crois que sont de Cyrille ces écrits contre  
Théodore dans lesquels il est dit pourtant: *Contre les*  
*hérésies des ariens et des eunomiens, le grand Théodore*  
*a écrit peut-être vingt livres ou plus encore, par ailleurs il*  
*a interprété aussi des écrits évangéliques et apostoliques.*  
*Et certes personne n'a osé critiquer ces travaux, mais on*  
*a honoré d'un décret favorable l'ardeur des justes opinions*  
*que l'on trouve dans ces ouvrages*<sup>1</sup>. Comment Cyrille accu-  
serait-il Théodore d'être l'inventeur du nestorianisme ou  
de quelque autre hérésie, alors qu'il n'aurait pu ni écrire  
plus de vingt livres contre les hérétiques de façon irré-  
prochable, ni interpréter correctement les écrits évangé-  
liques et apostoliques, s'il avait eu quelque opinion  
erronée sur la foi chrétienne?

6. Car, en vérité, pour réfuter tous les hérétiques, il  
n'y a pas pour nous de meilleure source que les écrits  
évangéliques et apostoliques. Et il est tout à fait contra-  
dictoire de dire en même temps de quelqu'un qu'il a  
interprété droitement les écrits évangéliques et aposto-  
liques, et qu'il n'a pas pensé correctement sur la foi chré-  
tienne. Et même si seuls sont du bienheureux Cyrille les  
écrits contre Théodore, et s'ils ne se détruisent pas eux-  
mêmes, personne à moins d'être fou ne jugerait que le  
synode n'aurait pas dû suivre l'avis de ces Pères sur  
Théodore; eux qui vivant avec lui dans la même pro-  
vince et échangeant des propos fréquents et familiers sur  
le fondement de la foi, avaient très bien su dans quelle

conferentes, optime nouerant qua intentione diceret quae  
55 aliquos hanc ignorantes uidentur offendere.

7. Nimis enim graue fuerat sonos sequi uerborum, immo  
signa sonorum atramento in chartulis figurata, et contem-  
nere sanctarum conscientiarum testimonia, scripta non  
atramento, sed Spiritu Dei uiui, non in chartulis sed in  
60 tabulis cordis carnalibus<sup>a</sup>, quae doctrinae Theodori testi-  
monium praeferebant. Illud uero quis nisi inconsideratus  
credat, nisi impudens dicat, nisi obstinatus affirmet, quod  
a sancta synodo Cyrillus uel soli Iohanni Constantinopo-  
litano, non dicam praeferi, sed conferri debuerit, non  
65 tantum pro maiore meritorum Iohannis auctoritate, uerum  
etiam quod de Theodoro ipsi magis, sicut antiquo amico  
et a principio condiscipulo, credere debuit, quam Cyrillo  
quem nouerat etiam de ipso Iohanne similiter iam defuncto  
70 episcoporum nomen eius Atticus episcopus iuberet auferri  
quasi profani et ab ecclesiasticis muris exclusi, eo quod  
non oporteret traditorem Iudam ascribi cum apostolis,  
neque Iechoniam expulsam connumerare cum Dauid et  
Samuele et prophetis?

75 8. Quem nouerat etiam praedicto Theodoro communi-  
casse, donec superesset, nec unquam corripuisse uiuentem,  
quando et ipse interpretari semetipsum posset, et certum  
facere si quid in illo dubium uideretur? Religiose itaque  
synodus ageret, si, fidem Cyrilli approbans in qua non  
80 dissensit a patribus, suspicionem eius quam de Theodoro  
contra tantorum patrum sententias habuit non probaret.

9. Sicut etiam fidem Iohannis Antiocheni et ceterorum  
Orientalium, atque aliorum qui cum eis Ephesum ex

VI. a. cf. 2 Co 3, 3

1. Cette lettre de Cyrille a été citée en IV, I, 5-7 (SC 478, p. 134-137).

intention il disait ce qui semblait offenser certains qui  
ignoraient cette intention.

7. En effet, il aurait été trop grave de suivre le son des  
mots ou plutôt les signes des sons écrits à l'encre sur les  
papiers, et de mépriser les témoignages de saintes  
consciences, écrits non à l'encre mais par l'Esprit du Dieu  
vivant, non sur un bout de papier mais sur des tablettes  
de cœurs de chair<sup>a</sup>, qui proclamaient le témoignage de la  
doctrine de Théodore. Mais qui croirait, sinon un incons-  
cient, qui dirait, sinon un impudent, qui affirmerait, sinon  
un entêté, que le saint synode aurait dû, je ne dis pas pré-  
férer Cyrille au seul Jean de Constantinople, mais même le  
lui comparer? Non seulement en raison de la plus grande  
autorité des mérites de Jean, mais aussi parce que sur  
Théodore il aurait dû se fier à lui, comme ami de longue  
date et comme condisciple depuis l'enfance, plutôt qu'à  
Cyrille; il savait aussi que celui-ci, à propos de Jean, mort  
lui aussi, avait écrit, contre le jugement du siège aposto-  
lique, pour que l'évêque Atticus ordonne d'enlever son nom  
du catalogue des évêques comme profane et exclu des murs  
ecclésiastiques, parce qu'il ne convenait pas d'écrire le nom  
de Judas le traître avec les apôtres ni de compter Jéchonias  
le rejeté avec David, Samuel et les prophètes<sup>1</sup>.

8. Le synode savait aussi que Cyrille était resté en  
communion avec notre Théodore tant qu'il vécut et qu'il  
ne l'avait jamais repris de son vivant, quand Théodore  
aurait pu lui-même interpréter ses propres dires et rendre  
certain ce qui en eux semblait douteux. C'est pourquoi  
le synode aurait agi religieusement si, approuvant la foi  
de Cyrille dans laquelle il ne s'est pas éloigné des Pères,  
il n'avait pas approuvé ses soupçons au sujet de Théodore  
contre les avis de tant de Pères.

9. De même que le synode a approuvé la foi de Jean  
d'Antioche, de tous les Orientaux et des autres évêques  
venus avec eux de diverses provinces à Éphèse, là où

diuersis prouinciis conuenerant sacerdotum approbans, in  
 85 qua non dissenserunt a patribus, suspicionem eorum quam  
 de ipso beato Cyrillo habuerant improbavit, praesertim  
 quia si credidisse dicatur illa synodus Mopsuestenum  
 Theodorum a beato Cyrillo culpatum, negari non poterit  
 90 quod etiam sanctum Diodorum simul ab eo reprehensum  
 esse crediderit.

**10.** Nam, sicut quarto libro memorauimus, unus est  
 quicumque credatur reprehensor amborum, in eodem  
 opere et in eadem fidei causa utriusque pariter culpans,  
 et idcirco si nullae fuissent pro Theodoro patrum  
 95 sententiae, quas procul dubio synodus impugnaret, si eum  
 condemnare praesumeret, perspicuum est quod iuste non  
 posset absque magistro suo Diodoro Theodorus discipulus  
 ex Cyrilli auctoritate damnari.

**11.** Diodorum uero damnare non posset a magnis  
 100 Ecclesiae luminibus, sicut ostendimus, praedicatum, id est  
 ab Athanasio, Petro ac Timotheo Alexandrinis episcopis,  
 a Basilio Caesareae Cappadociae, a Iohanne Constanti-  
 nopolitano, ab Epiphonio Cyprio, ab episcopis Aegyptiis  
 confessoribus sub Valente imperatore in exilium missis,  
 105 habentem etiam magnum testimonium Constantinopolitani  
 aduersus Macedonium congregati concilii, cui eum inter-  
 fuisse manifestum est, et religiosorum principum Gratiani,  
 Valentiniani et maioris Theodosii.

**12.** Iuliani denique imperatoris apostatae, reprehendentis  
 110 quod Deum natum de uirgine fateretur, et quod Iesum  
 Galilaeum et Deum aeternum praedicaret et mortuum.  
 Proinde cum sancta synodus contra horum testimonia  
 Diodorum condemnare nullatenus posset, quomodo

ils ne se séparaient pas des Pères, il n'a pas approuvé  
 le soupçon qu'ils avaient fait porter sur ce même bien-  
 heureux Cyrille, surtout parce que si le saint synode avait  
 cru Théodore accusé par le bienheureux Cyrille, on ne  
 pourrait nier que saint Diodore en même temps avait été  
 blâmé par lui.

**10.** En effet, comme nous l'avons rappelé dans le qua-  
 trième livre<sup>1</sup>, unique quel qu'il soit, est celui qui les  
 blâme tous les deux, car il les accuse tous les deux éga-  
 lement dans la même œuvre et sur le même point de  
 foi. Et donc si les avis des Pères en faveur de Théodore  
 n'avaient compté pour rien – avis que le synode aurait  
 combattus sans aucun doute s'il avait décidé de le  
 condamner –, il est clair que Théodore, le disciple, ne  
 pouvait être justement condamné sur l'autorité de Cyrille  
 sans que soit condamné son maître Diodore.

**11.** Mais il n'aurait pu condamner Diodore honoré,  
 comme nous l'avons montré, par les grandes lumières de  
 l'Église, c'est-à-dire par Athanase, Pierre et Timothée,  
 évêques d'Alexandrie, par Basile de Césarée de Cap-  
 padoce, par Jean de Constantinople, par Épiphane de  
 Chypre, par les évêques d'Égypte confesseurs envoyés en  
 exil sous l'empereur Valens; et il a aussi pour lui le  
 témoignage important du concile réuni contre Macédonius  
 à Constantinople – auquel il est évident qu'il participa –,  
 et des pieux empereurs Gratien, Valentinien et Théodose  
 le Grand<sup>2</sup>.

**12.** Il a enfin celui de Julien, l'empereur apostat, qui  
 lui reprochait de professer que Dieu était né d'une vierge  
 et de prêcher que Jésus le Galiléen était à la fois un  
 dieu éternel et mort<sup>3</sup>. Par conséquent, comme le saint  
 synode ne pouvait en aucune manière condamner Diodore  
 contre leur témoignage, comment aurait-il pu condamner

1. Cf. IV, II (SC 478, p. 140 s.); les auteurs nommés dans les para-  
 graphes suivants ont été cités dans ce même chapitre du livre IV.

2. Cf. IV, II (SC 478, p. 141 s.).

3. Cf. IV, II, 61-63 (SC 478, p. 178-181), où est rapportée la lettre  
 de Julien à Photin.

Theodorum eius discipulum, uel si, ut dictum est, nullis  
 115 fulciretur patrum testimoniis, condemnaret, quem sine  
 magistro haec eadem sentiente iuste condemnare non  
 posset? Itaque nihil est cur ex his quae dicitur beatus  
 Cyrillus scripsisse contra Theodorum synodus reprehendatur,  
 quod Ibae epistulam laudes eius continentem  
 120 pronuntiauit orthodoxam.

**13.** Quando si etiam contra Theodorum scribens Cyrillus  
 nihil pro Theodoro scriberet, laudanda esset sana ratio  
 libertasque concilii Chalcedonensis, quod non in toto  
 Cyrillum approbaret; cum laudetur etiam Pauli minimi  
 125 apostolorum sana ratio atque libertas, quod Petrum apos-  
 tolorum primum adductum in hypocrisin et non recta uia  
 incedentem ad ueritatem euangelii fidenter improbens, in  
 faciem illi restitit, eumque coram omnibus obiurgauit<sup>b</sup>.  
 Non ergo nouum uideretur, nec religioni Christianae  
 130 contrarium, ut contra tantorum patrum sententias Cyrillum  
 sancta et magna illa synodus non acciperet in causa  
 Theodori, sicut neque in causa Constantinopolitani  
 Iohannis accipiendum esse quis dicit.

**Cap. vii, 1.** Quod si nobis in defensionem ipsius magnae  
 synodi etiam illorum patrum in scripto testimonia deessent,  
 quibus commendatur fides atque doctrina diodori, sine  
 quo Theodorum docuimus iuste non posse damnari,  
 5 numquid culpabilis iudicari debet quod Ecclesiae testi-  
 monium non contempsit, in cuius perpetua pace excel-  
 lenti honore Diodorus Theodorusque manserunt ante illius  
 temporis Ecclesiam, cum neque adhuc Eutyches, neque

Théodore son disciple, même si, comme on l'a dit, il  
 n'était soutenu par aucun témoignage des Pères, puisqu'il  
 ne pouvait le condamner justement sans son maître qui  
 avait les mêmes opinions? C'est pourquoi il n'y a aucune  
 raison de se fonder sur ce que le bienheureux Cyrille a  
 écrit, dit-on, contre Théodore pour blâmer le synode  
 d'avoir déclaré orthodoxe la lettre d'Ibas contenant ses  
 louanges.

**13.** Et même si Cyrille avait écrit contre Théodore sans  
 rien écrire pour Théodore, il faudrait louer la saine raison  
 et la liberté du concile de Chalcédoine de ne pas avoir  
 approuvé Cyrille en tout, comme on loue aussi la saine  
 raison et la liberté de Paul, le plus petit des apôtres,  
 d'avoir, pour la vérité de l'Évangile, blâmé sans crainte  
 Pierre, le premier des apôtres, qui était tombé dans l'hypo-  
 crisie et ne marchait pas sur la voie droite; il lui dit en  
 face ses reproches et lui adressa des oburgations devant  
 tous<sup>b</sup>. Il ne semblera donc pas nouveau ni contraire à  
 la religion chrétienne que ce saint et grand concile n'ac-  
 cepte pas l'avis de Cyrille, contraire à celui de si grands  
 Pères dans l'affaire de Théodore, comme l'on dit qu'il ne  
 faut pas l'admettre dans l'affaire de Jean de Constanti-  
 nople.

**Si Théodore avait  
 été soupçonné  
 d'hérésie, les  
 Pères ne l'auraient  
 pas caché**

**Chap. vii, 1.** Et même si, pour  
 la défense du grand synode lui-  
 même, nous manquaient les témoi-  
 gnages écrits de ces Pères qui ont  
 prôné la foi et la doctrine de  
 Diodore – sans lequel, nous l'avons  
 montré, on ne peut condamner justement Théodore –,  
 doit-on le juger coupable pour ne pas avoir méprisé le  
 témoignage de l'Église, alors que Diodore et Théodore  
 sont restés en très grand honneur dans sa paix perpé-  
 tuelle, avant l'Église de ce temps; puisque ni Eutychès

b. cf. Ga 2, 11-14

Nestorius esset exortus, Eutyichiani audebunt de Nesto-  
10 riano dogmate criminari?

2. Non arbitror quod hoc aperte palamque praesumant. Sicut ergo lex naturalis una et tota in hominis mente defixa, cuius meminit Dominus in euangelio dicens : « *Omnia quaecumque uultis ut faciant uobis homines, et*  
15 *uos facite eis : haec est enim lex et prophetarum*<sup>a</sup> », multo fortior inuenitur quam ea quae foris habentur in litteris. Ab illius quippe interioris regula descenderunt, et illius partes sunt singula quaeque nobis forinsecus in scripto data pro lege, nec omnia collecta simul, uel etiam multi-  
20 plicata, possunt mensuram illius interioris excedere.

3. Ita fortius est unum illud generale testimonium Ecclesiae, quae neminem umquam expulit aut iudicauit haereticum, nisi correptioni pertinaciter resistentem, quam multa quae semote ac priuatim certarum personarum pro  
25 Diodoro Theodoroque protulimus; partes enim sunt et ipsa unius testimonii generalis Ecclesiae et quantumlibet multiplicentur, eius auctoritatem ac terminum non excedent. Sed quemadmodum, cum illam naturalem et interiorem legem, quae tota simul est, homo desereret in  
30 exteriora delapsus, opus erat intimorum contemptorem particulatim forinsecus admoneri, ita nos quoque necessarium duximus contemptores generalis et publicae auctoritatis Ecclesiae particulatim priuata scriptorum testificatione conuincere non quod partes toto et membra uniuerso suo  
35 corpori praeferamus, sed quia conuenientius hoc modo calumniatores magnae synodi iudicauimus refellendos.

4. Sicut nec generali symbolo fidei Christianae quo initiamur, quidquam est fortius, quamuis non scripto

ni Nestorius n'étaient encore apparus, les eutychiens oseront-ils les accuser du dogme de Nestorius?

2. Je ne pense pas qu'ils l'osent clairement et ouvertement. De même, la loi naturelle fixée une et entière dans la pensée humaine, que le Seigneur rappela en disant dans l'Évangile : « *Ainsi tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le vous-même pour eux : voilà la Loi et les Prophètes*<sup>a</sup> », paraît beaucoup plus forte que ce qui est écrit au dehors dans les lettres. Or ceci découle de cette loi intérieure, et les parties de celle-ci qui nous sont données au-dehors comme lois écrites une à une, même rassemblées en un tout et multipliées, ne peuvent excéder la mesure de cette loi intérieure.

3. Ainsi est plus fort cet unique témoignage général de l'Église, qui n'a jamais exclu quelqu'un ni ne l'a jugé hérétique à moins qu'il ne résiste avec obstination à l'admonestation, que ceux que nous avons rapportés en grand nombre, à part et un à un, de personnes définies, en faveur de Théodore. Car ce sont des parties du témoignage unique de toute l'Église et, pour tant qu'on les multiplie, elles ne dépasseront pas son autorité ni son extension. Mais de même qu'il est nécessaire, lorsque l'homme a abandonné cette règle naturelle et intérieure, qui forme un tout, pour glisser vers les réalités extérieures, que celui qui méprise ces lois intérieures soit instruit par parties de l'extérieur, ainsi nous avons nous aussi jugé nécessaire de confondre ceux qui méprisent l'autorité générale et publique de l'Église partie après partie par le témoignage privé d'écrivains, non parce que nous préférons les parties au tout et les membres à l'ensemble du corps, mais parce que nous jugeons que c'est là une façon plus adaptée de réfuter les calomnieux du grand synode.

4. De même que rien n'est plus fort que le symbole général de la foi chrétienne par lequel nous faisons notre initiation, bien qu'il ne soit pas transmis par écrit,

tradatur, uerumtamen aduersus corruptores intellegentiae  
 40 et uirtutis eius, utimur etiam priuatis testimoniis patrum  
 quae continentur in scripto, cum et illa omnia uni generali  
 symbolo seruiant, nec praefixos terminos eius excedant.

5. Et ideo, sicut dictum est, uel si nobis deessent haec  
 testimonia patrum litteris commendata, quae in purga-  
 45 tionem synodi Chalcedonensis pro Diodoro Theodoroque  
 protulimus, nemo sapiens diceret, quod aut religiosiorem  
 se aut sapientiore eisdem sanctis patribus et multis aliis  
 credere debuisset, qui temporibus Diodori atque Theodori  
 Ecclesia Dei luminarium uice fulserunt, ut quos illi uiuentes  
 50 non excluderunt, quando magis possent alios corrumpere  
 si fuissent haeretici, pia synodus ac religiosa mortuos  
 crederet excludendos; cum si aliquid in eorum uerbis  
 quosdam uideretur offendere, alia potius eos credere  
 debuerit intentione dixisse, aut familiariter admonitos in  
 55 ipso tempore correxisse, quam semetipsum religione uel  
 sapientia tam multis uenerandis patribus anteferre.

6. Numquam enim, sicut didicimus, tantos ac tales simul  
 habuit doctores Ecclesia, quantos et quales Diodori Theo-  
 dorique temporibus. Vt enim propter linguae diuersitatem  
 60 scientissimos uiros Ecclesiae Occidentalis omittam,  
 quamquam multi ex illis etiam in graeco eruditi essent  
 eloquio, ut Diodori atque Theodori scripta legentes inten-  
 tionem eorum cognoscere potuissent; ut praeteream et  
 illos Graeciae doctissimos qui episcopi non fuerunt, cum  
 65 eis Athanasius interea, Petrus, Timotheus ac Theophilus  
 Alexandrini in uerbi praedicatione degerunt; deinde  
 Meletius et Flauianus Antiocheni, 7. Nectarius quoque et

cependant, contre les corrupteurs du sens et de la vertu  
 [de ce symbole] nous utilisons aussi les témoignages privés  
 des Pères qui sont contenus en écrit bien qu'ils soient  
 tous soumis au symbole général unique et ne dépassent  
 pas les termes qu'il a fixés.

5. Ainsi, comme on l'a dit, même si nous manquaient  
 ces témoignages des Pères confiés à des lettres que, pour  
 la justification du synode de Chalcédoine, nous avons  
 cités en faveur de Diodore et Théodore, aucun homme  
 sensé, – se jugeant plus religieux ou plus sage que ces  
 mêmes saints Pères et beaucoup d'autres qui, au temps  
 de Diodore et Théodore, ont brillé comme des luminaires  
 dans l'Église de Dieu, et ne les ont pas exclus de leur  
 vivant quand ils pouvaient davantage en corrompre  
 d'autres s'ils avaient été hérétiques –, n'oserait dire que  
 le pieux et religieux synode aurait cru devoir les exclure  
 après leur mort; si quelque propos dans leurs paroles  
 semblait en offenser certains, il aurait dû croire qu'ils  
 l'avaient dit avec une intention autre ou que, avertis avec  
 bienveillance, ils l'avaient corrigé sur le moment, plutôt  
 que de prétendre lui-même devancer en religion et en  
 sagesse tant de vénérables Pères.

6. Jamais, en effet, comme nous l'avons appris, l'Église  
 n'a eu en même temps de si nombreux et de si grands  
 docteurs qu'au temps de Diodore et Théodore. Je lais-  
 serai de côté, à cause de la différence de langue, d'émi-  
 nents savants de l'Église d'Occident, bien que nombre  
 d'entre eux fussent aussi versés dans la langue grecque  
 au point de pouvoir, en lisant les écrits de Diodore et  
 Théodore, en comprendre l'intention; pour ne point parler  
 des érudits de langue grecque qui ne furent pas évêques,  
 je nommerai avec eux seulement Athanase, Pierre,  
 Timothée et Théophile d'Alexandrie qui ont passé leur  
 vie dans la prédication du Verbe. Ensuite Mélèce et Flavien  
 d'Antioche; 7. et aussi Nectaire, Jean et Atticus de Constan-

Iohannes et Atticus Constantinopolitani; Amphilocheus etiam Iconiensis, Epiphanius Cyprius, Basilius Caesariensis  
 70 Cappadociae et eius frater Gregorius Nyssenus, Gregorius Nazianzenus, Gelasius Caesariensis Palaestinae, Theotimus Tomitianus Scythiae, quorum nemo Diodorum uel Theodorum aliquando haeticum iudicasse monstratur; quin potius una cum eis ab haeticis Apollinaristis susti-  
 75 nuerunt inuidiam, tamquam duos praedicarent filios, duas Christi perfectas asserendo naturas.

8. Quapropter uel si minus attente legere possent scripta Diodori atque Theodori, admoniti saltem haeticorum calumniis attentiores procul dubio redderentur. Quid igitur  
 80 opus erat in tantorum patrum contumeliam, sacrilegum et impium ac peiorem daemonibus pronuntiare Theodorum, cum si etiam in aliquibus probetur errasse, peior daemonibus iudicari non debuit in Ecclesiae pace atque honore defunctus? De cuius laude nec reuerentissimi Photius et  
 85 Eustathius atque Vranus iudices Ibas episcopum reprehenderunt, \*apud quos ei sua epistula prius obiecta est atque discussa.

9. Sed nec ipsius eius accusatores, uel cum imperatorem aduersus eum adirent, uel cum elicita excusatione  
 90 iudices memoratos adducerent et in eorum examine multis et magnis et inauditis eum criminationibus impetentes, saepe ac diu confligerent, aliquid ei de laude Theodori opponere tentauerunt, quod procul dubio facerent, si ab Ecclesia Christi Theodorus aliquando iudicaretur haere-  
 95 ticus.

10. Vnde Eutychianis dicimus, ut quia dissentiunt a synodo, quae memoratam epistolam, duas Christi naturas et unam confitentem esse personam, pronuntiauit

1. *apud quos* : texte des mss et de Sirmond; *apud quod* du CCL est une faute d'impression. ~ Sur les débats au sujet d'Ibas, voir l'introduction au t. II, SC 478, p. 18-22.

tinople; de même Amphiloque d'Iconium, Épiphane de Chypre, Basile de Césarée de Cappadoce et son frère Grégoire de Nysse, Grégoire de Nazianze, Gélase de Césarée en Palestine, Théotime de Tomi en Scythie, dont personne ne montre qu'ils ont quelque part jugé Diodore et Théodore hérétiques; bien plus, ils ont été avec eux en butte à la haine des hérétiques apollinaristes, accusés d'enseigner deux fils en confessant deux natures parfaites du Christ.

8. C'est pourquoi, même s'ils pouvaient lire moins attentivement les écrits de Diodore et de Théodore, du moins, une fois avertis des calomnies des hérétiques, ils seraient sans aucun doute devenus plus attentifs. En quoi donc était-il nécessaire, pour outrager tant de Pères, de déclarer Théodore sacrilège, impie et pire que les démons, alors que, même s'il était prouvé qu'il s'était trompé sur quelques points, on n'aurait pas dû le juger pire que les démons, lui qui était mort dans la paix et l'honneur de l'Église. Et les très révérends juges Photius, Eustathe et Uranus n'ont pas blâmé l'évêque Ibas d'avoir loué Théodore, eux auprès de qui<sup>1</sup> sa lettre fut d'abord examinée et discutée.

9. Mais ses accusateurs non plus, — lorsqu'ils ont recouru à l'empereur contre lui ou que, sous un prétexte précis, ils ont amené l'affaire devant les juges déjà nommés, et au cours de l'instruction l'ont accablé souvent et longtemps de griefs graves, nombreux et inouïs —, n'ont pas tenté de lui opposer quelque argument tiré de sa louange de Théodore, ce qu'ils auraient fait sans aucun doute si Théodore avait été jugé une fois hérétique par l'Église du Christ.

10. Nous disons donc ceci aux eutychiens : puisqu'ils se séparent du synode qui a déclaré orthodoxe la lettre en question, affirmant dans le Christ deux natures et une seule personne, il faut qu'ils s'accordent au moins avec

orthodoxam, refutatis ab ea saltem accusatoribus uenerabilis Ibae consentiant, nec in ea quicquam amplius quam illi calumniosissimi, impudentissimi atque obstinatissimi criminentur.

**11.** Quomodo uero Theodorum synodus praedicta condemnans, uel si, ut dictum est, tam multorum patrum testimoniis in scripto manentibus minime repugnaret, ac non omnes superius memoratos aut haereticos diceret si putaret quod intelligentes consentiebant prauis, ut aiunt, dogmatibus Diodori Theodorique communibus, aut nimis indoctos, siue hoc putaret, quod illorum dogmata intellegere non ualebant?

**12.** Non enim de personis ignobilibus disputamus, quorum dici possit latuisse doctrina, cum de Theodoro scriptum sit, quod et XLV annis clare in doctrina prae-fulserit, et omnem haerese[m] expugnauerit et decem milia conscripserit libros aduersus errores, contra quos eum totus in commune oriens proponebat, tamquam uirtutem multam doctrinae habentem, et quod in expositionibus, quas in omnibus Ecclesiis Orientalibus et in hac regia ciuitate faciebat, probatus fuerit in conspectu sacerdotum et imperatorum et populorum.

**13.** Quomodo ergo si tales sancta synodus abdicaret, non, sicut diximus, omnes uenerabiles illius temporis patres aut haereticos diceret aut ignaros? Quid itaque horum diceret mallet ignoro; quod autem necesse est horum alterum dicere non ignoro.

**14.** Multo igitur magis nunc, quia non desunt eorum testimonia pro Diodoro atque Theodoro, litteris etiam commendata, si Theodorum id quod Diodorus sentientem damnare praesumeret, aut haereticos fuisse omnes hos

1. Cf. p. 20-21, n. 1 sur VIII, 1, 3.

les accusateurs du vénérable Ibas que le synode a réfutés, et qu'ils ne produisent pas contre lui quelque accusation supplémentaire renforçant celles de ces grands calomniateurs, tout pleins d'impudence et d'obstination.

**11.** Mais comment ce synode en condamnant Théodore, même si, comme on l'a dit, il ne négligeait pas du tout les témoignages de tant de Pères laissés par écrit, n'aurait-il pas dit que tous les hommes nommés plus haut étaient ou bien hérétiques, s'il pensait qu'ils étaient d'accord, en les comprenant, avec les dogmes dépravés, comme ils disent, communs à Diodore et à Théodore, ou bien trop incultes, s'il pensait qu'ils n'étaient pas capables de comprendre leurs doctrines?

**12.** En effet, nous ne discutons pas sur des personnes sans valeur dont on pourrait dire que la doctrine leur restait cachée, puisqu'on a écrit au sujet de Théodore qu'il a brillé clairement dans sa doctrine pendant quarante-cinq ans, chassé toute hérésie, et rédigé dix mille livres opposés aux erreurs contre lesquelles tout l'Orient unanime le mettait en première place comme possesseur d'une grande puissance de doctrine et parce que, dans les exposés qu'il faisait dans toutes les Églises d'Orient et dans la cité impériale, il fut approuvé en présence des évêques, des empereurs et des peuples<sup>1</sup>.

**13.** Comment donc, si le saint synode rejetait de tels hommes, ne dirait-il pas comme nous l'avons dit que tous les vénérables Pères de ce temps étaient ou hérétiques ou ignorants? J'ignore lequel de ces qualificatifs il aurait choisi, mais je n'ignore pas qu'il était nécessaire de choisir l'un ou l'autre.

**14.** Donc, bien plus encore maintenant, parce que ne manquent pas ces témoignages en faveur de Diodore et de Théodore, confiés même à l'écrit, si le concile songeait à condamner Théodore qui avait la même pensée que Diodore, il serait forcé de dire ou hérétiques ou

130 patres, aut ignaros et inscios dicere cogeretur. Sed  
numquid ita mundo Christus irascitur, ut aures Christia-  
norum ferant, si dicatur quod illa synodus Athanasium,  
Basiliam et utrumque Gregorium et Iohannem, haereticos  
iudicare debuerit, ut temerarii condemnatores Theodori  
135 orthodoxi iudicentur?

15. An, quod est satius, indoctos eos iudicare debuisse  
dicetur, ut istorum mirabilis peritia, quod maxime appe-  
tunt, efferatur? Sed ut hoc iterum uel amplius aliquid  
dicam, numquid ita mundo Christus irascitur, ut aures,  
140 non dicam Christianorum sed quorumque hominum, ferant  
istos nostros dici talibus doctiores?

16. An forte putabitur quod nec haeretici dicendi essent  
a synodo illi patres, quoniam non consentiebant dogma-  
tibus Diodori atque Theodori, nec indocti, quoniam  
145 sciebant ea recta non esse, sed tantummodo neglegentes,  
quod eos corrigere aut ab Ecclesia pellere minus  
curauerint?

17. At hoc ipsum quod tacuerunt in tempore, cum eis  
et ad intellegendum magna scientia et ad respondendum  
150 sermo non defuisset idoneus, pro consensu teneri merito  
potest. Igitur etiam sic non aliud efficeretur, nisi ut illi  
sancti patres haeretici affirmarentur a synodo qui neque  
ipsos neque illorum dogmata quae impia nouerant, cum  
possent uoluerunt abdicare. Verum esto contra ueritatem  
155 praesumptoribus hoc etiam sicut multa cedamus non  
haeretici affirmarentur a synodo. Quamuis itaque in tali  
causa neglegens tolerabilior forsitan indicetur haeretico,  
procul dubio tamen indocto deterior. Venerabiles autem  
patres, quos indoctos illa synodus dicere non audebat,

ignorants tous ces Pères. Mais le Christ est-il irrité contre  
le monde au point que les oreilles des chrétiens sup-  
portent qu'on dise que ce synode a dû juger hérétique  
Athanasie, Basile, les deux Grégoire et Jean pour que les  
condamnateurs téméraires de Théodore soient jugés ortho-  
doxes?

15. Ou bien, ce qui est excessif, qu'il ait dû les juger  
ignorants pour que soit proclamée l'admirable science de  
ces accusateurs, ce qu'ils cherchent avant tout? Mais, pour  
me répéter ou même aller plus loin, le Christ est-il irrité  
contre le monde au point que les oreilles, je ne dirai  
pas des chrétiens mais de tous les hommes, supportent  
qu'on dise que nos accusateurs sont plus savants que  
ces grands hommes?

16. Ou peut-être pensera-t-on que le synode ne devait  
pas dire ces Pères ni hérétiques, puisqu'ils n'étaient pas  
d'accord avec les doctrines de Diodore et Théodore, ni  
ignorants, puisqu'ils savaient que celles-ci n'étaient pas  
justes, mais seulement négligentes, parce qu'ils ne se sont  
pas souciés de les corriger ou de les chasser hors de  
l'Église?

17. Et le fait même qu'ils aient fait silence à ce moment,  
alors qu'ils ne manquaient ni d'une grande science pour  
comprendre ni d'une parole adéquate pour répondre, peut  
passer à juste titre comme un consentement. Donc même  
ainsi, cela n'aurait pas d'autre conséquence que de faire  
déclarer hérétiques par le synode ces saints Pères qui  
n'ont pas voulu rejeter quand ils le pouvaient ni eux ni  
leurs doctrines qu'ils savaient impies. Mais, même si c'est  
contre la vérité, accordons à ceux qui osent cette accu-  
sation ce point, comme bien d'autres, qu'ils n'auraient  
pas été déclarés hérétiques par le synode. Or, bien que  
dans une telle affaire le négligent soit estimé plus tolé-  
rable que l'hérétique, il est incontestablement pire que  
l'ignorant. Et les vénérables Pères que le synode n'osait

160 multo minus neglegentes, quod est deterius, iudicare prae-  
sumeret.

18. Diligentes igitur iudicavit, quos et sciebat tempo-  
ribus eorum exortos haereticos expulisse. Vt enim omit-  
tamus eos quorum nomina iam abolita sunt cum  
165 haeresibus suis, id est Basianos, quos et Anthropomor-  
phitas dicimus, Semiarianos, Aerianos, Antidicomaritas,  
Massalianos, quos et Euchitas, Euphemitas, Martyrianos,  
Sacianos, temporibus eorum et exorti et expulsi sunt etiam  
Martyriani, Photiniani, Macedoniani, qui et Pneumato-  
170 machi, Aetiani, qui et Eunomiani, sed et Apollinaristae.

19. Et quomodo in his tantis aemulatores fidei  
comprobat, in solis Diodoro atque Theodoro neglegentes  
a sancta synodo crederentur? Igitur ut Diodorum ac  
Theodorum non expellerent, aut melius eorum dicta intel-  
175 legerunt, sicut ab aliis sua volebant intellegi, quod nos  
facere nolimus, siue non possumus, aut rationem a prae-  
sentibus cur ita locuti sint exegerunt, aut inuenerunt eos  
iam mutasse sententiam, aut quod extremum est,  
admonitos mutare fecerunt. Nam aliter eos in Ecclesia  
180 Catholica manere potuisse quis sapiens Catholicus credat?

20. Cum uero tanta quae dicta sunt, ego indoctus et  
latinae linguae, de causa apud Graecos habita, post centum  
annos pro meo captu et facultate, uel intellegere uel  
explicare potuerim, quanta credendum est illam sanctorum

1. Facundus semble suivre Augustin qui énumère ces hérésies à peu près dans le même ordre (*De haeresibus* 50-57; *CCI* 46, p. 231-236). On note cependant quelques confusions dans les appellations. Ainsi les «basiens» sont appelés «audiens» (*audianos*) par Augustin, ce qui est leur désignation habituelle; de même au lieu de *sacianos*, il faut lire avec Augustin *satanianos*: les «sataniens»; ceux-ci rendaient un culte à Satan pour se prémunir contre ses méfaits (cf. ÉPIPHANE, *Panarion*, haer. LXXX, *PG* 42, 760). Les antidicomarites niaient la virginité perpétuelle de Marie, admettant qu'elle eut des enfants de Joseph.

pas dire ignorants, il oserait beaucoup moins les dire négligents, ce qui est pire.

18. Il les a donc jugés attentifs, eux dont il savait qu'ils avaient chassé les hérétiques apparus à leur époque. En effet, pour ne rien dire de ceux dont les noms sont oubliés avec leurs hérésies – c'est-à-dire les basiens que nous appelons anthropomorphites, les semi-ariens, les aériens, les antidicomarites, les messaliens qu'on appelle aussi euchites, les euphémites, les martyriens, les saciens [sataniens] –, ils ont frappé et chassé à leur époque les martyriens, les photiniens, les macédoniens qu'on appelle aussi pneumatomaques, les aétiens qu'on appelle aussi eunomiens, mais encore les apollinaristes<sup>1</sup>.

**Le concile a eu  
raison de suivre  
les avis des Pères  
plutôt que ceux  
de Cyrille**

19. Et comment le saint synode pouvait-il croire que ces gens, qui avaient fait leurs preuves comme défenseurs de la foi dans tant de luttes, auraient été négligents pour les seuls Diodore et Théodore? Donc, s'ils n'ont pas repoussé Diodore et Théodore, c'est ou bien qu'ils ont mieux compris leurs propos, comme ils voulaient que les leurs soient compris par d'autres – ce que nous n'avons pas voulu ou ne pouvons pas faire –, ou bien qu'ils ont exigé en leur présence la raison pour laquelle ils avaient parlé ainsi, ou bien se sont aperçus qu'ils avaient désormais changé d'opinion, ou, à l'extrême limite, les ont fait changer d'avis après les avoir admonestés. En effet, s'il en était autrement, quel catholique sage pourrait croire qu'ils auraient pu rester dans l'Église catholique?

20. Mais si moi, qui suis peu savant et de langue latine, dans une affaire qui a eu lieu chez les Grecs, j'ai pu, cent ans après, dans la limite de mes moyens intellectuels, comprendre ou expliquer tant de choses qui ont été dites, combien plus faut-il croire que cette assemblée

185 patrum congregationem in causa penes se et recenti memoria cognoscere potuisse, illo etiam reuelante qui dixit : « *Vbi sunt duo uel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum<sup>b</sup>* » ?

21. Nam fideliter inuocatus non solum a sacerdotibus, 190 sed ab omni quoque populo suo cuius fides et exspectatio ex illorum auctoritate dependet, primum dat omnibus congregatis unum cor et animam unam<sup>c</sup>, ut nullus eorum suam uelit esse sententiam, nisi quae fuerit ueritatis. Quotiens ibi doctiores indoctoribus, et plures paucioribus, 195 illo eorum medio cedunt? Quotiens etiam per nescientes scienter operatur ipse qui potest omnia facere supra quam petimus aut intellegimus<sup>d</sup>, et qui promisit quod nobiscum sit omnibus diebus usque ad consummationem saeculi<sup>e</sup>?

22. Vtinam sibi numquam saecularis potestas, quod ei 200 creditum non est in his negotiis usurparet, quae numquam feliciter usurpauit. Ceterum congregatis in suo nomine sacerdotibus suis Christus deesse non potest, quia cum sit omnipotens ueritas, mentiri nullatenus potest, sicut nec illi synodo defuit, quae in causa quidem fidei omnium 205 communiter patrum doctrinam secuta est.

23. In Theodori uero, non unius Cyrilli, uel si concedamus quod dicitur, quia nec posset, cuius contraria sibi esse uidebatur uel incerta sententia, sed aliorum patrum secuta est, quos et auctoritate et numero et ratione 210 praeferre debuerat. Quis enim Iohannem Constantinopolitanum Cyrillo, quis plures probatissimos uiros uni, quis excusationem certissimam et constantissimam incerta et inconstanti accusatione iusta ratione non praeferat?

de saints Pères, dans une affaire récente et de leur ressort, a pu les connaître, sous la révélation aussi de celui qui a dit : « *Lorsque deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis là au milieu d'eux<sup>b</sup>*. »

21. En effet, invoqué fidèlement non seulement par les évêques mais aussi par tout un peuple dont la foi et l'espérance dépendent de leur autorité, le Seigneur donne en premier à tous ceux qui sont rassemblés un seul cœur et une seule âme<sup>c</sup>, de sorte que nul d'entre eux ne veuille faire sien un avis si ce n'est celui de la vérité. Combien de fois alors les plus sages le cèdent aux plus ignorants et la majorité à la minorité, parce qu'il est au milieu d'eux? Combien de fois aussi, à travers ceux qui ne savent pas, il agit avec savoir, lui qui peut faire tout au-delà de ce que nous demandons et comprenons<sup>d</sup>, et qui a promis qu'il serait avec nous tous les jours jusqu'à la fin des siècles<sup>e</sup>?

22. Puisse le pouvoir séculier ne jamais usurper dans ces affaires la place qui ne lui a pas été confiée, et que jamais il n'usurpa avec succès! Du reste le Christ ne peut faire défaut aux évêques réunis en son nom, car la Vérité est toute-puissante et ne peut absolument pas mentir; de même, elle n'a pu faire défaut à ce synode qui a certes suivi la doctrine commune de tous les Pères sur une question de foi.

23. Or dans l'affaire de Théodore, il n'a pas suivi l'avis du seul Cyrille, même si nous concédons ce qu'on dit, parce qu'il ne le pouvait pas, car cet avis lui semblait en contradiction interne ou incertain, mais celui des autres Pères qu'il devait préférer au nom de l'autorité, du nombre et de la raison. Qui, en effet, en raisonnant juste, ne préférerait pas Jean de Constantinople à Cyrille, plusieurs hommes très avertis à un seul, un refus d'accusation très sûr et très constant à une accusation incertaine et inconstante?

b. Mt 18, 20 c. cf. Ac 4, 32 d. cf. Ep 3, 26 e. cf. Mt 28, 20

215 24. Nihil igitur hinc calumnientur haeretici, uel Catholici  
 offendantur. Quae fuerat Iohannis ac Procli Constantino-  
 politanorum, Gregorii Nazianzeni, Iohannis ac Domni  
 Antiochenorum et Orientalis concilii fides, nec non  
 Ecclesiae a qua non est expulsus Theodorus, eadem fuerat  
 et Cyrilli. De Theodoro tantum, sicut et de Diodoro, cui  
 220 similiter Athanasius et ceteri atque Constantinopolitana  
 synodus attestatur, in solo Cyrillo dicitur inueniri diuersa  
 sententia; et quod est indicium certissimae ueritatis, in  
 ipsa dissensione consensus unius eiusdemque fidei  
 comprobatur.

225 25. De quo enim Cyrillus Theodorum culpasse dicitur,  
 manifestissime prauum est et religioni contrarium, neque  
 id esse prauum defensores Theodori non denegabant, sed  
 hoc Theodorus non sensisse dicebant. Vnde igitur et ille  
 putabat arguendum esse Theodorum, quod uelut eadem  
 230 senserit quae male Nestorius sensit. Inde illum Orientales  
 sancti defendebant asserentes quod non eadem senserit  
 quae male Nestorius sensit ac per hoc utriusque diuersa de  
 Theodoro sentientes, Nestorii condemnationem sine ulla  
 diuersitate firmabant.

235 26. Quid ergo Nestorianos adiuuet, qui Theodori dictis,  
 sicut et aliorum qui in Ecclesia claruerunt, male uti  
 dicuntur, si qua de illo fuit diuersa patrum sententia; cum  
 et ideo fuerit accusatus, quia similia putabatur sapuisse  
 Nestorio et aliter non potuerit excusari, nisi probaretur  
 240 alienus ab errore Nestorii? Hoc quoque meminisse idem  
 Nestoriani debent, quoniam in eis litteris Orientalium  
 patrum beato Proclo rescribentium Theodorus excusatur,  
 in quibus firmatur, sicut ostendimus, unum de Trinitate  
 pro nobis crucifixum, et in quibus dicitur :

1. Cf. I, 1, 8-11 (SC 471, p. 150-152).

24. Que les hérétiques ne calomnient donc pas, et que  
 les catholiques ne s'offensent pas. Cette foi de Jean et  
 de Proclus de Constantinople, de Grégoire de Nazianze,  
 de Jean et Domnus d'Antioche et du concile d'Orient, et  
 aussi d'ailleurs celle de l'Église qui n'a pas exclu Théodore,  
 cette même foi fut aussi celle de Cyrille. Il n'y a que  
 sur Théodore, comme sur Diodore qui reçoit également  
 ce témoignage d'Athanase et tous les autres, et du synode  
 de Constantinople, qu'on peut dire avoir trouvé dans le  
 seul Cyrille un avis divergent. Et, ce qui est l'indice d'une  
 vérité très certaine, dans cette dissension même est  
 confirmé l'accord d'une seule et même foi.

25. En effet, le point sur lequel on dit que Cyrille a  
 accusé Théodore est manifestement mal choisi et contraire  
 à la religion; et les défenseurs de Théodore ne niaient  
 pas que ce point était mal choisi, mais ils disaient que  
 Théodore n'avait pas pensé de cette façon. Cyrille estimait  
 donc qu'il fallait accuser Théodore pour avoir eu les  
 mêmes idées fautives que Nestorius. C'est pourquoi les  
 saints Orientaux le défendaient en disant qu'il n'avait pas  
 eu les mêmes idées fautives que Nestorius, et par là les  
 deux partis, malgré un avis divergent sur Théodore, confir-  
 maient sans divergence la condamnation de Nestorius.

26. En quoi donc cela aidera-t-il les nestoriens qui, dit-  
 on, utilisent mal les propos de Théodore comme aussi  
 ceux d'autres docteurs qui brillèrent dans l'Église si, à  
 son sujet, quelque avis des Pères fut divergent, alors qu'il  
 fut accusé parce qu'on lui attribuait des idées semblables  
 à celles de Nestorius et qu'on n'a pas pu le disculper  
 autrement qu'en le montrant étranger à l'erreur de Nes-  
 torius? Ces mêmes nestoriens doivent aussi se souvenir  
 que les Pères orientaux, répondant au bienheureux  
 Proclus, excusent Théodore dans leur lettre où ils  
 affirment, comme nous l'avons montré<sup>1</sup>, qu'un de la Trinité  
 a été crucifié pour nous et où ils disent :

245 **27.** *Quod autem omne Orientale concilium Nestorii  
nouitates abdicauit, nouit et tua sanctitas, quae nostras  
super hoc litteras secundo iam tertioque suscepit. Sed nec  
Eutychniani uel Semieutychniani dissimulent quod interim  
250 sequi se dicunt, proferre potuerint in quo culpetur in  
duabus Christum praedicasse naturis.*

**28.** Siue enim uere, siue false perhibeatur Theodorus  
ab eo culpatus quod duos crediderit filios, hactenus fictum  
non est praedicauit Christi esse naturas, quod eum Euty-  
255 chiani praedicasse non negant, quem etiam duas men-  
tiuntur putasse personas. Cur igitur eum beatus Cyrillus  
non simul de duarum quoque naturarum praedicatione  
culpauit, si haeresi Nestorianae deputandum est duas  
Christi credere ac docere naturas?

260 **29.** Quin potius hinc sapientissimus Iohannes et Orientale  
concilium, scribes eidem beato Cyrillo, Theodorum  
purgant, quod aduersus haereticos naturarum proprietates  
amplius diuidens, putaretur etiam duas Christi asseruisse  
265 personas. Quomodo igitur uel Orientales patres ex eo magis  
excusandum Theodorum a Nestoriano crimine iudicarent,  
quod naturarum proprietates amplius diuideret, si Nesto-  
riani est criminis duas Christi naturas asserere? Vel quomodo  
ipse quoque beatus Cyrillus non eosdem Orientales iudicaret  
270 haereticos et nimium stultos, qui Theodorum incertum  
crimen sustinentem certo crimine defendere nitentur?

**30.** Praesertim quoniam et ipsum beatum Cyrillum affir-  
mabant non aliter docuisse, dicentes ei, sicut supra memo-  
rauimus: *Sunt enim quae etiam et tua sanctitas ita  
confitetur, et eundem de illis habes intellectum.* Qua de

VII, 245-247 IOH. ANT. et Synodus Orientis, *Ep. ad Proclum (textus non repertus)*.

1. Malgré l'indication du *CCL*, ce texte ne se trouve pas dans l'*Ep. ad Proclum* éditée en *PG* 65, 877-878; il se trouvait peut-être au début qui manque dans cette édition.

**27.** *Tout le concile d'Orient a rejeté les nouveautés de Nestorius; cela, ta Sainteté le sait car elle a reçu nos lettres sur ce sujet deux fois et même trois fois*<sup>1</sup>. Mais ni les eutychiens ni les semi-eutychiens ne doivent dissimuler qu'ils n'ont pu entre-temps contre Théodore présenter sous le nom du bienheureux Cyrille, qu'ils prétendent suivre, aucun texte où Théodore serait accusé pour avoir cru et enseigné que le Christ est en deux natures.

**28.** En effet, que soit vrai ou faux que Théodore soit accusé par lui d'avoir cru en deux fils, ce qui n'est pas inventé c'est qu'il a enseigné les deux natures du Christ; les eutychiens ne nient pas qu'il l'a enseigné, mais ils ajoutent mensongèrement qu'il a pensé deux personnes. Pourquoi donc le bienheureux Cyrille ne l'a-t-il pas accusé aussi en même temps d'avoir enseigné deux natures, s'il faut penser que croire et enseigner deux natures du Christ appartient à l'hérésie nestorienne?

**29.** Bien plus, le très sage Jean et le concile d'Orient écrivant au même bienheureux Cyrille innocentent Théodore d'avoir, en divisant trop les propriétés des natures contre les hérétiques, donné à penser qu'il affirmait aussi deux personnes du Christ. Comment donc les Pères orientaux auraient-ils jugé qu'il fallait innocenter Théodore de l'accusation de nestorianisme parce qu'il divisait trop les propriétés des natures si c'est un grief de nestorianisme d'affirmer deux natures du Christ? Ou comment aussi le bienheureux Cyrille lui-même n'aurait-il pas jugé hérétiques et stupides à l'excès ces mêmes Orientaux qui s'efforçaient de défendre par un motif d'accusation précis Théodore victime d'une accusation imprécise?

**30.** D'autant plus qu'ils affirmaient que le bienheureux Cyrille lui-même n'avait pas enseigné autrement en disant comme nous l'avons rappelé plus haut: *En effet, il y a des affirmations que ta Sainteté professe elle aussi, et que tu comprends de la même façon*<sup>2</sup>. C'est pourquoi, si l'on

2. Cf. VIII, iv, 7 (p. 49).

275 re si haeresi Nestorianae debet ascribi duas Christi praedicare naturas, beatus Cyrillus, qui nihil contra retulit, magnum in se crimen sua taciturnitate firmauit, a quo purgari non poterit, nisi Catholicum iudicetur duas Christi naturas asserere.

280 **31.** Intellegis igitur, imperator, quod si qua patrum disceptatio de Theodoro fuisse dicatur, Nestorianos pariter et Eutythianos confundat. Sancta uero synodus unam et communem accusantis, si tamen uere dicitur, ac defendentium Diodorum et Theodorum fidem tenens, illos  
285 sequendos in persona Theodori iudicauit, quorum et maior fuit auctoritas et qui cum illo degentes, diurna familiaritate bene cognouerant qua intentione scripserit in quibus putabatur ab ignorantibus arguendus.

**32.** Hoc iustitiae congruebat, hoc etiam pietati, quae  
290 quantum ratio patitur debet excusationi magis quam accusationi fauere personae. Hoc etiam conueniens fuit assertioni uerae fidei, quam contra Nestorium et Eutychem synodus illa susceperat, ne aut diceretur Nestorius similia sapuisse Theodoro a tantis patribus praedicato, et per hoc  
295 eius errori daretur auctoritas, aut Apollinaristarum progenitorum Eutythianae dementiae, uel ipsius Eutythi in Theodoro uideretur secuta iudicium, ut de ipsa quoque secundum sententiam beati Cyrilli merito diceretur, quod propterea se circa Theodorum, uirum admirabilem et  
300 maximam gloriam merentem, infense haberet, ut occasionem faceret contrario dogmati quo tenebatur, quaerens, capitula quaedam eius non ex melioribus intellecta damnari.

**33.** Quibus ita constitutis atque firmatis, quod nuper a  
305 quibusdam condemnatus est, cohibentiae quam praebent

doit imputer à l'hérésie nestorienne l'affirmation de deux natures du Christ, le bienheureux Cyrille, qui n'a rien rapporté contre, a confirmé par son silence une grande accusation contre lui-même, accusation dont il ne pourra être lavé s'il ne juge pas catholique d'affirmer deux natures du Christ.

**31.** Tu le comprends donc, empereur, s'il y a eu quelque divergence des Pères au sujet de Théodore, elle confond également les nestoriens et les eutythiens. Mais le saint synode, partageant la foi commune de l'accusateur – s'il est vrai de le dire tel – et des défenseurs de Diodore et de Théodore, a jugé qu'on devait suivre au sujet de la personne de Théodore ceux dont l'autorité était la plus grande et qui, vivant en longue familiarité avec lui, savaient bien dans quelle intention il avait écrit ce sur quoi des ignorants pensaient devoir l'accuser.

**32.** Cela s'accordait avec la justice, avec la piété aussi qui doit, autant que la raison le permet, préférer l'excuse à l'accusation d'une personne. Cela s'accordait aussi avec l'affirmation de la vraie foi que ce synode avait soutenue contre Nestorius et Eutythès, afin d'éviter de dire soit que Nestorius avait eu des idées semblables à celles de Théodore, honoré par tant de Pères, et de donner ainsi de l'autorité à son erreur, soit de paraître avoir suivi sur Théodore le jugement des apollinaristes, ancêtres de la démenche eutythienne, ou d'Eutythès lui-même; ainsi on dirait aussi à bon droit selon l'avis du bienheureux Cyrille, que le synode a agi de façon hostile envers Théodore, homme admirable et digne d'une très grande gloire, parce que celui-ci donnait une occasion d'affirmer la doctrine contraire qu'il soutenait, en cherchant à faire condamner certains chapitres de Cyrille, non parmi les meilleurs, qu'il n'avait pas bien compris.

**33.** Ces points ainsi établis et confirmés, on doit attribuer le fait que certains ont récemment condamné Théodore

Eutychianis et abominandae praesumptioni debet ascribi; et ideo sicut hos temerarios contra sanctorum patrum Ecclesiaeque testimonium nullatenus approbare quisquam sapiens potest, ita magnam synodum Chalcedonensem  
310 cum hisdem patribus et ecclesia in qua Theodorus mansit, non potest improbare.

à la contrainte qu'imposent les eutychiens et à une abominable présomption. Et de même qu'un sage ne peut en aucune manière approuver ces hommes téméraires contre le témoignages des saints Pères et de l'Église, de même il ne peut désapprouver le grand synode de Chalcedoine avec ces mêmes Pères et l'Église dans laquelle est demeuré Théodore.

## LIBER NONVS

**Cap. 1, 1.** Promissionis memores, competenti loco iam proferamus de Theodori scriptis non pauca, sicut tertio libro ex occasione conuincendae falsitatis aduersariorum fecimus, sed multo plura, quibus abunde monstraretur  
5 quantum ab his quae in praeiudicium magnae synodi Chalcedonensis de illo conficta sunt, fuerit alienus, ut iam non patrum testimonio, sed ipsis rebus ostendatur quod conturbatores Ecclesiae, qui epistulam uenerabilis Ibae de laudibus eius Theodori culpant, non quasi latentem  
10 inuenire non potuerint, sed manifestam uidere dissimulauerint ueritatem.

**2.** Igitur tria sunt in quibus eius dicta calumniantur, sicut iam diximus. Vnum est, quod eum criminantur, iuxta Sabellii dementiam, unam diuinae Trinitatis credidisse  
15 personam. Alterum, quod semetipsos destruentes contrario rursus affirmant quod quaternitatem introduxerit,

1. Facundus en effet a déjà réfuté ces accusations dans les livres III-IV : Théodore n'a pas affirmé, comme Sabellius, l'identité des trois Personnes dans la Trinité : III, v (SC 478, p. 88 s.); il n'a pas admis deux fils : III, II, 8-11 (SC 478, p. 44 s.); il n'a pas rejeté les prophéties sur le Christ : III, vi (SC 478, p. 96 s.).

## LIVRE IX

### L'ORTHODOXIE DE THÉODORE D'APRÈS SES ÉCRITS

**Chap. 1, 1.** Nous n'oublions pas notre promesse, et c'est maintenant le lieu de parler des écrits de Théodore, non point succinctement, comme nous l'avons fait dans le livre troisième où nous avons convaincu ses adversaires de mensonge, mais avec bien plus d'arguments qui pourront montrer combien il fut étranger aux griefs forgés à son sujet pour nuire au grand synode de Chalcédoine. Ainsi, il sera désormais prouvé, non par le témoignage des Pères mais par les faits eux-mêmes, que les fauteurs de troubles dans l'Église, qui reprochent à la lettre du vénérable Ibas d'adresser des louanges à Théodore, n'ont pas été dans l'impossibilité de découvrir une vérité en quelque sorte cachée, mais qu'ils ont feint de ne pas voir cette vérité évidente.

**2.** Il y a donc trois points sur lesquels ses propos sont calomniés, comme nous l'avons dit<sup>1</sup>. Ils l'accusent en premier lieu d'avoir cru, selon la folie de Sabellius, qu'il n'y a qu'une personne unique de la divine Trinité. En deuxième lieu, en se contredisant eux-mêmes, ils disent à l'inverse qu'il aurait introduit une quaternité en soutenant qu'il y a deux fils, c'est-à-dire en prétendant

duos filios praedicando, id est aliam Dei Verbi et aliam Christi asserendo personam, qui homo tantum fuerit, non etiam Deus, sicut putauere Iudaei.

20 3. Tertium uero est, quod eum dicunt amputasse omnes in Christum factas prophetias, quod Manicheorum erroris est, quos nouimus Iudaicae infidelitati male contrarios. Nam illi nouum detestantes, uetus se dicunt accipere; isti uetus detestantes, nouum se dicunt accipere testamentum.

25 4. Quae quidem, ut ostensum est, sic absurda sunt sibi que contraria, ut nullus ea refellere uel attendere dignaretur. Despicienda enim magis haec erant et silentio contemnenda, nisi tantorum episcoporum coacta subscriptio nugis talibus nos respondere compelleret. Nam  
30 quid hinc metueremus? An forte credendum est quod his ridiculis, mutuo se destruentibus etiam nemine refellente, quisquam uel parum cordatus praerberet assensum?

5. Quomodo autem posset euidentius omnibus apparere, quales sint reprehensores synodi Chalcedonensis, qui se  
35 Iohanni Constantinopolitano, Gregorio Nazianzeno, Iohanni et Domno Antiochenis atque Orientali concilio, nec non et Proclo item Constantinopolitano et Cyrillo Alexandrino religione atque scientia praeferunt, nisi probarentur et nimis irreligiose amare mendacium et neque hoc  
40 saltem scire quomodo mentiantur? Accipe uero iam, serenissime imperator, quid idem Theodorus de quadragesimo et quarto psalmo disputans dicat :

1. Cf. la déclaration d'un manichéen rapportée par Hégémonius (vers 340) : « C'est à Satan que l'on doit attribuer les enseignements de la loi et des prophètes... La loi et les prophètes vont jusqu'à Jean-Baptiste. Après lui vient la loi de vérité, la loi des cieux, la loi nouvelle donnée au genre humain » (*Acta Archelai*, éd. Beeson, GCS 16, p. 91).

qu'autre est la personne du Verbe de Dieu et autre celle du Christ, qui, comme le croient les juifs, aurait été seulement homme et non aussi Dieu.

3. Quant au troisième point, ils disent qu'il élimine toutes les prophéties concernant le Christ, ce qui est l'erreur des manichéens dont nous savons qu'ils s'opposent, mais mal, à l'infidélité des juifs. En effet, ceux-ci détestent le Nouveau Testament et affirment accepter l'Ancien, les autres détestent l'Ancien Testament et affirment accepter le Nouveau<sup>1</sup>.

4. Certes ces accusations, on l'a montré, sont absurdes et contradictoires au point de ne même pas mériter réfutation ou attention. Il aurait plutôt fallu les dédaigner et les mépriser par notre silence si la signature contrainte de tant d'évêques ne nous poussait à répondre à de telles sottises. En effet, qu'en pourrions-nous craindre? Est-il crédible que ces accusations ridicules qui se détruisent mutuellement, même si personne ne les réfute, puissent obtenir l'assentiment d'un homme même doué de peu de bon sens?

5. Mais comment pourrait-il apparaître aux yeux de tous ce que sont les adversaires du synode de Chalcedoine – qui en sagesse et en religion se placent d'eux-mêmes avant Jean de Constantinople, Grégoire de Nazianze, Jean et Domnus d'Antioche et le concile d'Orient, sans parler de Proclus de Constantinople et de Cyrille d'Alexandrie –, plus clairement qu'en prouvant leur amour du mensonge, trop contraire à la religion, et leur incapacité même à savoir mentir. Mais sache donc maintenant, sérénissime empereur, ce que ce même Théodore a dit dans son commentaire du Psaume 44 :

6. *Quid itaque inuenietur matius his quae a Christo facta sunt in tanta mundi commutatione omnibus agnoscentibus, Deum uniuersorum et pietatis atque uirtutis diligentiam habere festinantium, et glorificantium quidem Dei Vnigenitum, exhibentium uero sancto Spiritui condignam adorationem, pro quibus beatus Dauid ait: « Eructuauit cor meum uerbum bonum<sup>a</sup> » ? Cernit hic tua pietas omnes simul haereticorum calumnias esse destructas.*

7. *Nam quis unam Patris et Filii et Spiritus sancti credens esse personam diceret quod pietatis atque uirtutis diligentiam festinantes habere sic glorificent Vnigenitum Dei, ut simul etiam condignam adorationem exhibeant Spiritui sancto? Si enim ipsum esse crederet Dei Vnigenitum, quem Spiritum sanctum, suffecerat dixisse, glorificantium quidem Dei Vnigenitum, nec erat opus dicere, exhibentium uero sancto Spiritui condignam adorationem.*

8. *Quocirca tres Theodorus credidit et docuit esse personas, alium dicens Patrem, cuius sit Filius quem uocauit Vnigenitum Dei, et alium Filium ipsum Vnigenitum, et alium Spiritum sanctum, cui condignam, id est talem qualem etiam Filio, adorationem exhibeant qui pietatis atque uirtutis diligentiam habere festinat. Sed neque Christum hominem tantummodo praedicauit, cuius operibus nihil maius esse perhibet, confitens eum Deum uniuersorum, a quo tanta mundi commutatio facta sit.*

9. *Quod autem nec euacuet omnes in Christum factas prophetias palam est, quia ipsum prophetiam Dauid factam esse pronuntiat qui rursus in eiusdem psalmi expositione*

1, 43-49 THEOD. MOPS. *In Ps. 44* (éd. R. Devreesse, ST 93, p. 278)

1. a. Ps 44, 2

1. Ce paragraphe est très obscur car Facundus suit trop littéralement le grec. La traduction donnée ici tient compte de l'éd. de R. DEVREESSE,

### Commentaire du Psaume 44

6. *Que peut-on trouver de plus grand que ce qu'a fait le Christ en un si grand changement du monde : tous ont reconnu le Dieu de toutes choses, de la piété et de la vertu et se sont empressés de le louer; ils glorifient le Fils unique de Dieu et accordent une adoration égale au Saint-Esprit; à cela s'appliquent les paroles du bienheureux David: « Mon cœur a fait jaillir une belle parole<sup>a1</sup>. »* Maintenant ta Piété se rend compte que toutes les calomnies des hérétiques sont détruites d'un seul coup.

7. De fait qui donc, croyant qu'est unique la personne de Père, du Fils et du Saint-Esprit, dirait que ceux qui s'empressent de pratiquer la piété et la vertu glorifient le Fils unique de Dieu tout en manifestant une adoration égale pour le Saint-Esprit? Car, s'il croyait que le Fils unique de Dieu était aussi le Saint-Esprit, il suffisait de dire : *Ils glorifient le Fils unique de Dieu*, et il n'était pas utile d'ajouter : *Ils accordent une adoration égale au Saint-Esprit*.

8. Voilà pourquoi Théodore a cru et enseigné qu'il y a trois personnes, en disant : autre est le Père dont est issu le Fils qu'il appelle Fils unique de Dieu, autre ce Fils unique lui-même, et autre le Saint-Esprit à qui manifestent une adoration égale – c'est-à-dire telle que celle qu'ils manifestent à l'égard du Fils – ceux qui s'empressent de pratiquer la piété et la vertu. Mais il n'a pas affirmé que le Christ n'était qu'un homme puisqu'il dit que rien n'est plus grand que ses œuvres et qu'il le reconnaît comme Dieu de toutes choses, auteur d'un si grand bouleversement du monde.

9. Il est également clair qu'il n'élimine pas toutes les prophéties concernant le Christ puisqu'il parle de la prophétie faite par David et dit au contraire dans l'expli-

*Le commentaire de Th. de M. sur les Psaumes, ST 93, p. 278, qui met en parallèle le texte grec et celui de Facundus.*

dicit: *Quontam quidem prius ait regna, postea autem memoratus est inimicorum perdicionem et reliquorum subiectionem, ne aliquis existimet nuper ei accessisse regnum, uel certe posse eum denuo priuari eadem potestate.*

75 **10.** Post haec infert: «*Sedes tua, Deus, in saeculum saeculi<sup>b</sup>*», hoc est consequenter quidem interimentur inimici, reliqui uero omnes subicientur. Quoniam quidem non subintromissum habes, regnum, sed ex sempiterno omnium regnas et in aeternum regnas et regnum tuum  
80 *manet in perpetuum. Haec Iudaei ut fabulas inanes intellegunt, existimantes de homine rege dicta.*

**11.** Cui enim hominum tantum hoc insigne uirtutum, aut talium magnitudo dictorum? Cui uero conueniet: «*Et deducet te mirabiliter dextera tua<sup>c</sup>*»? Diuina scriptura de  
85 *omnibus iustis semper ita loquente, quia ex diuino adiutorio uirtutem possideant. Manifestum autem hic et illud est, quia non de aliquo impio loquatur in propria uirtute fidente. Ad quem itaque loquens hominum infert: «Sedes tua, Deus, in saeculum saeculi<sup>d</sup>»?*

90 **12.** Si autem de rege Deo dicit, manifestum quoniam et de regina non muliere, sed Ecclesia, quam sibi Christus per fidem desponsauit, per affectum animae scilicet sibi iungendam. Etenim moris est scripturae diuinae, eos qui  
95 *per scientiam adiunguntur Deo, coniugem eius uocare, ad ostendendam eorum cum Deo plenissimam copulationem et unitatem. Et paulo post: Sicut et Iohannes baptista dicit: «Qui habet sponsam sponsus est<sup>e</sup>.»*

**13.** Quoniam igitur semper Dei coniux dicitur congregatio hominum qui ei per scientiam copulantur, regem  
100 *autem Christum conuenienter appellauit, necessario ergo regina sit quae regis uxor est, non alia promotione circa illam procedente, quam ea quam de uiri dignitate commu-*

cation de ce même psaume: *Il parle d'abord des règnes, mais par la suite il rappelle l'élimination des ennemis et la soumission de tous les autres, pour qu'on ne puisse croire qu'il a accédé au trône récemment, ou même qu'il peut être de nouveau privé de ce même pouvoir.*

**10.** Après quoi il ajoute: «*Ton trône, ô Dieu, dans les siècles des siècles<sup>b</sup>*», c'est dire que les ennemis seront exterminés et les autres soumis. C'est que tu n'as pas un règne surajouté mais que tu régnes sur tous depuis toujours, que tu régneras pour l'éternité car ton règne demeure éternellement. Les juifs pensent que ce sont là des fables vides de sens et estiment que ces paroles concernent un roi homme.

**11.** A qui en effet parmi les hommes convient cette marque distinctive d'une telle puissance ou la grandeur de telles paroles? A qui peut s'appliquer: «*Et ta droite te conduira de façon admirable<sup>c</sup>*»? L'Écriture divine parle toujours ainsi de tous les justes parce qu'ils tirent leur vertu de l'aide de Dieu. Mais ici il est bien clair que l'on ne parle pas d'un impie confiant dans sa propre vertu. Et à qui donc parmi les hommes s'adresse-t-il lorsqu'il dit: «*Ton trône, ô Dieu, dans les siècles des siècles<sup>d</sup>*»?

**12.** Or, s'il parle ainsi au sujet d'un roi Dieu, il est clair qu'il parle aussi d'une reine, non pas d'une femme, mais de l'Église à qui le Christ s'est fiancé pour la lier à lui par la foi, c'est-à-dire par un attachement spirituel. C'est en effet la manière habituelle de l'Écriture divine d'appeler «*épouse*» ceux qui sont liés à Dieu par la connaissance, pour montrer leur pleine et entière proximité et unité avec Dieu. Et peu après: Comme dit Jean-Baptiste: «*Celui qui a l'épouse est l'époux<sup>e</sup>.*»

**13.** Ainsi, puisqu'on appelle toujours épouse de Dieu l'assemblée des hommes qui lui sont unis par la connaissance et qu'il a appelé comme il convient le Christ roi, il s'ensuit qu'il appelle reine l'épouse du roi par la seule promotion qui lui vient de la dignité de son époux. Par consé-

i, 71-107 Id., *ibid.*, p. 286-288

b. Ps 44, 7 c. Ps 44, 5 d. Ps 44, 7 e. Jn 3, 29

*nicat. Consequenter ergo reginam uocat Ecclesiam, ostendens quantam sortita sit ex Christi \*adiunctione dignitatem, quae ei accessit ex fide. Quoniam autem de Deo et Patre haec dici non possunt, quae sequuntur astruunt manifeste.*

14. Quid etiam in praesenti capitulo nempe uidentur haeretici nequidquam de Theodori persona reprehendere Chalcedonense concilium? Nam omnes eorum calumnias aequae in illo uidemus exclusas. Non enim eundem credit Patrem quem Filium, qui ait quoniam hoc quod de Filio dictum est, de Deo et Patre dici non possit. Neque Deum Verbum alterius credit esse personae et alterius Christum, cui dictum a propheta confitetur: «*Sedes tua, Deus, in saeculum saeculi<sup>f</sup>*», et quem negat subintromissum regnum habere et docet ex sempiterno regnare.

15. Non ergo Theodorus Iudaicae impietatis arguendus est, tamquam hominem tantummodo putauerit Christum, cum potius Iudaeos irrideat dicens: *Haec Iudaei ut fabulas inanes intellegunt, existimantes de homine rege dicta; et quid ipse credat insinuans dicit, quod nulli hominum conueniat tantum hoc insigne uirtutum et talium magnitudo dictorum, quibus dicitur Christo: «Deducet te mirabiliter dextera tua<sup>g</sup>», quandoquidem diuina Scriptura omnes homines iustos ex diuino adiutorio dicat possidere uirtutem; Christum uero, tamquam Deum asseuerat diuino adiutorio non egere.*

16. Itemque inferius ait: *Si autem de rege Deo dicit, manifestum quoniam et de regina non muliere, sed Ecclesia, quam sibi Christus per fidem desponsauit, per*

f. Ps 44, 7 g. Ps 44, 5

1. La traduction des textes cités dans les § 9-13 tient compte aussi des parallèles de l'édition Devreesse, p. 286-288. Les phrases sur l'épouse commentent les v. 10-12 du psaume. Les citations des §§ 14-16 reprennent

*quent il appelle reine l'Église en montrant quelle grande dignité lui fut conférée par l'union au Christ, dignité qui lui advient par la foi. Mais qu'on ne puisse dire cela du Dieu et Père, les mots qui suivent le montrent clairement<sup>1</sup>.*

14. Mais pourquoi, sur ce présent chapitre précisément, voit-on les hérétiques faire en vain des reproches au concile de Chalcédoine au sujet de la personne de Théodore? De fait, nous voyons dans ce chapitre toutes leurs calomnies justement dissipées. En effet, il n'a pas cru que le Père est le même que le Fils, lui qui dit que ce qui est dit du Fils on ne peut le dire de Dieu le Père. Et il n'a pas cru que le Dieu Verbe était une personne et le Christ une autre puisque c'est à lui que s'adressait la parole du prophète: «*Ton trône, ô Dieu, dans les siècles des siècles<sup>f</sup>*»; il nie qu'il ait un règne par accident et enseigne qu'il règne pour l'éternité.

15. On ne peut donc accuser Théodore d'impiété judaïque, comme s'il avait pensé que le Christ était seulement un homme alors qu'il raillait plutôt les juifs en disant: *Les juifs pensent que ce sont des fables vides de sens et estiment que ces paroles concernent un roi homme.* Et ce qu'il croit lui-même, il l'insinue en disant qu'à aucun homme ne convient la marque insigne de tant de vertus et la grandeur de telles paroles adressées au Christ: «*Ta droite te conduira de façon admirable<sup>g</sup>*»; de fait l'Écriture divine dit que tous les justes possèdent la vertu grâce à l'aide de Dieu, mais lui assure que le Christ en tant que Dieu n'a pas besoin de l'aide de Dieu.

16. De même, il dit plus bas: *Or, s'il parle ainsi au sujet d'un roi Dieu, il est clair qu'il parle aussi d'une reine, non pas d'une femme mais de l'Église à qui le Christ s'est fiancé pour la lier à lui par la foi, c'est-à-dire par*

en partie les §§ 10-12. Au lieu de *adunitione* du CCL (faute des copistes?), lire *adiunctione*; cf. *adiunguntur* au § 16.

*affectum animae scilicet sibi iungendam.* Vtque monstraret iterum quod Christum Deum crederet: *Etenim*, inquit, *moris est Scripturae diuinae, eos qui per scientiam adiunguntur Deo, coniugem eius uocare, ad ostendendam eorum cum Deo plenissimam copulationem*: Deum pronuntians quem superius Christum dixit.

17. Ideo ait et inferius, quod semper Dei coniux dicatur congregatio hominum, qui ei per scientiam copulantur. Quia uero non euacuat omnes in Christum factas prophetias, ex eo manifestum est quod hac ipsa prophetica in Christum esse dicta et in coniugem eius Ecclesiam confitetur. Denuo quoque sequentia eiusdem psalmi interpretans dicit: «*Propterea unxit te Deus, Deus tuus<sup>h</sup>.*»

18. Sed quia haec Deo et Patri non conueniant: «*Propterea unxit te Deus, Deus tuus<sup>i</sup>*», claret de reliquo quod haec de Christo dicantur. In quo mirabiliter et naturas diuisit et personae unitatem demonstrauit; et naturas quidem diuisit in eo, quod diuersarum intelligentiarum declaratiuas uoces emisit. Multum enim differt ab inuicem: «*Sedes tua, Deus, in saeculum saeculi<sup>l</sup>*», et «*Propterea unxit te Deus, Deus tuus<sup>k</sup>.*» Unitatem uero ostendit personae, ea quae diuersa sunt colligens in unitatem personae.

19. Hic autem non iam necesse est immorari et ostendere quia similiter omnium calumniarum a se remouit inuidiam. Vnum est quod aliqua egere interpretatione pro

1, 146-155 Id., *ibid.*, p. 289-290

h. Ps 44, 8 i. Ps 44, 8 j. Ps 44, 7 k. Ps 44, 8

1. Cf. éd. Devreesse, p. 289. Les mots: «Ton trône, Dieu, dans les siècles des siècles» s'appliquent à la divinité; les mots: «Dieu, ton Dieu, t'a oint» à l'humanité. La formule *diuersarum intelligentiarum declaratiuas uoces emisit* signifie, à notre avis, que le psalmiste emploie des mots de «compréhension différente» pour désigner cette différence

*un attachement spirituel.* Et pour montrer à nouveau qu'il croyait que le Christ est Dieu, il dit: *C'est en effet la manière habituelle de l'Écriture divine d'appeler «épouse» ceux qui sont liés à Dieu par la connaissance, pour montrer leur pleine et entière proximité et unité avec Dieu;* il appelle Dieu celui que plus haut il a appelé Christ.

17. Pour cette raison, il dit aussi plus bas qu'on appelle toujours «épouse de Dieu» l'assemblée des hommes qui s'unissent à lui par la connaissance. Mais qu'il n'élimine pas toutes les prophéties faites sur le Christ, c'est évident du fait qu'il reconnaît que ces prophéties furent dites sur le Christ et son épouse l'Église. De nouveau encore, interprétant la suite du même psaume il dit: «*Pour cela, Dieu, ton Dieu, t'a oint<sup>h</sup>.*» Et c'est aussi évident parce qu'il a dit encore:

18. Mais parce que ne conviennent pas au Dieu Père ces mots: «*Pour cela Dieu, ton Dieu, t'a oint<sup>i</sup>*», il est clair par la suite que ces paroles se rapportent au Christ. Dans ce passage il a divisé de façon admirable les natures en lui et il a aussi montré l'unité de la personne. Il a divisé les natures en lui du fait qu'il prononça des paroles claires montrant la différence des compréhensions. En effet, il y a une grande différence entre: «*Ton trône, Dieu, dans les siècles des siècles<sup>l</sup>*» et: «*Pour cela Dieu, ton Dieu, t'a oint<sup>k</sup>.*» Mais il a montré l'unité de la personne en rassemblant ces paroles diverses pour désigner l'unité de la personne<sup>1</sup>.

19. Il n'est donc plus besoin ici de s'appesantir ni de montrer qu'il écarte également de lui le reproche de toutes les calomnies. Il n'y a qu'un passage qui semblerait peut-être avoir besoin de quelque explication face

des natures; le terme *intelligentia* pourrait aussi être traduit par «interprétation»: la lettre du texte doit être «interprétée» pour en dégager le sens théologique. Facundus explique au § 20 cette «interprétation» donnée par Théodore.

istorum calumniis forsitan uideretur, quia dixit : *Et naturas*  
 160 *diuisit et personae unitatem demonstrauit*, nisi ipse inter-  
 pretans semetipsum doceret quatenus dixerit esse diuisas,  
 cum subsecutus adiecit :

20. *Et naturas quidem diuisit in eo, quod diuersarum*  
*intellegentiarum declaratiuas uoces emisit. Multum enim*  
 165 *differt ab inuicem* : « *Sedes tua, Deus, in saeculum*  
*saeculi<sup>1</sup>* », et « *Propterea unxit te Deus, Deus tuus<sup>m</sup>*. »  
 Eatenus igitur asseruit esse diuisas, quatenus intellegentia  
 Dei uiui diuiduntur. Et claret quod ab inuicem differant;  
 non quod duas personas efficiant, sicut etiam paulo  
 166 inferius ostendimus, etiam in homine uno dixisse animam  
 a suo corpore naturaliter esse diuisam.

21. Vnde simul hoc quoque subiunxit et ait : *Vnitatem*  
*uero ostendit personae, ea quae diuersa sunt colligens in*  
*unitatem personae*. Cognoscis igitur, imperator, quam  
 170 ueraciter sapientissimus Iohannes cum Orientali concilio,  
 ad beatum Cyrillum de Theodoro scribens, dixerit : *Propo-*  
*nebat enim eum totus in commune Oriens, sicut uirtutem*  
*multam doctrinae habentem aduersus haereses, contra*  
*quas pugnans et dimicans, multa quadam diuisione usus*  
 175 *est, non ex prauo intellectu ueniens, sed efficacius aduersus*  
*haereticos illo modo uti se iudicans. Neque unitatem*  
*summam ignorans uel negans, absit, pleni enim huiusmodi*  
*sunt omnes eius libri, sed naturarum proprietatem amplius*  
*diuidens, sicut et pugna quam aduersus haereticos habuit,*  
 180 *faciendum dictabat.*

22. Quis enim ex his quae memorauimus non cognoscat,  
 quod omnes libri Theodori huiusmodi sententiis pleni sint,  
 cum ex uno scriptorum eius loco, hoc est ex prima parte

1, 171-180 IOH. ANT. et synodus... *Ep. ad Cyrillum* 11; Conc. Ephes.  
*Coll. Sichard.* 14 (ACO I, v, p. 313); cf. VIII, iv, 11 (p. 51-53)

1. Ps 44, 7 m. Ps 44, 8

1. Texte déjà cité en VIII, iv, 11.

aux calomnies des adversaires lorsqu'il a dit : *A la fois il*  
*a divisé les natures et montré l'unité de la personne*, s'il  
 ne l'avait lui-même expliqué par sa propre interprétation  
 en montrant en quel sens il a dit qu'elles étaient divisées,  
 lorsqu'il ajouta à la suite :

20. *Il a divisé les natures en lui du fait qu'il a pro-*  
*noncé des paroles claires montrant la différence des com-*  
*préhensions. En effet, il y a une grande différence entre*  
*« Ton trône, Dieu, dans les siècles des siècles<sup>1</sup> » et « Pour*  
*cela Dieu, ton Dieu, t'a oint<sup>m</sup> »*. Il dit donc qu'elles sont  
 divisées dans la mesure où elles sont distinguées pour  
 la compréhension du Dieu vivant. Et il est clair qu'elles  
 diffèrent entre elles mais non qu'elles font deux per-  
 sonnes; de la même façon, nous le montrons aussi un  
 peu plus bas, il a dit que dans l'homme, qui est un,  
 l'âme est distincte du corps par nature.

21. Voilà pourquoi il ajouta également : *Mais il a montré*  
*l'unité de la personne en rassemblant ces paroles diverses pour*  
*désigner l'unité de personne*. Tu reconnais donc, empereur,  
 combien est vrai ce que le très sage Jean avec le concile  
 d'Orient a écrit au bienheureux Cyrille au sujet de Théodore :  
*En effet, tout l'Orient unanime le considérait comme possesseur*  
*d'une grande force de doctrine face aux hérésies. Dans les*  
*combats et les luttes qu'il a menés contre elles, il a pratiqué*  
*une grande distinction, non à cause d'une compréhension*  
*erronée mais parce qu'il estimait que de cette façon il luttait*  
*plus efficacement contre les hérétiques. L'unité souveraine, il*  
*ne l'a pas ignorée ou niée, loin de là – en effet tous ses livres*  
*sont pleins d'expressions en ce sens – mais il a distingué plus*  
*encore les propriétés des natures, comme le combat qu'il menait*  
*contre les hérétiques lui imposait de le faire<sup>1</sup>.*

22. Qui, en effet, après ce que nous avons rappelé,  
 ne saurait pas que tous les livres de Théodore sont pleins  
 d'avis de ce genre, alors que nous avons montré à l'aide  
 d'un seul passage de ses œuvres – la première partie de

interpretationis XL et IV psalmi omnia simul tria, quae  
185 improbe de illo iactata sunt, falsa esse tertio probauimus?  
Hinc ergo sapiens lector intellegat quanta possint in  
omnibus eius libris similia binatim ac singillatim posita  
reperiri

**Cap. II, 1.** Verum nobis uidetur quod ea plus ex dictis  
eius proferre debeamus, in quibus fatetur Christum non  
in hominem tantum, sed etiam secundum naturam Deum  
et essentialiter exstantem uerum Filium Dei, omniumque  
5 factorem, quod eum negasse maxime criminantur. Nam  
disputans de eo quod scriptum est in euangelio secundum  
Matthaeum: «*Veniens autem Iesus in partes Caesareae  
Philippi, interrogabat discipulos suos dicens: Quem me  
dicunt homines esse filium hominis<sup>a</sup>?*» ita locutus est:

10 **2.** Dominus enim Christus erat quidem et Deus et homo,  
utrumque secundum naturam similiter; ex altero quidem  
apparens, ex altero uero, utpote secundum naturam  
diuinam, inuisibilis exstans. Erat autem unum quidem  
omnibus manifestum, utpote quod apparebat; hominem  
15 enim eum omnes tunc temporis aestimabant esse et amplius  
nihil.

**3.** Quod enim in illo latebat, omnibus erat incredibile  
priore tempore, sed ex magnitudine eorum quae circa illum  
agebantur, et nouitate miraculorum, quaecumque ad  
20 doctrinam uidentium efficiebat et ex gratia sancti Spiritus  
quae super apostolos uenit, intellectus est postea et creditus  
uerus Deus, essentialiter exstans Filius uerus Dei aeterni.  
Quoniam uero in priore tempore ignorabatur hoc

II, 10-28 THEOD. MOPS. In *Matth.* 16, 3, ex Theodoretii *Apologia*;  
cf. ABRAMOWSKI, *Reste*, p. 64

II. a. Mt 16, 13

1. Il ne reste de cet ouvrage que des fragments, cf. J. REUSS, *Matthäus-Kommentare aus der griechischen Kirche*, TU 61, 1957, p. 96-150. En citant ce commentaire, sans doute moins connu de ses adversaires et

l'interprétation du Psaume 44 – que sont faux les trois  
points qui lui sont reprochés de façon malhonnête? De  
là le lecteur sensé doit comprendre combien on peut  
trouver dans tous ses écrits des paroles semblables,  
qu'elles soient mises deux par deux ou chacune à part.

### Commentaire sur Matthieu<sup>1</sup>

**Chap. II, 1.** Mais il nous semble  
devoir citer plus de passages de ses  
écrits où il reconnaît dans le Christ  
non un homme seulement mais Dieu selon sa nature,  
existant par essence en vrai Fils de Dieu et créateur de  
toutes choses – ce qu'on lui reproche principalement  
d'avoir nié. De fait, en commentant ce qui est écrit dans  
l'Évangile selon Matthieu: «*Jésus, arrivé dans la région  
de Césarée de Philippe, posa à ses disciples cette question:  
Que disent de moi les gens? Qui est le Fils de l'homme<sup>a</sup>?*»,  
il parle ainsi:

**2.** Le Christ Seigneur était en effet Dieu et homme, et  
l'un et l'autre également selon la nature. D'une part selon  
la nature de l'homme il était visible, mais d'autre part  
selon la nature divine il restait invisible. Mais une seule  
chose était manifeste pour tous, parce qu'elle était appa-  
rente; en effet, tous les gens de son époque estimaient qu'il  
était un homme et rien de plus.

**3.** Car ce qui en lui restait caché était incroyable pour  
tous dans un premier temps, mais par la grandeur de ce  
qui se passait autour de lui et la nouveauté des miracles  
qu'il accomplissait pour l'enseignement de ceux qui le  
voyaient, et par la grâce du Saint-Esprit qui vint au-dessus  
des apôtres, on a compris par la suite et on a cru qu'il  
était vrai Dieu, existant par essence comme vrai Fils du  
Dieu éternel. Mais parce que, dans un premier temps, on

donc moins déformé, Facundus montre clairement l'orthodoxie de la  
christologie de Théodore, beaucoup plus nette que dans la démarche  
plus théorique du *De incarnatione*.

*secundum essentiam exstare, ex eo autem quod apparebat*  
 25 *uidentibus homo purus putabatur, secundum hominem*  
*pleraque et secundum eam quae apparebat naturam loque-*  
*batur. Et haec ex his quae in euangelio scripta sunt quibus*  
*inueniet animaduertens attentius.*

4. Putasne iam, clementissime imperator, subreptum sibi  
 30 fuisse cognoscunt, qui dolosis impugnatoribus Chalcedo-  
 nensis synodi crediderunt, ut ad eius destructionem  
 Theodorum, uelut Nestoriani erroris auctorem, putarent  
 esse damnandum? Quid enim examinatus, uel quid  
 subtilius contra Nestorianos inueniri a Catholicis potest,  
 35 quam ut dicatur: Christus quod Deus erat et homo et  
 utrumque secundum naturam similiter?

5. Non quasi homo tantum secundum naturam, Deus  
 uero Dei similis, id est secundum relationem dignitatis,  
 uel auctoritatem personae, uel gratiae nuncupationem,  
 40 quod solum dicere iidem Nestoriani solent, sed utrumque  
 secundum naturam et similiter et unus Christus in utroque?  
*Ex altero quidem apparens, ex altero uero, utpote*  
*secundum diuinam naturam, inuisibilis exstans.* Eundem  
 ergo, qui utrumque est, et uisibilem et inuisibilem  
 45 Theodorus confitetur, hoc quoque adiciens:

6. *Erat autem unum quidem omnibus manifestum,*  
*utpote quod apparebat; hominem enim eum omnes tunc*  
*temporis aestimabant esse et amplius nihil. Quod enim in*  
*illo latebat, omnibus erat incredibile priore tempore.*  
 50 *Quomodo itaque dicitur iste quod hominem tantummodo*  
*putauerit Christum et amplius nihil, cum ipse hoc igno-*

*ignorait qu'il existait selon l'essence et que, d'après son*  
*apparence, ceux qui le voyaient le considéraient purement*  
*comme un homme, il parlait la plupart du temps en tant*  
*qu'homme et selon cette nature qui apparaissait. Et ces*  
*paroles, n'importe qui les trouvera avec un peu d'attention*  
*parmi celles qui sont écrites dans l'Évangile.*

4. Penses-tu à présent, très clément empereur, que cela  
 a échappé à ceux qui ont cru les adversaires trompeurs  
 du synode de Chalcédoine, au point de leur faire croire  
 qu'il fallait, pour l'abroger, condamner Théodore comme  
 initiateur de l'erreur de Nestorius? Les catholiques peuvent-  
 ils trouver quelque chose de plus réfléchi ou de plus  
 subtil contre les nestoriens que ces mots: *Le Christ était*  
*Dieu et homme, et l'un et l'autre également selon la nature?*

5. Non pas homme seulement selon la nature et Dieu  
 semblable à Dieu, c'est-à-dire non selon une relation de  
 dignité ou d'autorité de la personne<sup>1</sup> ou selon la déno-  
 mination de la grâce, comme les nestoriens ont coutume  
 de le dire, mais l'un et l'autre selon la nature et de la  
 même manière, et un seul Christ en l'une et l'autre. *D'une*  
*part selon la nature humaine il était visible, mais d'autre*  
*part selon la nature divine il restait invisible.* Que ce soit  
 donc le même qui est l'un et l'autre, et visible et invi-  
 sible, Théodore le reconnaît en ajoutant ceci:

6. *Mais une seule chose était manifeste pour tous parce*  
*qu'elle était apparente; en effet, tous les gens de son époque*  
*estimaient qu'il était un homme et rien de plus, car ce*  
*qui en lui restait caché était incroyable pour tous dans*  
*un premier temps.* Comment peut-on dire qu'il a pensé  
 que le Christ n'était qu'un homme et rien de plus alors

1. *secundum relationem dignitatis uel auctoritatis personae.* Les mots *dignitas* et *auctoritas* sont utilisés par Nestorius et les nestoriens pour décrire le lien entre les deux natures dans le Christ: «Dans le Christ, je distingue deux natures; elles sont deux si on regarde la nature; elles sont un si l'on regarde l'autorité. L'autorité des natures est une à cause de leur conjonction; les natures demeurent chacune en son ordre, mais

la dignité les unit en une autorité unique» (NESTORIUS, cité par CYRILLE, fr. 49, *PL* 48, 764; trad. Th. Camelot, «De Nestorius à Eutychès», in A. GRILLMEIER – H. BACHT, *Das Konzil von Chalkedon. Geschichte und Gegenwart*, t. 1, Würzburg 1954, p. 224. Cf. FACUNDUS I, III, 9, *SC* 471, p. 179).

rantiae deputet, quod hoc illius temporis homines aestimarent et eis esset incredibile quod in eo latebat? Qui etiam ex magnitudine miraculorum et ex gratia sancti Spiritus super apostolos descendentis, intellectum eum esse postea et creditum uerum Deum essentialiter exstantem Filium uerum Dei aeterni fatetur.

7. Quid ergo dicimus? Numquid uidetur intellegendis credibile, ut quod intellectum postea et creditum esse docuit, ipse nec intellexerit, nec crediderit? Nec amplius hoc ipsum quasi contra calumniatores quos patimur, repetens et inculcans: *Quoniam uero, inquit, in priore tempore ignorabatur hoc secundum essentiam exstare; ex eo autem quod apparebat uidentibus, homo purus putabatur, secundum hominem pleraque et secundum eam qua apparebat naturam loquebatur?*

8. Ignorantiae fuisse iterum dicens, quod non intellegendis Christum secundum essentiam Deus, sed homo tantummodo purus, qui non etiam Deus esset, et hoc ipse fingitur ignorasse? Qui post aliquanta sic iterum dicit: *Proximus etiam passioni ad discipulos Dominus dixit: «Si me sciretis, utique et Patrem meum sciretis<sup>b</sup>», et ad Philippum: «Tanto tempore uobiscum sum, et non cognouistis me, Philippe? Qui uidet me, uidet et Patrem meum<sup>c</sup>.»*

9. *Ostendens quoniam neque diuinam naturam sciebant Vnigeniti, neque Deum sciebant uerum Patrem. Unde neque dicentem de proprio Patre ueluti de Deo dicentem aliquatenus aduertebant, sed diuisa intellegentia eadem ipsa putabant etiam illa. Hinc etiam adductus est Philippus*

ii, 71-136 THEOD. MOPS. *In Matth.*, ex Theodoret *Apologia*; cf. ABRA-MOWSKI, *Reste*, p. 64

b. Jn 8, 19 c. Jn 14, 9

1. Les paragraphes qui suivent commentent en fait l'Évangile de Jean; on peut penser cependant que Théodore les introduit dans son Com-

que lui-même imputait à l'ignorance le fait que les hommes de son temps avaient cette opinion et jugeaient incroyable ce qui en lui restait caché? Mais lui, à cause de la grandeur des miracles et de la grâce du Saint-Esprit descendu sur les apôtres, proclame qu'on a compris par la suite et qu'on a cru qu'il était vrai Dieu par essence, vrai Fils du Dieu éternel.

7. Que disons-nous donc? Des gens intelligents peuvent-ils croire qu'il ait enseigné que par la suite on a compris et cru sans qu'il ait lui-même compris et cru? Il n'y a rien de plus à dire sur ce point qu'il répète en insistant contre les calomnieurs que nous subissons: *Mais parce que, dans un premier temps, on ignorait qu'il existait selon l'essence et que, d'après son apparence, ceux qui le voyaient le considéraient purement comme un homme, il parlait la plupart du temps en tant qu'homme et selon cette nature qui apparaissait.*

8. Il répète que c'était une marque d'ignorance de ne pas comprendre que le Christ était par essence Dieu et pas seulement un homme qui ne serait pas aussi Dieu; et on imagine qu'il l'ignorait lui-même? Lui qui dit encore un peu plus loin<sup>1</sup>: *Juste avant sa Passion, le Seigneur a dit à ses disciples: «Si vous me connaissiez, vous connaîtriez aussi mon Père<sup>b</sup>», et à Philippe: «Je suis avec vous depuis si longtemps et vous ne me connaissez pas, Philippe? Celui qui me voit voit aussi mon Père<sup>c</sup>.»*

9. *Il leur montre ainsi qu'ils ne connaissaient pas la nature divine du Fils unique et qu'ils ne savaient pas que Dieu était son vrai Père. C'est pourquoi, jusqu'à un certain moment, ils ne comprenaient pas qu'il parlait de son propre Père comme il parlait de Dieu, mais ils pensaient qu'étaient distinctes ces manières de comprendre. C'est pourquoi*

mentaire sur Matthieu, comme une précision apportée en réponse à la question: «Pour vous, qui suis-je?» (Mt 16, 15).

*ad dicendum* : « *Ostende nobis Patrem tuum et sufficit nobis<sup>d</sup>.* » *Si enim sciret integre quia Patrem suum Deum dicebat eum qui reuera eius esset Pater, ex quo erat uere sicut Deus ex Deo, numquam dixisset* : « *Ostende nobis*  
85 *Patrem tuum* », *bene sciens quia inuisibilis est hominibus diuina natura.*

**10.** *Consequenter itaque et Dominus dixit ad illum* : « *Tanto tempore uobiscum sum, et non cognouistis me, Philippe<sup>e</sup> ?* » *Velle enim Patrem uidere, indicium erat eo*  
90 *quod neque ipsum sciret quis esset secundum naturam, neque quem diceret Patrem esse, Filius ex eo exstans. Et aperiens hoc ipsum addidit* : « *Qui uidet me uidet et Patrem<sup>f</sup>.* » *Si enim cognoueris, inquit, quis sim, cognosces et illum, secundum quod possibile est, per me contemplantis*  
95 *Patris naturam, cuius sum Filius ex ipso exstans secundum essentiam, et eiusdem cum illo exstans essentiae.*

**11.** *Quoniam uero nescis me, neque Patrem meum scis quem dico; cognoscens autem me, cognosces et Patrem quem dixi* : *me uidens contemplatione intelligentiae, per*  
100 *me uidebis omnino etiam illum. Addidit etiam* : « *Vsque nunc nihil petistis in nomine meo<sup>g</sup>.* » *Et aperiens quoniam necdum diuinam eius naturam intelligentes, neque orationes ei offerebant ut Deo, neque petitiones aliquas in eius nomine faciebant, sicut eos oportebat facere in nomine*  
105 *Dei exstantis et Filii Dei omnium; et quia propter hanc eorum infirmitatem in similitudinibus de Patre loquebatur, eo quod neque illi potuerant integre scire ea quae dicerentur, uel de quo diceret Patre, uel qualiter exstante, adhuc apertius indicatur.*

110 **12.** *Dixit enim* : « *Hoc in parabolis locutus sum uobis sed ueniet hora quando non iam in parabolis loquar uobis,*

*Philippe fut amené à dire* : « *Montre-nous ton Père et cela nous suffit<sup>d</sup>.* » *En effet, s'il avait compris complètement que le Christ disait que Dieu était son Père, lui dont il venait vraiment comme Dieu né de Dieu, jamais Philippe n'aurait dit* : « *Montre-nous ton Père* », *car il savait bien que la nature divine est invisible aux hommes.*

**10.** *Voilà pourquoi le Seigneur lui a dit* : « *Je suis avec vous depuis si longtemps et vous ne me connaissez pas, Philippe<sup>e</sup> ?* » *Car vouloir voir le Père était signe qu'il ne savait pas qui était le Christ selon la nature, ni qui il disait qu'était son Père, Fils existant à partir de lui. Et en le leur révélant, il ajouta ceci* : « *Qui me voit voit aussi le Père<sup>f</sup>.* » *En effet, si tu connaissais, dit-il, qui je suis, tu le connaîtrais lui aussi, autant qu'il est possible, en contemplant à travers moi la nature du Père dont je suis le Fils existant à partir de lui selon l'essence et existant avec lui selon cette même essence.*

**11.** *Et parce que tu ne me connais pas, tu ne connais pas non plus celui que j'appelle mon Père; mais en me connaissant, tu connaîtras aussi celui que j'appelle mon Père. En me contemplant avec les yeux de l'intelligence, tu le verras aussi à travers moi, complètement. Il ajouta aussi* : « *Jusqu'à présent vous n'avez rien demandé en mon nom<sup>g</sup>.* » *Et il leur révélait que, parce qu'ils ne comprenaient pas encore sa nature divine, ils ne lui adressaient pas de prière comme Dieu ni ne faisaient quelque demande en son nom, comme il convenait de le faire au nom du Dieu existant et Fils du Dieu de toutes choses. Et parce qu'à cause de leur faiblesse d'esprit, il parlait du Père en comparaisons, parce qu'ils ne pouvaient comprendre complètement ces paroles, ni de quel Père il disait être né, ni de quelle nature il était, il l'indique encore plus clairement.*

**12.** *Il dit en effet* : « *Tout cela je vous l'ai dit en paraboles, mais une heure viendra où je ne vous parlerai plus*

sed manifeste de Patre annuntiem uobis<sup>h</sup>.» Quid autem erat quod de Patre non manifeste dixerat, nisi quia reuera diuinam naturam Vnigeniti nesciebant, ex quo possent  
 115 discere Deum Patrem, qui ex certo eius esset Pater, ut Deus Dei ex eo nati secundum essentiam? Cuius rei gratia per similitudines eis de Patre loquebatur nunc quidem nomine tantum apud eos utens, eius autem ueram intel-  
 120 eos gratia Spiritus sancti quae super eos uenit, instituens perceptibiles tantae doctrinae perficeret.

13. Propter hoc etiam ipse Dominus in eodem ipso sermone proximus passioni, ut infirmitatem eorum ostenderet, unde possent doctrinam perfectiorem assumere,  
 125 dicebat: « Multa habeo uobis dicere<sup>i</sup>. » Cuius ergo rei gratia modo non dicis? Quia « non potestis modo portare<sup>j</sup> »; non inuidens, sed quia non sufficitis ad maiorem rerum perceptionem, infirmius adhuc affecti, quam ut horum dogmatum integritatem possitis edoceri.  
 130 Quando ergo poterunt, uel unde? « Quando uenerit ille Spiritus ueritatis, inducet uos in omnem ueritatem<sup>k</sup>. »

14. Superueniet enim super uos Spiritus sancti gratia, ex qua cunctam dogmatum subtilitatem cognoscitis. Proinde si diuinitatem Vnigeniti docerentur et Patrem  
 135 Deum utique docerentur, utpote Dei Filii Patrem, et quid perfectius ad dogmatum scientiam eis remaneret? Sed his commemoratis, non tantum pro susceptae causae merito, quam longe distemus ab accusatoribus Theodori, quin potius Chalcedonensis concilii, debetis attendere, uerum  
 140 etiam quam simpliciter nos ac fideliter rem geramus.

h. Jn 16, 25 i. Jn 16, 12 j. Jn 16, 12 k. Jn 16, 13

en paraboles mais où je vous entretiendrai du Père en toute clarté<sup>h</sup>.» Mais qu'est-ce en effet qu'il n'avait pas dit clairement sur le Père, sinon qu'en vérité ils ignoraient la nature divine du Fils unique par lequel ils pouvaient connaître Dieu le Père, Père dont en toute certitude il venait comme Dieu de Dieu, né de lui selon l'essence? Pour cette raison, il leur parlait du Père en comparaisons, se contentant à ce moment-là de citer son nom devant eux tout en se réservant de le leur faire vraiment connaître par la suite, lorsque la grâce du Saint-Esprit venue sur eux achèverait de les rendre aptes à comprendre un enseignement si élevé.

13. Pour cette raison aussi, le Seigneur en personne, dans ce même entretien juste avant sa Passion, voulant leur montrer leur faiblesse pour qu'ils puissent recevoir un enseignement plus parfait, disait: « J'ai beaucoup de choses à vous dire<sup>i</sup>. » Pourquoi donc ne parles-tu pas maintenant? « Parce que maintenant vous ne pouvez pas le porter<sup>j</sup> »; ce n'est pas pour vous en priver mais parce que vous n'avez pas les capacités suffisantes pour une plus grande perception des choses, trop faibles jusqu'ici pour recevoir ces doctrines en leur intégrité. Quand donc le pourront-ils et par où? « Lorsque sera venu l'Esprit de vérité, il vous introduira dans la vérité tout entière<sup>k</sup>. »

14. En effet, viendra sur vous la grâce de l'Esprit Saint par laquelle vous connaîtrez toute la subtilité des doctrines. Or, s'ils apprenaient la diuinité du Fils unique, ils connaîtraient aussi le Dieu Père, comme Père d'un Fils Dieu; que leur resterait-il de plus parfait à connaître dans les doctrines? Mais avec le rappel de ces passages, qui n'a pas seulement été fait pour servir à notre cause, vous devez remarquer que nous sommes aussi loin que possible de ceux qui accusent Théodore ou plutôt le concile de Chalcédoine, mais aussi combien nous menons l'enquête avec simplicité et fidélité.

15. Haeretici enim uelut fures et canes, non integras sicut habentur ipsius Theodori sententias sincere depromunt atque simpliciter, sed quemadmodum de ipsis quoque scripturis canonicis facere solent, pauca ex eius  
 145 dictis et obscura uerba subripiunt et haec ipsa maledicodente concidunt. Nos autem, sicut uidetis, magis eligimus fastidium de longitudine, quam de breuitate atque obscuritate suspicionem fraudis incurrere.

16. Non est quare in his quae nos proferimus lector  
 150 quaerat, uel quid superius a Theodoro fuerit dictum, uel quid inferius subsequatur, uel qua ratione fuerit sic locutus; totam sicut est causam ante oculos iudicantium inspiciendam constituimus; non ex multis atque apertis pauca, quemadmodum illi et obscura uerbis non ex integris  
 155 et perfectis particulas demordemus. Sicut autem potest ex his quae memorata sunt unusquisque cognoscere, non hominem purum, id est qui non sit etiam Deus, sed Vnigenitum Dei Filium Patri consubstantialem, pro nobis asserit passum, quem dicit proximum passioni suae dixisse  
 160 discipulis: «*Si me sciretis, utique et Patrem meum sciretis*<sup>1</sup>.»

17. Et ad Philippum: «*Tanto tempore uobiscum sum et non cognouistis me, Philippe? Qui uidet me, uidet et Patrem*<sup>m</sup>», ostendentem quoniam neque diuinam naturam  
 165 sciebat Vnigeniti, quod Theodorus non diceret, nisi Vnigenitum diuinae naturae pro nobis crederet passum. Verum nec illud ibi poneret quod ait: *Hinc etiam adductus est Philippus ad dicendum: «Ostende nobis Patrem et sufficit nobis*<sup>n</sup>», hoc etiam adiciens: *Si enim integre sciret quia*  
 170 *Patrem suum Deum dicebat eum qui reuera eius esset*

1. Jn 8, 19    m. Jn 14, 9    n. Jn 14, 8

15. En fait les hérétiques, comme des voleurs et des chiens, ne citent pas intégralement comme ils sont écrits les propos de Théodore lui-même; de fait, comme ils ont l'habitude de le faire même pour les écrits canoniques, ils extraient de ses propos quelques phrases obscures et les coupent d'une dent maligne. Nous par contre, comme vous le voyez, nous choisissons d'être fastidieux par la longueur, plutôt que d'encourir le soupçon de fraude par obscurité ou brièveté.

16. C'est pourquoi il n'est pas nécessaire que le lecteur cherche dans ce que nous citons ce que Théodore a dit plus haut, ou ce qui suit plus loin, ou pour quelle raison il a parlé ainsi. Nous présentons toute l'affaire telle qu'elle est devant les yeux des juges, pour qu'elle soit examinée, et nous ne retirons pas avec nos crocs, comme eux, quelques mots obscurs d'un ensemble abondant et clair, ni des petites parties de phrases complètes et correctes. Et, comme chacun peut le reconnaître d'après ce qui vient d'être rappelé, il a affirmé que celui qui a souffert pour nous n'est pas purement un homme, c'est-à-dire un homme qui ne serait pas aussi Dieu, mais il l'affirme Fils unique de Dieu, consubstantiel au Père, qui a souffert pour nous, et dont il dit que, juste avant sa Passion, il a dit à ses disciples: «*Si vous me connaissiez, vous connaîtriez aussi mon Père*<sup>1</sup>.»

17. Et à Philippe: «*J'ai été si longtemps avec vous et vous ne me connaissez pas, Philippe. Qui me voit voit aussi le Père*<sup>m</sup>», montrant qu'il ne connaissait pas la nature divine du Fils unique, ce que Théodore ne dirait pas s'il ne croyait pas que le Fils unique de nature divine a souffert pour nous. Mais alors il ne placerait pas à cet endroit qu'il a dit: *C'est pourquoi Philippe fut amené à dire: «Montre-nous ton Père et cela nous suffit*<sup>n</sup>»; il ajoute aussi: *S'il avait compris complètement que le Christ disait que Dieu était son Père, lui dont il venait vraiment comme*

*Pater, ex quo erat uere sicut Deus ex Deo, umquam dixisset : « Ostende nobis Patrem tuum<sup>o</sup> », bene sciens quia inuisibilis est hominibus diuina natura.*

**Cap. III, 1.** Ergone iste, qui uere Deum ex Deo, et inuisibilis ac diuinae naturae Filium pro nobis asserit passum, duos filios uolebat intellegi, tamquam alterius subsistentiae sit qui pro nobis passus est, et alterius Vnigenitus, qui uere  
5 sicut Deus ex Deo inuisibilis diuinaeque naturae sit? Aut posset de eo quem purum credebat hominem dicere : *Si enim cognoueris, inquit, quis sim, cognosces et illum secundum quod possibile est, per me contemplanis Patris naturam, cuius sum Filius ex ipso exstans secundum*  
10 *essentiam et eiusdem cum illo exstans essentiae?*

**2.** Et ut non alium, sed ipsum Patri consubstantialem pro nobis passionem suscepisse monstraret, hoc ipsum repetens iterum dicit : *Propter hoc etiam ipse Dominus in eodem ipso sermone proximus passioni, ut et infirmitatem*  
15 *eorum ostenderet, unde possent doctrinam perfectiorem assumere, dicebat : « Multa habeo uobis dicere<sup>a</sup>. »*

**3.** Ipse ergo Dominus, qui consubstantialis est Patri et non alius, a Theodoro pro nobis dicitur passus. Verum neque ipse ab eo pronuntiatur Pater esse qui Filius;  
20 alioquin loquens de Philippo non diceret : *Velle enim Patrem uidere, indicium erat eo quod neque ipsum sciret, id est Christum, uel quod ibi subsecutus ait ex persona Domini : Si enim cognoueris, inquit, quis sim, cognosces et illum secundum quod possibile est, per me contemplanis*

<sup>o</sup>. Jn 14, 8

<sup>III</sup>. a. Jn 16, 12

*Dieu né de Dieu, jamais Philippe n'aurait dit : « Montre-nous ton Père<sup>o</sup> », car il savait bien que la nature divine est invisible aux hommes.*

**Chap. III, 1.** Par conséquent, celui [Théodore] qui dit que le Christ, vrai Dieu né de Dieu et Fils de nature invisible et divine, a souffert pour nous, voulait-il qu'on comprenne qu'il y a deux fils comme si pouvait être d'une autre subsistence celui qui a souffert pour nous, et d'une autre le Fils unique qui est vrai Dieu né de Dieu et de nature invisible et divine? Ou aurait-il pu dire au sujet de celui qu'il aurait cru purement homme : *En effet, si tu connaissais, dit-il, qui je suis, tu le connaîtrais lui aussi, autant qu'il est possible, en contemplant à travers moi la nature du Père dont je suis le Fils existant à partir de lui selon l'essence et existant avec lui selon cette même essence<sup>1</sup>?*

**2.** Et pour montrer que ce n'est pas un autre mais le même, consubstantiel au Père, qui a souffert sa Passion pour nous, en répétant la même chose il dit encore : *Pour cette raison aussi le Seigneur en personne, dans ce même entretien juste avant sa Passion, voulant leur montrer leur faiblesse pour qu'ils puissent recevoir un enseignement plus parfait, disait : « J'ai beaucoup de choses à vous dire<sup>a</sup>. »*

**3.** C'est donc bien du Seigneur lui-même qui est consubstantiel au Père, et non d'un autre, que Théodore dit qu'il a souffert pour nous. Or il ne dit pas qu'est Père celui-là même qui est Fils; du reste, en parlant de Philippe, il n'aurait pas dit : *Car vouloir voir le Père était signe qu'il ne savait pas qui il était, c'est-à-dire le Christ, ou ce qu'il dit par la suite de la personne du Seigneur : En effet, si tu connaissais, dit-il, qui je suis, tu le connaîtrais lui aussi, autant qu'il est possible, en contemplant à*

1. Les textes cités dans les §§ 1-4 reprennent des passages de II, 8-14.

25 *Patris naturam*, et quaeque similia ibidem continentur, quae de Patre ac Filio, quorum una natura est, non nisi pro discretionem personarum dicta queunt intellegi.

4. In fine uero ipsius sententiae omnes tres personas Patris et Filii et Spiritus sancti simul insinuat, cum ex  
30 persona Domini dicit : « *Quando uenerit ille Spiritus ueritatis, inducet uos in omnem ueritatem*<sup>b</sup>. » *Superueniet enim super uos Spiritus sancti gratia, ex qua cunctam dogmatum subtilitatem cognoscetis*. Proinde si diuinitatem Vnigeniti docerentur et Patrem Deum utique docerentur.

35 5. Quid igitur haereticorum complices in praeiudicium sanctae synodi tantam rerum euentiam obscurare conati sunt, quasi omnibus sic possent oculos claudere, sicut sibi clausurunt? Nam et secundum Iohannem euangelium interpretans dicit : « *In mundo erat, et mundus per eum factus est, et mundus eum non cognouit*<sup>c</sup>. » *Dicens uenientem in hunc mundum de Domino Christo bene intulit, in mundo erat, ut ostenderet quia uenientem ad manifestationem retulit. Substantia enim et natura, inquit, erat in mundo et antea*.

45 6. *Et ueluti hoc parum esset, intulit : « Et mundus per eum factus est*<sup>d</sup>, *hoc est et quid mirum si erat in mundo, qui non esset, nisi ille uoluisset? Sed tamen erat quidem in mundo, et antea, et fecit etiam mundum ipse, « et mundus eum non cognouit*<sup>e</sup>. » *Bene hic et non cognouit dixit, uelut si diceret : Et non cognouerunt proprium Dominum. Confirmatur omnino quod sapientissimus*

III, 39-51 THEOD. MOPS. *In Job. I, 10* (éd. Devreesse, *Essai sur Th. de M.*, p. 314-315; vers. syr. éd. I. M. Vosté, *CSCO* 115, p. 32; gall., *ibid.* 116, p. 22)

b. Jn 16, 13 c. Jn 1, 10 d. Jn 1, 10 e. Jn 1, 10

*travers moi la nature du Père*; et on ne peut comprendre des paroles semblables qu'on trouve au même endroit sur le Père et le Fils dont la nature est une, sinon pour la distinction des personnes.

4. Mais à la fin de cette phrase même, il insinue les trois personnes du Père, du Fils et du Saint-Esprit en même temps lorsqu'il dit de la personne du Seigneur : « *Lorsque sera venu l'Esprit de vérité, il vous introduira dans la vérité tout entière*<sup>b</sup>. » *En effet, viendra sur vous la grâce de l'Esprit Saint par laquelle vous connaîtrez toute la subtilité des doctrines*. Ainsi donc, s'ils étaient instruits de la divinité du Fils unique, ils le seraient aussi également du Dieu Père.

#### Commentaire sur Jean

5. Pourquoi donc les complices des hérétiques, au préjudice du saint synode, ont-ils essayé d'obscurcir une si grande évidence de la réalité, comme s'ils pouvaient ainsi fermer les yeux de tous comme ils ont fermé les leurs? En effet, Théodore dit en commentant l'Évangile selon Jean : « *Il était dans le monde et le monde fut créé par lui et le monde ne l'a pas reconnu*<sup>c</sup> »; en disant : « *venant dans ce monde* » il ajoute avec raison au sujet du Seigneur Christ : « *Il était dans le monde* » pour montrer qu'il rapportait « *venant* » à sa manifestation. En effet, dit-il, en substance et en nature il était aussi dans le monde auparavant.

6. *Et comme si cela ne suffisait pas, il ajouta : « Et le monde fut créé par lui*<sup>d</sup>, *c'est-à-dire : Qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'il fût dans le monde, ce monde qui n'aurait pas existé si lui ne l'avait voulu? Cependant il était bien dans le monde auparavant et il a lui-même fait le monde et « le monde ne l'a pas reconnu*<sup>e</sup>. *Et il a raison de dire : « Il ne l'a pas reconnu » comme s'il disait : Et ils n'ont pas reconnu en lui leur propre Seigneur. Cela*

Iohannes cum Orientali concilio de Theodoro dicit neque unitatem summam ignorans uel negans. Absit.

7. Re enim uera, sicut apparet, non ignorabat uel  
55 negabat summam unitatem, qui et illa tam multa quae  
superius memorauimus dixit et quid de Christo in carnis  
manifestatione ueniente dicebat, quia substantia et natura  
erat in mundo et ante ipsum, dicens ante fuisse in mundo  
qui est postea manifestatus in carne, 8. nec mirum esse  
60 pronuntians quod dicatur et antea Christum in mundo  
fuisse, qui non esset nisi ille uoluisset; eundem rursus  
affirmans in principio fecisse mundum, quem perhibet  
nouissimis temporibus uenientem a mundo non esse  
cognitum proprium Dominum. Quocirca nouerat iste  
65 Christum in carnis manifestatione uenientem factorem esse  
mundi et proprium dominum; nec dicendo duas esse  
Christi naturas, duos dicebat filios, aut \*duos dominos,  
aut duos christos, sicut mentiuntur haeretici.

9. Nam sic aperte in libro ad baptizatos scripto locutus  
70 est: *Neque enim, si duas naturas dicamus, necessitas nos  
ulla constringit aut duos dicere filios, aut duos dominos,  
aut duos christos, quoniam hoc putare extremae est  
amentiae.* Sed quid etiam quinto de incarnatione libro  
capitulo LII, dicat aduersus Apollinaristas et Arianos inter-

III, 70-73 THEOD. MOPS. *Hom. cat.* VIII, 14 (trad. Tonneau-Devreesse, ST.145, p. 207)

1. Phrase citée dans la lettre à Cyrille en VIII, iv, 11.

2. Sur le *De incarnatione*, cf. J. QUASTEN, *Initiation*, t. 3, p. 576-577, qui cite le résumé de GENNADE, *De uir. ill.*, 12. Dans ce même chapitre, Facundus cite six fois ce traité: V, 52 aux § 10-12; VI, 54 au § 21-23 et 24; X, 70 au § 29-31; XII, au § 34; XV au § 40. Il cite encore IX en IX, v, 21 et XIII en XI, vii, 25. Les fragments du traité ont été rassemblés par H.B. SWETE, *Theodori episcopi Mopsuesteni in epistolas b. Pauli Commentarii. The Latin Version with the Greek Fragments*, t. 2, Cambridge 1882, p. 290-312, mais cet éditeur reproduit seulement les textes de Facundus, l'original en grec ou en syriaque étant perdu, à côté d'autres extraits grecs, syriaques et latins. Cf. M. RICHARD,

confirme ce que le très sage Jean avec le concile d'Orient a dit au sujet de Théodore: «Il n'ignorait ni ne niait la souveraine unité, loin de là<sup>1</sup>!»

7. Et en vérité, comme il apparaît nettement, il n'ignorait ni ne niait la souveraine unité, lui qui a dit ces nombreuses paroles que nous avons rappelées plus haut, et qui disait du Christ venant se manifester dans la chair qu'en substance et en nature il était dans le monde et avant lui, en déclarant qu'il était auparavant dans le monde, celui qui plus tard se manifesta dans la chair, 8. et il affirmait qu'il n'est pas étonnant que le Christ fût dans le monde auparavant, ce monde qui n'aurait pas existé si lui ne l'avait voulu. En outre, il affirmait que le Christ fit le monde au commencement, lui dont il déclare que, venant dans les derniers temps, il ne fut pas reconnu par le monde comme son propre Seigneur. A ce sujet, il savait que le Christ venant dans la manifestation de la chair était le créateur du monde et son propre Seigneur. Et en disant qu'il y a deux natures dans le Christ il n'affirmait pas deux fils ou deux seigneurs ou deux christos, comme le prétendent mensongèrement les hérétiques.

### Traité sur l'Incarnation

9. Il dit en effet ouvertement dans le livre écrit pour les baptisés [les *Homélies catéchétiques*]: *En effet, si nous parlons de deux natures, aucune nécessité ne nous force à dire deux fils ou deux seigneurs ou deux christos, car penser ainsi relève d'une extrême folie.* Mais ce qu'il dit aussi au chapitre 52 du cinquième livre de son ouvrage sur l'Incarnation<sup>2</sup>, contre les apollinaristes et les ariens

«La tradition des fragments du traité *περὶ τῆς ἐνανθρωπήσεως* de Th. de M.», *Museon* 46 (1943), p. 55-75 (repris dans *Opera minora*, t. 2, Paris 1962, n° 41). La position de Théodore contre Apollinaire est illustrée en GRILLMEIER, *Le Christ dans la trad. chrét.*, nouv. éd., Paris 2003, t. I, p. 830-832. 840-842. 846.

75 rogantes utrum alter et alter, an idem ipse, attentius quaeso considerare dignemini.

10. Nam in eo non solum recta de incarnatione Christi fides eius apparet, uerum etiam secundum quam rationem, uel secundum quem dicendi morem locutus est alia pro  
80 quibus eum calumniantur haeretici. Ait enim: *Quando naturas quisque discernit, alterum et alterum necessario inuenit; et huic rei neque ipsos puto repugnare, quia alterum Deus Verbum natura, alterum autem quod assumptum est, quidquid illud sit, concedatur; hoc interim*  
85 *item persona idem ipse inuenitur, nequaquam confusis naturis, sed propter adunationem quae facta est assumpti ad assumentem.*

11. Si enim integre conceditur hoc alterum esse ab illo natura et manifestum quia aequale non est quod  
90 *assumptum est assumenti, neque simile hoc illi, neque idem quod assumptum est assumenti, manifestum quia idem ipse inuenietur adunatione personae. Sic igitur oportuit diuidere quae circa Christum sunt: istis enim diuisionibus contrarium nihil est, haec enim multam etiam cum diuinis*  
95 *litteris consonantiam habent.*

12. Sic neque naturarum fiet confusio, neque personae quaedam praua diuisio. Maneat enim et naturarum ratio inconfusa et indiuisa cognoscatur esse persona. Illud  
100 *quidem proprietate naturae, diuiso quod assumptum est ab assumente; illud autem adunatione personae in una appellatione totius considerata siue assumentis, siue etiam assumpti natura ut ueluti sic dicam in Filii appellatione*

III, 80-105 THEOD. MOPS. *De incarnatione* V, 52 (éd. H. B. Swete, *Th. ep. Mops. in Ep. b. Pauli comm.*, t. 2, Cambridge 1882, p. 292-293)

1. Le *De incarnatione*, parce qu'il insiste sur la plénitude de l'humanité du Christ, contient des passages plus incertains sur *phusis*, *hypothesis*, *prosôpon*. Théodore ne réussit pas à trouver les mots justes pour

qui demandaient s'il s'agissait d'un autre et d'un autre ou du même, prenez, je vous prie, la peine de l'examiner plus attentivement.

10. Ce traité révèle en effet non seulement que sa foi au sujet de l'incarnation du Christ est droite mais aussi pour quelle raison ou selon quelle manière de langage il a tenu d'autres propos que les hérétiques utilisèrent pour le calomnier<sup>1</sup>. Il dit, en effet: *Quand on distingue les natures, on trouve nécessairement un autre et un autre; je ne pense pas qu'eux-mêmes [les adversaires] répugnent à l'accepter, car il faut concéder que par nature est autre Dieu le Verbe et autre ce qui est assumé, quoi que ce soit; cela pourtant se trouve être le même selon la personne, nullement par confusion des natures, mais à cause de l'union qui s'est réalisée de celui qui assume à ce qui est assumé.*

11. Si on accorde en effet que par nature ceci est différent de cela, et s'il est évident que ce qui est assumé n'est pas égal à celui qui assume, ni ne lui est semblable, ni n'est le même ce qui est assumé et celui qui assume, il est évident cependant qu'il se trouve être le même par l'union de la personne. Il a donc fallu diviser ainsi ce qui concerne le Christ, car rien n'est contraire à ces divisions et même elles sont en plein accord avec les Écritures divines.

12. Ainsi on ne fera ni confusion des natures ni division erronée de la personne. Que reste donc sans confusion la dualité des natures et que soit reconnue l'indivisibilité de la personne. La première affirmation tient à la propriété des natures, ce qui est assumé étant distingué de celui qui assume; la seconde tient à l'union dans la personne, considérée sous une seule appellation du tout, soit de la nature de l'assumant, soit aussi de la nature de l'assumé. C'est comme si je disais que sous l'appellation de Fils nous dési-

exprimer l'unité de la personne. Facundus montre, dans ses citations, que Théodore affirme cependant cette unité.

*simul et Deum Verbum appellamus et assumptam naturam, quaecumque illa sit, consignificamus propter adunationem quam ad illum habet.*

105 **13.** Estne quisquam, clementissime imperator, tam obscurati cordis et ab humano intellectu penitus alieni, qui haec audiens aut relegens, putet Theodorum duos filios praedicasse? Magis enim accusatores eius, qui haec  
110 elegerunt ad euacuationem synodi Chalcedonensis, existimo contra conscientiam fallaciter agere, quam per ignorantiam in manifestis rebus errare. Illud autem est quod petiui, ut attentius aduertatis quo propositio uel quomodo redicendi loquatur, ubi imperitos et ignaros suae intentionis uidetur offendere, quia dum naturas in Christo  
115 discernens et alterum dicit, non quasi duos filios introducit, sed quia alterum est Deus Verbum natura, sicut hic euidentissime docet, alterum autem quod assumptum est, qui tamen persona idem ipse inuenitur.

120 **14.** Nec mea, sed eius haec uerba sunt, exponentis semetipsum et docentis quomodo intellegi debeat in ceteris, ubi sic loquitur qui hoc ipsum repetens, ut decebat, sicubi tale aliquid dicit, non aliter nobis accipiendum esse commendat. *Si enim integre conceditur, inquit, hoc alterum esse ab illo natura et manifestum, quia aequale non  
125 est quod assumptum est assumenti, neque simile hoc illi, neque idem quod assumptum est assumenti, manifestum quia idem ipse inuenietur adunatione personae.*

130 **15.** Perspicis, Auguste, quod non persona, sed natura potius, assumptem ab assumpto alterum dicat et de naturis hoc uelit intellegi, quarum est multa diuersitas et de quarum ratione conuenit dici, quia non est idem quod

*gnons ensemble à la fois Dieu le Verbe et la nature assumée, quoi qu'elle soit, en vertu de son union à lui.*

**13.** Peut-il se trouver quelqu'un, très clément empereur, d'un cœur assez aveugle et assez dénué de toute intelligence humaine pour penser, lorsqu'il entend et relit ces paroles, que Théodore a enseigné deux fils? Je pense que ses accusateurs, qui ont choisi cette formule pour rendre vain le synode de Chalcédoine, ont agi par fraude, contre leur conscience, plus qu'ils n'ont erré par ignorance dans des questions très claires. Mais ce que j'ai demandé, c'est que vous regardiez avec plus d'attention dans quel but ou de quelle manière il parle, là où il a l'air d'offenser des gens non avertis ou ignorants de son intention; en effet, lorsqu'il distingue les natures dans le Christ et proclame leur dualité, il n'introduit pas deux fils, mais il enseigne en toute évidence qu'autre est Dieu le Verbe, et autre ce qui est assumé, lui qu'en sa personne pourtant on découvre un en lui-même.

**14.** Ce ne sont pas là mes paroles mais les siennes, lorsqu'il expose sa propre pensée et enseigne comment elle doit être comprise dans tous les autres textes où il donne la même opinion en se répétant, comme il convenait; et il nous recommande là où il nous parle dans le même sens de ne pas le comprendre autrement. *Si on accorde en effet, dit-il, que par nature ceci est différent de cela et s'il est évident que ce qui est assumé n'est pas égal à celui qui assume, ni ne lui est semblable, ni n'est le même ce qui est assumé et celui qui assume, il est évident cependant qu'il se trouve être le même par l'union de la personne<sup>1</sup>.*

**15.** Tu t'en rends compte, Auguste, c'est non par la personne mais plutôt par la nature que selon lui l'assumant est autre que l'assumé, et il voudrait que l'on comprenne cela au sujet des natures, dont grande est la diversité, et de la raison desquelles il convient de dire

1. Reprise du § 11.

assumptum est assumenti; de persona uero dicat quod idem ipse sit assumens atque assumptus. Plusne aliquid  
 135 dicere potuit quam idem ipse, quod in hac sententia, non tantum semel, sed iterum dicit? Ideoque sequitur, dicens sic :

16. *Neque naturarum fiet confusio, neque personae quaedam praua diuisio.* Quid euentius quaerere, uel  
 140 quid amplius de illo exspectare possemus? Et tamen ille adhuc addit et dicit : *Maneat enim et naturarum ratio inconfusa et indiuisa cognoscatur esse persona.* Et iterum cumulata, si dicendum est, superaccumulans, ait :

17. *Illud quidem proprietate naturae, \*diuiso quod assumptum est ab assumente; illud autem adunatione personae, in una appellatione totius considerata siue assumptis siue etiam assumpti natura ut ueluti sic dicam in Filii appellatione, simul et Deum Verbum appellamus, et assumptam naturam, quaecumque illa sit, consignifi-*  
 150 *camus.* Ideo uero dicit, quaecumque illa sit, quoniam haeretici contra quos agit, etiam a se diuerso errore de incarnatione dissentiunt.

18. Nam Apollinaristae quidem carnis et animae naturam sine mente assumpsisse Dominum credunt; Ariani uero  
 155 carnis tantummodo. Idcirco etiam superius ait : *Alterum Deus Verbum natura, alterum autem quod assumptum est,*

1. Il faut lire encore ici *diuiso* comme dans le § 12; *diuisio* du *CCL* est une faute d'impression. Cet ablatif désigne en effet la distinction entre *quod assumptum est* et *assumente*.

2. Selon Apollinaire, le Christ est constitué d'un corps humain, d'une *psychè*, et d'une âme rationnelle (*noûs* ou *pneuma*) qui est le Verbe lui-même : «Il est impossible que deux êtres spirituels et volontaires cohabitent, car ils s'opposeraient l'un à l'autre par leurs énergies propres. Par conséquent, le Verbe n'a pas assumé une âme humaine» (fr. 2; éd. H. LIETZMANN, *Apollinaris von Laodicea und seine Schule*, Tübingen 1904, p. 204; trad. J. LIEBAERT, *L'incarnation des origines au concile de Chalcédoine*, Paris 1955, p. 114). Les ariens radicaux, à la suite d'Eunome,

que ce qui est assumé n'est pas le même que celui qui assume; de la personne, par contre, il dit qu'est le même l'assumant et l'assumé. Qu'aurait-il pu dire de plus que ce que lui-même a dit dans cette phrase, non pas une fois mais à plusieurs reprises? C'est pourquoi il poursuit ainsi :

16. *On ne fera ni confusion des natures ni division erronée de la personne.* Que pourrions-nous chercher de plus évident, que pourrions-nous attendre davantage de lui? Et pourtant il y ajoute encore lorsqu'il dit : *Que reste donc sans confusion la dualité des natures et que soit reconnue l'indivisibilité de la personne.* Et accumulant encore les répétitions, si l'on peut dire, il ajoute :

17. *La première affirmation tient à la propriété des natures, ce qui est assumé étant distingué<sup>1</sup> de celui qui assume; la seconde à l'union dans la personne, considérée sous une seule appellation du tout, soit de la nature de l'assumant, soit aussi de la nature de l'assumé. C'est comme si je disais que sous l'appellation de Fils nous désignons ensemble à la fois Dieu le Verbe et la nature assumée, quoi qu'elle soit, en vertu de son union à lui.* S'il dit : *quoi qu'elle soit*, c'est parce que les hérétiques contre lesquels il agit divergent dans leurs erreurs au sujet de l'Incarnation.

18. En effet, les apollinaristes croient que le Seigneur a assumé la nature de la chair et de l'âme sans l'esprit, mais les ariens seulement la nature de la chair<sup>2</sup>. C'est pourquoi il dit plus haut : *Autre est Dieu le Verbe par*

affirmaient que le Christ n'a assumé que la chair. «Pourquoi font-ils tant d'efforts pour prouver que le Christ a assumé un corps sans âme? ... Pour que, s'ils peuvent convaincre certains de leur faire admettre cette définition, attribuant les changements des passions à l'Esprit divin, ils les persuadent facilement que cet être changeant n'est pas engendré de la nature immuable» (GRÉGOIRE DE NYSSE, *Refutatio confessionis Eunomii*, éd. W. Jaeger, *Gr. Nys. Opera*, t. 2, Leyde 1960, p. 38-45; trad. J. Liebaert, *ibid.*, p. 114).

*quidquid illud sit.* Sed numquid post hanc manifestam nobis ab eo regulam constitutam et non semel aut iterum, sed saepius conculcatam, ubicumque dictorum suorum  
 160 inuenitur de Christo loquens alterum ab altero secernere et assumentem ita distinguere ab assumpto, ut et hoc et illud idem non esse confirmet, pro diuisione unius personae dictum et non potius pro diuersitate duarum naturarum debemus accipere, cum dicat quia persona  
 165 idem ipse est assumens atque assumptus, et hoc ipsum repetat et uario dicendi modo commendet?

**19.** Prodesse itaque nobis haec eius ratio debet ad illa quae uidentur obscura, ut ex his certissimis alia quae forte sunt dubia iudicemus. Non aspiciamus in furtiuas  
 170 sententiarum eius particulas, quas ideo praecedunt haeretici, ut in eis non appareat dicentis intentio. Quod ergo nobis dicunt, disputantem de Christi incarnatione scripsisse Theodorum non idem esse assumptum assumentem, sed alterum esse et alterum, hoc et nos eum  
 175 dixisse testimonio praesenti monstrauius, sed pro duarum diuersitate naturarum, non pro unius diuisione personae, sicut dicimus, alterum esse interiorem hominem ad imaginem et similitudinem Dei factum et alterum exteriorem similiores magis pecoribus factum<sup>f</sup>, non quod  
 180 duae personae, sed quod duae naturae sint.

**20.** Quod etiam huius manifesta uerba declarant, et incôncusse tenendum multiplici nobis repetitione commendant. Illud ergo nobis potius probent si possunt, ubi secundum personam non eundem esse, uel alterum  
 185 esse dixerit, ut eum nos quoque fateamur errasse. Probari

f. cf. Gn 1, 26; Ep 4, 22-24

*nature et autre ce qui est assumé, quoi que ce soit.* Mais après cette règle claire qu'il a établie et nous a inculquée, non pas une ou deux fois mais très souvent, en chaque passage de ses écrits où on le voit en parlant du Christ séparer l'un de l'autre et distinguer ainsi l'assumant de l'assumé, pour déclarer que ceci et cela ne sont pas le même, devrions-nous comprendre qu'il parle ainsi pour la division de l'unique personne et non plutôt pour la diversité des deux natures? Il dit en fait que selon la personne l'assumant est le même que l'assumé; et il le répète et le proclame en des formulations variées.

**19.** C'est pourquoi son explication doit nous servir au sujet des propos qui semblent obscurs, pour juger à partir de ces déclarations tout à fait certaines les autres qui pourraient être douteuses. Ne nous attachons pas aux parcelles dérobées de ses phrases, que les hérétiques coupent pour que n'apparaissent plus en elles l'intention de celui qui parle. Donc, lorsqu'ils nous disent que, en parlant de l'incarnation du Christ, Théodore a écrit que l'assumé n'est pas le même que l'assumant, mais qu'ils sont un autre et un autre, nous avons aussi montré par le présent témoignage qu'il dit cela, mais pour la diversité des deux natures et non pour la division de l'unique personne. De même nous disons autre l'homme intérieur, fait à l'image et ressemblance de Dieu, et autre l'homme extérieur, fait plutôt à la ressemblance des animaux<sup>f</sup>, non parce qu'ils sont deux personnes mais parce qu'ils sont deux natures.

**20.** C'est ce que nous montrent aussi ses paroles claires qui proclament par leur répétition qu'il faut tenir sans discussion cette doctrine. Que les adversaires nous montrent plutôt, s'ils le peuvent, où Théodore a dit que le Christ n'était pas le même mais autre selon la personne, pour que nous reconnaissons nous aussi qu'il s'est trompé. Et nous exigeons que cela soit prouvé, et pas seulement

autem hoc expetimus, non pro nescio cuius suspicione aut uoluntate iactari, ut non ex aliorum coniectura siue calumnia, sed ex suis uerbis merito iudicetur.

21. Si uero nihil in eum tale probari potest, quomodo  
 190 eum dicunt a synodo Chalcedonensi tamquam Nestoriani dogmatis inuentorem debuisse damnari? Qui rursus sexto eiusdem operis libro, capitulo LIV aduersus eosdem Apollinaristas, qui nos uideri uolunt hominicolas, sic respondit :  
*Si igitur hominem dicentes Christum hominicolae uocari iuste eis uidemur, hoc antequam nos diceremus scriptura edocuit omnes homines per ea quibus hominem uocare non recusat, sicut superius in plerisque locis uocari hoc nomine Christum ostendimus.*

22. Sed hominem, inquit, purum dicentes esse  
 200 Christum hominicolas oportet uocari; hoc iam apertum mendacium est, siquidem hoc dicere uoluerint. Nullus enim aliquando haec nos dicere audiuit, et puto neque istos suscipere posse mentiri mendacium tam apertum, non quia non cognite se habeant ad mendacium, sed quia redargui  
 205 se posse facillime uident, quamquam si minus eis curet et hoc forsitan contingat.

23. Nos enim haec dicere, id est Unigeniti negare diuinitatem, summae furiae esse arbitramur, aut quid iam restat cur ab haereticis separemur? Cuius rei gratia et tales  
 210 et tantas persecutiones sustinuimus? Aut quis ignorat semper aduersum nos ab haereticis bellum agi? Omne metallum et omne locum desertum repletum est ex nostris hominibus propter doctrinam pietatis.

allégué à partir du soupçon ou de la volonté de je ne sais qui, afin qu'on en juge non d'après la conjecture ou la calomnie des autres, mais à bon droit d'après ses propres paroles.

21. Mais, si l'on ne peut rien prouver de tel contre lui, comment osent-ils dire qu'il aurait dû être condamné par le synode de Chalcédoine comme initiateur de la doctrine de Nestorius? Or à nouveau, dans le sixième livre du même ouvrage au chapitre 54, aux mêmes apollinaristes qui veulent nous faire passer pour des «hominicoles» [adorateurs d'un homme], il répond ainsi : *Si donc en disant que le Christ est homme, il leur semble juste de nous appeler hominicoles, avant même que nous parlions ainsi l'Écriture l'a enseigné à tous les hommes par les passages où elle ne refuse pas de l'appeler homme, comme nous avons montré plus haut qu'à plusieurs reprises le Christ est appelé de ce nom.*

22. Mais, disent-ils, ceux qui déclarent que le Christ est un pur homme, il faut les appeler hominicoles. C'est déjà un mensonge évident, qu'ils aient voulu dire cela. Personne en effet ne nous a jamais entendu parler ainsi; et je pense que même eux ne peuvent continuer à soutenir un mensonge si évident, non parce qu'ils n'ont pas l'habitude du mensonge, mais parce qu'ils voient qu'on peut très facilement les réfuter, bien qu'ils s'en soucient peu et que cela leur arrive par hasard.

23. Quant à nous en effet, nous jugeons que parler ainsi, c'est-à-dire nier la divinité du Fils unique, relève d'une folie furieuse; ou alors que reste-t-il pour nous distinguer des hérétiques? Pour cette raison, combien de persécutions, et quelles persécutions, n'avons-nous pas subies? Et qui peut ignorer que les hérétiques mènent toujours la guerre contre nous? Il n'y a pas une mine, un lieu désert qui ne soient remplis par nos hommes à cause de l'en-seignement de la piété.

215 24. Et post aliquanta : *Haec autem*, inquit, *omnia*  
*quando beatus Meletius sustinuit primus et cum illo deinde*  
*multi per prouincias et ciuitates et loca ab haereticis, cuius*  
*rei gratia? Nonne quia Deum uerum Christum confite-*  
*bantur? Nonne quia Deum uerum praedicabant Filium Dei, de*  
*essentia paterna genitum, semper simul exstantem cum*  
 220 *generante Patre, addentes etiam de Spiritu sancto piam*  
*confessionem? Qualiter itaque, qui tanta propter hanc*  
*confessionem passi sumus, calumniam pati ab ipsis*  
*possumus, ueluti hominem purum dicentes. Ipsis rebus*  
*hanc calumniam manife stam redarguentibus?*

225 25. Quomodo iste imprudenter solum, ac non etiam  
 impudenter accusetur, quod quasi Christum hominem  
 purum dicat, ignoro, quia iam pridem Apollinaristis, Euty-  
 chianorum auctoribus, duas naturas Christi negantibus et  
 propterea uelut hominícolas orthodoxos calumniantibus,  
 230 qui Christum et hominem confiterentur et Deum, falsum  
 esse respondit quod Christum purum hominem dicere  
 putabantur, affirmans quod hoc ab eis nullus audierit, et  
 hoc dicere summae furiae esse contestans.

26. Sanctum Meletium Antiochenum antistitem, et alios  
 235 cum illo Catholicos confessores, propterea dicitur metalla  
 et omne locum desertum repleuisse, quia Deum uerum  
 Christum confitebantur, ex paterna essentia genitum, et  
 cum generante Patre semper exstantem, addentes etiam  
 piam de Spiritu sancto confessionem. Proinde cum

1. Mélèce fut évêque d'Antioche de 361 à 381; l'histoire de sa carrière est compliquée, en raison de tendances opposées qui divisaient les chrétiens d'Antioche au temps de l'arianisme; il fut exilé une première fois à Mélitène par Constance, puis au désert par Valens en 365, avec beaucoup d'autres; c'est à cette persécution que semble faire allusion le texte de Théodore. Cf. SOZOMÈNE, *Histoire ecclésiastique* IV, xxv, 6 (SC 418, p. 337, n. 4); *ibid.* xxviii, 3 (SC 418, p. 346, n. 2);

24. Et peu après : *Et quand le bienheureux Mélèce*  
*endura tout cela le premier, et avec lui beaucoup d'autres*  
*à travers les provinces et les cités et les lieux de la part*  
*des hérétiques, c'était pour quelle raison? N'était-ce pas*  
*parce qu'ils professaient que le Christ était vrai Dieu?*  
*N'était-ce pas parce qu'ils affirmaient qu'il était le vrai Fils*  
*de Dieu, engendré de l'essence du Père, existant toujours*  
*en même temps avec celui qui l'a engendré, et parce qu'ils*  
*ont ajouté aussi une pieuse profession sur le Saint-Esprit?*  
*C'est pourquoi nous qui avons tant souffert pour cette pro-*  
*fession de foi, comment pouvons-nous souffrir d'eux cette*  
*calomnie, comme si nous avions dit que le Christ n'était*  
*qu'un pur homme, alors que les faits mêmes contredisent*  
*cette calomnie évidente.*

25. Comment Théodore serait-il accusé non seulement sans prudence mais aussi sans pudeur d'affirmer que le Christ est pour ainsi dire un pur homme, je l'ignore; déjà auparavant en effet, face aux apollinaristes, maîtres des eutychiens – qui niaient les deux natures du Christ et pour cette raison accusaient faussement d'être « hominícolas » les orthodoxes qui professaient que le Christ est homme et Dieu –, il répondit qu'il était faux de dire que le Christ n'était pour eux qu'un pur homme; et il affirmait que personne ne les avait entendu dire cela et protestait que de telles paroles étaient le sommet de la folie.

26. Il est dit que saint Mélèce<sup>1</sup>, évêque d'Antioche, et d'autres évêques catholiques avec lui ont rempli les mines et tout lieu désert pour avoir professé que le Christ est vrai Dieu, engendré de l'essence du Père et existant depuis toujours avec le Père qui l'a engendré, en ajoutant aussi une pieuse profession sur le Saint-Esprit. Par suite,

*ibid.* 9 (SC 418, p. 348, n. 2); *ibid.* 10 (SC 418, p. 350, n. 1); *DTC* 10, 1928, col. 520-531 (É. AMANN); Ch. PIÉTRI, « L'évolution des débats théologiques... », *HistChr* t. 2, Paris 1995, p. 364-368.

240 Dominus in euangelio dicat : « *Ex uerbis tuis iustificaberis, et ex uerbis tuis condemnaberis* »<sup>g</sup>, 27. quomodo sancta synodus posset hunc hominem, ex uerbis suis iustificatum, ex uerbis Apollinaristarum Eutychisque damnare? Ecce clamat et saepius iterat, non se dicere Christum hominem  
245 purum, sed uerum Deum et uerum Dei Filium, de paterna substantia genitum et cum illo semper exstantem; et nescio qui dicunt, quod eum post mortem synodus anathematizare debuerit, tamquam Christum hominem purum et non ipsum esse dicentem, qui secundum essentiam Filius  
250 Dei sit.

28. Vbi simul aduertant, nec uidere dissimulent, quia etiam cum dicit Filium Dei Christum de essentia paterna genitum et semper cum generante Patre simul exstantem, et adhuc referens sequitur : *Addentes etiam de Spiritu*  
255 *sancto piam confessionem*, Trinitatem quoque praedicat, quam negasse similiter fingitur.

29. Recognoscant itaque facilitatem suam et circumuentos se tandem intellegant, qui magis haereticis uel haereticorum fautoribus, quam sanctis patribus Ecclesiae  
260 Catholicae, de Theodoro crediderunt. Decimo etiam libro eiusdem operis, capitulo LXX, sic ait : *Sicut enim per tales uoces ex scriptura diuina naturarum differentiam edocemur, sic et adunationem dicimus, quotiens ambarum naturarum proprietates in unum conducit et sicut de uno*  
265 *quodam eloquitur. Hoc enim est simul ostendere et naturas differentes et personae adunationem; ex differentia quidem eorum quae dicuntur, differentia intellegitur naturarum; cum autem in unum rediguntur, manifestam suspicimus adunationem.*

270 30. *Beatus itaque Iohannes euangelista dicit : « Altera*

III, 261-282 THEOD. MOPS. *De incarnatione* X, 70 (éd. Swete, *ibid.*, p. 301)

g. Mt 12, 37

alors que le Seigneur dit dans l'Évangile : « *Tu seras justifié par tes paroles et tu seras condamné par tes paroles* »<sup>g</sup>, 27. comment le saint concile aurait-il pu condamner cet homme justifié par ses propres paroles d'après les paroles des apollinaristes et d'Eutychès? Voici qu'il clame et répète souvent qu'il ne déclare pas le Christ un pur homme, mais vrai Dieu et vrai Fils de Dieu engendré de la substance du Père et existant depuis toujours avec lui. Et je ne sais quels hommes disent que le synode aurait dû l'anathématiser après sa mort, comme s'il avait déclaré le Christ un pur homme et non celui même qui est Fils de Dieu selon l'essence.

28. Qu'ils remarquent en même temps, et ne feignent plus de ne pas le voir, que quand il déclare le Christ Fils de Dieu, engendré de l'essence du Père et existant depuis toujours avec son Père qui l'a engendré, et qu'il continue en disant : *Ils ajoutaient aussi une pieuse profession sur le Saint-Esprit*, il professe aussi la Trinité, alors qu'on invente également qu'il la nie.

29. Qu'ils reconnaissent donc leur propre indolence et comprennent enfin qu'ils ont été circonvenus, eux qui, à propos de Théodore, ont fait confiance aux hérétiques et aux partisans des hérétiques plutôt qu'aux saints Pères de l'Église catholique. Dans le livre dixième de ce même ouvrage, au chapitre 70, il parle ainsi : *De même en effet que nous apprenons par de telles paroles de l'Écriture divine la différence des natures, de même aussi nous affirmons l'union chaque fois qu'elle réunit les propriétés des deux natures en un et en parle comme d'un seul individu. C'est là montrer en même temps et les natures différentes et l'union de la personne. Dans la différence des paroles dites, on comprend la différence des natures; mais lorsqu'elles sont ramenées à l'unité, nous affirmons l'union manifeste.*

30. *Ainsi le bienheureux Jean l'Évangéliste dit : « Un*

die uidit Iesum uenientem ad se et dicit : Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi. Iste est de quo ego dixi, quia post me uenit uir qui ante me factus est, quia prior me erat et ego nesciebam eum<sup>h</sup>.» Hic enim dicendo :  
 275 « Vidit Iesum uenientem ad se, et dicit : Ecce Agnus Dei<sup>i</sup> », manifeste humanitatem significare mihi uidetur.

**31.** Hoc enim uidebat Baptista Iobannes, hoc erat quod susceperat mortem, corpus uidelicet quod pro omni oblatum est mundo. Quod uero sequitur : « Qui tollit peccata  
 280 mundi<sup>l</sup> », nequaquam iam conuenit carni. Non enim illius erat totius mundi peccatum auferre, sed erat hoc pro certo diuinitatis opus.

**32.** Quis talia non existimaret post exortas Nestorianorum et Eutychianorum haereses dicta, nisi auctorem  
 285 ditorum titulus indicaret? Sic inter utrosque medius et rectus incedit, sic utrosque scripturae diuinae testificatione confutat iste, qui dicitur confutari debuisse a concilio Chalcedonensi, tamquam Nestoriani auctor erroris, ut nihil aliud esse definitum uel Epheseno uel ipso Chalcedonensi  
 290 concilio lector inueniat.

**33.** Sed utinam haec nobiscum Nestoriani et Eutychiani sequerentur, quia non essent haeretici. Utinam haec nobiscum tandem Nestoriani et Eutychiani sequantur, ut non sint haeretici, in quibus sic in Christo duarum  
 295 naturarum differentia praedicatur, ut simul etiam praedicetur utriusque naturae unam esse personam. Non ergo simulent Eutychiani propterea se odisse Theodorum, quasi duas personas Filii Dei ac filii hominis praedicantem, cum ex his quae memorata sunt ostendantur ob hoc illum  
 300 potius odisse, quod duas unius praedicauerit esse naturas.

autre jour, [Jean le Baptiste] vit le Christ venant vers lui et dit : Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui enlève les péchés du monde; c'est celui dont j'ai dit : Après moi vient l'homme qui fut fait avant moi parce qu'il était avant moi et moi je ne le connaissais pas<sup>h</sup>.» En effet, en disant ici : « Il vit Jésus venant vers lui et dit : Voici l'Agneau de Dieu<sup>i</sup> », il me semble désigner clairement l'humanité.

**31.** En effet, ce que Jean-Baptiste voyait c'est celui qui avait accepté la mort, c'est-à-dire le corps qui fut offert pour le monde entier. Mais ce qui suit : « qui enlève les péchés du monde<sup>l</sup> » ne convient en aucune façon à la chair. En effet, il n'appartient pas à celle-ci d'enlever les péchés du monde entier mais c'est bien évidemment l'œuvre de la divinité.

**32.** Qui ne penserait que ces paroles ont été dites après la naissance des hérésies des nestoriens et des eutychiens si le titre n'en indiquait pas l'auteur? Ainsi il avance en tenant justement et droitement le milieu entre les deux hérésies et il réfute l'une et l'autre par le témoignage de l'Écriture divine, lui dont on prétend qu'il aurait dû être rejeté par le concile de Chalcédoine comme initiateur de l'erreur de Nestorius. Et il le fait de telle sorte que le lecteur trouve que rien d'autre n'a été défini à Éphèse ou même à Chalcédoine.

**33.** Plût au ciel que les nestoriens et les eutychiens aient suivi ces paroles avec nous car ils n'auraient pas été hérétiques. Plût au ciel que les nestoriens et les eutychiens finissent par les suivre avec nous pour ne pas être hérétiques. Elles affirment la différence des deux natures dans le Christ et professent en même temps l'unité de personne de ces deux natures. Que les eutychiens donc ne fassent pas semblant de haïr Théodore sous prétexte qu'il professerait deux personnes du Fils de Dieu et du fils de l'homme, alors qu'il ressort clairement de ce qui vient d'être rappelé qu'ils le haïssent plutôt parce qu'il a professé deux natures d'un seul.

h. Jn 1, 29-30 i. Jn 1, 29 j. Jn 1, 29

34. Non ad haec ingeniosum intellectorem, sed potius lectorem non fastidiosum requirimus. Aperta res ac manifesta interpretatione ulla non indiget; tantum est ut uidere iam uelint, qui clausis oculis ueritati resistunt. Nam  
305 et in XII praedicti operis libro: *Si uero aliquis, ait, interrogare uoluerit, quid tandem esse dicam Iesum Christum, dico Deum et Filium Dei.* Ecce qualis erat eius confessio, qui purum hominem Christum dixisse confingitur, cui metuendum est ne cum eum Iudaicae impietatis ab istis  
310 calumniatoribus argui recusamus, econtrario Manichaeorum ei crimen et in mysterio incarnationis impingant, quoniam in hoc loco Iesum Christum Deum confitens et Filium Dei, nihil de eius humanitate locutus est.

35. Quid enim mirum, si illi qui eum dixerunt et solitari-  
315 tarium Deum praedicasse sine Filio et Spiritu sancto, et duos econtrario docuisse filios, hoc quoque simili contrarietate confingant, ut cum eum dixerint, sicut Iudaei, purum hominem Iesum Christum credidisse, tamquam non sit etiam Deus, rursus illum, sicut Manichaeus, dicant quod  
320 Dominum Christum Deum tantum et Filium credens, hominem fuisse negauerit; siquidem eum iam, sicut supra docuimus et Iudaeorum et Manichaeorum duxerint crimine maculandum, quasi euacuantem omnes factas in Christum prophetias.

325 36. Omnia enim eorum sapientiae licent et nihil est quod libeat, et sibi non expedire credant. Sicut autem non propterea hominem denegat Iesum Christum, quia de humanitate eius tacens Deum illum tantummodo hic fatetur et Filium Dei, ita etiam non Deum denegat Iesum  
330 Christum, ubi de diuinitate eius tacens, aut naturarum discretionem faciens, tacet quod idem sit etiam Deus et Filius Dei.

III, 305-307 THEOD. MOPS. *De incarnatione* XII (éd. Swete, *ibid.*, p. 306)

1. Cf. IX, 1, 3...

34. Pour comprendre cela nous ne réclamons pas un interprète génial mais plutôt un lecteur non négligent. Une chose claire et manifeste n'a besoin d'aucune interprétation; il suffit que désormais veuillent voir ceux qui ferment les yeux et résistent à la vérité. En effet, dans le livre douzième de l'ouvrage cité plus haut, Théodore dit: *Mais si quelqu'un voulait savoir ce qu'enfin je dis qu'est Jésus-Christ, je dis qu'il est Dieu et Fils de Dieu.* Telle était sa profession de foi, lui qu'on imagine avoir dit que le Christ est un pur homme; et pour lui il faut craindre que, tandis que nous repoussons l'accusation d'impiété judaïque portée par ses calomniateurs, ceux-ci ne l'accusent au contraire du crime des manichéens à propos du mystère de l'Incarnation, parce qu'en proclamant dans ce passage Jésus-Christ Dieu et Fils de Dieu, il n'a rien dit de son humanité.

35. Quoi d'étonnant si ceux qui ont dit qu'il annonçait un Dieu solitaire sans Fils et Esprit Saint et au contraire qu'il enseignait deux fils, aient également inventé une contradiction semblable: après avoir dit qu'il avait cru, comme les juifs, que Jésus-Christ était un pur homme, comme s'il n'était pas aussi Dieu, ils prétendent à l'inverse que, comme Manichée, en croyant le Christ Seigneur seulement Dieu et Fils, il a nié qu'il était homme. Déjà du reste, comme nous l'avons dit plus haut<sup>1</sup>, ils ont prétendu qu'il fallait le charger du crime des juifs et de celui des manichéens, parce qu'il éliminait toutes les prophéties faites sur le Christ.

36. En effet, tout est permis à leur sagesse et il n'est rien qui ne leur plaise et ne croient pouvoir leur servir. Mais comme il ne nie pas que Jésus-Christ est homme lors que, passant sous silence son humanité, il dit seulement qu'il est Dieu et Fils de Dieu, de la même manière il ne nie pas que Jésus-Christ est Dieu lorsque, passant sous silence sa divinité ou distinguant les natures, il ne dit pas que le même est aussi Dieu et Fils de Dieu.

37. Non enim et Petrus apostolus Deum denegabat Christum, cum Iudaeis loquens de diuinitate eius dispensatiue taceret, quam uel leui auditu illi ferre non possent, et diceret : « *Viri Israelitae, audite uerba haec. Iesum Nazarenum, uirum approbatum a Deo in uobis uirtutibus et prodigiis et signis, quae fecit per illum Deus in medio uestri, sicut uos scitis, hunc definito consilio et praescientia Dei traditum per manus iniquorum affigentes interemistis, quem Deus suscitauit solutis doloribus inferni<sup>k</sup>* », et talia cetera, quae sequuntur.

38. Neque Paulus eius coapostolus Deum negabat Christum, cum diceret : « *Vnus Deus, unus et mediator Dei et hominum, homo Christus Iesus, qui dedit semetipsum redemptionem pro omnibus, testimonium temporibus suis<sup>l</sup>* », quasi Christus Deus non esset, sed tantum mediator Dei et hominum, aut conditor non esset et rector omnium temporum, ut quaedam quasi eius tempora dicerentur, sicut de uno quolibet simile nostri homine loqui solemus, et dicere : « *Temporibus suis hoc uel illud dicit, aut facit* ».

39. Sed pro diuersitate causarum diuersa semper est dicentis intentio. Nam et ipse dominus Iudaeis in euangelio dicit : « *Nunc autem quaeritis me interficere, hominem qui ueritatem uobis locutus sum, quam audiui a Deo<sup>m</sup>* ». Numquid haec dicens Deum se esse negauit et Christum? Proinde secundum hanc formam et apostolos eius et doctores Ecclesiae quaedam locutos esse credamus, tamquam diuini sacramenti dispensatores, non omnibus eadem, nec eodem modo tradentes.

40. Quos in Ecclesiae pace defunctos pie ac religiose facimus si melius interpretari uelimus, sic excusantes

37. Car l'apôtre Pierre ne niait pas non plus que le Christ était Dieu lorsque, dans son discours aux juifs, il passait habilement sous silence sa divinité, dont ils n'auraient pu accepter même la plus légère évocation, et disait : « *Hommes d'Israël, écoutez ces paroles. Jésus de Nazareth, cet homme que Dieu a accredité auprès de vous par les miracles, les prodiges et les signes que Dieu a opérés par lui au milieu de vous, comme vous le savez, cet homme qui avait été livré selon le dessein bien arrêté et la prescience de Dieu, vous l'avez pris et fait mourir en le clouant à la croix par la main des impies, mais Dieu l'a ressuscité en le délivrant des affres des enfers<sup>k</sup>* ». Et les autres paroles semblables qui suivent.

38. Paul, apôtre avec Pierre, ne niait pas que le Christ est Dieu lorsqu'il disait : « *Unique est Dieu, unique aussi le médiateur entre Dieu et les hommes, l'homme Christ Jésus, qui s'est livré en rançon pour tous, témoignage en son temps<sup>l</sup>* ». Comme si le Christ n'était pas Dieu mais seulement médiateur entre Dieu et les hommes, et s'il n'était pas le créateur et le maître de tous les temps, en sorte qu'on dise « en son temps » comme nous avons l'habitude de parler de tout homme notre semblable en disant : « En son temps, il dit ou fait ceci. »

39. Mais, selon la diversité des circonstances, l'intention de celui qui parle est toujours différente. En effet, le Seigneur lui-même a dit aux juifs dans l'Évangile : « *Maintenant vous cherchez à me tuer, moi l'homme qui vous ai dit la vérité que j'ai entendue de Dieu<sup>m</sup>* ». En disant cela, est-ce qu'il nie être lui-même Dieu et Christ? Par suite, selon cet exemple, croyons que ses apôtres et les docteurs de l'Église ont prononcé certaines paroles comme dispensateurs du mystère divin, sans dire à tous les mêmes choses ni les communiquer de la même façon.

40. Pour ces hommes morts dans la paix de l'Église, nous agissons avec piété et religion en cherchant à mieux les interpréter, disculpant ainsi les personnes tout en

homines, ut accusemus errores. Nec non et xv libro, quod ipsum totum opus de incarnatione conclusit, utramque  
 365 naturam in unius Filii personam conuenisse testificans, ait : *Propter quod utrumque iuste Filius uocatur, una exstante persona, quam adunatio naturarum effecit.* Verum ego in hoc eius opere de incarnatione diutius moratus sum, quam fidei et rationi, ac si non diutius,  
 370 quam contra calumnias ac pertinaciam necessarium uidebatur.

41. Nam cui bene sentienti non sufficeret ad cognoscendam Theodori fidem ipse solus eiusdem operis titulus? Quis enim eum audiens condidisse libros de incarnatione,  
 375 aut, ut proprie hoc exprimam, minus quidem latino, sed necessario uerbo sicut a Graecis dicitur, de inhumanatione Filii Dei duos eum putet filios praedicasse? Nam qualiter Filium Dei, id est Deum Verbum, non hominem quoque diceret, quem diceret inhumanatum?

380 42. Non enim refugio uerbum, quod a me fidei ratio atque utilitas flagitat, aduersus eos qui non hominem totum, id est et carnem et animam rationalem, sed solam carnem, aut carnem tantum et animam sine ratione, suscipisse dicunt Filium Dei. Qualiter itaque Deum Verbum,  
 385 quem docebat inhumanatum, non ipsum et hominem diceret? Aut quomodo duos filios docens, tamquam alterius personae sit Verbum Dei, alterius uero homo susceptus et non idem in persona Deus Verbum qui homo, ipsum Dei Verbum diceret inhumanatum?

III, 365-366 THEOD. MOPS. *De incarnatione XV* (éd. Swete, *ibid.*, p. 309)

1. Le terme «inhumanation», calqué sur le grec ἐνανθρώπησις, relève du schème théologique *Logos-anthrōpos*, tandis que le terme «incarnation» relève du schème *Logos-sarx*, qui rappelle mieux Jn 1, 14 : *Le Verbe s'est chair*. L'insistance de Facundus sur ce titre semble bien montrer qu'il a lu le traité de Théodore et reconnu son importance (il n'est donc pas sûr que ce texte dérive de l'*Apologia* de Théodoret, malgré ABRAMOWSKI, *Reste*, p. 64). La traduction vise à respecter la lettre

condamnant les erreurs. Et dans le livre quinzisième, qui conclut cette œuvre entière sur l'Incarnation, attestant que chacune des natures se conjoint dans la personne d'un seul Fils, Théodore dit : *C'est pourquoi l'une et l'autre est appelée justement Fils, puisque existe une seule personne qui résulte de l'union des natures.* Et moi je me suis attardé sur son œuvre au sujet de l'Incarnation plus longtemps qu'il me semblait nécessaire pour la foi et la raison, mais pas assez longtemps pour combattre les calomnies et l'obstination.

41. De fait, quel est l'homme à la pensée droite qui ne se contenterait pour connaître la foi de Théodore du seul titre de son œuvre? Qui en effet, en entendant dire qu'il a écrit sur l'Incarnation, – ou, pour exprimer cela plus exactement, non en latin mais par le terme précis qu'emploient les Grecs – sur «l'inhumanation» du Christ<sup>1</sup>, penserait qu'il a professé deux Fils? En effet, de quelle manière dirait-il aussi que le Fils de Dieu, c'est-à-dire Dieu le Verbe, n'est pas un homme, lui dont il a dit qu'il s'est «inhumanisé»?

42. En effet, je n'évite pas le mot que la raison de la foi ou l'utilité me réclame contre ceux qui disent que le Fils de Dieu a assumé non un homme tout entier, c'est-à-dire la chair et l'âme rationnelle, mais la seule chair, ou la chair et l'âme sans la raison. Et ce Dieu Verbe, dont il enseignait qu'il s'était «inhumanisé», comment donc aurait-il pu ne pas dire qu'il était lui-même aussi homme? Ou comment en enseignant deux Fils – comme si Dieu le Verbe était une personne différente de celle de l'homme assumé, et non en personne le même Dieu Verbe qui est homme –, aurait-il pu dire que Dieu le Verbe lui-même s'est «inhumanisé»?

du texte; cependant le terme *inhumanatum* est rendu par «inhumanisé», plus acceptable que «inhumané».

390 43. Contrarium, sibi utrumque est, et pudere debuit  
hinc accusasse doctissimum uirum, aut, si hoc nolunt  
dicere, doctissimorum certe uirorum testimonio praedi-  
catum, cuius impudentiae non fuisse particeps synodus  
Chalcedonensis arguitur, quam intellegere oportuit, quia  
395 ubi Theodorus, necessario contra haereticos naturarum  
proprietates amplius diuidens, assumptem ab assumpto  
alterum esse assereret, natura eum, sicut supra docuimus,  
non persona diceret alterum. Porro ab hoc opere de incar-  
natione ad aliud quod contra Eunomium edidit transeamus,  
400 ubi decimo libro ait :

44. *Omnes enim Iudaei uenturum Christum ex prophe-*  
*tis uocibus exspectabant, magnum quemdam et*  
*multorum bonorum eis auctorem futurum. Quapropter*  
*interrogante Herode post magorum praesentiam scribas et*  
405 *pbarisaeos, ubi Christus nasceretur, responderunt illi et*  
*locum dixerunt, quia in Bethleem Iudae<sup>n</sup>. Sed non*  
*propterea Christum Filium Dei Deum sciebant, hominem*  
*autem purum arbitrati sunt Christum secundum proba-*  
*tissimos prophetarum futurum, licet parum aliquid his*  
410 *meliozem, quod etiam nunc putantes Iudaeos quilibet*  
*uidebit.*

45. Iustum ne uidetur adhuc, ut sancta et magna  
synodus arguatur, quod non et ipsa Theodorum simul et  
Iudaicae infidelitatis et Manichaeae pestis argueret, ut eum  
415 et cum Iudaeis condemnaret, quasi hominem tantum credi-

III, 401-411 THEOD. MOPS. *Contra Eunomium* X (cf. DEVREESE, *Essai sur Th. de M.*, p. 49-50; Swete, *ibid.*, p. 322-323)

n. cf. Mt 2, 3-6

1. Sur cet ouvrage, cf. J. QUASTEN, *Imitation*, t. 3, p. 578-579; P. BRUNS, *Den Menschen mit dem Himmel verbinden. Eine Studie zu den katechetischen Homilien des Theodor von Mopsuestia* (CSCO 549), Louvain 1995, p. 29.

2. Un autre fragment de ce traité a été publié par L. ABRAMOWSKI,

43. Ces deux affirmations sont contradictoires, et les adversaires auraient dû rougir d'avoir accusé sur ce sujet un homme très savant ou, s'ils ne veulent pas l'appeler ainsi, du moins un homme reconnu tel par le témoignage d'hommes très savants, impudence à laquelle le synode de Chalcedoine est accusé de ne pas avoir pris part; en effet, là où Théodore, pour la nécessité de sa lutte contre les hérétiques, divisait à l'excès les propriétés des natures et déclarait que l'assumant est autre que l'assumé, c'est par la nature, comme nous l'avons montré plus haut, et non par la personne qu'il le disait autre. Passons donc de cette œuvre sur l'Incarnation à une autre qu'il a écrite contre Eunome<sup>1</sup> où il dit au livre dixième :

44. *Tous les juifs en effet, d'après*  
**Contre Eunome** *les voix prophétiques, attendaient le*  
*Christ comme un grand personnage qui devait être l'auteur*  
*de nombreux et grands bienfaits. C'est pourquoi Hérode,*  
*après le passage des mages, interrogea les scribes et les*  
*pharisiens pour savoir où naîtrait le Christ et ils lui répon-*  
*dirent que le lieu était Bethléem de Judée<sup>n</sup>. Mais ils ne*  
*savaient pas pour autant que le Christ était Dieu, Fils de*  
*Dieu, mais ils ont cru que le Christ ne serait qu'un homme*  
*qui viendrait à la suite des prophètes les plus sûrs, bien*  
*qu'un peu meilleur qu'eux, et l'on peut voir que les juifs*  
*pensent encore ainsi maintenant<sup>2</sup>.*

45. Est-il encore juste que le saint et grand synode soit accusé pour ne pas avoir lui-même accusé Théodore en même temps que l'infidélité judaïque et la peste manichéenne, de manière à le condamner avec les juifs comme s'il avait cru que le Christ était un pur homme, et avec

«Ein unbekanntes Zitat aus *C. Eunom.* des Th. von M.», *Museum* 71, 1958, p. 97-104. Ce fragment (sur le *prosôpon* du Verbe incarné) a été traduit et commenté par A. GRILLMEIER, *Le Christ dans la trad. chrét.*, t. I, nouv. éd., Paris 2003, p. 839-841.

derit Christum, et cum Manichaeis, quasi non acceperit prophetas de Christo locutos? Cum et illos arguat, quod licet probatissimis prophetarum parum aliquid meliorem eum fuerint arbitrati, Deum tamen esse nescierint, et contra  
420 istos dicat quod eum Iudaei uenturum ex propheticis uocibus exspectarent, secundum quas etiam Herodi interroganti responderunt, quod in Bethleem Iudae nasceretur?

**Cap. iv, 1.** Vnde quia et Eutychni nec erga magnam synodum, nec erga Theodorum placari possunt, quantumque de libris eius similia proferantur, tale potius aliquid eum dixisse monstremus, quod suo putent errori  
5 congruere. Nam his quae memorata sunt, et aliis huiusmodi sedari non poterunt, quia non, ut simulant, uel ipsum uel Chalcedonense concilium ob hoc oderunt, quod duos praedicauerit filios – hoc enim aperte falsum est –, sed potius quod euidentissime duas unius Filii dixerit esse  
10 naturas.

**2.** Et propterea quoniam, sicut primo libro memorauimus, dicere solent idem Eutychni uel Semieutychni, sic unam Christi esse naturam ex diuinitate et humanitate compositam, quomodo una est etiam humana natura ex  
15 anima corporeque composita, ostendamus illis, ubi etiam Theodorus dicit, quia sicut anima adunata corpori, homo ex ambobus efficitur, ita ex adunata forma Dei et forma serui, id est diuinitate atque humanitate, unus est Christus.

**3.** Sic enim fortasse, qui ut Catholico non pepercerunt, uel tamquam suo, id est Eutychniano siue Semieutychniano,  
20 parcent et magnum concilium, quod eum non damnauerit,

1. Cf. I, vi, 9-15 (SC 471, p. 256-261).

2. «Forme de Dieu et forme d'esclave», cf. Ph 2, 6-7.

les manichéens comme s'il ne reconnaissait pas que les prophètes parlaient du Christ? Pourtant il accuse les uns de ne pas avoir su que le Christ était Dieu, même s'ils ont pensé qu'il serait un peu meilleur que les prophètes les plus sûrs, et il dit contre les autres que les juifs attendaient seulement sa venue selon les paroles des prophètes, d'après lesquelles ils répondirent aux interrogations d'Hérode qu'il naîtrait à Bethléem de Judée.

**Chap. iv, 1.** C'est pourquoi, puis-  
**La comparaison de l'âme et du corps** qu'on ne peut apaiser les eutychiens ni au sujet du grand synode ni au sujet de Théodore, quelles que soit les paroles semblables tirées de ses livres, montrons plutôt qu'il a émis une opinion dont ils croiraient qu'elle s'accorde avec leur erreur. En effet, s'ils n'ont pu être apaisés par les paroles rappelées ou par d'autres semblables, ce n'est pas, comme ils font semblant de le croire, parce qu'il a prêché deux fils – ce qui est manifestement faux – qu'ils le haïssent lui ou le concile de Chalcédoine, mais plutôt parce qu'il aurait dit qu'il y a, de toute évidence, deux natures d'un seul Fils.

**2.** Et puisque, comme nous l'avons rappelé dans le premier livre<sup>1</sup>, ces mêmes eutychiens ou semi-eutychiens ont l'habitude de dire que la nature du Christ est une, composée de la divinité et de l'humanité, comme est une la nature humaine composée de l'âme et du corps, montrons-leur où Théodore dit aussi que, comme l'âme étant unie au corps l'homme résulte des deux, le Christ est un à partir de l'union de la forme de Dieu et de la forme d'esclave, c'est-à-dire de la divinité et de l'humanité<sup>2</sup>.

**3.** Ainsi peut-être, ceux qui ne l'ont pas épargné comme catholique, l'épargneront-ils comme leur, c'est-à-dire eutychien ou semi-eutychien, et cesseront d'incriminer le grand

desinent criminari. Et ille quidem non pro naturae, sed pro personae unitate hoc posuit, sicut et alii patres, quorum isti male utuntur exemplis. Nam Dei Verbi natura,  
 25 quae simplex est et incontaminabiliter simplex, componi non potuit.

4. Dicit ergo in quarto aduersus Apollinarem libro :  
*Quoniam autem et iuxta nos homo dicitur ex anima et corpore constare et duas quidem has dicimus naturas,*  
 30 *animam et corpus, unum uero hominem ex ambobus compositum; ut conseruemus unum esse utrumque, oportet confundere naturas et reconuertentes dicere, quoniam anima caro est, et caro anima. Et quoniam illa quidem immortalis est et rationalis, caro uero mortalis et irratio-*  
 35 *nalis, reconuertentes dicamus, quia immortalis est mortalis, et mortalis immortalis; et rationalis irrationalis et irrationalis rationalis.*

5. *Sed neque ex diuina scriptura hoc edocti sumus, o sapientissime omnium, neque alius quisquam hoc dicit,*  
 40 *usque in hodiernum diem, eorum qui sanam humanam habent mentem, praeter uos, qui per omnia estis dementes; qui dispensationem quae propter nos facta est auferentes, ablatione assumptionis mentis in ipsam mentem iudicium recepistis totius insipientiae plena loquentes et cum multa*  
 45 *irreuerentia leges constituentes.*

6. *Quaecumque enim secundum aliquid discreta, secundum aliquid acceperunt unitatem, seruant suam qua discreta sunt incolumem rationem et unitatem integram habent. Vnum est aliquid natura, sicuti filius et pater;*

IV, 28-71 THEOD. MOPS. *Aduersus Apollinarem* IV (éd. Swete, *ibid.*, p. 318-319)

1. Ce traité, que Théodore intitule *De Apollinario et eius haeresi* (cf. X, I, 20) fut écrit vers 415-418 pour répondre aux adversaires du *De incarnatione*; Ebedjésu l'appelle *De assumente et assumpto*; cf. J. QUASTEN, *Initiation*, t. 3, p. 579; P. BRUNS, *op. cit.*, CSCO 549, p. 28.

concile parce qu'il ne l'a pas condamné. Et Théodore, à vrai dire, a pris cette position non pour montrer l'unité de nature mais bien l'unité de la personne, ainsi que d'autres Pères dont ils ont mal utilisé les exemples. En effet, la nature du Verbe de Dieu qui est simple et simple sans mélange ne peut être composée.

#### Contre Apollinaire<sup>1</sup>

4. Il dit donc dans son quatrième livre contre Apollinaire : *Mais*  
 puisque, à notre sujet aussi, on dit que l'homme est constitué de l'âme et du corps, nous désignons comme deux natures l'âme et le corps, mais comme un l'homme composé de l'une et de l'autre. Pour maintenir que l'une et l'autre sont un, il faut confondre les natures et, par inversion, dire que la chair est l'âme et l'âme la chair. Et puisque l'âme est immortelle et raisonnable mais la chair mortelle et sans raison, nous dirions en inversant que l'immortel est mortel et le mortel immortel, le raisonnable non raisonnable et le non-raisonnable raisonnable.

5. *Mais nous n'avons pas reçu pareil enseignement de l'Écriture divine, ô très sage entre tous, et nul autre n'a dit cela jusqu'à ce jour parmi ceux qui ont un esprit sain, excepté vous qui en tout êtes déments, vous qui, en éliminant l'économie du salut qui a été réalisée pour nous, et en supprimant l'élévation de l'intelligence assumée à l'intelligence elle-même, avez provoqué votre propre jugement, car vous tenez des propos tout pleins de folie et avez établi des lois avec grande irrévérence.*

6. *En effet, toutes les choses qui selon un point de vue sont distinguées et selon un autre reçoivent l'unité, conservent intacte la raison par laquelle elles sont distinguées et reçoivent une complète unité. Des réalités sont unes par nature, comme le fils et le père, mais la distinction des personnes demeure; l'essence restant une de*

50 *manet autem personarum discretio; essentia quidem inseparabiliter una existente, personae propriam habent discretionem, ut neque pater dicatur filius, neque filius pater.*

7. *Similiter etsi natura quaedam diuersa sint, secundum aliud uero adunari contigerit ea, neque naturalem perdunt diuisionem, et unitatem propriam habent, sicut anima adunata est corpori et unus ex ambobus effectus est homo. Manet naturarum diuisio; alia quidem anima est, alia uero caro; et illud quidem immortale est, illud autem mortale; et illud quidem rationale, illud autem irrationale.*

60 8. *Vnus autem homo utrumque; alterutrum uero in seipso homo numquam dicitur absolute et proprie, nisi forte cum aliquo additamento, sicut interior homo et exterior homo, non absolute homo, sed interior et exterior, ut appareat aliud quidem interius hominis, aliud uero*  
65 *exterius.*

9. *Ita et in Domino Christo dicimus: O mirabilis, quoniam in forma Dei exstans, formam serui forma Dei, neque assumens quod assumptum est, neque quod assumptum est assumens. Vnitas autem assumpti circa*  
70 *assumentem inseparabilis est, secundum nullum modum incidi ualens. Iam ergo, sicut diximus, uel tamquam Semieutychiano Theodoro parcant, et synodum non accusent, quae nec antea, nec apud se accusatum adiudicare non posset, maxime cum dicat, quia sicut interior*  
75 *homo et exterior homo, id est anima et corpus, quamquam non unius naturae sint unum tamen hominem faciunt, ita et in Domino Christo forma Dei et forma serui, quamquam non unius naturae sint unam tamen faciunt personam.*

10. *Quae porro subtilior unitatis confessio uel expressior*

*façon inséparable, les personnes cependant gardent leur distinction propre, de sorte que l'on ne dit pas du père qu'il est le fils ni du fils qu'il est le père.*

7. *De la même manière, bien que certaines choses soient différentes par nature, il arrive qu'elles soient unies sur un autre plan; elles ne perdent pas leur distinction naturelle et ont une unité propre: ainsi l'âme est unie au corps et un seul homme résulte de ces deux composantes. Demeure la division des natures: autre est l'âme, autre est la chair; l'une est immortelle et l'autre mortelle; l'une est raisonnable et l'autre non raisonnable.*

8. *Un est l'homme composé des deux; mais on ne dit jamais que l'une des deux prise à part est l'homme absolument et en propre, sinon peut-être en ajoutant une précision, comme homme intérieur et homme extérieur: on ne dit pas homme tout court mais homme intérieur et homme extérieur, pour qu'il apparaisse qu'autre est ce qui est intérieur à l'homme et autre ce qui lui est extérieur.*

9. *De même aussi du Seigneur Christ nous disons: Qu'il est admirable! Il existe dans la forme de Dieu, la forme de Dieu assumant la forme d'esclave; celui qui assume n'est pas ce qui est assumé, ni ce qui est assumé celui qui assume. Mais l'unité de ce qui est assumé avec celui qui assume est indivisible et ne peut en aucune manière être rompue. Maintenant donc, comme nous l'avons dit, qu'ils épargnent Théodore comme semi-eutychien, et n'accusent pas le synode de n'avoir pu le condamner, ni auparavant ni lorsqu'il fut accusé devant lui; et cela surtout puisqu'il dit que – comme l'homme intérieur et l'homme extérieur, c'est-à-dire l'âme et le corps, bien qu'ils ne soient pas d'une même nature forment pourtant un homme unique –, de même dans le Christ Seigneur la forme de Dieu et la forme d'esclave, bien qu'elles ne soient pas d'une même nature, forment pourtant une seule personne.*

10. *Quelle profession de foi plus subtile et plus*

80 esse potest, quam ea quae putatur non solum quod unus sit Christus, uerum etiam quod una sit natura eius, ostendere? Hanc autem iste pro exprimenda personae unitate non refugit. Sed sicut hoc dicendo non est credendus Acephalorum caput, quoniam hoc non pro  
85 denegatione duarum naturarum dicit, sed potius pro unius assertione personae, ita non est credendus etiam Nestoriani auctor erroris, ubi naturarum confusionem repellens, amplius earum proprietates necessitate respondendi haereticis diuidit, quoniam hoc non contra personae unitatem  
90 facit.

11. Hinc autem cognoscant Semieutychni qua intentione dicatur ab aliis patribus, quos putant in duabus Christum negasse naturis, quia sicut anima et corpus unum hominem faciunt, ita ex diuinitate et humanitate unus est  
95 Christus. Quod hoc ab eis non ad naturae, sed ad personae potius unitatem dicatur, quando etiam Theodorus, quem Nestorianum criminantes, negare non possunt in duabus Christum praedicasse naturis, hac utatur similitudine, quam suae putant dementiae conuenire.

100 12. Apparet igitur sapientibus quemadmodum ueritas undique fugacibus suis occurrat et quaquauersum declinauerint, in faciem sibi eam inueniant resistentem. Vnde enim eis non obuia ueniat, quos ex sua quoque accusatione confundit? Nam refugientes eius doctrinam qua  
105 per Chalcedonense concilium docuit, duas unius Dei Christi esse naturas, siue ipsum, siue Theodorum, cuius ibi laudes recitatae sunt, de Nestoriana haeresi criminantur, putantes quod una sit Christi confitenda natura.

110 13. Hoc autem ex eo nituntur astruere, quoniam sancti patres dixerunt, sicut ex anima et carne unus est homo,

1. Facundus déclare que Théodore a accepté l'unité *de nature* du Christ; mais il précise aussitôt dans quel sens: non pour nier la distinction des natures, mais pour affirmer l'unité de la personne; il se distingue ainsi des acéphales qui suivaient pratiquement les eutychniens, et de Nestorius.

expressive de l'unité peut-on faire que celle qui, on le voit, montre non seulement que le Christ est un mais aussi que sa nature est une? Or, pour montrer l'unité de la personne, Théodore ne l'a pas rejetée<sup>1</sup>. Mais on ne doit pas croire qu'en disant cela il est la tête des acéphales, parce qu'il l'a dit non pour nier les deux natures mais plutôt pour affirmer l'unité de la personne; de même il ne faut pas croire qu'il est l'initiateur de l'erreur nestorienne là où, rejetant la confusion des natures, il souligne à l'excès leurs propriétés par nécessité de répondre aux hérétiques, puisqu'il ne le fait pas contre l'unité de la personne.

11. Que les semi-eutychniens apprennent par cet exemple dans quelle intention d'autres Pères, dont ils pensent qu'ils ont nié que le Christ est en deux natures, disent que, comme l'âme et le corps font un seul homme, le Christ est un à partir de sa divinité et de son humanité. Les Pères parlent ainsi pour affirmer non l'unité de nature mais l'unité de personne; quant à Théodore, qu'ils accusent d'être nestorien, ils ne peuvent nier qu'il a prêché que le Christ est en deux natures en utilisant cette comparaison qu'ils jugent en accord avec leur folie.

12. Les sages découvrent ainsi de quelle manière la vérité fait obstacle de toutes parts à ceux qui la fuient, et qu'ils se trouvent face à sa résistance de quelque côté qu'ils se tournent. Comment en effet pourrait-elle ne pas se dresser devant eux, elle qui les confond par leur propre accusation? Car, en fuyant son enseignement qui révèle par le concile de Chalcédoine deux natures d'un seul Dieu Christ, ils accusent d'hérésie nestorienne tour à tour le concile et Théodore, dont les louanges y furent lues, et pensent qu'il faut professer une seule nature du Christ.

13. Or les eutychniens s'efforcent de prouver que les saints Pères ont dit que, comme l'homme est un à partir

ita in diuinitate et humanitate unus est Christus. Suspicantes igitur, quod hoc pro unius naturae et non potius, sicut ueritas habet, pro unius personae assertione ab eis fuerit dictum; non negant errori Nestoriano esse omnino  
115 contrarium, et ideo suis, sicut diximus, refutantur.

**14.** Nam in tantum a sanctis patribus illa similitudo de animae carnisque adunatione, non ad unius naturae Christi documentum relata est, ut hac etiam Theodorus uteretur, quem non solum duas naturas, quod uerum ac mani-  
120 festum est, sed etiam, quod falsum est, duas Christi dicunt credidisse personas, ut hac similitudine uteretur quae sanctos patres existimant non solum unam personam, uerum etiam unam Christi docuisse naturam.

**15.** Sicut autem de anima et carne unius hominis dicitur,  
125 quod nos promiseramus ostendere, manet naturarum diuisio et alia quidem anima est, alia uero caro, natura utique, non persona, quoniam illud quidem rationale, illud autem irrationale est, nam unus homo utrumque, ita etiam ubicumque, praesertim ante errorem Nestorii diuulgatum,  
130 ab aliquibus Ecclesiae catholicae doctoribus inuenimus alium dici assumptum, alium uero assumptum, non persona uel subsistentia alium, sed natura debemus accipere, sicut in uno homine alius interior, alius exterior dicitur homo, si neque nos errare uolumus, neque ipsis  
135 calumniari, neque Ecclesiae Christi detrudere, in cuius pace atque honore defuncti sunt, neque auctoritatem errori Nestoriano tribuere, ut his qui maximam laudem de iudicio Ecclesiae meruerunt, similia Nestorius praedicasse dicatur.

de l'âme et de la chair, ainsi le Christ est un dans la divinité et l'humanité. Conjecturant alors que les Pères ont parlé ainsi pour affirmer une seule nature et non plutôt, comme c'est la vérité, une seule personne, ils ne nient pas que c'est tout à fait contraire à l'erreur de Nestorius et ainsi, comme nous l'avons dit, ils sont réfutés par leurs propres affirmations.

**14.** En effet, cette ressemblance avec l'union de l'âme et du corps n'a pas été évoquée par les saints Pères pour montrer l'unique nature du Christ, en sorte que Théodore l'utilise aussi, lui dont ils disent qu'il a cru non seulement à deux natures – ce qui est vrai et manifeste –, mais aussi à deux personnes du Christ – ce qui est faux; il utiliserait ainsi cette ressemblance qui, estiment-ils, a servi aux saints Pères pour enseigner non seulement une seule personne mais aussi une seule nature du Christ.

**15.** Or, à partir de l'âme et de la chair, on parle d'un homme unique et, ainsi que nous avons promis de le montrer, la division des natures demeure : autre est l'âme, autre est la chair, selon la nature assurément et non selon la personne, puisque l'âme est douée de raison mais la chair ne l'est pas; et l'homme, composé de l'une et de l'autre, est un. De même, surtout avant la diffusion de l'erreur de Nestorius, nous trouvons partout certains docteurs de l'Église catholique dire autre l'assumant et autre l'assumé; cependant nous devons comprendre que cette différence ne tient pas à la personne ou à la subsistence mais à la nature – comme dans un homme unique autre est l'homme intérieur et autre l'homme extérieur –, si nous ne voulons ni faire erreur nous-mêmes, ni les calomnier eux, ni blâmer l'Église du Christ dans la paix et l'honneur de laquelle ils sont morts, ni donner de l'autorité à l'erreur de Nestorius, en disant que ceux qui ont mérité une très grande louange au jugement de l'Église ont enseigné une doctrine semblable à celle de Nestorius.

16. Quod quidem a fidelibus credi ueritas nullatenus  
 140 sinit, quae maledictorum calumnias ex aliis eorum dictis,  
 quibus euidenter de unitate personae Christi locuti sunt,  
 sine dubitatione confutat. Non enim sicut ignari putant,  
 uel aduersarii simulant, solus Theodorus ita locutus est,  
 sed multi alii patres, quorum sequentia, ut promissimus,  
 145 proferimus exempla, in quibus Eutychianorum uel satel-  
 litum eorum libertatem uolumus experiri, et zelum fidei  
 quem ostentant in Theodoro contra Chalcedonense  
 concilium, si et ipsos, ut non amplius dicam, ita loquentes  
 pronuntiare audebunt haereticos.

150 17. Si autem loquebantur in Ecclesia Christi, tamquam  
 nulla Nestorii quaestione sollicitante securi, non ut  
 unitatem personae Christi diuiderent, quam et Theodorus  
 inseparabilem profitetur et secundum nullum modum  
 incidi ualentem. Admodum uero gratum est, quod uanas  
 155 et inuicem se destruentes horum calumnias, qui eum  
 dicunt et unam Trinitatis credidisse personam et quater-  
 nitatem praedicasse duos filios asserendo, reciproce simul  
 et ipse ex alterius repulsione alteram quoque repellit, cum  
 ex his quae memorauimus docet, quoniam sicut Pater et  
 160 Filius unius quidem naturae sunt, sed unius personae non  
 sunt, ita in homine una anima et corpus, uel in Christo  
 Deus et homo, unius quidem personae sunt, sed unius  
 essentiae non sunt, quia neque forma Dei forma serui  
 est, neque forma serui forma Dei est, quamuis unitas  
 165 personae maneat inseparabilis secundum nullum modum  
 incidi ualens.

1. Le mot «essence» est ici l'équivalent du mot «nature» employé  
 trois lignes plus haut.

16. Voilà ce que la vérité ne permet absolument pas  
 aux fidèles de croire, car elle réfute sans équivoque les  
 calomnies de ceux qui dénaturent d'autres paroles de ces  
 Pères où ils ont parlé en toute évidence de l'unité de la  
 personne du Christ. En effet, Théodore n'est pas le seul,  
 comme les ignorants le pensent et les adversaires fei-  
 gnent de le croire, à avoir parlé ainsi, mais beaucoup  
 d'autres Pères aussi; nous rapportons à la suite, comme  
 nous l'avons promis, leurs exemples par lesquels nous  
 voulons mettre à l'épreuve la licence des eutychiens ou  
 de leurs comparses, et le zèle de la foi qu'ils étalent  
 envers Théodore contre le concile de Chalcédoine, pour  
 voir si, pour ne rien dire de plus, ils oseront déclarer  
 hérétiques ceux qui parlent ainsi.

17. Ah! s'ils parlaient dans l'Église du Christ, comme  
 en sûreté et sans être inquiétés par les questions que  
 pose Nestorius, non pour diviser l'unité de la personne  
 du Christ que Théodore lui aussi déclare inséparable et  
 impossible à diviser en aucune façon! Mais il est très  
 plaisant de voir comment il repousse les vaines calomnies  
 qui se détruisent les unes les autres, de ceux qui l'ac-  
 cusent à la fois d'avoir cru en une seule personne de la  
 Trinité et d'avoir proclamé la quaternité en affirmant deux  
 Fils, et comment en même temps qu'il réfute l'une il  
 réfute aussi l'autre par réciprocité; de fait, d'après ce que  
 nous avons rappelé, il enseigne que comme le Père et  
 le Fils sont de même nature mais ne sont pas la même  
 personne, ainsi dans l'homme l'âme et le corps ensemble  
 ou dans le Christ le Dieu et l'homme sont certes d'une  
 seule personne mais non d'une seule essence<sup>1</sup>, parce que  
 la forme de Dieu n'est pas la forme d'esclave ni la forme  
 d'esclave n'est la forme de Dieu, bien que l'unité de per-  
 sonne demeure inséparable et impossible à diviser en  
 aucune façon.

**Cap. v, 1.** Ex his igitur certis et euidentiis Theodori sententiis, intellegenda nobis sunt alia, quae in eius dictis uidentur quibusdam dubia uel obscura, si cum eis notari nolumus, de quibus ait beatus Cyrillus, quod se infense habent circa eundem uirum admirabilem, et maximam gloriam merentem Theodorum, occasionem facientes contrario dogmati quo tenebantur, ut quaerent quaedam eius capitula non ex melioribus intellecta damnari.

**2.** Haec uox Cyrillo digna, sic integrum Ecclesiae doctorem loqui decebat. Nam quemadmodum calumniantium haereticorum est, ex dubiis et obscuris quae certa et manifesta sunt male interpretari, ita solitum est prudentiae ac pietati Catholicae, ex indubitatis atque euidentiis et firmare ambigua et latentia declarare. Ideoque melius facimus, si uirorum doctissimorum in pace Ecclesiae mortem obeuntium scripta melius interpretemur, uel si minus in eis haeresum futurarum calumnias uitare potuerunt.

**3.** Si qui uero etiam orthodoxi aliud faciendum putauerint, non sunt in hoc a prudentibus imitandi. Qui si utriusque partis momenta perpendant, facile dignoscent quorum magis propositum debeant approbare, utrum accusantium, an excusantium, in ecclesiae pace et patrum laudatione defunctos.

**4.** Primum itaque considerare debeant, quid sit nobis utrisque commune, in quo similes eis de orthodoxis accusatoribus sumus et quale sit cuiusque proprium, in quo ab inuicem dissonamus.

1. Cf. le texte de Cyrille cité en III, vi, 33 (SC 478, p. 121) : « Vous vous êtes insurgés contre certains qui, c'est évident, agissent en ennemis à son égard ; ils saisissent l'occasion, en raison de la doctrine nuisible qui les tient, pour exiger la condamnation de certains chapitres, non choisis parmi les meilleurs » (*Ep. pro Theodoro, ACO I, v, p. 314*).

**Il faut interpréter les textes obscurs d'après ceux qui sont clairs**

**Chap. v, 1.** C'est donc d'après toutes ces paroles certaines et évidentes de Théodore, qu'il nous faut comprendre les autres, qui dans ses propos semblent à certains douteuses et obscures, si nous ne voulons pas être classés avec ceux dont le bienheureux Cyrille dit qu'ils ont agi en ennemis à l'égard de Théodore, cet homme admirable et digne d'une très grande gloire, en donnant au dogme contraire qui les tenait l'occasion de condamner certains de ses chapitres choisis parmi ceux qui n'étaient pas les meilleurs<sup>1</sup>.

**2.** Cette parole est digne de Cyrille ; c'est ainsi qu'il convenait de parler pour un intègre docteur de l'Église. En effet, comme il appartient à des hérétiques calomnieux en partant de paroles douteuses et obscures de mal interpréter ce qui est certain et évident, ainsi il convient à la prudence et à la piété catholique en partant de paroles certaines et évidentes de consolider celles qui sont ambiguës et de rendre claires les obscures. Voilà pourquoi, nous avons raison de mieux interpréter les écrits d'hommes très sages morts dans la paix de l'Église, même s'ils n'ont pas pu y éviter les calomnies des hérésies futures.

**3.** Et si certains, même orthodoxes, ont pensé qu'il fallait agir autrement, les gens sages ne doivent pas les imiter. S'ils pèsent soigneusement le poids de chacun des deux partis, ils distingueront aisément ceux dont ils doivent approuver de préférence la proposition, celle des accusateurs, ou celle des défenseurs de ceux qui sont morts dans la paix de l'Église et la louange des Pères.

**4.** Ils devraient donc considérer d'abord ce que pour nous les deux partis ont en commun, en quoi nous sommes semblables à eux parmi les accusateurs orthodoxes et quel est le point propre à chacun, par où nous sommes en désaccord les uns avec les autres.

5. Fides itaque nobis in Deum communis est; proprium  
 30 uero est cuique parti, in quo dissonamus ab inuicem,  
 quod illi crudeliter et audacter condemnant in Ecclesiae  
 unitate gloriaeque defunctos, quos Dei solius est iudicare;  
 nos uero, quia nec pietati nec modestiae conuenit, consi-  
 derantes nos homines esse, nihil quod diuinum est prae-  
 35 sumimus usurpare.

6. Illi alta sapientes respuunt et nihil pendunt sanctorum  
 patrum sententias, a quibus approbati atque laudati sunt;  
 nos humilibus consentientes, oboedienter eas et cum  
 debita ueneratione suscipimus. Illi auctoritatem inconsulte  
 40 tribuunt haereticorum erroribus, asserentes eos honora-  
 torum uirorum praedicationi similia docuisse; nos autem,  
 nullam dantes haereticis occasionem, prouide respon-  
 demus, quod tales blasphemias numquam Ecclesia Christi  
 suscepit, sed omnem nouitatem, mox ut exorta est,  
 45 refutauit.

7. Illi denique ipsam quae nos genuit, criminantur et  
 infamant Ecclesiam, uelut adulterinis dogmatibus aliquando  
 corruptam; nos autem uirginitatem nostrae matris excidisse  
 umquam a caritate quae in Christo est, denegamus, asse-  
 50 rentes non fuisse haereticos quos habuit honoratos.

8. Quas ob res, si uolumus et Deo esse subiecti et  
 sanctis patribus obsequentes, si uolumus etiam, quod ad  
 praesentem attinet causam, Nestorianorum ora consuere  
 et Ecclesiam quae nos genuit ab impiorum calumniis  
 55 excusare, non solum non condemnemus in Ecclesiae  
 communionem laudareque defunctos, sed nec dicamus eos  
 ante Nestorium talia docuisse; magisque ex aliis eorum

5. Ainsi la foi en Dieu nous est commune. Mais le point  
 propre à chacun, par où nous sommes en désaccord les  
 uns avec les autres, est celui-ci : eux condamnent avec  
 cruauté et audace des défunts morts dans l'unité et la gloire  
 de l'Église, et qu'il appartient à Dieu seul de juger; nous  
 par contre, parce que cela ne convient ni à la piété ni à  
 l'humilité, considérant que nous sommes des hommes, nous  
 ne prenons pas sur nous d'usurper ce qui est divin.

6. Eux, sages aux pensées hautes, rejettent et comptent  
 pour rien les paroles des saints Pères qui les ont approuvés  
 et loués; nous, acceptant des pensées humbles, nous  
 considérons ces paroles avec l'obéissance et la vénération  
 qui leur est due. Eux attribuent sans discernement de  
 l'autorité aux erreurs des hérétiques et assurent qu'ils  
 ont enseigné des doctrines semblables à la prédication  
 d'hommes honorés; nous par contre, sans rien concéder  
 aux hérétiques, nous répondons avec prudence que jamais  
 l'Église du Christ n'a soutenu de tels blasphèmes mais a  
 repoussé toute nouveauté dès qu'elle est apparue.

7. Eux enfin accusent et marquent d'infamie l'Église  
 qui nous a enfantés, sous prétexte qu'elle a été parfois  
 corrompue par des dogmes adultères; mais nous, nous  
 dénions que la virginité de notre mère se soit jamais  
 écartée de la charité qui est dans le Christ, et nous  
 assurons que ne furent pas hérétiques ceux qu'elle a  
 tenus en honneur.

8. Voilà pourquoi si nous voulons être à la fois soumis  
 à Dieu et respectueux envers les saints Pères, si nous  
 voulons aussi, dans l'affaire présente, fermer la bouche  
 aux nestoriens et délivrer l'Église qui nous a enfantés des  
 calomnies des impies, nous évitons non seulement de  
 condamner ceux qui sont morts dans la communion et  
 la louange de l'Église, mais encore de dire qu'ils ont  
 enseigné de telles doctrines avant Nestorius. Il vaut mieux  
 interpréter les paroles qui dans leurs écrits semblent

sententiis, euidenter Nestoriano errori contrariis, interpretemur alia quae in eorum scriptis uidentur obscura, ne  
60 iure meritoque reprehendamus, quod et cautela et studio ipsis Nestorianis impares simus et amplius illi uideantur contra ueritatem, quam nos pro ueritate satagere.

9. Nam si illi clarissimos Ecclesiae doctores suae parti uolentes applicare, sententias eorum, Nestoriano dogmati  
65 manifeste contrarias, ex aliis minus apertis obscurare conantur et in suam detorquere sententiam, multo magis nos ea quae dubia uidentur in eorum dictis, melius interpretamur ex his quae certa sunt, ex quo Nestorius ostendatur, ut noui dogmatis inuentor, non immerito fuisse  
70 damnatus.

10. Constat igitur aliquos ex antiquis Ecclesiae doctoribus dixisse, quoniam Deus Verbum assumptum hominem tradidit morti. Numquid si hoc Nestoriani male intelligentes dixerint quod duas uoluerint significare personas,  
75 quasi altera sit Dei Verbi tradentis, et altera hominis quem dicitur tradidisse, ideo nos quoque calumnias eorum aduersus Ecclesiam firmare debemus, et testari quod tales aliquando doctores habuerit, qui non unam Dei atque hominis praedicauerint esse personam, cum multa similia  
80 habeamus exempla?

11. Vnde illud est apostoli quod dicit : « *Liuidum facio corpus meum, et redigo seruituti<sup>a</sup>* », non aliam personam uolens intellegi liuidum facientis corpus suum et redigentis in seruitutem suam et aliam ipsius. Illud autem  
85 amplius uidetur esse quod ait Tobith : « *Ego et anima mea regi caelorum laetitiam dicimus<sup>b</sup>* », et multa similia, non diuinis tantum litteris, sed etiam in aliis et in ipso nostro quotidiano sermone, si quis attendat, inueniet.

v. a. 1 Co 9, 27    b. Tb 13, 9

obscuras à partir d'autres, contraires de toute évidence à l'erreur de Nestorius, pour éviter qu'on nous reproche à bon droit de ne pas être à la hauteur de la ruse et du zèle des nestoriens, et que ceux-ci paraissent faire plus contre la vérité que nous en faveur de la vérité.

9. De fait si, en voulant rallier à leur parti de très célèbres docteurs de l'Église, ils s'efforcent d'obscurcir par d'autres moins claires les paroles de ces Pères manifestement opposées au dogme de Nestorius et de les détourner vers leur propre opinion, efforçons-nous bien plutôt pour notre part de mieux interpréter ce qui semble douteux dans leurs paroles à partir de celles qui sont certaines, pour montrer que Nestorius fut condamné à juste titre comme inventeur d'un dogme nouveau.

10. Il est donc clair que certains parmi les anciens docteurs de l'Église ont dit que Dieu le Verbe a livré à la mort l'homme assumé. Alors, si les nestoriens comprennent mal ces paroles et disent qu'ils ont voulu signifier deux personnes, comme si autre était la personne de Dieu le Verbe qui livre et autre celle de l'homme dont on dit qu'il est livré, devons-nous donner force pour autant à leurs calomnies contre l'Église et témoigner qu'elle a eu un jour des docteurs tels qu'ils n'ont pas enseigné une seule personne de Dieu et de l'homme, alors que nous avons de nombreux exemples semblables?

11. De là vient cette parole de l'Apôtre : « *Je meurtris mon corps et le réduis en esclavage<sup>a</sup>* » ; il ne veut pas que l'on comprenne la personne de celui qui meurtrit son corps et le réduit en esclavage comme différente de celle de ce corps même. Et cela apparaît mieux encore dans ce que dit Tobie : « *Moi et mon âme, nous disons notre joie au roi des cieux<sup>b</sup>* » ; et on trouvera, si on y prête attention, beaucoup de paroles semblables non seulement dans les Écritures divines, mais également dans d'autres écrits et même dans notre langage quotidien.

12. Si autem hoc de homine, cuius recte potest una,  
 90 id est humana, dici natura, nulla questione cogente, ab  
 apostolo et Tobith dicitur, quanto magis de Christo, quem  
 in duabus credimus esse naturis, contra Apollinaristas recte  
 dici potuit, quod Deus Verbum assumptum hominem pro  
 nobis morti tradiderit, cum dicamus quod eum tradiderit  
 95 Pater et inseparabilia credamus opera Trinitatis? Item cum  
 propheta dicat: «*Cor meum dereliquit me<sup>c</sup>*», nec se in  
 duas personas uel subsistentias partiatur, cur si quisquam  
 ex patribus inueniatur dixisse, quod Deus Verbum inerat,  
 uel aderat Christo, duas Christi putetur induxisse personas?

100 13. Nam si derelinquere dicitur hominem cor suum, et  
 nulla intellegitur unius personae facta diuisio, cum dere-  
 linquere separationem quandam significet, quid necesse  
 est, cum inesse uel adesse dicitur, duas putare signifi-  
 105 dicatur et adesse, cum eam nutrit ac fouet et a morbis  
 passionibusque defendit?

14. Verum et hoc constituamus, quod antiqui doctores  
 Ecclesiae dixerint, quoniam Deus Verbum sit principaliter  
 et secundum essentiam Vnigenitus Filius Dei; homo uero  
 110 assumptus ex unitate personae eius accepit ut Vnigenitus  
 Filius semper esset ac diceretur et in unius Filii appella-  
 tione cointelligeretur. Numquid hoc quoque non possumus  
 pro distinctione potius naturarum, quam pro diuisione  
 personae dictum accipere? Sicut dicimus, interior homo  
 115 principaliter homo dicitur, cuius essentia facta est ad  
 imaginem Dei; homo uero exterior de limo plasmatus ex  
 unitate personae eius accepit ut ipse quoque homo

c. Ps 39, 13

12. Mais si, au sujet de l'homme, dont il est juste  
 d'affirmer que la nature est une, c'est-à-dire humaine, et  
 si sans être contraints par la polémique, l'Apôtre et Tobie  
 disent cela, ne peut-on à plus forte raison, contre les  
 apollinaristes, dire justement du Christ dont nous croyons  
 qu'il est en deux natures, que Dieu le Verbe a livré à  
 la mort pour nous l'homme assumé, puisque nous disons  
 que le Père l'a livré et que nous croyons inséparables  
 les œuvres de la Trinité. De même lorsque le prophète  
 dit: «*Mon cœur m'a manqué<sup>c</sup>*», il ne se partage pas en  
 deux personnes ou subsistances; si l'on trouve quelqu'un  
 des Pères qui a dit que Dieu le Verbe était inhérent au  
 Christ ou présent en lui, pourquoi penser qu'il a introduit  
 deux personnes dans le Christ?

13. En effet, si l'on dit que son cœur manque à un homme  
 sans comprendre par là une division de l'unique personne,  
 alors que manquer implique une certaine séparation,  
 pourquoi faut-il, lorsqu'on dit «être inhérent» et «être présent  
 en lui», penser que l'on implique qu'il y a deux personnes,  
 alors que l'on dit que l'âme «est inhérente» et qu'elle «est  
 présente» en sa propre chair, qu'elle la nourrit, l'anime et  
 la défend des maladies et des passions?

14. Établissons aussi ce point: les anciens docteurs de  
 l'Église ont dit que Dieu le Verbe est fondamentalement  
 et selon l'essence Fils unique de Dieu; mais l'homme  
 assumé, par l'unité de la personne, a obtenu d'être tou-  
 jours Fils unique et d'être nommé et compris en même  
 temps dans l'appellation d'un seul Fils. Ne pouvons-nous  
 pas aussi admettre que cela a été dit pour la distinction  
 des natures plutôt que pour la division de la personne?  
 Comme nous le disons, l'homme intérieur est fonda-  
 mentalement nommé homme, lui dont l'essence est faite  
 à l'image de Dieu; mais l'homme extérieur, façonné de  
 limon, par l'unité de personne a reçu d'être lui-même  
 aussi nommé homme et d'être compris en même temps

diceretur, et in unius hominis appellatione cointellegetur, quamquam ipse non sit ad imaginem et similitudinem Dei factus, sed pecoribus similior esse uideatur?

15. Dicimus etiam, sine unius diuisione personae, quod homo interior merito suae fidei iustificatus transit in adoptionem filiorum Dei; exterior autem per interioris adhaesionem, communem cum illo suscipit dignitatem, apostolo quoque dicente : « *Et si exterior homo noster corrumpitur, sed interior renouatur de die in diem*<sup>d.</sup> » Si dicamus, non interior homo, sed exterior homo corrumpitur, aut non exterior homo, sed interior renouatur de die in diem, numquid duas subsistentias a semetipso hominem  
130 separamus?

16. Ergo si tales inueniantur de Christo quaedam locutiones patrum, ad duarum potius naturarum discretionem quam ad unius personae diuisionem eas referre debemus. Deinde cum haeretici Synusiastae putarent Christum unius  
135 esse naturae, nec ex utero uirginis habuisse carnem, sed potius in eius utero Deum Verbum partem suae substantiae, id est deitatis, in carnem sibi uertisse, et in illa quidem, sed non ex illa incarnatum esse credentes, non solum in diuinitate, uerum etiam in carne, consubstantialem dicerent Patri.  
140

17. Sed contra Catholici quique doctores asserent, quod Christus ex substantia uirginis natus esset. Apollinaristae rursus, hanc doctrinam ueritatis infamantes, iactabant quod Ecclesia sic doceret Christum natum ex uirgine, quasi  
145 etiam secundum deitatem ex illa sumpsisset initium, praedicaret Deum Verbum non ante saecula ex Patre sine initio, sed ex eius utero natum esse, id est uelut qui ante non esset, exstitisse diceret.

d. 2 Co 4, 16

1. Sur les synusiastes, cf. VIII, iv, 25, p. 60, n. 1.

dans l'appellation d'un seul homme, bien qu'il ne soit pas fait à l'image et à la ressemblance de Dieu mais paraisse plutôt semblable aux animaux.

15. Nous disons aussi, sans division de l'unique personne, que l'homme intérieur, justifié par le mérite de sa foi, est admis par adoption parmi les fils de Dieu. Et l'homme extérieur, par son étroit attachement à l'homme intérieur, reçoit avec lui une dignité commune. L'Apôtre dit aussi : « *Et si notre homme extérieur se corrompt, notre homme intérieur se renouvelle de jour en jour*<sup>d.</sup> » Si nous disons que ce n'est pas l'homme intérieur mais l'homme extérieur qui se corrompt ou que ce n'est pas l'homme extérieur mais l'homme intérieur qui se renouvelle de jour en jour, séparons-nous pour autant l'homme lui-même en deux subsistences?

16. Donc, si l'on trouve chez les Pères de telles formules sur le Christ, nous devons les rapporter à la distinction des deux natures plutôt qu'à la division de l'unique personne. Ensuite, lorsque les hérétiques synusiastes<sup>1</sup> pensaient que le Christ était d'une seule nature et n'avait pas pris chair dans le sein de la Vierge, mais plutôt que dans son sein Dieu le Verbe avait converti en chair une part de sa substance, c'est-à-dire la divinité, et croyaient qu'il s'était incarné « en elle » et non « d'elle », ils le disaient consubstantiel au Père non seulement dans la divinité mais aussi dans la chair.

17. Mais tous les docteurs catholiques s'y opposaient et assuraient que le Christ était né de la substance de la Vierge. A nouveau les apollinaristes, diffamant cette doctrine de vérité, prétendaient que l'Église enseignait que le Christ était né de la Vierge comme s'il avait pris naissance d'elle aussi selon la divinité et prêchaient que le Dieu Verbe n'était pas issu du Père avant les siècles sans commencement, mais qu'il était né de son sein, c'est-à-dire comme quelqu'un qui n'existait pas auparavant.

18. Cuius remouendae criminationis necessitate, si aliqui  
 150 aduersus eos ex antiquis Ecclesiae doctoribus, necdum ex  
 altera parte sollicitante Nestorii quaestione, dixerunt, non  
 Deus Verbum ex muliere natus est, tamquam si dicerent,  
 non, ut calumniarini, hoc docet Ecclesia, quod diuina  
 Dei Verbi natura de natura uirginis exstitit, sed humana,  
 155 quae ex semine Dauid sumpsit initium. Ideo ne causas  
 cur ita locuti sint, non inuestigare ac demonstrare  
 debemus, sed condemnando eos, uelut Nestoriani erroris  
 auctores, Christi Ecclesiam, in cuius honore defuncti sunt,  
 criminari?

160 19. Aut si aduersus eorundem Apollinaristarum inten-  
 tionem male interpretantium uerba Iohannis euangelistae,  
 quibus ait : « *Verbum caro factum est*<sup>e</sup> », et dicentium,  
 quod conuertibiliter Verbum caro sit factum, responderunt  
 aliqui dicentes : Deus Verbum non factus est caro, id est  
 165 conuertibiliter, sed assumpsit carnem manens quod erat,  
 euangelio debent contrarii iudicari?

20. Quod si ita est, Apollinaristae uidebuntur euange-  
 licae praedicationi congruere. Si autem Apollinaristae pro  
 suae mentis intentione, quamuis dicerent Verbum caro  
 170 factum est, inimici tamen praedicationi euangelicae iudi-  
 cantur, etiam illi qui talibus in Ecclesia manentes contra-  
 dixerunt, pro suae mentis intentione conuenientes  
 praedicationi euangelicae iudicentur. Idcirco Theodorus  
 quoque nono de incarnatione libro aduersus eosdem Apol-  
 175 linaristas dicit :

21. *Si utique quod dictum est : « Verbum caro factum  
 est<sup>f</sup> », secundum aliquam conuersionem dictum est,  
 quomodo « inhabitauit » suscipiendum est? Palam est enim  
 omnibus, quia quod inhabitat, aliud est quam quod*

v, 176-186 THEOD. MOPS. De incarnatione IX (éd. Swete, *ibid.*, p. 300)

e. Jn 1, 14 f. Jn 1, 14

18. Dans l'obligation de repousser cette accusation, contre  
 eux certains parmi les anciens docteurs de l'Église, alors  
 que la controverse avec Nestorius ne les préoccupait pas  
 encore en sens opposé, ont dit : « Dieu le Verbe n'est pas  
 né d'une femme » ; mais ils voulaient dire : « l'Église n'en-  
 seigne pas, comme vous le dites par calomnie, que la nature  
 divine du Verbe de Dieu a tiré son origine de la nature de  
 la Vierge, mais elle enseigne que c'est sa nature humaine  
 qui prit naissance de la semence de David. » Ne devons-  
 nous pas en conséquence étudier et montrer les raisons  
 pour lesquelles ils ont parlé ainsi, mais, en les condamnant  
 comme initiateurs de l'hérésie de Nestorius, éviter d'accuser  
 l'Église du Christ dans laquelle ils sont morts?

19. Ou si, contre l'intention de ces mêmes apollina-  
 ristes qui interprétaient mal les mots de l'évangéliste Jean :  
 « *Le Verbe s'est fait chair*<sup>e</sup> » et prétendaient que le Verbe  
 s'est fait chair par transformation, certains ont répondu  
 en disant : « Dieu le Verbe ne s'est pas fait chair, c'est-  
 à-dire en se transformant, mais il a assumé la chair en  
 demeurant ce qu'il était », doit-on les juger en contra-  
 diction avec l'Évangile?

20. S'il en est ainsi, les apollinaristes sembleront en  
 accord avec la prédication évangélique. Mais si les apol-  
 linaristes, selon l'intention de leur esprit, bien qu'il disent  
 que le Verbe s'est fait chair, sont désignés cependant  
 comme ennemis de la prédication évangélique, ceux aussi  
 qui les ont contredits en demeurant dans l'Église, seront  
 jugés selon l'intention de leur esprit en accord avec la  
 prédication évangélique. C'est pourquoi Théodore dit aussi  
 dans son neuvième livre sur l'Incarnation contre les mêmes  
 apollinaristes :

21. *Si vraiment la formule : « Le Verbe s'est fait chair<sup>f</sup> »  
 a été dite d'après quelque transformation, comment faut-  
 il comprendre : « Il a habité » ? En effet, il est clair pour  
 tous que ce qui habite est autre que ce qui est habité. Et*

180 *inhabitatur*. Sed idem interpretis est proprii uerbi et praeue-  
niens omnem calumniam tibi claudet: *Inhabitauit enim*  
*in nobis nostram naturam sumens et habitans et in ea*  
*omnia salutis nostrae dispensans. Quomodo ergo inha-*  
*bitans caro factus est Dei Verbum<sup>g</sup>? Palam est quia non*  
185 *conuersus, neque translatus; non enim inhabitare*  
*diceretur.*

22. Manifestum est igitur ex his Theodori uerbis, quod  
antiqui doctores Ecclesiae Deum Verbum contra euan-  
gelium non negauerint carnem factum; quomodo enim  
190 possent euangelio aperte resistere, et in illa honorati  
manere? Sed, sicut hic docet, conuersione et translatione  
carnem factum aduersus Apollinaristarum insaniam dene-  
gabant; sicut in euangelio dicente Domino: «*Pater maior*  
*me est<sup>h</sup>*», quoniam Ariani hoc testimonio abutuntur, etiam  
195 nos illorum intentioni non euangelio resistentes, negamus  
Patrem Filio esse maiorem.

23. Et si quis etiam hic uerborum sonos et non propo-  
situm mentis attendat, Arianos potius quam nos putabit  
euangelii sententiae conuenire. Quomodo autem dicerent  
200 Apollinaristae: «*Verbum caro factum est<sup>i</sup>*», et quomodo  
Catholici responderent, si tamen ita respondisse mons-  
trantur: Verbum caro non factum est, Ecclesia indicabit,  
quae et illos expulit et illos habuit honoratos.

24. Vnde consequitur ut si quis ab Ecclesia noluerit  
205 istos expellere, stultissimam eorum progeniem Eutychianos  
cum suo errore faciat introire. Adoptionem quoque filiorum  
suscepisse Christum, si antiqui doctores Ecclesiae dixisse  
monstrarentur, nec ipsi, nec omnis Ecclesia quae tales  
doctores habuit, iudicari deberet haeretica.

g. cf. Jn 1, 14 h. Jn 14, 2 i. Jn 1, 14

cet homme qui interprète le mot juste et prévient toute  
interprétation tendancieuse va conclure pour toi: *En effet,*  
*il a habité parmi nous en assumant notre nature, en l'ha-*  
*bitant et en dispensant en elle tous les gages de notre salut.*  
*Comment donc en l'habitant Dieu le Verbe s'est-il fait*  
*chair<sup>g</sup>? Il est clair qu'il n'a subi ni transformation ni*  
*translation, car on ne dirait pas alors qu'il a habité.*

22. Il est donc évident d'après ces paroles de Théodore  
que les anciens docteurs de l'Église n'ont pas nié contre  
l'Évangile que Dieu le Verbe s'est fait chair. Comment,  
en effet, auraient-ils pu s'opposer ouvertement à l'Évan-  
gile et rester honorés dans l'Église? Mais, comme Théodore  
l'enseigne, ils niaient contre la folie des apollinaristes qu'il  
se soit fait chair par transformation et translation. De  
même le Seigneur a dit dans l'Évangile: «*Mon Père est*  
*plus grand que moi<sup>h</sup>*», mais parce que les ariens abusent  
de ce témoignage, nous aussi, en nous opposant à leur  
intention et non à l'Évangile, nous nions que le Père soit  
plus grand que le Fils.

23. Et si l'on s'attache ici encore au son des mots et  
non au dessein de l'esprit, on pensera que ce sont les  
ariens plutôt que nous qui s'accordent à la parole de  
l'Évangile. Mais dans quelle intention les apollinaristes  
disaient: «*Le Verbe s'est fait chair<sup>i</sup>*», et dans quelle  
intention les catholiques leur répondaient – si cependant  
on peut montrer qu'ils ont répondu: «*Le Verbe ne s'est*  
*pas fait chair*» –, c'est l'Église qui l'indiquera, elle qui a  
chassé les uns et honoré les autres.

24. C'est pourquoi il s'ensuit que si quelqu'un ne voulait  
pas les chasser de l'Église, il y ferait entrer avec leur  
erreur les eutychiens, leur stupide progéniture. Et si l'on  
montrait aussi que les anciens docteurs de l'Église ont  
dit que le Christ a assumé l'adoption des fils, on ne  
devrait pas les juger hérétiques, ni eux ni toute l'Église  
qui les a tenus pour docteurs.

210 **25.** Nam sacramentum adoptionis suscipere dignatus est  
Christus quando circumciscus est et quando baptizatus est;  
et potest sacramentum adoptionis adoptio nuncupari, sicut  
sacramentum corporis et sanguinis eius, quod est in pane  
et poculo consecrato, corpus eius et sanguinem dicimus,  
215 non quod proprie corpus eius sit panis et poculum  
sanguis, sed quod in se mysterium corporis eius sangui-  
nisque contineant.

**26.** Hinc et ipse Dominus benedictum panem et calicem  
quem discipulis tradidit, corpus et sanguinem suum  
220 uocauit. Quocirca sicut Christi fideles sacramentum  
corporis et sanguinis eius accipientes, corpus et sanguinem  
Christi recte dicuntur accipere, sic et ipse Christus, sacra-  
mentum adoptionis filiorum cum suscepisset, potuit recte  
dici adoptionem filiorum suscepisse; alioquin neque de  
225 nobis dicendum est quoniam adoptionem suscepimus  
filiorum, aut quia redempti sumus atque saluati, quoniam  
apostolus dicit :

**27.** « *Nos ipsi \* primitias Spiritus habentes et ipsi intra  
nos gemimus adoptionem filiorum Dei expectantes,  
230 redemptionem corporis nostri; spe enim salui facti sumus;  
spes autem quae uidetur, non est spes<sup>1</sup>.* » Sicut ergo,  
quamuis adhuc, secundum apostolum, exspectemus adop-  
tionem et redemptionem et salutem, tamen, quia iam  
sacramentum adoptionis et redemptionis et salutis  
235 accipimus et filii Dei et redempti et saluati recte uocamur,  
ita Christus quoque sacramentum adoptionis, non ad utili-  
tatem suam, sed ad ipsius sacramenti confirmationem, in  
circumcisione et baptismo suscipiens, sicut apostolus ait :

j. Rm 8, 23-24

1. Un lecteur pointilleux pourrait juger que la doctrine eucharistique de Facundus est erronée, mais il veut seulement dire que le pain et la coupe, tels qu'on les voit (selon les apparences), ne sont pas à proprement parler le corps et le sang du Christ, mais bien le signe sacramentel de sa présence; dans le § suivant il affirme en effet : « Les fidèles

**25.** En effet, le Christ a daigné assumer le sacrement de l'adoption lorsqu'il fut circoncis et lorsqu'il fut baptisé, et on peut appeler adoption le sacrement de l'adoption; de même nous disons du sacrement de son corps et de son sang, ce qui est dans le pain et la coupe consacrés, qu'il est son corps et son sang, non parce que le pain est à proprement parler son corps ni la coupe son sang mais parce qu'ils contiennent en eux le mystère de son corps et de son sang<sup>1</sup>.

**26.** Par suite le Seigneur lui-même a appelé son corps et son sang le pain et la coupe de bénédiction qu'il a donnés à ses disciples. C'est pourquoi, comme on dit à bon droit que les fidèles du Christ qui reçoivent le sacrement de son corps et de son sang reçoivent le corps et le sang du Christ, de même on peut dire à bon droit que le Christ lui aussi, lorsqu'il a assumé le sacrement de l'adoption des fils, a assumé l'adoption des fils. Sans cela, il ne faut pas dire à notre sujet que nous avons reçu l'adoption des fils ni que nous sommes rachetés et sauvés, puisque l'Apôtre dit :

**27.** « *Nous-mêmes qui possédons les prémices de l'Esprit nous gémissons nous aussi intérieurement dans l'attente de l'adoption des fils de Dieu, de la rédemption de notre corps. En effet, nous sommes sauvés en espérance, et voir ce qu'on espère ce n'est plus espérer<sup>1</sup>.* » Ainsi donc, selon l'Apôtre, nous attendons encore l'adoption, la rédemption et le salut et cependant, parce que nous avons déjà reçu le sacrement de l'adoption, de la rédemption et du salut, nous sommes pourtant appelés à bon droit fils de Dieu, rachetés et sauvés; il en est de même pour le Christ qui a assumé dans la circoncision et le baptême le sacrement de l'adoption, non pour sa propre utilité mais pour confirmer ce sacrement, comme le dit l'Apôtre :

qui reçoivent le sacrement de son corps et de son sang reçoivent le corps et le sang du Christ.» Cf. la note de Sirmond *ad locum*, PL 67, 762.

240 **28.** « *Dico enim Christum ministrum fuisse circumci-*  
*sionis propter ueritatem Dei, ad confirmandas promissiones*  
*patrum<sup>k</sup>* », potuit ab antiquis Ecclesiae doctoribus recte  
 dici quod adoptionem susceperit filiorum. Quod si et hoc  
 dixisse inueniatur, quia post passionem siue resurgens,  
 siue etiam in caelum ascendens, glorificatus est Dominus,  
 245 aut potestatem accepit, sic ab eis dictum intellegi debet,  
 sicut a Petro apostolo dictum est : « *Exquisierunt atque*  
*scrutati sunt prophetae, qui de futura in uos gratia Dei*  
*prophetauerunt, scrutantes in quibus uel quale tempus*  
*significaret qui in eis erat \* Spiritus Christi, qui praenun-*  
 250 *tiabat in Christo Iesu passiones et post haec glorias<sup>l</sup>.* »

**29.** Et sicut ab ipso Domino post resurrectionem dictum  
 est : « *Nonne haec oportuit pati Christum et ita intrare in*  
*gloriam suam<sup>m</sup> ?* » Et iterum : « *Data est mihi omnis*  
*potestas in caelo et in terra<sup>n</sup>.* » Item de clarificatione post  
 255 ascensionem suam facienda sic ait : « *Cum autem uenerit*  
*ille Spiritus ueritatis, docebit uos omnem ueritatem. Non*  
*enim loquetur a semetipso; sed quaecumque audiet*  
*loquetur et quae uentura sunt annuntiabit uobis; ille me*  
*clarificabit quia de meo accipiet et \* annuntiabit uobis<sup>o</sup>.* »

260 **30.** Itemque de illo dictum est : « *Nondum enim erat*  
*Spiritus datus, quia Iesus nondum fuerat glorificatus<sup>p</sup>.* »  
 Proinde melius facimus, si quemadmodum diuinam scrip-  
 turam, sic etiam eiusdem scripturae tractatores locutos  
 265 genti Christo aliquid in natura carnis accessit, quae in  
 contumelia seminata, iam surrexerat in gloria, siue quia  
 fidelibus eadem gloria et potestas post resurrectionem

**28.** « *Je l'affirme, en effet, c'est au nom de la vérité de*  
*Dieu que le Christ s'est fait serviteur des circoncis, pour*  
*accomplir les promesses faites aux pères<sup>k</sup>.* » Les anciens  
 docteurs de l'Église ont pu dire à bon droit que le Christ  
 a assumé l'adoption des fils. Et si l'on trouve qu'on a  
 dit cela parce que, après sa passion, le Seigneur en res-  
 suscitant ou en montant au ciel fut glorifié ou reçut la  
 puissance, on doit comprendre ce qu'ils disent comme  
 ce qu'a dit l'apôtre Pierre : « *Les prophètes ont fait des*  
*investigations et des recherches, eux qui ont annoncé la*  
*grâce que Dieu vous destinait, cherchant à découvrir quel*  
*temps et quelles circonstances avait en vue l'Esprit du Christ*  
*qui était en eux, et qui prédisait dans le Christ Jésus la*  
*passion et ensuite la gloire<sup>l</sup>.* »

**29.** Et comme le Seigneur lui-même l'a dit après la  
 résurrection : « *Ne fallait-il pas que le Christ endurât ces*  
*passions pour entrer dans sa gloire<sup>m</sup> ?* » Et ailleurs : « *Toute*  
*puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre<sup>n</sup>* » ;  
 de même il a parlé ainsi de la glorification qui devait  
 s'accomplir après son ascension : « *Mais quand viendra*  
*cet Esprit de vérité, il vous enseignera toute la vérité; car*  
*il ne parlera pas de lui-même mais ce qu'il entendra, il*  
*le dira et il vous dévoilera les choses à venir. Lui me glo-*  
*rifiera car il recevra de ce qui est à moi et vous le*  
*dévoilera<sup>o</sup>.* »

**30.** De même on a dit à son sujet : « *Car l'Esprit n'avait*  
*pas encore été donné parce que Jésus n'avait pas encore*  
*été glorifié<sup>p</sup>.* » C'est pourquoi nous faisons mieux de croire,  
 comme la divine Écriture, les interprètes de cette même  
 Écriture qui ont eux aussi parlé ainsi contre les hérés-  
 itiques. Soit que quelque chose se soit ajouté pour le  
 Christ ressuscité dans la nature de la chair qui, semée  
 dans l'opprobre, s'est maintenant relevée dans la gloire;  
 soit que cette gloire et cette puissance se soient fait  
 connaître davantage aux fidèles après la résurrection; on

k. Rm 15, 8    l. 1 P 1, 10-11    m. Lc 24, 26    n. Mt 28, 18  
 o. Jn 16, 13-14    p. Jn 7, 39

magis innotuit; tunc glorificatus et potestatem accepisse narratur, quando haec in cognitione credentium facta sunt, sicut et in oratione dicimus: «*Sanctificetur nomen tuum*<sup>q</sup>», scilicet ut in cognitione fidelium fiat sanctum.

**31.** Siue quia si quid potestatis et gloriae post eius resurrectionem Ecclesiae donatum est, ipse dicitur accepisse tamquam caput in membris, id est in hominibus fidelibus. Vnde dictum est a propheta: «*Ascendens in altum captiuam duxit captiuitatem, accepisti dona in hominibus*<sup>r</sup>.» His et aliis compluribus modis dicta praecedentium patrum pius atque exercitati sensus lector et intellegere et aduersus haereticorum calumnias defendere potest; imperitus autem et arrogans, qui omne quod non intellexerit, non discere, sed condemnare festinat, necesse est ut conturbetur in talibus, et, si potuerit, alios quoque conturbet, dum rationem quam pro sua imperitia non potuit inuenire, etiam pro arrogantia dedignatur accipere.

**32.** Illud autem quis ferat, quod aliqui dicentes credere se nobiscum duas Christi esse naturas et Deum illum atque hominem non negantes, si audierint quod gratia sit Filius Dei, sic detestantur hoc uerbum, tamquam si de illo dicatur, qui Deus tantum non etiam homo sit. Sicut autem et natura filius est hominis propter ueram humanitatem, et dignatione filius est hominis propter ueram deitatem, ita etiam et natura Filius Dei est propter ueram deitatem et gratia Filius Dei est propter ueram humanitatem.

**33.** Si uero et secundum humanitatem natura Filius Dei dicatur, in illud Apollinaris inciditur, quod credidit Deum

dit qu'il fut glorifié et a reçu aussi la puissance au moment où cela fut entré dans la connaissance des croyants, comme nous disons aussi dans la prière: «*Que ton nom soit sanctifié*<sup>q</sup>», c'est-à-dire qu'il devienne saint dans la connaissance des fidèles.

**31.** Ou bien, si une part de la puissance et de la gloire a été donnée à l'Église après la résurrection, on dit que le Christ l'a reçue comme la tête parmi les membres, c'est-à-dire les hommes fidèles. C'est pourquoi le prophète a dit: «*Montant dans les hauteurs, il a emmené des captifs; tu as reçu des dons pour les hommes*<sup>r1</sup>.» Un lecteur pieux et d'intelligence exercée peut comprendre et défendre ainsi ou d'autres nombreuses façons les propos des Pères précédents contre les calomnies des hérétiques. Mais un lecteur inexpérimenté et arrogant, qui se hâte non d'apprendre mais de condamner tout ce qu'il ne comprend pas, sera nécessairement troublé par de tels propos et, s'il le peut, il en troublera d'autres aussi, car la raison qu'il n'a pu trouver à cause de son inexpérience, il ne condescend pas non plus à la recevoir à cause de son arrogance.

**32.** Mais qui supporterait que certains, alors qu'ils disent croire avec nous que le Christ est en deux natures et ne pas nier qu'il est Dieu et homme, s'ils entendaient dire qu'il est Fils de Dieu par grâce détesteraient ce mot, comme s'il était dit d'un être qui serait seulement Dieu et non aussi homme? Mais si, d'un côté, il est par nature fils de l'homme à cause de sa véritable humanité et fils de l'homme par grâce à cause de sa véritable divinité, il est aussi, de la même manière, Fils de Dieu par nature à cause de sa véritable divinité et Fils de Dieu par grâce à cause de sa véritable humanité.

**33.** Mais si on le dit Fils de Dieu par nature aussi selon son humanité, on tombe dans cette position d'Apollinaire qui a cru que Dieu le Verbe s'est fait une chair

q. Mt 6, 9 r. Ps 67, 19

1. La référence du CCL est erronée; lire: Ps 67, 19; le verset est cité d'après sa reprise en Ep 4, 8.

Verbum ex parte diuinae suae substantiae, quae tota  
ubique est et partiri non potest, carnem sibi fecisse. Quod  
si ueraciter duas dicunt eius naturas et ambae diuinae  
300 esse non possunt, quia diuinitatis una natura est, procul  
dubio, non quemadmodum secundum diuinitatem natura  
Filius Dei est, ita etiam secundum humanitatem natura  
Filius Dei est.

34. Si autem secundum humanitatem non est natura  
305 Filius Dei, necessario sequitur ut aut meritis, aut gratia  
sit Filius Dei; nulla uero eius merita praecesserunt, pro  
quibus secundum humanitatem fieret Filius Dei qui, ex  
quo esse coepit, non fuit aliud quam Filius Dei. Restat  
igitur ut secundum humanitatem gratia sit Filius Dei. Ob  
310 hoc beatus quoque Augustinus, praecipuus Catholicae fidei  
praedicator, scribens ad Prosperum et Hilarium de prae-  
destinatione sanctorum, et docens quod gratia Dei non  
secundum nostra merita detur, inter alia dicit :

35. *Est etiam praeclarissimum lumen praedestinationis*  
315 *et gratiae ipse saluator, ipse mediator Dei et hominum,*  
*homo Christus Iesus; qui ut hoc esset, quibus tandem suis,*  
*uel operum, uel fidei praecedentibus meritis natura*  
*humana quae in illo est comparauit? Respondeatur quaeso.*  
*Ille homo, ut a Verbo Patri coaeterno in unitatem personae*  
320 *assumptus Filius Dei Vnigenitus esset, unde hoc meruit?*  
*Quod eius bonum qualecumque praecessit? Quid egit ante?*  
*Quid credidit? \* Quid petiuit, ut ad hanc ineffabilem excel-*  
*lentiam perueniret?*

36. *Nonne faciente ac suscipiente Verbo ipse homo, ex*  
325 *quo esse coepit, Filius Dei unicus esse coepit? Nonne Filium*

à partir d'une partie de sa substance divine, elle qui est  
tout entière partout et ne peut se diviser. Et s'ils sont  
dans le vrai en disant qu'il a deux natures et qu'elles ne  
peuvent être toutes les deux divines, parce que la nature  
de la divinité est une, alors sans aucun doute il est Fils  
de Dieu par nature selon la divinité, mais d'une autre  
manière il n'est pas Fils de Dieu par nature selon  
l'humanité.

34. Or si selon l'humanité il n'est pas Fils de Dieu  
par nature, il s'ensuit nécessairement qu'il est Fils de Dieu  
ou par ses mérites ou par grâce. Mais aucun mérite par  
lequel il deviendrait Fils de Dieu selon l'humanité ne l'a  
précédé, lui qui, dès qu'il commença d'être, ne fut autre  
que Fils de Dieu. Il reste donc qu'il est Fils de Dieu par  
grâce selon l'humanité. Sur ce sujet, le bienheureux  
Augustin lui aussi, prédicateur principal de la foi catho-  
lique, en écrivant à Prosper et Hilaire sur la prédesti-  
nation des saints et leur enseignant que la grâce de Dieu  
ne nous est pas donnée selon nos mérites, dit entre  
autres choses ceci :

35. *Il est encore une autre lumière très claire de pré-*  
*destination et de grâce : c'est le Sauveur lui-même, le*  
*médiateur entre Dieu et les hommes, l'homme Jésus-Christ.*  
*Pour qu'il le soit, par quels mérites préalables, soit des*  
*œuvres soit de la foi, la nature humaine qui est en lui*  
*s'y est-elle préparée? Qu'on réponde, je le demande. Cet*  
*homme, assumé en unité de personne par le Verbe coéternel*  
*au Père pour devenir ainsi le Fils unique de Dieu, par où*  
*a-t-il mérité cela? Quel bien, de quelque nature qu'on le*  
*conçoive, a-t-il précédé en lui? Qu'a-t-il fait auparavant?*  
*Qu'a-t-il cru? Qu'a-t-il demandé pour parvenir à cette inef-*  
*fable excellence?*

36. *N'est-ce point par le Verbe qui le créait et l'assumait*  
*que cet homme, dès qu'il a commencé d'être, a commencé*  
*d'être Fils unique de Dieu? N'est ce pas le Fils unique de*

*Dei unicum femina illa gratia, plena concepit? Nonne de Spiritu sancto et uirgine Maria Dei Filius unicus natus est, non carnis cupidine, sed solo Dei munere? Numquid metuendum fuit ne, accedente aetate, homo ille libero*  
 330 *peccaret arbitrio? Aut ideo in illo non libera uoluntas erat, ac non tanto magis erat, quanto magis seruire peccato non poterat?*

37. *Nempe ista omnia singulariter admiranda, et alia si qua eius propria uerissime dici possint, singulariter in*  
 335 *illo accepit humana, hoc est nostra natura, nullis suis praecedentibus meritis. Respondeat hic homo Deo, si audet, et dicat: Cur non et ego? Et si audierit: «O homo, tu qui es qui respondeas Deo<sup>s</sup>?», 38. nec sic cohibeat, sed augeat impudentiam et dicat, quomodo audio: «Tu qui*  
 340 *es, o homo<sup>1</sup>?» Cum sim quod audio, id est homo, quod est et ille de quo ago, cur non sim quod et ille? At enim gratia ille talis ac tantus est. Cur diuersa est gratia, ubi natura communis est? Certe «non est acceptio personarum apud Deum<sup>u</sup>».*

39. *Quis, non dico Christianus, sed insanus haec dicat? Appareat itaque nobis in nostro capite ipse fons gratiae, unde secundum uniuscuiusque mensuram se per cuncta eius membra diffundit. Ea gratia fit ab initio fidei suae*  
 345 *homo quicumque Christianus, qua gratia homo ille ab initio suo factus est Christus.*

40. *De ipso Spiritu et hic renatus, de quo est ille natus; eodem Spiritu fit in nobis remissio peccatorum, quo Spiritu factum est ut nullum haberet ille peccatum. Haec se Deus esse facturum profecto praesciuit. Ipsa est igitur prae-*

*Dieu que cette femme pleine de grâce a conçu? N'est-ce pas le Fils unique de Dieu qui est né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie, non par la convoitise de la chair mais par le seul don de Dieu? Et devait-on craindre qu'avec l'âge, cet homme pût pécher par son libre arbitre? La volonté en lui n'était-elle pas libre, et même d'autant plus qu'il était plus incapable d'être esclave du péché?*

37. *Certainement tous ces dons particulièrement admirables et tous ceux encore dont on peut dire en toute vérité qu'ils lui sont propres, sa nature humaine, c'est-à-dire la nôtre, les a reçus par privilège singulier, aucun mérite de sa part ne les ayant précédés. Que l'homme réponde ici à Dieu, s'il l'ose, et dise: Pourquoi n'ai-je pas cela moi aussi? Et s'il entend: «O homme, qui es-tu pour discuter avec Dieu<sup>s</sup>?», 38. qu'il ne s'arrête pas mais pousse plus loin encore son impudence et dise: Que signifie ce que j'entends là: «Qui es-tu, ô homme<sup>1</sup>?» Si je suis ce que j'entends me dire: un homme, ce qu'est aussi celui dont je parle, pourquoi ne serais-je pas son égal? Or c'est par grâce qu'il est tel et si grand. Mais pourquoi la grâce est-elle différente là où la nature est la même? Assurément «il n'y a pas d'acceptation de personnes au regard de Dieu<sup>u</sup>».*

39. *Qui donc, je ne dis pas un chrétien, mais un fou, dirait cela? Que nous apparaisse donc, en notre Tête, la source même de la grâce, d'où elle se diffuse en tous ses membres selon la mesure propre à chacun. Car par cette grâce tout homme devient un chrétien, dès l'instant où il a commencé de croire, et c'est par cette grâce qu'est devenu homme le Christ, dès qu'il a commencé d'être.*

40. *L'Esprit par lequel le chrétien est re-né est l'Esprit par lequel lui est né; par le même Esprit se fait en nous la rémission des péchés, et par cet Esprit il s'est fait que lui est sans péché. Et tout cela, Dieu avait sûrement prévu qu'il l'accomplirait. Voilà ce qu'est la prédestination des*

355 *destinatio sanctorum, quae in sancto sanctorum maxime claruit; quam negare quis potest recte intellegentium eloquia ueritatis?*

41. Hunc itaque apostolicum uirum, docentem quod Christus secundum humanitatem, nullis praecedentibus  
360 meritis, ex quo esse coepit per Dei gratiam Filius Dei, unicus esse coepit, per quam etiam omnia singulariter admiranda singulariter in illo accepit humana, hoc est nostra natura; et cuius gratiae diuersitate factum est, ut  
365 talis esset ac tantus et non similis nostri, cum sit nobis natura communis; atque asserentem quod ea gratia fiat ab initio fidei suae homo quicumque Christianus, qua gratia homo ille ab initio suo factus est Christus; audeant isti, si possunt, haereticum dicere, audeant solita praesumptione damnare.

370 42. Et tunc uere discent quae sit pietas et constantia Ecclesiae Latinorum, quam Deus magisterio eius instituit atque firmavit, cum ab omnibus confestim anathematizati fuerint et tamquam putrida et morbida membra praecisi. Si igitur libet eos in pace quiescentium busta refodere et  
375 ossa corrodere mortuorum, in hoc adamantino uiro suos experiantur dentes, et cognoscent quod ita eis in ore frangentur, ut ultra neminem sub hac specie pietatis mordeant.

*saints, qui a brillé au plus haut point dans le Saint des saints. Pourrait-il la nier, celui qui comprend exactement le langage de la vérité?*

41. Cet homme apostolique a donc enseigné que le Christ selon l'humanité, sans mérites préalables, dès qu'il commença à être Fils de Dieu par la grâce de Dieu, il commença à être unique; c'est par cette grâce que la nature humaine, c'est-à-dire la nôtre, a reçu en lui de façon exceptionnelle tout ce qu'il faut admirer d'exceptionnel; et, par la différence de cette grâce, il est devenu tel et si grand et non semblable à nous, bien que sa nature soit commune avec la nôtre. Augustin affirmait aussi que la grâce qui fait de tout homme un chrétien dès qu'il a commencé de croire est la grâce qui a fait de cet homme le Christ dès qu'il a commencé d'être. Qu'ils osent donc eux, s'ils le peuvent, le dire hérétique, qu'ils osent le condamner avec leur présomption habituelle!

42. Et ils apprendront alors vraiment ce que sont la piété et la constance de l'Église latine que Dieu a instruite et affermie par son magistère, alors que les Latins furent souvent anathématisés par tous et coupés comme des membres gangrenés et malades. Si donc il leur plaît d'exhumer les restes de ceux qui reposent dans la paix et de ronger à nouveau les os des morts, qu'ils essaient leurs dents sur cet homme dur comme l'acier, et ils sauront qu'elles se briseront en morceaux dans leur bouche, si bien qu'ils ne puissent plus mordre personne sous couvert de piété.

## LIBER DECIMVS

**Cap. 1, 1.** Si quid mihi creditur, imperator, multum doleo praesentis mei operis sortem, de quo non tantum exspecto fructum, quantum suscepi laborem. Quid enim amplius tam multiplicibus documentis et rationibus  
5 persuadere mortalibus conor, quam ne praesumant esse iudices mortuorum? Hoc quippe nullius suasionis est indigens, nec in tali causa uellem tempus expendere, cuius nemo potest recuperare iacturam.

**2.** Sed enim cum uiderem quosdam sub falso propu-  
10 gnatorum nomine impugnare latenter Ecclesiam, et tamquam in eius purgationem, ut haereticos damnare quos illa semper habuit honoratos, tacendum mihi esse non credidi, ne illud inciderem quod Esaias dicit: « *Videte quia omnes excaecati sunt, nescierunt sapere. Omnes,*

## LIVRE X

### MALGRÉ DES ERREURS THÉODORE NE PEUT ÊTRE CONDAMNÉ

**Les soupçons des eutychiens contre le concile sont à rejeter**

**Chap. 1, 1.** S'il y a un point où l'on doit me croire, empereur, c'est que je m'afflige beaucoup du sort de mon œuvre présente dont je n'attends pas autant de fruits que j'ai fourni de travail. En effet, que ferais-je de plus, avec de si nombreux documents et arguments, pour persuader les mortels de ne pas s'arroger le droit d'être juges des morts? Certes il n'y là nul besoin de persuader et je ne voudrais pas dépenser dans une telle affaire un temps dont personne ne peut récupérer la perte.

**2.** Mais, comme j'en voyais certains [les acéphales], sous le faux nom de défenseurs, combattre sournoisement l'Église et, sous prétexte de la purifier, condamner comme hérétiques des hommes qu'elle a toujours honorés, j'ai pensé qu'il ne fallait pas me taire pour ne pas subir ce que dit Isaïe : « *Voyez que tous sont aveugles. Ils ne savent pas comprendre; ce sont tous des chiens muets qui ne peuvent*

15 *canes muti qui non potuerunt latrare, somniantes cubile, amantes dormire. Et canes improbi omnino, nescientes saturitatem, et sunt maligni nescientes intellectum; omnes suas vias exsecuti sunt, unusquisque secundum se<sup>a</sup>»;*  
 3. «*Videte quomodo perit iustus, et nemo animaduertit;*  
 20 *et uiri iusti tolluntur, et nemo considerat<sup>b</sup>.*» Putes hoc de praesenti causa proprie dictum. Quoniam uero non est eadem quaestionis responsionisque conditio, nec quod breuiter accusatur, continuo etiam excusari breuiter potest; sicut nec tanta maculandi ac uulnerandi est difficultas  
 25 quanta nos in abluendo medendoque consequitur, necesse nobis est aliquanto impensius agere, maxime scientes quam difficile reiciant obstinati quod temere semel assumpserint.

4. Sed opto, clementissime imperator, tam uestrae  
 30 modestiae quam uiris quibusque grauissimis, in quorum manus haec forte peruenerint, nimius uideri, quam ne pertinacia resistentium longitudinem mei sermonis excuset. Si enim nec tantis apud eos quod uolumus egerimus, prouidus magis inueniar quam prolixus.

35 5. Quamuis itaque in superioribus ostensum fuerit, quaedam ex dictis Theodori, pro quibus putatur a synodo Chalcedonensi debuisse damnari, ab Eutychnorum fautoribus esse corrupta; quaedam uero sanctorum patrum, quos et ipsi uenerari se dicunt, doctrinae similia, quamuis  
 40 et hoc fuerit demonstratum, quod idem Theodorus a praedictis sanctis patribus et superstes et post mortem magna fuerit praedicatione laudatus, quamuis postremo etiam dictorum eius euidentibus documentis manifeste claruerit, quod calumniose aduersariorum criminationibus impetatur.

I. a. Is 56, 10-11    b. Is 57, 1

1. Voir III, II (SC 478, p. 40-57), et aussi l'ensemble du livre IX sur les écrits de Théodore.

*aboyer, ils rêvent couchés, ils aiment dormir. Ce sont des chiens tout à fait malbonnêtes, ne connaissant pas la satiété. Ce sont des pervers incapables de comprendre. Tous ils ont suivi leurs propres chemins, chacun selon son avis<sup>a</sup>»;*  
 3. «*Voyez comment périt le juste et personne ne s'en inquiète; les hommes justes sont éliminés et nul n'y prend garde<sup>b</sup>.*» Sache que cela s'applique exactement à l'affaire présente. Mais la question et la réponse ne se présentent pas de la même façon : la où l'accusation est brève, la réfutation ne peut pour autant elle aussi être brève; de même il n'est pas difficile de salir et de blesser, mais plus difficile est le rôle qui nous échoit de laver et de guérir; il est nécessaire d'y passer plus de temps, surtout quand on sait combien difficilement les obstinés rejettent ce qu'ils ont accepté une fois avec témérité.

4. Mais je souhaite, très clément empereur, tant à votre modération qu'à tous les hommes très sérieux entre les mains desquels ces livres pourraient parvenir, de paraître trop abondant pour que l'obstination des résistants ne serve d'excuse à la longueur de mon discours. En effet, si nous n'agissons pas à leur égard aussi fortement que nous le voulons, on me trouvera prudent plutôt que prolix.

5. Assurément, on l'a déjà montré plus haut<sup>1</sup>, certains textes de Théodore – qui ont poussé à penser que le synode de Chalcédoine aurait dû le condamner – ont été corrompus par les partisans des eutychiens; et certaines pensées des saints Pères, qu'ils disent eux-mêmes vénérer, sont semblables aux siennes; on a aussi démontré que le même Théodore a été loué avec grands éloges par ces mêmes saints Pères et de son vivant et après sa mort; enfin par la suite il a aussi brillé de façon claire et évidente par des écrits sans ambiguïté, – ce qui lui vaut d'être atteint de façon calomnieuse par les accusations de ses adversaires.

45 6. Tamen quoniam religiosi lectoris intentio non tam purgationem Theodori, in quo status Ecclesiae non consistit, quam absolutam defensionem synodi Chalcedonensis exspectat, ostendere debemus, quomodo uel si culpabilia quaedam in libris Theodori iudicentur, reprehendenda synodus non sit, quod eum non damnauerit, cum ex epistula Ibae relegi laudes eius audiret, ut cognoscant Eutychiani quam inaniter dies noctesque in malignis consiliis ducant et tantis sumptibus quos in suos complices atque fautores expendunt, nihil efficiant.

55 7. Et nos igitur ponamus, ut dictum est, quod in libris Mopsuesteni Theodori quaedam reprehensibilia uideantur. Imprimis unde probari potest, quod hoc synodus Chalcedonensis cognouerit? Potuit enim fieri ut eam lateret, sicut et ipsos accusatores Ibae, quamuis calumniosos et  
60 pertinaces atque exercitatae malitiae latuit.

8. Nam cum saepe numero eundem Ibam ante Chalcedonense concilium in iudiciis episcopalibus accusarent, nihil ei de laude Theodori obicere tentauerunt. At enim aliud est si accusatorum, aliud si concilii notitiam fugisse  
65 dicatur. Sit aliud concedamus; sed num ideo necesse est ut concilium non latuisse firmetur? Quidquid dicant, quaecumque uerba multiplicent, etiam illud procul dubio concedetur, quoniam aliud est suspicari, aliud certa ratione monstrare quod hoc synodum non latuerit.

70 9. Nam puto quod isti pro suspicione sua nec ipsos Ibae accusatores dicerent latere potuisse, nisi rerum exitu uincerentur. Non ergo, uel si iudicanda fuisset illa synodus,

1. Cf. *Contra Mocianum* 28, où Facundus déclare, dans les débats avec Vigile, qu'il ne rompt pas la communion à cause de la condamnation de Théodore, bien qu'elle soit injustifiée.

2. Les § 5-6 ne forment qu'une seule phrase, bâtie sur le schème classique : *Quamuis... tamen*. Pour éviter cette longueur, la traduction remplace les subordinées concessives par des principales, tout en respectant la suite logique du raisonnement : « Assurément... Cependant... ».

6. Cependant, puisque la pensée attentive d'un lecteur religieux recherche non tant la justification de Théodore, qui ne concerne pas le statut de l'Église<sup>1</sup>, que la défense complète du synode de Chalcédoine, nous devons montrer comment, même si certains passages dans les livres de Théodore sont jugés répréhensibles, on ne doit pas blâmer le synode de ne pas l'avoir condamné lorsqu'il entendit lire ses louanges d'après la lettre d'Ibas; ainsi les eutychiens sauront combien vainement ils passent jours et nuits dans de mauvais complots, et n'arrivent à rien malgré la lourdeur des frais qu'ils engagent chez leurs complices et leurs partisans<sup>2</sup>.

7. Admettons donc, comme on l'a dit, que dans les livres de Théodore de Mopsueste certains passages semblent répréhensibles. D'abord comment peut-on prouver que le synode de Chalcédoine les connaissait? Il a pu se faire en effet qu'il n'en ait pas eu connaissance, tout comme les accusateurs d'Ibas, bien qu'ils fussent calomnieux, obstinés et experts en méchanceté.

8. En effet, alors qu'ils ont plusieurs fois accusé le même Ibas avant le concile de Chalcédoine devant les tribunaux épiscopaux, ils n'ont rien tenté d'objecter au sujet de la louange de Théodore. Mais, [dira-t-on], le cas des accusateurs est autre que celui de l'ignorance du concile. Qu'il soit autre, concédons-le; mais, est-il nécessaire pour autant d'établir que le concile n'ignorait pas? Quoi que disent [les eutychiens], quels que soient les mots qu'ils multiplient, on concèdera sans aucun doute qu'autre chose est soupçonner, autre chose démontrer de manière certaine que le concile n'ignorait pas.

9. En effet, je pense que ceux-ci, pour justifier leur soupçon, ne disent pas que les accusateurs eux-mêmes d'Ibas ont pu ignorer, sinon ils seraient démentis par la suite des faits. Donc, même si ce synode aurait dû être jugé, ce n'est pas à partir de ce soupçon, venant avant

ex suspicione, praesertim inimicorum, sed ex certis posset probationibus iudicari. Nam si suspiciones iudiciorum  
75 sententiam dicent, nihil omnino est quod non aliter atque aliter iudicetur.

**10.** Admodum uero bene prouisum est ut iudices non coniectores, sed cognitores potius uocaremus. At isti uolunt iudicari tantam synodum per tantos annos tanta uniuersalis Ecclesiae auctoritate firmatam et nihil quod cognoscamus, sed hoc solum afferunt, quod pro suo nos uelint arbitrio suspicari. Ergo si cupiunt ut cum illis hanc synodum ego quoque reprehendam, tale aliquid ad eam destruendam idoneum requirant ac proferant, quod tam  
85 certum mihi sit, quam certum mihi est esse me.

**11.** Videamus tamen quid hanc eorum suspensionem sequatur; et si uel ipsis Eutychianis conuenit, arguant quod non cum illis pariter suspicemur. Si enim credatur quod synodum Chalcedonensem latere non potuerit  
90 quaedam ex nomine Theodori scripta, quae Nestoriana dicuntur, quomodo credatur Ecclesiam latuisse, in cuius pace atque honore defunctus idem Theodorus? Et si propterea synodus Chalcedonensis iudicatur similia sapuisse Nestorio, quia Theodorum mortuum non condemnauit, quem interrogare uel corripere ante non potuit,  
95 quomodo prioris temporis Ecclesia non eadem quae Nestorius sapuisse firmabitur, quae illum, donec uiueret, inter clarissimos episcopos honorauit?

**12.** Cum uero dicitur Ecclesia Christi eadem quae  
100 Nestorius priore tempore sapuisse, procul dubio excusatur Nestoriana haeresis, si tamen iam dicatur haeresis, quando quisquis aliter sapit, ipse potius aduersus antiquam doctrinam noui dogmatis inuenitur assertor. Hoc est totum,

tout d'ennemis, mais à partir de preuves certaines qu'il aurait pu être jugé. En effet, si les soupçons dictent la sentence des jugements, il ne sert vraiment à rien de juger autrement et encore autrement.

**10.** Mais on veilla très exactement à ce que les juges ne soient pas des gens qui conjecturent mais des gens qui savent. Or ceux-ci veulent que l'on juge un si grand synode, confirmé durant tant d'années par la si grande autorité de l'Église universelle, et ils n'apportent rien que nous ne sachions mais seulement ce qu'ils voudraient nous faire soupçonner selon leur vouloir. Donc s'ils veulent qu'avec eux je blâme aussi ce synode, qu'ils recherchent et présentent pour sa condamnation une raison valable, telle qu'elle soit pour moi aussi certaine que m'est certaine ma propre existence.

**11.** Voyons cependant les conséquences de leur soupçon. Et si même cela convient aux eutychiens, qu'ils réfutent ce que nous soupçonnons en différence avec eux. En effet, si l'on croit que le synode de Chalcédoine n'a pas pu ignorer certains écrits portant le nom de Théodore qu'on dit nestoriens, comment croire que l'Église l'ignorait, dans la paix et dans l'honneur de laquelle ce même Théodore est mort? Et si on juge que le synode de Chalcédoine a la même pensée que Nestorius pour cette raison qu'il n'a pas condamné Théodore après sa mort, lui qu'il n'a pu interroger ou accuser avant, comment confirmera-t-on que l'Église de l'époque antérieure n'a pas eu la même opinion que Nestorius, elle qui, alors qu'il vivait, l'honora parmi les plus célèbres évêques?

**12.** Mais lorsqu'on dit que l'Église du Christ a eu la même opinion que Nestorius à une époque antérieure, on excuse sans aucun doute l'hérésie nestorienne – si cependant on parle encore d'hérésie – lorsque quelqu'un pense autrement; or lui-même se découvre plutôt comme l'auteur d'un nouveau dogme contraire à l'ancienne doc-

quod Eutychiani magno sumptu per suos potuerunt satellites obtinere. Sed o Nestorianorum miseranda felicitas, quibus Eutychianorum stipendiis militatur.

**13.** Porro cum Eutychiani Catholicam Ecclesiam ante Chalcedonense atque Ephesenum concilium de Nestorii dogmate accusare non possint, in cuius communione  
110 Theodorus episcopus est defunctus, nec sanctam synodum Chalcedonensem nisi impudenter poterunt accusare, quae contra ipsius Ecclesiae iudicium uenire non debuit, etiamsi accusatores Ibae episcopi aliquas de laude Theodori quaestiones mouerent.

**14.** Itaque si propterea dicunt prioris temporis Ecclesiam non esse culpandam, quae nec Theodorum, nec illa quae in libris eius reprehendenda sunt scripta damnauit, quoniam ea nesciuit, credant haec etiam synodum Chalcedonensem potuisse nescire. Si uero dicunt, quod eadem  
120 scripta quibus nunc abuti Nestorianos fecerunt, diuerso et meliori intellectu accipiebat Ecclesia in cuius communione defunctus est, Chalcedonensem quoque synodum credant quod ea similiter meliore acceperit intellectu.

**15.** Et haec quidem magnae synodi purgationi sufficienti, quibus in causa Theodori non minus quam anterior Ecclesia defendi potest, quae nequaquam ab Eutychianis de Nestoriano dogmate accusari ante Nestorium potest. Sed quia contenti non sumus prosternere tantum stultissimam ipsorum Eutychianorum superbiam, quae saepe  
130 deiecta contra tantorum sacerdotum Christi sententiam adhuc erigitur, uerum etiam conculcare atque conterere, quid nobis amplius post hanc plenam defensionem abunde et ad cumulum proferamus?

trine. Voilà tout ce que les eutychiens ont pu obtenir à grand frais grâce à leurs auxiliaires. Mais, ô félicité lamentable des nestoriens pour lesquels on milite aux frais des eutychiens!

**13.** D'ailleurs, comme les eutychiens n'ont pas pu, avant les conciles de Chalcédoine et d'Éphèse, accuser du dogme de Nestorius l'Église catholique, dans la communion de laquelle l'évêque Théodore est mort, ils ne peuvent pas non plus, sinon avec impudence, accuser le saint synode de Chalcédoine, qui ne devait pas s'opposer au jugement de l'Église elle-même, bien que les accusateurs de l'évêque Ibas aient soulevé quelques questions au sujet de la louange de Théodore.

**14.** Ainsi donc, si pour cette raison ils disent non coupable l'Église de l'époque antérieure qui n'a condamné ni Théodore ni ce qui dans ses livres est répréhensible, parce qu'elle ne les a pas connus, ils doivent croire aussi que le synode de Chalcédoine a pu ne pas les connaître. Mais s'ils disent que ces mêmes écrits, dont ils ont fait que les nestoriens abusent maintenant, l'Église dans la communion de laquelle il est mort les recevait avec une compréhension différente et meilleure, ils doivent croire aussi que le synode de Chalcédoine les a reçus de façon semblable, dans une compréhension meilleure.

**15.** Ces réflexions suffisent pour innocenter le grand synode; dans la cause de Théodore, il peut être défendu, et tout autant l'Église antérieure que les eutychiens ne peuvent en aucune façon accuser de nestorianisme avant Nestorius. Et puisque nous ne nous sommes pas contenté seulement de terrasser l'orgueil très stupide des mêmes eutychiens, qui, souvent abattu, se dresse encore maintenant contre l'avis de tant d'évêques du Christ, mais l'avons aussi foulé aux pieds et broyé, que pourrions-nous dire de plus après cette pleine défense suffisante et même surabondante?

16. Nam credibilius affirmatur quod doctrina Theodori,  
 135 cum haberetur in scripto, latere potuit Chalcedonense  
 concilium, quam temporis prioris Ecclesiam, in qua, sicut  
 ostenditur, semper etiam uoce propria disputabat. Beatus  
 quippe Iohannes Antiochenus et Orientale concilium  
 dicunt, quod ex expositionibus quas in omnibus Ecclesiis  
 140 Orientalibus faciebat et quibus in regia ciuitate ualde esse  
 comprobatus apparet, in conspectu sacerdotum, et impe-  
 ratorum, et populorum rectus inuentus est.

17. Facilius quoque uidetur et promptius, ut Ecclesiae  
 precedente iudicio, a quo doctissimus semper est habitus,  
 145 etiam synodus Chalcedonensis de illo bene sentiret, quam  
 ut ipsa temporis prioris Ecclesia nullius iudicio praece-  
 dente, spontaneo motu eius dicta melius interpretata susci-  
 peret. Ad ultimum temere nimis et impie, nulloque ad  
 hoc exemplo ducente, synodus damnaret in Ecclesiae  
 150 communione sine querela defunctum; prudenter autem  
 ac religiose, multisque praecedentibus exemplis, Ecclesia  
 uiuentem quando et corrigere posset, si necessarium  
 uideretur, in examen adduceret.

18. Certum est igitur quod amentes Eutychniani uel  
 155 Acephali, cum nesciunt quid loquantur, calumniis quibus  
 impetunt Chalcedonense concilium, fidem magis Ecclesiae  
 quae fuit ante Nestorium crimentur, in cuius se  
 mentiuntur communione mansisse. Vnde nos quoque non  
 sine antiqui temporis Ecclesia ipsum Chalcedonense  
 160 concilium contra calumnias eorum defendimus.

19. Et ideo, uel si concedatur quod eadem prioris

16. En effet, il est plus crédible d'affirmer que la doc-  
 trine de Théodore, quoiqu'elle fût mise par écrit, a pu  
 être ignorée par le concile de Chalcédoine, mais non par  
 l'Église de l'époque antérieure dans laquelle, comme on  
 l'a montré, il exposait aussi sa pensée de sa propre voix.  
 Le bienheureux Jean d'Antioche et le concile d'Orient  
 disent en effet que, à partir des exposés qu'il faisait dans  
 toutes les Églises orientales, et de ceux pour lesquels il  
 paraît avoir reçu pleine et entière approbation dans la  
 cité impériale, il fut trouvé juste dans sa foi auprès des  
 évêques, des empereurs et des peuples<sup>1</sup>.

17. Il semble aussi plus facile et plus rapide de dire :  
 selon le jugement précédent de l'Église qui l'a toujours  
 considéré comme très savant, le synode de Chalcédoine  
 aussi aurait pensé du bien de lui ; plutôt que ceci : l'Église  
 elle-même de l'époque antérieure, sans jugement pré-  
 cédent, d'un mouvement spontané, aurait soutenu ses  
 dires interprétés dans un meilleur sens. Enfin il serait trop  
 téméraire et impie, car il n'y a aucun exemple de ce  
 genre, de condamner un homme mort sans querelle dans  
 la communion de l'Église. Mais prudemment et religieu-  
 sement et d'après de nombreux exemples précédents,  
 l'Église l'aurait soumis à un examen de son vivant quand  
 il pouvait encore se corriger, si cela semblait nécessaire.

18. Il est donc certain que les eutychiens ou les acé-  
 phales dans leur folie, alors qu'ils ne savent de quoi ils  
 parlent, avec les calomnies par lesquelles ils attaquent le  
 concile de Chalcédoine, accusent davantage la foi de  
 l'Église qui a précédé Nestorius, tout en prétendant men-  
 songèrement qu'ils sont restés dans sa communion ; c'est  
 pourquoi nous aussi, sans négliger l'appui de l'Église de  
 l'ancien temps, nous défendons le concile de Chalcédoine  
 lui-même contre leurs calomnies.

19. Et pour cette raison, même si l'on concède que  
 cette même Église de l'époque antérieure, ou par la suite

1. Cf. II, II, 11, et VIII, I, 3 où la lettre de Jean d'Antioche est citée.

temporis Ecclesia, siue postea synodus Chalcedonensis, cognouerint quae in libris Theodori reprehensibilia iudicantur, nec amplius interpretari potuerunt, cur etiam sic  
 165 arguantur quod Theodorum non condemnauerint, cum potuerint credere quod haec ab haereticis in libros eius fuerint immissa, quemadmodum Theodorus ipse conquestus est?

**20.** Sic enim dicit in principio cuiusdam sui operis cui  
 170 titulum dedit *De Apollinario et eius haeresi*: *Ante xxx enim iam hos annos de incarnatione domini codicem conscripsimus usque ad xv millia uersuum pertingentem, in quo Arii et Eunomii de hac re delicta, nec non etiam Apollinarii uanam praesumptionem, per totum illud opus*  
 175 *examinauimus, ut nihil, sicut mea fert opinio, praeterirem ex his quae et ad firmitatem ecclesiasticae orthodoxiae pertinerent et ad conuincendam eorum impietatem.*

**21.** *Sed hi qui omnia facillime praesumunt, et praeterea rursum ab Apollinario, qui princeps huius haeresis fuerat, instituti, omnibus quidem similiter sentientibus opus nostrum manifestum fecerunt, si quo modo aliqua inuenirent ualentia ad conuincendum ea quae in eo sunt scripta. Quoniam uero nullus contra certamen scriptis suscipere praesumebat, imitati sunt infirmos athletas et*  
 180 *callidos, qui, dum non possunt contra fortiores certare, insidiis eos et machinamentis quibus possunt conantur euertere.*

**22.** *Scripserunt enim ipsi inter se procul dubio quaedam inepta, quae a nobis umquam minime dicerentur. Denique*  
 190 *haec ipsa in medio nostrorum scriptorum in quadam parte interposuerunt et suis familiaribus demonstrauerunt, aliquando autem et nostris, qui per facilitatem suam omnia pronis animis audiebant; et hoc quasi documentum, sicut putabant, nostrae impietatis uidentibus praebebant.*

I, 170-214 THEOD. MOPS. *De Apollinario et eius haeresi* (opus periit),

le synode de Chalcédoine, ont connu ce qu'on juge répréhensible dans les livres de Théodore mais n'ont pas pu les interpréter plus largement, pourquoi les accuseraient-ils aussi de ne pas avoir condamné Théodore alors qu'ils pouvaient croire que ces paroles avaient été introduites dans ses livres par des hérétiques, comme Théodore lui-même s'en est plaint?

**20.** En effet, au début d'une de ses œuvres qu'il a intitulée *Au sujet d'Apollinaire et de son hérésie*, il dit : *En effet, voilà trente ans déjà nous avons rédigé un écrit sur l'incarnation du Seigneur, d'une longueur de quinze mille lignes, dans lequel nous avons examiné à travers tout l'ouvrage la vaine présomption d'Arius et d'Eunome, fautifs sur ce point, sans oublier celle d'Apollinaire, de sorte que je n'ai rien omis à mon avis de ce qui pourrait affermir l'orthodoxie de l'Église et les convaincre de leur impiété.*

**21.** *Mais ceux qui font des conjectures sur tout avec la plus grande facilité, instruits en outre par Apollinaire, qui avait été le chef de cette hérésie, ont fait connaître notre œuvre à tous ceux qui ont même opinion, si en quelque manière ils pouvaient trouver des textes aptes à dénoncer ce qui s'y trouve écrit. Mais parce que personne n'osait entreprendre contre eux un combat par des écrits, ils ont imité les athlètes faibles et rusés qui, quand ils ne peuvent gagner contre des plus forts, s'efforcent de les gêner par des embûches et des tricheries autant qu'ils le peuvent.*

**22.** *En effet, ils ont écrit eux-mêmes, entre eux sans doute, quelques inepties que nous n'aurions jamais dites. Ensuite ils les ont placées quelque part au milieu de nos écrits et ils ont convaincu leurs familiers, parfois aussi les nôtres qui, par faiblesse, écoutaient tout d'un esprit bienveillant; et ils les présentaient comme une preuve de notre impiété, selon leur avis, à ceux qui les voyaient.*

ex Theodreti *Apologia*, cf. ABRAMOWSKI, *Reste*, p. 64; DEVREESSE, *Théodore de Mopsueste*, p. 48-50; cf. IX, iv, 4, p. 172, n. 1.

195 **23.** *Vnum autem ex his scriptis erat, duos filios dicere. Sic enim nos fecerunt in hoc opere dicentes, quod oporteat putare et dicere duos filios, et uehementer nos istum sermonem defendere, dum nos in illa scriptura manifeste diceremus, quod non oporteat duos filios dicere. Necessse*  
 200 *erat ergo, non solum inepta, sed etiam infirma illa scripta audientibus apparere, quoniam neque firma ratione, neque conuenienti hoc possibile erat ostendi: et ab illis idcirco infirmius erat conscriptum, quatenus ille qui scripserat facilius inde conuinci potuisset.*

205 **24.** *Vnus ergo ex nostris propter multam facilitatem haec nostra esse credidit scripta et huius rei gratia dignus fide ab illis creditus est qui ista perlegeret et renuntiauit nobis ea quae fuerant scripta. Cum igitur audissemus, culpauimus quidem illum, quod contra nos dictis sermo-*  
 210 *nibus credidisset et de his rebus, quas saepius et in Ecclesia et priuatim dicentes nos audiuit, cum fideliores scriptis nostram uocem iudicare debuerit, ad documentum nostrae sententiae, quam in dogmatibus uotum nostrum est conse-*  
*ruare.*

215 **25.** *Accepisti, clementissime imperator, quo liore semper et qua fallacia institutores Eutychnorum Synu-*  
*siastae insidiati fuerint dictis Theodori et quo modo tentauerint leuissimorum Catholicorum mentes a doctrina eius auertere, ut non solum praeue interpretarentur ea,*  
 220 *quae ille recto sensu docebat obuius eorum stultitiae, uerum etiam libros eius interposita falsitate corrumpent.*

**26.** *At ille hinc uel eorum malitiam, uel facilitatem Catholicorum fiducialiter arguebat, quod palam praedicaret in Ecclesia Christi quae sanae doctrinae congruerent, et*

**23.** Or un de ces écrits contenait l'affirmation de deux fils. Ainsi en effet ils nous ont fait dire dans cette œuvre qu'il convenait de penser et de dire deux fils, et ils ont affirmé avec véhémence que nous avons défendu cette opinion, alors que dans notre texte nous disons clairement qu'il ne faut pas affirmer deux fils. Il était donc nécessaire que ces écrits apparussent non seulement ineptes mais aussi insuffisants à ceux qui les entendaient; en effet, il n'était pas possible de démontrer ce point ni par une raison solide ni par une raison de convenance; ils avaient bien sûr produit un écrit d'autant plus faible que l'accusation contre son auteur en devenait d'autant plus facile.

**24.** Or l'un des nôtres, avec une grande légèreté, a cru que ces écrits étaient de nous et, pour cette raison on l'a cru digne de foi parce qu'il les avait lus, et il nous a rapporté ce qui s'y trouvait écrit. Donc, lorsque nous l'avons entendu, nous l'avons blâmé parce qu'il avait fait crédit à des paroles prononcées contre nous, sur des sujets dont assez souvent, à la fois dans l'Église et en privé, il nous avait entendu parler; il aurait dû pourtant juger notre parole plus fidèle à nos écrits comme document de notre opinion, elle dont notre vœu est de la maintenir dans les dogmes.

**25.** Tu as appris, très clément empereur, avec quelle jalousie toujours et quelle fausseté les maîtres synousiastes des eutychiens ont piégé les écrits de Théodore, et de quelle manière ils ont tenté de détourner de sa doctrine les esprits des catholiques trop légers: non seulement ils interprètent en mal ce que lui au contraire avait enseigné dans un sens droit, allant au devant de leur stupidité, mais encore ils corrompent ses livres en y intercalant des faussetés.

**26.** Mais lui montrait en toute confiance leur malice et la légèreté des catholiques; il prêchait en public dans l'Église du Christ des sermons conformes à la saine

225 uox eius fideliter scriptis esset ad documentum suae  
sententiae. Absentis enim scripta, quae corrumpi ab  
inimicis Ecclesiae possent, uocis eius testimonio praeferri  
non debuerunt.

27. Quid ergo, si uel Ecclesia illius temporis, uel  
230 postmodum synodus Chalcedonensis, cognoscens ea pro  
quibus culpatur Theodorus quasi magister Nestorii, nec  
melius interpretari ualens, ut eum non condemnaret,  
credidit ab haereticis in libros eius immissa? Numquid  
debet haec pia credulitas haeresis crimini deputari, cum  
235 hinc et ipse Theodorus conqueratur et alia eius multa et  
euidencia scripta demonstrant, quantum longe fuerint ab  
errore Nestorii? Quod si dicunt aliqui credi non debeat  
Theodoro, quoniam mentitus est Apollinaristas quaedam  
haeretica in eius libros immisisse; nam ipse male rapuit,  
240 quod illis uoluit imputari; non ego pertinaciter contra  
contendam, sed adhuc concedam eis suspicari quod  
uolunt.

28. Illud interea manifeste uerum est, illud negari non  
poterit, quod ea Theodorus sua non esse testatus est.  
245 Arguendus itaque fuisse dicatur, si mentitus ostenditur,  
quod posteaquam resipuit, licet prudenter acquieuerit  
ueritati, errores tamen aliquando suos erubuit humiliter  
confiteri. Ceterum et mentitus non iuste diceretur haere-  
ticus, qui quocumque modo suis renuntiauit erroribus.

250 29. Scribens etiam ad Cerdonem super expositione  
psalmodum, sicut tertio libro memorauimus, idem  
Theodorus dicit: *Non quantam oportuerat habuimus circa  
istam rem diligentiam. Passi enim sumus quaecumque*

doctrine et sa voix était fidèlement transcrite dans ses  
écrits comme documents de son enseignement. Les écrits  
d'un absent en effet, qui pouvaient avoir été corrompus  
par les ennemis de l'Église, ne devaient pas être préférés  
au témoignage de sa propre parole.

27. Que penser du fait que l'Église de ce temps – ou  
par la suite le synode de Chalcedoine – connaissant les  
textes qui pouvaient faire accuser Théodore comme maître  
de Nestorius et restant incapable de mieux les interpréter,  
pour ne pas le condamner, a cru qu'ils avaient été intro-  
duits par les hérétiques dans ses livres? Cette pieuse cré-  
dulité doit-elle être accusée d'hérésie alors que Théodore  
lui-même se plaint de ce fait et que d'autres écrits de  
lui, nombreux et évidents, démontrent à quel point ils  
s'éloignaient de l'erreur de Nestorius? Certains disent qu'on  
ne doit pas croire Théodore parce qu'il a menti en  
accusant les apollinaristes d'avoir glissé certains traits héré-  
tiques dans ses livres, car il leur aurait lui-même ravi  
pour leur nuire ce qu'il voulait qu'on leur impute; là-  
dessus, je me refuserai, moi, à les contredire avec  
obstination, et je leur concéderai même de soupçonner  
tout ce qu'ils veulent.

28. De toute façon, il est manifestement vrai et on ne  
pourra nier que Théodore a attesté ne pas être l'auteur  
de ces textes. Qu'on le dise sujet au reproche, si on  
prouve qu'il a menti, du fait qu'après s'être corrigé, bien  
qu'il se soit accordé prudemment à la vérité, il a rougi  
cependant parfois d'avouer humblement ses erreurs. Du  
reste, même s'il avait menti, il ne serait pas justement  
appelé hérétique, puisque de toute façon il a renoncé à  
ses erreurs.

29. Écrivant aussi à Cerdon à propos du commentaire  
sur les Psaumes, comme nous l'avons rappelé dans le  
troisième livre<sup>1</sup>, le même Théodore dit: *Je n'ai pas déployé  
à ce sujet un soin aussi grand qu'il aurait fallu. En effet,*

1, 252-258 THEOD. MOPS. *De allegoria et historia ad Cerdonem, ex  
Theodoretii Apologia* (cf. ABRAMOWSKI, *Reste*, p. 64); cf. PEL. *Def. III*  
(éd. Devreesse, p. 4).

1. Cf. III, vi, 14 (SC 478, p. 107).

*incipientes, ut euenit, in imperitia scribendi constituti.*  
 255 *Siquidem et multas immutationes illo tempore quae nostra sunt susceperunt; quas non est praesentis temporis enarrare, ex qua causa magis neglegenter a nobis composita sunt plurima et maxime illa quae prima sunt.*

30. Si ergo uel anterior Ecclesia, uel posterior synodus  
 260 Chalcedonensis, ex his plurimis quae per imperitiam neglegenter a se composita fatetur, credidit esse quae in eius libris meliori sensu interpretari non potuit; errori cohibuisse dicenda est, quod eum pro his in quibus ignorantiam et neglegentiam suam sponte culpauit, non  
 265 iudicauit haereticum, et pro ceteris inculpabilibus credidit esse laudatum?

**Cap. II, 1.** Est et aliud nimirum multo fortius, quod nobis ad defensionem susceptae causae proficiat. Nam sanctus Iohannes Antiochenus arguens litteris suis Nestorium quod beatam Mariam matrem Dei negaret et  
 5 ut hoc confiteretur exhortans, post aliqua dicit: *Si uideretur autem, etiam boni exempli opportune uos commemorabo, cuius te meminisse uolo, sanctissime frater. Neque enim tempus multum est ex quo apud nos contigit ut obliuioni forsitan mandaretur.*

10 **2.** *Recordaris enim certe beati Theodori episcopi in expositione dicentis aliquid quod recte dici non putaretur, tibi ipsi primo, qui fiduciam in illo tempore habebas, deinde etiam omnibus audientibus. Et qualiter ille, sentiens laesionem et perturbationem quam non minime diuulgatio*  
 15 *illius dicti excitauerat et intellegens quia perturbatio faciat discordiam, magis autem et contradictionem et conten-*

II, 5-28 IOH. ANT. *Ep. ad Nestorium*; gr. Conc. Chalc. Coll. Vatic. 14 (ACO I, I, p. 94-95); lat. Coll. Casin. 19 (ACO I, III, p. 45).

1. A cette époque, Théodore et Nestorius étaient prêtres de l'Église d'Antioche.

*j'ai subi ce qui arrive à tous les débutants, sans expérience dans l'art d'écrire. C'est pourquoi mes ouvrages de cette époque ont subi de nombreux changements, qu'il n'est pas le moment de rappeler, parce que j'ai plusieurs fois composé de façon très négligente et en particulier mes premiers écrits.*

30. Si donc, soit l'Église antérieure – ou plus tard le synode de Chalcédoine –, à partir de ces nombreux textes qu'il avoue avoir écrits avec maladresse et négligence, a cru trouver dans ses livres des paroles qu'elle n'a pu interpréter dans un meilleur sens, on doit croire qu'elle a empêché, à cause des paroles où il a spontanément avoué son ignorance et sa négligence, l'erreur de le juger hérétique; et elle a cru qu'il était loué pour ses autres paroles irréprochables.

**Théodore a une fois corrigé publiquement ses paroles**

**Chap. II, 1.** Il existe aussi un autre argument assurément bien plus efficace pour nous servir dans la défense de cette cause que nous soutenons. De fait saint Jean d'Antioche, reprochant à Nestorius dans sa lettre de nier que la bienheureuse Marie était mère de Dieu et l'exhortant à confesser ce point de foi, dit après quelques paroles: *Si tu le permets, je te rappellerai opportunément un bel exemple, dont je veux que tu te souviennes, frère très saint. Il n'y a pas si longtemps que la chose s'est produite chez nous pour qu'elle soit tombée dans l'oubli.*

**2.** *Tu te souviens sûrement que le bienheureux évêque Théodore a dit dans un exposé une parole qui ne paraissait pas juste, à toi-même d'abord qui à ce moment avais sa confiance<sup>1</sup>, et ensuite à tous les auditeurs. Et comment, s'étant rendu compte du dommage et du trouble non négligeable qu'avait causé la divulgation de sa parole, ayant aussi compris que le trouble produirait la division, et plus*

tionem hominum amantium ex quibuscumque rebus occasionem inquirere huc atque illuc diuidi et contentionibus augere scintillam scandali quae paruula uidebatur, quod  
 20 etiam nunc apud uos contigit; quemadmodum fortissimus ille exurgens non post multos dies, illud quod ab eo dictum erat, ad utilitatem Ecclesiae sine confusione correxit, et corrigens statim contriuit murmur uel accusationem quae aduersus eum fuerat facta.

25 3. Nequaquam iudicans turpe aliquid esse corrigere, et hoc scientibus quidem omnibus, quia neglegenter et minus caute ab eo fuerat dictum, excipientibus autem continuo correctionem. Porro totum hoc arrogantiam confundit illorum qui se diligentiores et sapientiores antiquissimis  
 30 patribus iactant, dicentes quod illius temporis Ecclesia neglegenter et insipienter audiebat Theodorum disputantem, ut eum non argueret in quibus ab ipsis arguitur.

4. Quod absit a pietate synodi Chalcedonensis ut hoc diceret aut crederet; absit, inquam, ut hoc crederet,  
 35 Ecclesiam Christi, si Theodorus, ut dicitur Nestoriani auctor esset erroris, blasphemias ab eo dictas in Christum uel non intellegere, uel neglegere potuisse, cum illud, quod non blasphemum et haereticum fuit, sed quod recte dici non putaretur, sicut Iohannes Antiochenus testatur, non  
 40 minimam perturbationem excitauerit, nec ante sedata sit quam fortissimus ille exurgens non post multos dies, illud quod ab eo dictum erat ad utilitatem Ecclesiae, sine confusione corrigere.

5. Et reuera magnae fortitudinis fuit ut seipsum interpretaretur, calcare gloriam magisterio longi temporis acquisitam et ad emendationem dicti sine confusione

encore l'opposition et le conflit – entre des hommes qui aiment saisir çà et là, sur n'importe quel sujet, l'occasion de se diviser et de se combattre, pour attiser une étincelle de scandale qui semblait faible, ce qui s'est produit encore maintenant chez vous –, comment cet homme très courageux, s'étant repris peu de jours après, pour le bien de l'Église corrigea sans ambiguïté ce qu'il avait dit et, en le corrigeant aussitôt, élimina les murmures et l'accusation qui s'étaient élevés contre lui.

3. Il n'estimait absolument pas honteux de se corriger; tous reconnurent qu'il avait parlé avec négligence et sans précaution suffisante, et ils acceptèrent aussitôt sa rétractation. Assurément, tout cela confond l'arrogance de ceux qui se vantent d'être plus diligents et plus sages que les anciens Pères, en disant que l'Église de ce temps écoutait avec négligence et sans sagesse les exposés de Théodore, et ne l'accusait pas sur des points qu'ils accusaient eux-mêmes.

4. Qu'il soit loin de la piété du concile de Chalcedoine de dire ou de croire cela; loin, dis-je, de croire que l'Église du Christ – si Théodore, comme on le dit, était l'initiateur de l'erreur de Nestorius – ou n'a pas compris ou a pu négliger les blasphèmes dits par celui-ci sur le Christ; de fait, il ne s'agissait ni d'un blasphème ni d'un propos hérétique, mais d'une opinion qu'on ne pensait pas énoncée correctement, comme Jean d'Antioche l'atteste; elle provoqua un trouble non négligeable qui ne s'apaisa pas avant que cet homme très courageux, se reprenant quelques jours après, n'ait corrigé sans ambiguïté, pour le bien de l'Église, ce qu'il avait dit.

5. Et en vérité ce fut la preuve d'un grand courage que de s'expliquer lui-même et de fouler aux pieds la gloire acquise par un magistère d'une si longue durée et de s'abaisser jusqu'à corriger sa parole sans ambiguïté; d'autant plus que, s'appuyant sur la conscience que les

descendere, maxime cum fretus conscientia, quia non sicut putabatur hoc dixerat, facile posset audientium parvipendere laesionem, quam tamen diu non passus est tradi, quia cito pudoris victor non post multos dies offensionem properavit auferre solo sermone contractam.

6. Non enim ait Iohannes a Theodoro prae aliquid intellectum, aut saltem neglegenter animaduersum, sed potius neglegenter et minus caute ab eo dictum, tamquam de illo loquens qui non rerum intellegentia fuerit praeuus, sed sermone in hoc minus accommodus. Huic itaque sancti Iohannis testimonio quo Nestorium redarguit, quomodo synodus religiosa non crederet? Non solum quod tantus fuerit idem Iohannes, uerum etiam quod Nestorio scribens, quem ad correctionem inuitabat exemplo fortissimi uiri et humanae gloriae contemptoris Theodori, non eum posset ita confidenter suae conscientiae testimonio commonere de recenti facto, quod non solus ipse Nestorius, uerum et Antiochena omnis Ecclesia recordari facillime poterat, nisi de manifesta rei ueritate praesumptus.

7. Nam neque sine tractatu aliorum ad suum concilium pertinentium sacerdotum, Antiochenus antistes de noui dogmatis assertionem corripere palam Constantinopolitanum episcopum posset. Tanto uero testimonio sancta synodus credens, quomodo Theodori memoriam ueluti haeretici reiciendam ab Ecclesia iudicaret, in cuius pace ille defunctus est et cuius pacem sic dilexit, ut gloriam suae auctoritatis non erubesceret eius offensioni postponere?

8. Cur autem hanc offensionem incurrerit, praedictus sanctus Iohannes docuit dicens quoniam dixit aliquid quod

paroles dites n'étaient pas conformes à sa pensée, il pouvait facilement faire peu de cas de l'offense des auditeurs; or il ne souffrit pas longtemps d'en être la cause puisque, vite vainqueur de sa honte, il se hâta d'enlever peu de jours après l'offense provoquée par sa parole.

6. Jean ne dit pas en effet que Théodore a compris de travers ou du moins considéré avec négligence quelque point, mais plutôt qu'il a parlé avec négligence et sans précaution, comme s'il s'agissait d'un homme dont la pensée n'était pas fautive en ce qui concerne l'intelligence des choses, mais dont l'expression était moins appropriée à leur sujet. C'est pourquoi, comment le religieux synode ne croirait-il pas au témoignage de saint Jean dans lequel il argumente contre Nestorius? Non seulement à cause de l'importance de saint Jean mais aussi parce que, dans sa lettre à Nestorius, il l'invitait à se corriger par l'exemple d'un homme très courageux et plein de mépris pour la gloire humaine, Théodore; il n'aurait pu le renvoyer ainsi sans crainte au témoignage de sa propre conscience, sur un fait récent que non seulement Nestorius lui-même mais aussi toute l'Église d'Antioche pouvaient facilement se rappeler, s'il n'avait pas été convaincu de la vérité manifeste de ce fait.

7. En effet, sans la consultation des autres évêques, membres de son propre concile, l'évêque d'Antioche n'aurait pu accuser ouvertement l'évêque de Constantinople<sup>1</sup> d'établir un dogme nouveau. Mais, se fiant à un tel témoignage, comment le saint synode pouvait-il juger que la mémoire de Théodore devait être rejetée comme celle d'un hérétique par l'Église dans la paix de laquelle il est mort, et dont il aime la paix au point de ne pas rougir de faire passer la gloire de sa propre autorité après le risque de l'offenser?

8. Comment il courait le risque de cette offense, le même saint Jean nous l'a appris en expliquant que

1. Il s'agit de Nestorius, devenu évêque de Constantinople en 428.

recte dici non putaretur, offensionis causam magis in existimatione constituens, quod eius facilis et continuo subsecuta correctio demonstravit.

80 **9.** Ex ipsa uero correctione, qua melius semetipsum interpretatus est, siue Ecclesia quae illum disputantem audiebat, siue postea sancta Chalcedonensis synodus, non illa solum dicta quae tunc audientes offenderant, sed quaeque similia eiusdem Theodori debuit aestimare. Quod  
85 si etiam contra testimonium sancti Iohannis, non per incautelam et negligentiam uerbi, sed per intelligentiae prauitatem, dicatur audientes offendisse Theodorus; nec ita posset correctus, uel ab illius aetatis Ecclesia, uel a sancta synodo haereticus iudicari.

90 **10.** Iacobus apostolus dicit : « *Nolite plures magistri fieri, fratres mei, scientes quoniam maius iudicium sumitis. In multis enim offendimus omnes*<sup>a</sup>. » Cum igitur omnes offendamus in multis, cur non omnes sumus haeretici, nisi quia non offensio, sed pertinax offensionis defensio,  
95 facit haeticum?

**11.** Similiter autem confiteor amplius me et multum amplius in hoc sancti Iohannis Antiocheni testimonio, quam in ceteris, uel ipsius, uel aliorum patrum testimoniis, delectari atque congratulari Theodoro. Nam in illis iam  
100 dudum memoratis, quibus ostenditur quanta doctrinae eius fuerit celsitudo, gaudeo quidem, sed noui hoc esse illi commune cum multis.

**12.** In hoc autem quod manifesta cordis eius humilitas intimatur et acquisitae gloriae pro fraterna offensione  
105 contemptus, paucos admodum socios ei reperio. Multos

Théodore a prononcé des paroles dont on pouvait penser qu'elles n'étaient pas formulées correctement et en situant plutôt l'affaire de l'offense dans l'interprétation de ses paroles, ce qu'a prouvé la correction facile et immédiate qui a suivi.

**9.** Et c'est à partir de cette correction par laquelle lui-même donnait une meilleure interprétation à sa pensée, que l'Église qui entendait son exposé – et aussi dans la suite le saint synode de Chalcedoine – a dû juger non seulement ces paroles qui avaient alors offensé les auditeurs mais aussi d'autres paroles semblables du même Théodore. Et même si, contre le témoignage de saint Jean, on dit que Théodore a offensé ceux qui l'écoutaient non pas à cause de la maladresse et de la négligence des termes mais par dépravation de sa pensée, il ne pouvait, après s'être ainsi corrigé, être jugé hérétique ni par l'Église de son époque ni par le saint synode.

**10.** L'apôtre Jacques a dit : « *Ne soyez pas plusieurs à vous constituer maîtres, mes frères, sachant que vous vous exposez à un plus grand jugement; car nous offensois tous en beaucoup de choses*<sup>a</sup>. » Donc, puisque nous offensois tous en beaucoup de choses, pourquoi ne sommes nous pas tous hérétiques, sinon parce que ce n'est pas l'offense mais l'obstination dans l'offense qui rend hérétique?

**11.** Je l'avoue également : je me réjouis et me félicite toujours davantage de ce témoignage de saint Jean d'Antioche sur Théodore que de ceux de tous les autres, soit de lui-même soit d'autres Pères. En effet, de ceux déjà rappelés qui montrent quelle fut l'élévation de sa doctrine, je me réjouis bien sûr, mais je sais qu'il partage cette qualité avec bien d'autres.

**12.** Mais dans cet acte où se révèle l'humilité manifeste de son cœur et son mépris de la gloire acquise pour éviter d'offenser ses frères, je lui trouve vraiment peu de compagnons. Nous savons en effet que bien des

enim didicimus eminuisse scientia et maximam pro hac gloriam consecutos; at ubi humanitus lapsi sunt, homines se cognoscere noluerunt et simpliciter admoniti contempserunt cedere ueritati, atque ita illis ipsa gloria scientiae  
 110 multum obfuit ad salutem, quoniam «*\*scientia inflat, caritas autem aedificat*<sup>b</sup>».

**13.** Minus itaque mihi cognitus esset Theodorus, quamuis tantorum patrum laudibus praedicatus, nisi qualis esset etiam cum reprehenderetur, Iohanne testificante  
 115 cognoscerem. Verum nec omnibus est imitabile, unde et parum utile foret scientiae eius exemplum; correctionem uero gratanter accipere et cito ac placide quod offenderit emendare et imitabile omnibus, et multo utilius inuenitur.

**14.** Proinde in Theodoro discere obstinati dignentur, etiam de facili lapsu sermonis admoniti, apostolicam  
 120 modestiam pietatemque seruare. Nam sic aliquando Petrus apostolorum primus, sicut iam diximus, cum non recte ambularet ad ueritatem euangelii, reprehensus a Paulo minimo apostolorum<sup>c</sup>, non indigne tulit, nec pro sui  
 125 primatus gloria resistentem sibi despexit, quoniam caritas quae Paulum ad arguendam prioris culpam fidenter erexerat, eadem Petrum ad suscipiendam minimi correptionem dociliter inclinabat.

**15.** Hunc itaque uirum, non in sola scientia, sed in  
 130 humilitate quoque cordis ac modestia comprobatum, quomodo temporis illius Ecclesia, quomodo synodus Chalcedonensis reicere posset, cum ex epistula Ibae recitari laudes eius aduerteret, cuius etiam reprehensio uirtutis

b. 1 Co 8, 1 c. cf. Ga 2, 14

1. Cf. VIII, vi, 13, p. 91.

hommes sont parvenus à une science éminente et en ont tiré une très grande gloire; mais lorsque, selon la nature humaine, ils ont commis une faute, ils n'ont pas voulu se reconnaître hommes et, admonestés en toute simplicité, ils ont refusé avec mépris de céder à la vérité, et ainsi pour eux la gloire même de la science a fait grand obstacle au salut, parce que «*la science gonfle d'orgueil mais la charité édifie*<sup>b</sup>».

**13.** C'est pourquoi Théodore me serait moins connu, bien que célébré par des louanges de tant de Pères, si je n'avais su aussi grâce au témoignage de saint Jean quelle fut sa conduite lorsqu'il fut réprimandé. En vérité, l'exemple de sa science n'est pas imitable par tous et par conséquent peu utile; mais recevoir avec gratitude un blâme et corriger rapidement et avec calme la cause de l'offense, voilà qui est imitable par tous et beaucoup plus utile.

**14.** Par suite, que les obstinés apprennent de Théodore, même lorsqu'ils sont admonestés au sujet d'une facile erreur de parole, à conserver la modestie et la piété apostoliques. Ainsi une fois en effet, Pierre le premier des apôtres – nous l'avons déjà dit<sup>1</sup> –, qui ne marchait pas correctement selon la vérité de l'Évangile, fut réprimandé par Paul le plus petit des apôtres<sup>c</sup>; il le supporta sans s'indigner et, négligeant la gloire de sa primauté, ne méprisa pas celui qui s'opposait à lui, parce que cette même charité qui avait dressé Paul pour blâmer avec assurance l'erreur du plus grand inclinait Pierre à supporter docilement la réprimande du plus petit.

**15.** Cet homme donc, loué de tout côté non pour sa seule science mais aussi pour son humilité de cœur et pour sa modestie, comment l'Église de ce temps, comment le synode de Chalcédoine auraient-ils pu le rejeter quand on eut connaissance des louanges tirées de la lettre d'Ibas, lui dont la réprimande fut l'occasion d'un exemple de

exemplum est et qui lapsus in uerbo Christianae humili-  
 135 tatis formam et magnae specimen pietatis ostendit? Eant  
 nunc Eutychiani, et calumniis suis, si quid adhuc possunt;  
 adiciant, fingant de Theodoro quaecumque libuerit;  
 accusent etiam Chalcedonense concilium de cohibentia et  
 consensu malorum.

140 **16.** Expauescant ad ista procul dubio leues et faciles  
 corde; ceterum prudentes et graues intellegent, quod nihil  
 ex hoc applicent Theodoro, cuius purgationi sufficit quod  
 paratus semper fuit ad corrigendum. Quidquid igitur contra  
 Theodorum dicant, nouerint quoniam si recipiatur, non  
 145 magis ipsi atque Chalcedonensi concilio, quam omni ascri-  
 betur Ecclesiae, quae mansuetum et docilem uirum  
 neglexit arguere.

**17.** Verum opto, clementissime imperator, ut humili-  
 tatem rationemque Theodori illi qui eum culpant imitari  
 150 aliquatenus uelint; et sicut ille gratanter castigationem  
 suscipiens, quod neglegenter et minus caute dixerat  
 corrigere properauit, ita et isti nos uel patienter ferant,  
 et quod crudeliter et discordiose fecerunt, emendare  
 tandem aliquando dignentur.

155 **18.** Ceterum Theodorus adeo non fuit a sancta synodo,  
 quemadmodum putant, uelut magister Nestorii condem-  
 nandus, ut eius argueretur exemplo Nestorius, et idcirco  
 damnaretur, quod eum non fuerit imitatus. Quid autem  
 nos hinc uolunt aestimare non solum Eutychiani, qui de  
 160 Theodoro calumniantur Chalcedonense concilium, uerum  
 etiam Nestoriani, qui eiusdem Theodori dictis abuti  
 dicuntur?

**19.** Quod ipsius exemplo Nestorius increpatus, non  
 statim ex eius dictis, quasi eadem sentientis, defendere

vertu, lui qui, après une faute de langage, montra la  
 norme de l'humilité chrétienne et le modèle d'une grande  
 piété? Que viennent maintenant les eutychiens avec leurs  
 calomnies, s'ils peuvent encore quelque chose; qu'ils  
 ajoutent et inventent sur Théodore tout ce qu'il leur plaira;  
 qu'ils accusent aussi le concile de Chalcédoine de com-  
 plicité et d'accord avec les pervers!

**16.** S'effraieront sans doute là-dessus les hommes légers  
 et faibles de cœur. Mais les hommes prudents et graves  
 comprendront qu'il n'y a rien qu'on puisse appliquer à  
 Théodore, dont il suffit de rappeler pour le justifier qu'il  
 fut toujours prêt à se corriger. Quoi qu'ils disent donc  
 contre Théodore, qu'ils sachent que, si leur accusation  
 était reçue, elle ne concernerait pas davantage lui-même  
 ou le concile de Chalcédoine que l'Église entière qui a  
 refusé d'accuser un homme doux et docile.

**17.** Mais je souhaite, très clément empereur, que ses  
 accusateurs consentent à imiter tant soit peu l'humilité et  
 la raison de Théodore. Et comme il accueillit avec recon-  
 naissance la correction et se hâta de corriger ce qu'il  
 avait dit avec négligence et sans précaution, de même  
 aussi qu'ils nous supportent avec patience, et ce qu'ils  
 ont fait avec cruauté pour la discorde, qu'ils daignent  
 enfin le corriger un jour.

**18.** D'autre part, le saint synode ne devait pas  
 condamner Théodore, comme ils le pensent, en tant que  
 maître de Nestorius; c'est même Nestorius qui devait être  
 accusé d'après son exemple et condamné à bon droit  
 pour ne pas l'avoir imité. Par suite, que veulent nous  
 faire croire, non seulement les eutychiens qui, à propos  
 de Théodore, calomnient le concile de Chalcédoine, mais  
 aussi les nestoriens qu'on dit avoir abusé des paroles de  
 Théodore?

**19.** Interpellé par l'exemple de celui-ci, Nestorius n'a  
 pas tenté de défendre aussitôt ses mauvaises paroles,

165 maledicta sua tentavit et respondere sancto Iohanni ac  
dicere : «Theodorus, cuius exemplo me arguis, quem  
beatum et fortissimum dicis, eadem semper sine ullius  
offensione docuit». Quod quidem si Nestorius respon-  
deret, ita Theodoro praedicare non posset, sicut nec  
170 prophetis et apostolis atque euangelistis, quoniam eis uel  
ipse abusus est, uel eius nunc sectatores abutuntur, atque  
alii omnes haeretici. Verumtamen cum ille homo, ad  
respondendum male paratus, et in perniciem suam suffi-  
cienter instructus, nihil in erroris sui defensionem ex dictis  
175 Theodori, cuius admonebatur exemplo, tentavit assumere,  
satis ostendit, eius sanae doctrinae non sequacem, sed  
obuium se fuisse.

**Cap. III, 1.** Haec igitur defensionem magnae synodi  
Chalcedonensis abundaret, profecto etiam si Theodorum  
ipsa laudaret. Nunc autem non ipsa eum laudavit, sed  
laudantis epistulam, pro fide recta quam continet, pronun-  
5 tiavit orthodoxam; quod diuersum esse quis prudens, si  
causam diligenter attendat, ignoret? Potuit enim fieri ut  
etiam si quaedam Theodori dicta culpabilia uiderentur et  
ea synodus nec ignoraret, nec interpretari melius posset,  
reuerentissimum tamen Ibas latere potuisset credere, sicut  
10 etiam sanctos patres Iohannem Constantinopolitanum et  
Gregorium Nazianzenum, uniuersamque Ecclesiam, quae  
ipsum Theodorum docentem aduertebat, latere potuisset  
credunt Eutychiani, ut non superstes condemnaretur idem  
Theodorus.

15 **2.** Igitur quemadmodum sancta synodus antiquam  
Ecclesiam, cuius pars fuerant memorati patres, non ex  
communione et laude Theodori, uel si eum in quibusdam

comme s'il avait la même pensée, et de répondre à saint  
Jean : «Théodore dont tu te sers comme exemple, que  
tu dis bienheureux et très courageux, a toujours enseigné  
comme moi sans être condamné.» Et si Nestorius faisait  
pareille réponse, il ne pourrait se prévaloir de Théodore,  
pas davantage des prophètes, des apôtres et des évan-  
gélistes; en effet lui-même en a abusé, et maintenant ses  
sectateurs en abusent encore, ainsi que tous les autres  
hérétiques. Néanmoins, le fait que cet homme, mal préparé  
à répondre et suffisamment endurci dans sa propre malice,  
n'a pas tenté, pour défendre son erreur, de prendre pour  
lui Théodore dont on lui proposait l'exemple, montre  
assez qu'il ne suivait pas la saine doctrine mais s'y  
opposait.

**Chap. III, 1.** Voilà qui contri-  
buerait à la défense du grand  
synode de Chalcedoine, même s'il  
avait assurément loué Théodore. Or  
en réalité il ne l'a pas loué, mais  
il a déclaré orthodoxe la lettre d'un homme qui le louait,  
au nom de la foi droite qu'elle contient, ce qui est dif-  
férent. Quel homme prudent l'ignorerait, s'il fait attention  
à la question? En effet, il a pu se faire que, même si  
quelques dires de Théodore semblaient coupables et si  
le synode ni ne les ignorait ni ne pouvait mieux les  
interpréter, il ait cru que le révérend Ibas pouvait les  
ignorer; de même aussi les eutychiens ont cru possible  
que les saints Pères Jean de Constantinople, Grégoire de  
Nazianze et toute l'Église attentive à l'enseignement de  
Théodore, les aient ignorés puisque ce même Théodore  
ne fut pas condamné de son vivant.

**2.** Donc, de même que le synode a dû juger l'an-  
cienne Église, dont les Pères susnommés ont fait partie,  
non sur la base de la communion avec Théodore ou de

sciret errasse, sed ex propria ipsius Ecclesiae fide iudicare debuit, quod nobiscum Eutychniani fatentur, sic oportuit  
 20 ut et illam epistulam, non ex laude Theodori, sed ex propria conscriptoris eius fide, quae ibidem legitur, iudicaret.

3. Quomodo autem synodus non crederet Ibam reuerentissimum latere potuisse dicta Theodori, quae ante  
 25 Nestorium scripta Nestoriana dicuntur, cum ipsius Ibae fidem Nestoriano dogmati uideret aduersam? Verum si et hoc demus Eutychnianis, quod reuerentissimum Ibam synodus Chalcedonensis crediderit non ignorasse Theodori dicta quae uidentur esse culpanda, numquid ideo eius  
 30 epistulam merito rectae fidei quam continet, orthodoxam pronuntiare non debuit?

4. Praesertim cum potuerit idem uenerabilis Ibas idcirco Theodorum eiusque laudare doctrinam, quoniam ea quae  
 in libris eius reprehensibilia iudicabat, uel ab haereticis  
 35 immissa, uel ab ipso Theodoro reprehensa, ut docuimus, siue correcta esse credebat; et non ex eo quod scribendi capiens initium, aliquid aliquando reprehensibile scripsit, aut ex lapsu sermonis incurrit, eius doctrina iudicanda  
 fuerat, sed ex eo potius quod si quid in ea culpabile  
 40 uidebatur, ipse reprehendit atque correxit.

5. Nam si nemo sapiens Ecclesiam credit haereticam, quia doctrinam beati Cypriani Carthaginensis episcopi et  
 martyris laudat, cum ille non solum priuatim, ut et uisum est, uerum etiam congregato concilio, definierit ut omnis  
 45 haereticus ad ecclesiam rediens baptizetur et propter hoc

sa louange, même s'il connaissait ses erreurs sur certains points, mais sur la base de la propre foi de cette Église elle-même, ce que les eutychiens reconnaissent avec nous; de même il convient de juger aussi cette lettre non sur la base de la louange de Théodore mais sur la base de la propre foi de son auteur que l'on y lit.

3. Et comment le synode n'aurait-il pas cru que le très révérend Ibas pouvait ignorer les dires de Théodore, qui furent considérés comme des écrits nestoriens avant Nestorius, alors qu'il voyait la foi d'Ibas contraire au dogme nestorien? Mais, si nous accordons également aux eutychiens que le synode de Chalcédoine a cru que le très révérend Ibas n'ignorait pas les paroles de Théodore qui semblent coupables, ne devait-il pas déclarer orthodoxe sa lettre en raison du mérite de la foi droite qu'elle contient?

4. D'autant plus que le vénérable Ibas a pu louer Théodore et sa doctrine parce qu'il croyait que les passages qu'il jugeait répréhensibles dans ses livres avaient été soit ajoutés par les hérétiques, soit repris par Théodore lui-même et corrigés, comme nous l'avons montré. Il devait juger sa doctrine non sur le fait que, au commencement de son activité d'écrivain, il avait écrit parfois quelque chose de répréhensible, ou qu'il avait failli par erreur de langage, mais plutôt sur le fait que, si un passage de son œuvre lui semblait fautif, il l'a lui-même repris et corrigé.

**Le cas de Cyprien de Carthage** 5. De fait, aucun homme sensé ne croit l'Église hérétique parce qu'elle loue la doctrine du bienheureux Cyprien, évêque de Carthage et martyr; celui-ci pourtant, non seulement en privé comme on l'a dit, mais même après avoir réuni un concile, exigea le rebaptême pour tout hérétique revenant à l'Église; accusé pour cette

culpatus ab Stephano antistite Romano resisterit, suamque sententiam scribens ad Pompeium, quanta potuit humana argumentatione defenderit, iniuriose tractans eundem beatum Stephanum, a quo fuerat iure culpatus, quomodo  
50 epistula uenerabilis Ibae iuste diceretur haeretica, quod Theodori doctrinam laudauit.

6. Qui licet in concilio nihil definierit ueritati contrarium, tamen etiam quae priuatim ab eo male fuerant composita, sponte reprehendit et ubi de sermonis lapsu ab aliis repre-  
55 hensus est, non iniuriam referre, sed offensionem corrigere properauit? Igitur sicut Ecclesia, non approbans beati Cypriani, eiusque praedecessoris Agrippini, qui hoc ante statuerat, de baptizandis omnibus haeticis definitionem, non solum ipsos, sed etiam et omnes qui cum illis hoc  
60 definierunt episcopos patres ascribit, eorumque fidem atque doctrinam et maxime Cypriani toto orbe radiantem iudicat esse laudabilem, sic potuit etiam uenerabilis Ibas doctrinam Theodori, etiam in aliquibus culpabilem non ignorans, absque illorum culpabilium approbatione  
65 laudare.

7. Siue autem beatus Cyprianus et Agrippinus, alii que cum eis eadem statuantes episcopi, siue Theodorus, uel si et ipse errata non emendasse credatur, siue ceteri doctores Ecclesiae, ex quorum sententiis haeretici suos  
70 errores conantur astruere, intentione mentis atque proposito, sicut arbitramur, ab haeresis crimine defenduntur, quoniam ante definitionem Ecclesiae, in eius communione permanentes, nimio et immoderato zelo

1. *Ep. 74 ad Pompeium*; éd. et trad. L. Bayard, S. CYPRIEN, *Correspondance*, t. 2, CUF, Paris 1925, p. 279-288. Cyprien fut évêque de Carthage en 249-258. Pour lui, le baptême conféré par des hérétiques n'était pas valide (*Ep. 69* de Cyprien à Magnus). En 256, deux conciles africains confirment ce jugement et le notifient au pape Étienne (*Ep. 70*). Malgré la réaction violente du pape, un nouveau concile à Carthage

raison par Étienne, évêque de Rome, il résista, en écrivant son avis à Pompeius<sup>1</sup> et le défendit autant que possible par une argumentation humaine, traitant de façon injurieuse ce même bienheureux Étienne qui l'avait à bon droit accusé. Comment [dès lors] la lettre du vénérable Ibas pourrait-elle être déclarée hérétique parce qu'elle a loué la doctrine de Théodore?

6. Celui-ci, bien qu'il n'ait dans un concile rien décidé de contraire à la vérité, corrigea spontanément même ce qu'il avait mal rédigé en privé, et dès que d'autres le reprirent au sujet de son erreur de parole, se hâta non de rendre l'injure mais de corriger l'offense. Ainsi, comme l'Église, sans approuver la décision sur le rebaptême de tous les hérétiques du bienheureux Cyprien et de son prédécesseur Agrippinus, qui l'avait prise auparavant, compte ceux-ci parmi les Pères évêques, et non seulement eux, mais aussi tous ceux qui prirent part à cette décision; elle juge que leur foi et leur doctrine, surtout celles de Cyprien qui rayonnent sur toute la terre, méritent la louange; de même aussi le vénérable Ibas a pu louer la doctrine de Théodore, même sans ignorer qu'elle était blâmable sur quelques points et sans approuver ces passages blâmables.

7. Mais soit le bienheureux Cyprien et Agrippinus, et les autres évêques qui ont pris les mêmes décisions, soit Théodore – même si l'on croit aussi qu'il n'a pas lui-même corrigé ses erreurs –, soit tous les autres docteurs de l'Église, dont les hérétiques utilisent les doctrines pour tenter d'affermir leurs erreurs, échappent à l'accusation d'hérésie en raison de l'intention et du propos de leur pensée; en effet, avant la définition par l'Église, ils demeuraient dans sa communion; avec un zèle excessif et

(sept. 256) reprend les mêmes conclusions. On pouvait craindre une rupture grave, mais Étienne et Cyprien moururent martyrs lors de la persécution de Valérien.

aduersus haereticos, uel decreuerunt talia, uel dixerunt,  
 75 non post Ecclesiae in eadem quaestione sententiam, cum  
 haereticis segregati, astruendo talia ipsam impugnaverunt  
 Ecclesiam.

8. Forsitan aliquis dicat: debuit ergo synodus, si non  
 Theodorum, quia in Ecclesiae pace defunctus est, neque  
 80 totam eius doctrinam, quoniam multa recte locutus est,  
 ipsa certe quae offendunt eius dicta damnare. Primum  
 cuius synodi, ut hoc faceret, sequeretur exemplum?

9. Sed ostendatur quaelibet synodus alicuius doctissimi  
 uiri et in Ecclesia perseuerantis \*dicta ex multis decerpta  
 85 damnasse et ita saltem de concilio Chalcedonensi  
 querantur. Deinde quando euoluerentur tot libri Theodori,  
 ut in eis diligentissime atque scrupulosissime quaereretur  
 quid legentes posset offendere?

10. Nam si faciendum esset, omnia scripta eius debuit  
 90 synodus illa discutere, ne si eum ex parte reprehenderet,  
 approbasse cetera uideretur, et quod tempus ad hoc suffi-  
 ceret? Vel quando per singula tantorum sacerdotum  
 numerus in unam sententiam conueniret; cum diuerso  
 modo moueatur animus auditorum, et quod alium offendit,  
 95 meliore intellectu alius sine offensione suscipiat?

11. Verum si non Eutychianorum arbitrio seruiatur, cur  
 aliquis dicat, quod in illa synodo solius Theodori dicta,  
 et non omnium antiquorum in Ecclesia uita excedentium,  
 reuolui ac uentilari debuerit? Nam si Theodori tantum  
 100 quaedam scripta culparet, omnia omnium approbasse

immodéré contre les hérétiques, ils ont décrété ou énoncé  
 de pareilles décisions; mais, après la définition de l'Église  
 sur cette même question, ils n'ont pas, comme les héré-  
 tiques séparés, combattu l'Église en cherchant à les jus-  
 tifier.

**Le concile ne  
 pouvait examiner  
 tous les écrits  
 de Théodore**

8. Quelqu'un dira peut-être: Le  
 synode aurait dû condamner, sinon  
 Théodore parce qu'il est mort dans  
 la paix de l'Église, ni toute sa doc-  
 trine parce qu'il a dit beaucoup de  
 choses justes, du moins certainement ses paroles mêmes  
 qui offensent. D'abord de quel synode, pour faire cela,  
 suivrait-il l'exemple?

9. Qu'on montre un synode quel qu'il soit qui, chez un  
 homme très savant et resté dans l'Église, ait condamné des  
 extraits pris parmi beaucoup d'autres; et qu'alors on fasse  
 la recherche pour le concile de Chalcédoine! Ensuite, quand  
 aurait-on pu parcourir les nombreux livres de Théodore  
 pour y chercher, avec une extrême diligence et un soin  
 méticuleux, ce qui pourrait offenser les lecteurs?

10. De fait, s'il avait fallu le faire, ce synode aurait dû  
 discuter tous ses écrits, afin de ne pas le réprimander sur  
 une partie et sembler approuver le reste; et quel temps  
 aurait suffi pour cela? Et comment tant d'évêques auraient-  
 ils pu s'accorder pour porter un unique avis sur chaque  
 passage? En effet, l'esprit des auditeurs réagit de manière  
 diverse: ce qui offense l'un, un autre le soutient sans être  
 offensé en raison d'une meilleure interprétation?

11. Mais, à moins de céder à l'opinion arbitraire des  
 eutychiens, pourquoi dirait-on que, dans ce synode, on  
 aurait dû parcourir et attaquer les dires du seul Théodore  
 et non ceux de tous les anciens qui sont morts dans  
 l'Église? En effet, si le synode accusait seulement certains  
 écrits de Théodore, il semblerait avoir approuvé tous ceux

uideretur, cum ueritas non omnia doceat approbanda. Et quis omnium uel nomina sciat qui de Christiana religione scripserunt?

12. Cum igitur omnium omnia synodus examinare non  
 105 posset, non oportuit ut Theodori dicta damnaret, quoniam  
 sufficit nobis in hoc apostoli sententia qua dictum est :  
 « *Omnia probate; quod bonum est tenete*<sup>a</sup>. » Quod si non  
 fuisset haec ratio, quis iudex modestus et prudens, nisi  
 de propositis causis et quaestionibus iudicet? At cum nihil  
 110 episcopo Ibae accusatores obicerent de laude Theodori  
 in Ecclesiae communione defuncti, numquid oportuit  
 sanctam synodum, pro fide ac pace generalis Ecclesiae  
 congregatam, nouam in priuata causa inter litigantes  
 immittere quaestionem, et in ea tempus expendere?

115 13. Quasi non sufficeret tam graui ac diuturna colli-  
 sione in tantis eos iudiciis litigasse, ut aliquid peius et  
 ipsa, uel accusatorum pertinaciae, uel calamitati episcopi  
 qui accusabatur, adiceret, praesertim cum ille deploraret  
 de pietate sanctae synodi auxilium quaerens, quod iam  
 120 xx et amplius carceres mutasset, et ad eam de xi mansio-  
 nibus aduenisset. Quis hoc hominum praeter Eutychianos  
 dicat, quos ratio simul pietasque deseruit, et in quibus  
 nomen solum remansit humanum?

14. Meminerit autem lector quod haec in defensionem  
 125 magnae synodi, nulla necessitate compulsi, ad concul-  
 candam et penitus conterendam uecordium Eutychianorum  
 superbiam dixerimus. Libuit enim nobis illudere illis et  
 ita causam constituere, tamquam Theodorus aliqua

iii. a. 1 Th 5, 21

1. Cf. VI, 1, 1 (SC 479, p. 305).

de tous les autres, alors que la Vérité nous enseigne  
 qu'on ne doit pas tout approuver. Et qui connaît ne  
 serait-ce que les noms de tous ceux qui ont écrit au  
 sujet de la religion chrétienne?

12. Donc, comme le synode ne pouvait examiner toutes  
 les paroles de tous, il n'a pas jugé opportun de condamner  
 les dires de Théodore parce que nous suffit l'avertis-  
 sement de l'Apôtre qui dit à ce sujet : « *Vérifiez tout;  
 gardez ce qui est bon*<sup>a</sup>. » Et s'il n'y avait pas cette raison,  
 quel juge modeste et prudent porterait un jugement, si  
 ce n'est sur les causes et questions proposées? Mais  
 puisque les accusateurs n'objectent rien à l'évêque Ibas  
 sur la louange de Théodore mort dans la communion de  
 l'Église, fallait-il que le saint synode, réuni pour la foi et  
 la paix de toute l'Église, introduise entre des hommes en  
 débat une question nouvelle sur une affaire privée, et  
 dépense du temps pour cela?

13. Comme s'il ne suffisait pas, dans un affrontement  
 si grave et si prolongé, de l'avoir jugé en tant de procès,  
 pour que le concile lui-même ajoute quelque chose de  
 pire encore, soit à l'obstination des accusateurs soit aux  
 malheurs de l'évêque qui était accusé; Ibas en effet, cher-  
 chant un secours dans la bienveillance du saint synode,  
 se plaignait d'avoir déjà changé vingt fois et plus de  
 prison et fait un trajet de quarante étapes pour arriver  
 au synode<sup>1</sup>. Quel homme dirait cela, à part les euty-  
 chiens que la raison et la bienveillance ont abandonnés  
 en même temps, et chez qui demeure le nom seul  
 d'humanité?

14. Mais que le lecteur s'en souviene : dans la défense  
 du grand synode, sans y être poussé par la nécessité, nous  
 avons dit tout cela pour fouler aux pieds et terrasser entiè-  
 rement la démente des eutychiens insensés. En effet, il  
 nous a plu de nous jouer d'eux et d'affermir ainsi cette  
 cause. Ils raisonnent comme si Théodore, après avoir écrit

culpabilia scribens non emendauerit et non solum  
 130 praedicta synodus Chalcedonensis ea cognouerit, nec  
 melius interpretari potuerit, uerum etiam uenerabilis Ibas  
 haec eadem non ignorans eius doctrinam laudauerit,  
 quorum nihil probatum est. Sed nos haec ultro conces-  
 simus, ut per hoc amplius appareret quam stulte iidem  
 135 Eutychniani de sententia synodi super epistula Ibae prolata  
 quaerantur, quando ne his quidem omnibus concessis  
 reprehensibilis probaretur.

**Cap. iv, 1.** Aliquid tamen et istis adicimus, et quod  
 penitus factum non est, uel Theodorum, uel ipsum uene-  
 rabilem Ibam, de Theodori laude ponamus in synodo  
 accusatum. Si ergo propter hoc haeretica dicenda est illa  
 5 synodus, quod eius epistulam Theodorum laudantem  
 pronuntiauit orthodoxam, quomodo beati Cyrillus et  
 Proclus, quos honorare se fingunt, ab haeresis crimine  
 defendentur, qui Orientales accusatum apud se Theodorum  
 defendentes et multo amplius praedicantes, non ut haere-  
 10 ticos damnauerunt, sed potius communicando eis  
 firmauerunt orthodoxos?

**2.** Vt omittam, quod etiam ipsorum, id est Cyrilli et  
 Procli, aduersus eandem Theodori accusationem sententiae  
 teneantur, quod nec ipse, nec eius dicta damnanda sint.  
 15 Quocirca uel si Theodorus, aut episcopus Ibas accusa-  
 retur in synodo pro laude Theodori, non posset ab Euty-  
 chianis eadem synodus accusari, quod illam epistulam  
 pronuntiauit orthodoxam, nisi etiam Cyrillus et Proclus  
 consequenter accusarentur, quod iudicauerint Orientales

quelques paroles coupables, ne s'était pas amendé; comme  
 si non seulement le susdit synode de Chalcédoine avait  
 connu ces paroles et n'avait pas pu mieux les interpréter,  
 mais encore comme si le vénérable Ibas, sans ignorer cela,  
 avait loué sa doctrine; or aucune de ces assertions n'est  
 prouvée. Mais nous allons jusqu'à les concéder pour qu'ap-  
 paraisse davantage avec quelle stupidité les mêmes euty-  
 chiens attaquent la sentence du synode portée sur la lettre  
 d'Ibas, alors que, malgré toutes ces concessions, on ne  
 peut pas obtenir la preuve de sa culpabilité.

**Le concile ne  
 pouvait condamner  
 Théodore mort  
 dans la paix  
 de l'Église**

**Chap. iv, 1.** Nous ajoutons  
 cependant quelque chose à ces  
 concessions et, ce qu'on n'a pas fait  
 à fond, nous supposons que soit  
 Théodore soit le vénérable Ibas lui-  
 même pour sa louange de Théodore  
 ont été accusés au synode. Si dans ce cas on doit déclarer  
 ce synode hérétique parce qu'il a reconnu orthodoxe la  
 lettre d'Ibas louant Théodore, comment les bienheureux  
 Cyrille et Proclus, qu'ils feignent d'honorer, seront-ils  
 mieux défendus de l'accusation d'hérésie? En effet, ils  
 n'ont pas condamné les Orientaux qui défendaient  
 Théodore accusé devant eux et le vantaient bien plus  
 encore, mais plutôt ils les ont affirmés orthodoxes en  
 restant en communion avec eux.

**2.** Et je ne parle pas des avis que ces deux mêmes,  
 c'est-à-dire Cyrille et Proclus, ont donnés contre cette  
 accusation de Théodore, reconnaissant que ni lui-même  
 ni ses dres ne sont condamnables. Pour cette raison, si  
 Théodore ou l'évêque Ibas pour sa louange de Théodore  
 avaient été accusés au synode, les eutychniens ne pour-  
 raient accuser ce même synode d'avoir déclaré orthodoxe  
 cette lettre sans accuser aussi, par voie de conséquence,  
 Cyrille et Proclus parce qu'ils ont jugé orthodoxes les

20 orthodoxos, qui accusatum apud se Theodorum defendentes etiam praecipuis laudibus extulerant.

3. Si quis autem adhuc paulo attentius partis utriusque momenta perpenderet, leuiorem inueniret causam illius sanctae synodi quam beatorum Cyrilli et Procli. Nam uel  
25 si, ut dedimus, accusaretur apud illam Theodorus, leuius esset ut absolueret Ibas episcopum, qui eum necdum apud se deposita accusatione laudasset, quam quod beati Cyrillus et Proclus fecerunt, qui Orientales a quibus idem Theodorus post accusationem laudatus est, iudicauerunt  
30 orthodoxos.

4. Vbi autem probari potest quisquam etiamsi uere fuerit haereticus, ab uniuersali synodo prolata accusatione damnatus? Nam patres nostri cunctos quos expulerunt haereticos, prius admonuerunt sapere meliora; deinde  
35 condemnationem, si non resipiscerent, comminati sunt, dantes eis etiam tractandi secum inducias, sicut necessarium uidebatur.

5. Non haec absque documento iactamus. Attestantur nobis exempla maiorum, quorum formam custodiens  
40 beatus Cyrillus et Nestorium prius correptum, non quia lapsus erat, sed quia noluit resipiscere, condemnauit, et Theodorum, qui accusatus ante non fuerat, condemnari prohibuit. Quam sanitatis et modestiae regulam quidam  
45 probare se posse nescio quos haereticos post mortem fuisse damnatos; quasi uero per hoc probent quod non etiam uiuentes damnati sint, uel si nostram memoriam ac notitiam fugit.

Orientaux qui, dans leur défense de Théodore accusé devant eux, l'avaient porté aux nues avec des louanges exceptionnelles.

3. Mais si quelqu'un pesait encore plus attentivement le poids de l'un et l'autre parti, il trouverait plus légère la cause de ce saint synode que celle des bienheureux Cyrille et Proclus. En effet, même si, comme nous l'avons dit, Théodore avait été accusé au synode, il aurait été plus aisé à celui-ci d'absoudre l'évêque Ibas, qui l'avait loué avant le dépôt de l'accusation, que d'absoudre l'action des bienheureux Cyrille et Proclus jugeant orthodoxes les Orientaux, qui avaient loué Théodore après son accusation.

4. Mais où quelqu'un peut-il être approuvé, même s'il fut vraiment hérétique, une fois condamné par un synode universel après une accusation portée contre lui? En effet, tous ceux que nos Pères ont chassés comme hérétiques, ils les ont d'abord admonestés pour qu'ils aient de meilleures pensées; ensuite ils les ont menacé de condamnation s'ils ne se repentaient pas, leur donnant même un délai pour délibérer en eux-mêmes, comme il semblait nécessaire.

5. Nous n'avancions pas ces affirmations sans documents. Les exemples des anciens nous l'attestent; respectant leur procédure, le bienheureux Cyrille a condamné Nestorius après l'avoir réprimandé auparavant, non parce qu'il avait fait une faute mais parce qu'il ne voulut pas s'en repentir; quant à Théodore, qui n'avait pas été accusé auparavant, il interdit de le condamner. Cette règle de santé et de modestie, certains l'ont transgressée en mal pour ne pas reconnaître leur erreur, même tard; ils disent pouvoir prouver que je ne sais quels hérétiques furent condamnés après leur mort; comme s'ils prouvaient par là qu'ils ne furent pas aussi condamnés durant leur vie, même si cela échappe à notre mémoire et à notre connaissance.

6. Non enim quisquam scire aut reminisci omnia potest,  
50 quia nec omnia quae scripto mandata sunt hactenus  
perseuerant. Vt autem hoc omittam, illud certe negare  
non possunt, quoniam prius correpti sunt et in iudicium  
adducti, atque conuicti; et si ut respiscerent non cito  
55 spoliati sunt honoribus quibus in Ecclesia fungebantur, a  
fraterna tamen communionem remoti sunt.

7. Quid horum iam praecesserat in Theodoro, ut eum  
synodus etiam apud se accusatum adiudicaret? Si quis  
autem affirmat aliquos ante correptionem ab Ecclesia fuisse  
damnatos, non tam ipsos quam condemnatores eorum  
60 patres nostros contrarios apostolo conatur opponere, qui  
non nisi post unam et secundam correptionem uitari iubet  
haereticum<sup>a</sup>.

8. Verum longe absit a nobis ut credamus quod  
Catholica et apostolica Ecclesia apostolo fuerit aliquando  
65 contraria! Si quid igitur apud eos ualet modestiae et  
ordinis eius auctoritas, quem salubriter ab apostolo consti-  
tutum in haereticis euitandis, id est excludendis, semper  
tenuit, desinant eam suis contentionibus impugnare.

9. Non enim sanctam synodum, quae nihil contra  
70 consuetudinem Ecclesiae faceret, etiamsi accusatum apud  
se Theodorum non damnaret, sed potius uniuersam, cuius  
formam sequeretur, impugnant Ecclesiam. At isti argu-  
mentantur et dicunt in hoc Theodorum ab Ecclesia fuisse  
depulsum, quoniam sancti patres in suis libris quos  
75 priuatim scripserunt, culpauerunt eos qui talia saperent  
qualia sapuisse dicitur idem Theodorus.

10. Equidem superius iam, non solum testimonio  
magnorum uirorum, sed etiam dictorum eius prolatione

6. En effet, on ne peut pas tout savoir ou se rappeler,  
parce que tout ce qui a été consigné par écrit n'est pas  
parvenu jusqu'à nous. Mais, laissant cela de côté, ils ne  
peuvent certainement pas nier qu'ils furent d'abord admo-  
nestés, mis en jugement et convaincus de faute. Et si,  
pour leur laisser le temps de se repentir, ils n'ont pas  
été aussitôt privés des fonctions dont ils s'acquittaient  
dans l'Église, ils ont été cependant écartés de la com-  
munion fraternelle.

7. Quelles dispositions de ce genre avait-on déjà prises  
au sujet de Théodore pour que le synode se prononçât  
en sa faveur alors qu'il était accusé devant lui? Mais si  
quelqu'un affirme que certains furent condamnés par  
l'Église avant d'être admonestés, il tente d'opposer non  
tant ces hommes que les Pères qui les ont condamnés,  
à l'Apôtre qui ordonne de n'éviter l'hérétique qu'après  
un et même deux avertissements<sup>a</sup>.

8. Or loin de nous de croire que l'Église catholique  
et apostolique fut un jour opposée à l'Apôtre! Si donc,  
chez ceux-ci, a quelque valeur l'autorité de la mesure et  
de l'ordre sagement établis par l'Apôtre dans la manière  
d'éviter les hérétiques, c'est-à-dire de les exclure – ordre  
qu'elle a toujours observé –, qu'ils cessent de l'attaquer  
par leurs contestations.

9. En effet, ce n'est pas le saint synode, qui n'a rien  
fait contre l'habitude de l'Église, même s'il n'a pas  
condamné Théodore accusé devant lui, mais plutôt l'Église  
universelle dont il a suivi l'usage, qu'ils combattent. Mais  
ceux-ci argumentent en disant que Théodore fut chassé  
de l'Église précisément parce que de saints Pères, dans  
les livres qu'ils ont écrits en privé, ont accusé ceux qui  
auraient eu des pensées semblables à celles que l'on  
attribue à Théodore.

10. Certes, plus haut déjà, non seulement par le témoi-  
gnage de grands hommes mais aussi par le rappel de

monstratum est quomodo sapuerit, tamen quoniam aliqua  
 80 ex innumeris eius libris, uelut his quae protulimus  
 contraria, calumniose decerpunt, et pro illis eum existimant esse damnandum, affirmantes quod patres nostri  
 in suis libris ante notauerunt quosque talia sentientes,  
 idcirco ipsorum patrum similia his quae culpant sequenti  
 85 uolumine proferimus, ut suas calumnias aduersum  
 magnum concilium excogitatas undique repulsas aspiciant.

**11.** Sed his quoque sublatis uel paululum dilatis, si, quemadmodum dicunt, iam tunc expulsus erat Theodorus, etiam beati Cyrillus, nec non Iohannes et Domnus Antiocheni atque alii Orientales episcopi cum eo simul expulsi sunt, cum expulsum condemnare non sinerent, mendaciter quoque Nestorium, uel idem beatus Cyrillus, uel sanctus Caelestinus Romanus episcopus expulsi dicuntur. Nam si propterea iam depulsus erat Theodorus quoniam  
 95 sancti patres in suis libris culpauerunt eos qui talia saperent, multo magis Nestorius iam depulsus erat, qui et manifeste praua sapuisse demonstratur et offensionem auditorum quam profanis uocum nouitatibus incurrerat, auferre contempsit.

**12.** Verum ego hic ipsorum Eutychnorum qualemcumque conscientiam quaeram. Ponamus accusatum apud nos aliquem qui diceretur expellendus quod contraria doceret quibusdam sententiis patrum : consilium peto, quid agere deberemus. Numquid hoc nobis occurrit, ut non  
 105 admonitus neque correptus, ex eo tantum ab Ecclesia pelleretur, quoniam patres in suis libris quos priuatim scripserunt, refutasse inuenirentur eos qui talia sentirent,

ses propres paroles, on a montré quelle fut sa pensée; cependant, puisqu'ils ont détaché de façon calomnieuse dans ses nombreux livres quelques passages comme contraires à ceux que nous avons présentés, ils estiment à cause de ces passages qu'il doit être condamné, en affirmant que nos Pères dans leurs livres dénoncèrent auparavant ceux qui avaient de telles pensées; nous présenterons donc dans le volume qui suit des paroles de ces Pères semblables à celles qu'ils prennent pour l'accuser, pour qu'ils voient leurs calomnies contre le grand concile repoussées de toute part.

**11.** Mais laissons cela de côté ou différons-le; si, comme ils le disent, Théodore avait alors déjà été exclu, le bienheureux Cyrille aussi mais également les bienheureux Jean et Domnus d'Antioche et les autres évêques orientaux furent exclus en même temps, parce qu'ils ne permirent pas de le condamner comme exclu; on dit aussi fausement que le même bienheureux Cyrille ou saint Célestin, évêque de Rome, ont exclu Nestorius. En effet, si Théodore avait été déjà exclu pour cette raison que les saint Pères ont accusé dans leurs livres ceux qui avaient les mêmes pensées, Nestorius bien plus encore aurait été déjà exclu, lui dont il fut prouvé de façon manifeste qu'il avait eu des pensées fausses et qu'il méprisa l'offense faite à ses auditeurs par les nouveautés impies de ses paroles.

**12.** Mais moi, je vais chercher ici quelque reste de conscience chez les eutychiens. Supposons que soit accusé devant nous quelqu'un dont on dirait qu'il doit être exclu parce que son enseignement est contraire aux paroles des Pères, je demande conseil : Que devrions-nous faire? Nous viendrait-il à l'esprit de l'exclure de l'Église sans l'avoir admonesté ni accusé, pour la seule raison que des Pères, dans leurs livres écrits à titre privé, se sont trouvés avoir réfuté ceux qui avaient des pensées semblables? Ne

et non potius quia interrogandus prius et admonendus  
esset demonstratis ei sententiis ipsis patrum quibus  
110 diceretur esse contrarius?

13. Et si non corrigeret, deuocandus in concilium cuius  
auctoritati si non cederet, expellendus? Hoc utique uidetur  
fuisse faciendum, hic nobis ordo seruandus, haec habenda  
humanitatis ratio, uel si hoc non praecepisset apostolus.  
115 Si autem superstitem, non ante admonitum atque  
corruptum damnare non deberemus absentem, quomodo  
sancta synodus, uel si apud eam Theodorus accusaretur,  
iuste damnare mortuum posset?

14. Nam primum quis eius accusator sic certus esset  
120 quod ipsius sint omnia illa capitula quae culpantur, ut si  
ei tamquam accusatori ex more diceretur: Iura per nomen  
Domini quod Theodorus, quem post mortem condemnari  
quaeris, ista scripserit, iurare auderet?

15. Non enim licebat magnae illi synodo leuiter credere  
125 quod grauiter dicitur debuisse damnare. Alia enim causa  
est, cum ad instructionem tantummodo aliquid legimus,  
ut credamus simpliciter eius auctoris esse cuius nomen  
titulus praefert, nihil ei de hac nostra credulitate praeiu-  
dicantes; alia uero, cum damnatio eius qui creditur auctoris  
130 in iudicio flagitatur. Vnde uel si iuraret iste accusator  
Theodori esse omnia illa capitula, nec ita synodus ad  
condemnandum in Ecclesiae pace defunctum iuramento  
eius deberet adduci.

16. Quid igitur ille accusator amplius agere posset quam  
135 testes citare meriti et numeri competentis, qui iurati hoc  
ipsum testificari uellent? Porro neque hoc quo nihil

faudrait-il pas plutôt d'abord l'interroger et l'avertir en lui  
montrant les paroles mêmes des Pères qu'on l'accuse de  
contredire?

13. Et s'il ne se corrigeait pas, faudrait-il le convoquer  
devant un concile qui aurait autorité pour l'exclure s'il ne  
renonçait pas à son erreur? Voilà sûrement ce qu'il semble  
qu'on aurait dû faire, voilà l'ordre que nous devrions  
conserver, voilà la mesure d'humanité que nous devrions  
tenir, même si l'Apôtre ne l'avait pas prescrit. Mais si nous  
ne devons pas condamner un homme vivant qui n'a pas  
été déjà admonesté ni accusé, comment le saint synode,  
même si Théodore avait été accusé devant lui, aurait-il pu  
le condamner à juste titre quand il était mort?

14. D'abord en effet, quel accusateur aurait été tel-  
lement certain qu'étaient de lui tous ces chapitres mis en  
accusation que, si on lui avait dit selon la coutume en  
tant qu'accusateur: «Jure par le nom du Seigneur que  
Théodore, que tu cherches à faire condamner après sa  
mort, a écrit ces paroles», aurait-il osé jurer?

15. De fait, il n'était pas permis à ce grand synode  
de croire avec légèreté ce qu'on dit devoir être condamné  
avec gravité. En effet, autre est l'affaire lorsque nous  
faisons quelque lecture seulement pour nous instruire, et  
croyons simplement que l'auteur en est celui dont le nom  
est inscrit dans le titre, sans rien préjuger de lui par notre  
crédulité; et autre lorsque la condamnation de celui que  
l'on croit être l'auteur est réclamée en justice. C'est  
pourquoi même si cet accusateur avait juré que tous ces  
chapitres étaient de Théodore, le synode n'aurait pas dû  
se laisser entraîner par ce serment à condamner un homme  
mort dans la paix de l'Église.

16. Qu'aurait donc pu faire de plus cet accusateur que  
de citer des témoins valables en mérite et en nombre  
qui voudraient porter ce témoignage en jurant? Or même  
cela – et on n'aurait rien pu faire de plus – n'aurait pas

amplius agi posset eius condemnationi sufficeret. Nam si dum uiueret idem Theodorus, aduersus eum testes adducerentur, non oportuit in iudicium non deuocatum pro  
140 sola illorum testificatione damnare.

17. Si uero conuentus uel reatus conscientiae uel contumacia, indictum praestolari nollet examen, iam non testibus de absente, sed ipsi de se iudicanti potius crederetur. Nulla uero correptione siue conuentione praecedente  
145 damnatus, de iniquitate \*iudicium iure quereretur et acceptabiliter diceret, quod maligne uel temere aduersus absentem falsis testibus credidissent.

18. Propter quod in eadem sancta synodo pro reuerentissimo Iba clamauerunt episcopi saepe dicentes: *Male  
150 fecerunt qui eum praeter canones damnauerunt; quae aduersus absentem facta sunt, euacuentur. Haec omnes dicimus: Nemo condemnat absentem.*

19. At si contra uiuentem acceptari testes non oportuit ut damnaretur non interrogatus neque conuentus,  
155 quomodo eos sancta synodus, etiamsi contra Theodorum in eius testificarentur examine, iuste reciperet? An facilius esse mentiri de uiuo et difficilius mentiri de mortuo? Si autem interrogarentur iidem testes, unde certissime scirent illa quae reprehenderentur, a Theodoro esse conscripta,  
160 quid possent \*credibilius respondere, nisi quod aut in libris qui eiusdem Theodori dicerentur, ea reperirent, aut ab ipso dum uiueret eius fuisse didicerint?

20. Sed librorum titulum, ad faciendam condemnationem illius uiri qui in Ecclesiae pace et maxima patrum laude

iv. 149-152 Conc Chalc. Act. XI, 5 (gr. ACO II, i, p. 376; lat. ACO II, III, p. 460).

1. Lire ici, avec Sirmond (PI 67, 780 B), *iudicium*; et non *iudicium* comme le CCL.

2. Cf. VI, i, 2 (SC 479, p. 304-307).

3. Lire *credibilius* avec Sirmond.

suffi à sa condamnation. En effet, si tandis que vivait ce même Théodore on avait amené contre lui des témoins, il ne convenait pas, sans l'avoir traduit en jugement, de le condamner sur leur seule attestation.

17. Mais si, traduit en jugement, soit par conscience erronée soit par contumace, il ne voulait pas se soumettre à l'enquête prescrite, on aurait aussi fait confiance non à des témoins accusant un absent mais plutôt au jugement qu'il aurait porté sur lui-même. Comme il n'avait été condamné après aucun avertissement ou citation en justice antérieurs, il aurait pu légalement contester l'iniquité des juges<sup>1</sup> et dire à juste titre qu'ils avaient fait crédit avec malignité ou témérité à de faux témoins contre un absent.

18. C'est pourquoi, dans ce même saint concile à propos du révérendissime Ibas, les évêques protestèrent souvent en disant: *Ils ont mal fait, ceux qui l'ont condamné contre les canons; qu'on annule ce qui fut fait contre un absent. Nous disons tous: Personne ne condamne un absent*<sup>2</sup>.

19. Mais si contre un vivant il n'était pas convenable d'accepter des témoins pour condamner quelqu'un qui n'avait pas été interrogé ni traduit en justice, comment le saint synode aurait-il pu à bon droit en recevoir, même s'ils avaient témoigné contre Théodore dans une enquête à son sujet? A moins qu'il soit plus facile de dire des mensonges sur un vivant et plus difficile sur un mort? Mais si à ces mêmes témoins on avait demandé d'où ils savaient de façon certaine que Théodore avait écrit les paroles qu'ils lui reprochaient, qu'auraient-ils pu répondre de façon plus crédible<sup>3</sup> sinon qu'ils les avaient trouvées dans les livres qu'on attribue à ce même Théodore, ou qu'ils avaient appris de lui de son vivant qu'elles étaient bien les siennes?

20. Mais le titre des livres, pour obtenir la condamnation de cet homme qui est mort dans la paix de l'Église

165 uita excessit, non sufficere supra docuimus, praesertim  
quia conquestus est quosdam suos libros ab haereticis  
fuisse corruptos; et beatus Cyrillus de illo dixit, quia cum  
non esset in promptu persona quae culpae supponeretur,  
170 incerta capitulorum redargutio fieret et quia haec agerent,  
in incertum currentes et aerem uerberantes inuenirentur<sup>b</sup>.

**21.** Quomodo igitur aliquibus, uel si adducerentur,  
testibus synodus crederet certum fuisse quod Cyrillus  
recentiore adhuc rerum memoria incertum fuisse testatus  
est? Si autem hoc potius dicerent, quod ab ipso Theodoro  
175 dum uiueret eius fuisse cognouerint, quid respondere  
possent si eis diceretur: quid igitur causae fuit ut haec  
quae arguitis, non tunc aduersus superstitem ad Eccle-  
siarum praepositos deferretis, quando et in iudicio posset  
adduci et aut negaret quod sua fuerint, aut melius ea  
180 interpretari posset, aut, quod extremum est, abicere si  
non posset?

**22.** Nihil est igitur quod sancta synodus de non  
condemnato Theodoro culparetur, etiamsi apud illam  
accusatus esset et testes meriti et numeri competentis ad  
185 eius introducerentur examen. Verum et hoc Eutychianis  
demus, et constituamus quod probatum synodo fuerit illa  
Theodori esse capitula: unde certum haberet qua fuerint  
intentione prolata?

**23.** Nam et multa non sicut sentimus eloquimur et  
190 multa non sicut a nobis proferuntur, ita suscipiuntur ab  
aliis; sed et hoc ponamus, quod illa capitula Theodorum  
errantem scripsisse cognouerint. Vnde scire synodus posset

b. cf. 1 Co 9, 26

1. Cf. III, vi, 34, avec allusion à 1 Co 9, 26 (SC 478, p. 121).

et avec la très grande louange des Pères, nous avons  
montré plus haut qu'il ne suffisait pas, notamment parce  
que Théodore s'est plaint vivement que certains de ses  
livres ont été corrompus par les hérétiques; et le bien-  
heureux Cyrille a dit à son sujet que, lorsque la per-  
sonne soupçonnée de faute était absente, la réfutation  
des chapitres demeurait incertaine, et que ceux qui agis-  
saient ainsi en venaient à courir vers l'incertain et à  
frapper l'air<sup>b1</sup>.

**21.** Comment donc le synode aurait-il fait crédit à  
quelques témoins, même si on en avait amenés, pour  
estimer certain ce que Cyrille, avec une mémoire plus  
récente des faits, avait attesté comme incertain? Mais, s'ils  
avaient dit plutôt qu'ils avaient su par Théodore lui-même  
de son vivant que ces paroles étaient siennes, qu'au-  
raient-ils pu répondre si on leur avait dit: «Pour quelle  
raison ce que vous dénoncez vous ne l'avez pas déferé  
alors contre un vivant devant les préposés de l'Église,  
quand il pouvait être traduit en jugement, et soit nier  
que ces paroles fussent de lui, soit pouvoir mieux les  
interpréter ou, s'il ne le pouvait, en dernier lieu les  
rejeter?»

**22.** Il n'est donc rien que l'on puisse reprocher au  
saint synode pour ne pas avoir condamné Théodore lui-  
même, si on l'avait accusé devant lui et si on avait produit  
des témoins valables en nombre et en mérite pour son  
jugement. Mais accordons ce point aussi aux eutychiens  
et admettons qu'il fut prouvé au synode que ces cha-  
pitres étaient bien de Théodore. Quelle certitude aurait-  
on pu avoir sur l'intention dans laquelle ils furent écrits?

**23.** En effet, il y a beaucoup d'idées que nous n'ex-  
primons pas comme nous les pensons, et beaucoup qui  
ne sont pas entendues par les autres comme nous les  
avons dites. Mais concédons encore qu'ils savent que  
Théodore a écrit ces chapitres en faisant erreur. Comment

utrum ex illis, quemadmodum dictum est, uel eorum  
similibus essent quae in suis dictis uel reprehendit uel  
195 emendauit idem Theodorus? Nam et hoc iuste dicitur,  
quod illorum reprehensio, siue correctio, aliorum quoque  
similium debuit excusationi proficere.

24. Quod si etiam non ostenderetur quaedam in suis  
dictis culpasse, siue correxisse Theodorus et ea quae in  
200 illo reprehendunt Ecclesiam latuisse credantur, unde  
synodus certum haberet quod postquam illa scripsit non  
cognouerit ueritatem, inspirante Deo, qui occulte ac mira-  
biliter solet in suorum cordibus operari, ut eum sic  
iudicaret tamquam in ipso errore defunctum?

25. Nam uel ipsi probaretur quod usque in die mortis  
suae aliquid de incarnatione Christi nescierit, tamen cum  
non esset ab eius Ecclesia separatus, unde, sicut dixi,  
certum synodus haberet quod in ipsa hora qua efflaturus  
erat extremum, magna et inuestigabilis misericordia Dei,  
210 quae latroni non ignorata scelera dimisit in cruce, non  
etiam ipsi dedit pro tantis eius in Ecclesia laboribus et  
certaminibus aduersus haereticos, ut ab ignorantia sua  
resipisceret et errore damnato latronem sequeretur, in  
paradisum statim et ipse cum Christo futurus<sup>c</sup>, qui nunc  
215 dicitur de Nestoriano dogmate ante Nestorium fuisse  
damnandus?

26. Quantos enim haereticos, quantos Iudaeos atque  
Gentiles idonea testificatione didicimus in ipso limine  
mortis fuisse conuersos? Sed quia publicus fuit error  
220 illorum, non potuit publica non esse conuersio, dum

c. cf. Lc 23, 40-43

1. *Nam uel ipsi probaretur* : lecture des éditeurs du *CCL* d'après les mss (bien que l'apparat critique ne le mentionne pas); les éditeurs antérieurs, dont Sirmond, lisent : *uel si probaretur*. La traduction suit le texte du *CCL*, interprétant *ipsi* comme un datif se rapportant à *Theodorus*.

le synode aurait-il pu savoir si dans ces chapitres, comme on le dit, ou dans des passages semblables, se trouvaient ces phrases que Théodore a désavouées et corrigées dans ses propres discours? En effet, il est juste de dire que le désaveu ou la correction de ces phrases auraient dû aussi servir d'excuses pour d'autres passages semblables.

24. Et même si l'on n'avait pas montré que Théodore a désavoué ou corrigé certains passages dans ses écrits et s'ils avaient cru que les phrases qu'ils lui reprochent avaient échappé à l'Église, à partir de quoi le synode aurait-il eu la certitude qu'après avoir écrit ces phrases, il n'aurait pas connu la vérité par l'inspiration de Dieu – qui d'habitude agit secrètement et admirablement dans le cœur de siens –, pour ainsi le juger comme mort dans l'erreur?

25. En effet, même si on prouvait à son sujet<sup>1</sup> que jusqu'au jour de sa mort il a eu quelque ignorance sur l'incarnation du Christ, cependant, puisqu'il n'était pas séparé de son Église, à partir de quoi – comme je l'ai dit – le synode aurait-il eu la certitude qu'à l'heure même où il allait rendre son dernier souffle, la grande et insondable miséricorde de Dieu – qui sur la croix remit au larron les crimes qu'il n'ignorait pas – ne lui a pas donné aussi, au nom de ses grands travaux dans l'Église et de ses combats contre les hérétiques, de regretter son ignorance et, après avoir condamné son erreur, de suivre aussitôt le larron dans le paradis et d'être avec le Christ<sup>c</sup>, lui dont on dit maintenant qu'il aurait dû être condamné pour avoir tenu le dogme de Nestorius avant Nestorius?

26. En effet, de combien d'hérétiques, de combien de juifs et de païens avons-nous appris, par un témoignage digne de foi, la conversion au seuil même de la mort? Mais, parce que leur erreur fut publique, leur conversion n'a pas pu ne pas être publique alors qu'ils suppliaient

reconciliari, dum baptizari ab Ecclesia supplicarent, dum postremo reconciliarentur seu baptizarentur; occultam uero suam ignorantiam et a nullo culpata, quam Theodorus dicitur habuisse, cui et Orientale concilium attestatur, quod  
 225 nullam detractionem ab orthodoxis in uita susceperit et de quo et aliis Proclus episcopus dicit : *Quos nec uiuos aliquando culpauimus*, \*posset occulte respuere.

27. Quod si et non occulte, sed aliquibus consciis hanc abiecit, tamen hoc sanctae synodo esse posset occultum,  
 230 et de occulto iudicare non posset quia hoc Dei est proprium, dicente Moïse : *Quae occulta sunt uobis et filiis uestris*<sup>d</sup>.

28. Vnde etiam beatus Cyrillus ait : *Iustissimum apparet prudentibus uiris cedere praescienti uniuscuiusque uoluntatem*. Cur ergo culparetur haec synodus, quae Deo  
 235 cederet omnia praescienti, nec auderet ut quidam, occultorum iudex esse, quod solus est Deus? Verum neque illud modestus quisquam, sicut arbitror, definire praesumit, quod haeretici habendi sint omnes, qui non pertinaces,  
 240 sed ut imperfecti et ad descendendum parati, minus aliquid in Christiana fide cognouerint.

29. Sicut etiam ipsi Thomas et Philippus apostoli. Nam et Thomae dicitur : « *Si cognouissetis me, et Patrem meum utique cognouissetis*<sup>e</sup>. » Et Philippo : « *Tanto tempore uobiscum sum et non cognouistis me, Philippe*<sup>f</sup>? » Et : « *Non credis \*quia ego in Patre et Pater in me est*<sup>g</sup>. » Quis ergo tales haeticos dicat, si praesentem uitam, quamuis adhuc

iv, 226-227 Proc. Ep. 11 ad Maximum; cf. VIII, II, 7 (p. 30)  
 iv, 233-235 Cyr. Al. Ep. pro Theodoro...; Conc. Ephes. Coll. Sicbard. 15 (ACO I, v, p. 315)

d. cf. Dt 29, 28 LXX e. Jn 14, 7 f. Jn 14, 9 g. Jn 14, 10

1. La citation de Proclus s'arrête à *culpauimus* (cf. VIII, II, 7); l'incise qui suit ne doit donc pas être en italiques contrairement à l'édition de CCL.

2. La citation de «Moïse», donnée sans référence par les éditeurs,

d'être réconciliés ou baptisés par l'Église, et qu'ils furent, à la dernière extrémité, réconciliés ou baptisés. Mais l'ignorance secrète et jamais dénoncée qu'on attribue à Théodore – pour qui le concile d'Orient atteste qu'il n'a subi dans sa vie aucune critique des orthodoxes et pour qui, ainsi que pour d'autres, l'évêque Proclus dit : *Ceux qu'autrefois, de leur vivant, nous n'avons pas accusés* –, il aurait pu la rejeter en secret<sup>1</sup>.

27. Et si ce n'est pas en secret mais devant témoins qu'il l'a rejetée, il serait possible cependant que cela soit resté caché au saint synode et qu'il n'ait pas pu juger sur quelque chose de caché, parce que c'est le propre de Dieu selon la parole de Moïse : « *Ce qui a été caché, à vous et à vos fils*<sup>d2</sup>. »

28. C'est pourquoi aussi le bienheureux Cyrille dit : *Il apparaît très juste à des hommes sages de céder à celui qui sait d'avance la volonté de chacun*<sup>3</sup>. Pourquoi donc le synode serait-il accusé, lui qui a cédé à Dieu qui sait tout par avance, et n'a pas osé, comme certains, être le juge des choses cachées, ce qu'est Dieu seul? Mais aucun homme modéré non plus, à mon avis, ne présume de décider que doivent être tenus pour hérétiques tous ceux qui, non obstinés mais imparfaits et disposés à s'instruire, manquent de connaissance dans la foi chrétienne.

29. Comme aussi les apôtres Thomas et Philippe. En effet, il est dit à Thomas : « *Si vous me connaissiez, vous connaîtriez aussi mon Père*<sup>e</sup>. » Et à Philippe : « *Je suis avec vous depuis si longtemps et vous ne me connaissez pas, Philippe*<sup>f</sup>? » Et : « *Tu ne crois pas que je suis dans le Père et que le Père est en moi*<sup>g</sup>. » Qui donc dirait hérétiques de tels hommes si, bien qu'ignorants jusqu'au bout,

est en fait tirée de Dt 29, 28 selon la Septante. Sur l'utilisation de Dt 29, 28 LXX, cf. *La Bible d'Alexandrie*, t. 5 : *Deutéronome*, Paris 1992, n. ad locum, p. 304.

3. Cf. CYRILLE, Ep. pro Theodoro, citée en III, VI, 38 (SC 478, p. 123).

ignorantes, in Ecclesia tamen finierint, quam falli posse non credunt, cum memoratos apostolos, nec in ipso  
 250 tempore quo haec ignorabant, haereticos fuisse audeat suspicari?

30. Verum hinc quoque postea multa dicemus. Cum uero incertum synodus haberet et Theodori esse omnia illa capitula pro quibus ab Ecclesia diceretur excludendus;  
 255 quod etiamsi certum haberet, quali tamen fuerint intentione prolata, adhuc ei esset incertum; quod si et errasse illum sine dubitatione cognosceret, non et continuo etiam quod errorem postea non emendauerit appareret, neque si hoc quoque aliqua certa ratione constaret, quisquam  
 260 pius et grauis definire praesumit, quo haeretici sint omnes qui sine pertinacia in Christiana fide falluntur, si necdum instructi in Ecclesiae pace uitam finierint; quis nisi impius, quis nisi temerarius dicat quod illa synodus inter tot incerta debuerit Theodorum sub anathemate condemnare?

31. Sine dubio autem consideras, imperator, quanta  
 265 Eutychianis eorumque fautoribus nulla ratione cogente sponte dedimus, siue concessimus; et tamen eis ueritas non concedit, ut sententia magnae synodi quae epistolam laudes Theodori continentem pronuntiauit orthodoxam,  
 270 culpabilis iudicetur.

32. Quod si tantae nobis conuictiones quas pro experta obstinatione aduersariorum protulimus, defuissent, quis religiosus reprehendere posset hanc synodum, quae quod sibi datum non est usurpare non ausa est? Nam Ecclesiae  
 275 suae nullam Dominus in mortuis ligandi et soluendi tribuit potestatem, cum discipulis suis diceret: «*Quaecumque alligaueritis super terram, erunt ligata in caelo; et quaecumque solueritis super terram, erunt soluta et in caelo*<sup>h</sup>.»

h. Mt 18, 18

ils ont fini leur vie présente dans l'Église dont ils croient qu'elle ne peut pas se tromper, alors qu'il n'oserait pas soupçonner les apôtres susnommés d'avoir été hérétiques au temps où ils ignoraient cela?

30. Là-dessus aussi par la suite, nous aurons beaucoup à dire. Mais le synode ne savait pas avec certitude si tous ces chapitres pour lesquels on disait qu'il fallait exclure Théodore de l'Église étaient bien de lui; et même s'il en était certain, restait encore incertaine l'intention dans laquelle ils avaient été écrits. Et même s'il avait su sans hésitation que Théodore s'était trompé, il n'apparaissait pas que par la suite il n'avait pas corrigé son erreur ni que, si l'on obtenait aussi cette certitude par quelque raison irréfutable, quelqu'un de pieux et de sérieux oserait affirmer que sont hérétiques tous ceux qui, sans obstination, se sont trompés dans la foi chrétienne, s'ils ont fini leur vie dans la paix de l'Église avant d'être instruits. Qui sinon un impie, qui sinon un téméraire oserait dire que le synode, devant tant de points incertains, aurait dû condamner Théodore sous anathème?

31. Tu vois, sans doute, empereur, combien de points nous avons accordé ou concédé spontanément, sans qu'aucune raison ne nous y force, aux eutychiens et à leurs complices, et cependant la vérité ne peut leur concéder de juger coupable la sentence du grand synode qui a déclaré orthodoxe la lettre contenant les louanges de Théodore.

32. Et si venaient à nous manquer les si grandes démonstrations que nous avons faites devant l'obstination connue de nos adversaires, quel homme religieux pourrait blâmer ce synode qui n'a pas osé usurper ce qui ne lui fut pas donné? En effet, le Seigneur n'a attribué à son Église aucun pouvoir de lier ou délier chez les morts quand il disait à ses disciples: «*Ce que vous aurez lié sur terre sera lié dans le ciel, ce que vous aurez délié sur terre sera délié dans le ciel*<sup>h</sup>.»

33. Eos igitur solum qui sunt in terris ligare accepit et  
 280 soluere, et idcirco reprehendi non debet quod Theodorum,  
 uel si culpabilem nosset, tamen quia iam non erat in  
 terris, alligare non ausa est. Aliorum quibus hoc placuit,  
 non eius fuerit ista praesumptio. Nam sicut non oportuit  
 285 audere soluere post mortem eos qui alligati erant in terris,  
 quod quidem habere uidetur nonnullam pietatis imaginem,  
 ita non oportuit ut auderet eum qui alligatus non erat in  
 terris, alligare post mortem. Quod et aperte impietatis est  
 et eius potestati non creditum. Quapropter etiam beati  
 patres definierunt quia non nostrum est iudicare eos qui  
 290 honorate defuncti sunt, sed solius iudicis uiuorum et  
 mortuorum.

**Cap. v, 1.** Quomodo autem dicunt Nestorianam esse  
 synodum non defendentem, nec aliquatenus excusantem  
 scripta Theodori, quem uelut magistrum Nestorii crimi-  
 nantur, cum Athanasium scripta decessoris sui Dionysii  
 5 defendentem dicere non audeant Arianum? Nam neque  
 cum Ariani uellent quaedam ex dictis uenerabilis Dionysii  
 Alexandrini episcopi in testimonium et assertionem sui  
 erroris asciscere, ut ex hoc ostenderent Arium non esse  
 noui dogmatis inuentorem, quippe cum Dionysius olim  
 10 docuisset facturam esse Filium Dei, neque natura  
 proprium, sed extraneum ab essentia Patris, et quia idem  
 Filius non erat antequam fieret, aliaque similia quae in  
 eodem opere continentur.

1. *facturam esse... antequam fieret* : Facundus cite ici la phrase qu'em-  
 ploie Athanase pour décrire la doctrine de Denys (*Ep. de sententia  
 Dionysii* IV, PG 25, 485 A; éd. crit. H.G. OPITZ, *Athanasius Werke*,  
 t. 2-1, p. 48-51). Cf. A. GRILLMEIER, *Le Christ dans la trad. chrét.*, t. I,  
 nouv. éd., Paris 2003, p. 395-399, où sont cités en grec et traduits les  
 textes incriminés de Denys, avec l'exposé de sa justification dans une  
*Apologie* en quatre livres. Denys fut évêque d'Alexandrie de 247 à 264;  
 sur sa vie et son épiscopat, cf. J. LEBRETON, *Histoire de l'Église*, dir.

33. C'est donc seulement pour ceux qui sont sur terre  
 que l'Église a reçu le pouvoir de lier et délier, et c'est  
 pourquoi on ne doit pas la blâmer parce qu'elle n'a pas  
 osé lier Théodore, même si elle l'avait su coupable, parce  
 qu'il n'était plus sur terre. Cette présomption, d'autres  
 l'ont eue mais pas elle. En effet, comme elle ne devait  
 pas oser délier après leur mort ceux qui avaient été liés  
 sur terre – ce qui semble avoir quelque apparence de  
 piété –, ainsi elle ne devait pas oser lier après sa mort  
 celui qui n'avait pas été lié sur la terre. Cela relève net-  
 tement de l'impiété et on ne peut croire qu'elle en a le  
 pouvoir. C'est pourquoi aussi les bienheureux Pères ont  
 défini qu'il n'appartient pas à nous de juger ceux qui  
 sont morts dans l'honneur, mais au seul juge des vivants  
 et des morts.

**Athanase n'a pas  
 condamné Denys  
 d'Alexandrie**

**Chap. v, 1.** Mais comment  
 peuvent-ils dire nestorien le synode  
 qui ne défend ni même, jusqu'à un  
 certain point, n'excuse les écrits de  
 Théodore que [les eutychiens] accusent comme maître de  
 Nestorius, alors qu'ils n'osent pas dire arien Athanase  
 quand il défend les écrits de son prédécesseur Denys?  
 De fait, les ariens voulaient s'approprier certains écrits du  
 vénérable Denys, évêque d'Alexandrie, en témoignage et  
 en soutien de leur erreur, pour montrer à partir de là  
 qu'Arius n'était pas l'inventeur du nouveau dogme; en  
 effet, Denys avait enseigné autrefois que le Fils de Dieu  
 était une créature, non propre Fils par nature mais exté-  
 rieur à l'essence du Père, et que ce même Fils n'était  
 pas avant d'avoir été fait<sup>1</sup>, et d'autres idées semblables  
 contenues dans son œuvre.

A. FLICHE-V. MARTIN, t. 2, Paris 1936, p. 319-332; Ch. PIETRI, *HistChr*  
 t. 2, Paris 1995, p. 120-125.

2. Athanasius, germanum specimen et probabile Catho-  
 15 licae doctrinae atque uirtutis exemplum, ea constanter  
 excepit et quamuis nostris auribus dura et ad excusandum  
 nimis difficilia, defendere non refugit et prius eorum  
 auctorem Dionysium per hoc uoluit esse purgatum, atque  
 20 cum uiueret, de impietate fuerit accusatus, aut de  
 episcopatu deiectus.

3. Neque uelut haeresim defendens, de Ecclesia sicut  
 ille discesserit, sed in eius permanserit unitate, deinde  
 melius haec ipsa interpretari conatus est. Vnde conue-  
 25 nientius puto, ut si non omnia, quia prolixum est, aliqua  
 tamen in propriis uerbis eius ostendam. Etenim, ait, et  
 Iudaeos in quibus contra legem agebant, redarguebat  
 Dominus dicens: «*Hoc Abraham non fecit<sup>a</sup>*»; et istos  
*impios et mendaces eadem ipsa ueritas redarguit, quoniam*  
 30 *Arii aliquid Dionysius episcopus neque sensit, neque*  
*ueritatem ignorauit.*

4. Sed et tunc temporis Iudaei et nunc isti noui, a patre  
 suo diabolo hanc furiam aduersus Christum rebellem here-  
 ditati sunt, quod magno iudicio est quia calumniari  
 35 tantum uolunt illi uiro et non attendere quod neque ab  
 aliis episcopis de impietate accusatus est, aut de episcopatu  
 deiectus, sicut isti ex clericatu; neque ille uelut haeresim  
 defendens, de Ecclesia discessit, sed in eadem bene  
 defunctus est et memoria eius nunc usque cum patribus  
 40 celebratur et nomen eius scriptum est.

5. Si enim aliquid istorum sentiret, uel de his quae

v, 28-61 ATH. AL. *De sententia Dionysii* 3, 3-4, 3 (éd. Opitz, t. 2-1, p. 48)

v. a. Jn 8, 40

2. [Mais]<sup>1</sup> Athanase, modèle authentique et sûr de la  
 doctrine catholique et exemple de vertu, accueillit avec  
 constance ses paroles et, alors même qu'à nos oreilles  
 elles sont dures et très difficiles à excuser, il n'hésita pas  
 à les défendre et voulut d'abord que Denys leur auteur  
 soit lavé et reconnu étranger au crime des ariens parce  
 que, de son vivant, il n'avait pas été accusé d'impiété  
 comme Arius, ni écarté de l'épiscopat.

3. Il ne se sépara pas non plus de l'Église comme  
 défenseur d'une hérésie, ce que fit Arius, mais demeura  
 dans son unité; dans la suite, il s'efforça de mieux inter-  
 préter ses propres paroles. Aussi j'estime plus convenable  
 de rapporter, non pas tout car ce serait trop long, mais  
 un extrait des paroles mêmes [d'Athanase]: *En effet,*  
 dit-il, *le Seigneur dénonçait les juifs du fait qu'ils agis-*  
*saient contre la loi, en disant: «Abraham n'a pas fait*  
*cela<sup>a</sup>», et cette vérité même dénonce ces impies et men-*  
*teurs puisque l'évêque Denys n'a pas eu la pensée d'Arius*  
*ni ignoré la vérité.*

4. Mais alors les juifs de ce temps et ces nouveaux [héré-  
 tiques] maintenant ont hérité de leur père le diable cette  
 folie rebelle contre le Christ; il est bien clair en effet qu'ils  
 veulent seulement calomnier cet homme et ne pas attendre  
 qu'il soit accusé pour impiété par d'autres évêques ou rejeté  
 de l'épiscopat comme ceux-ci l'ont été du clergé; lui-même  
 ne s'est pas éloigné de l'Église comme défenseur d'une  
 hérésie mais il est mort avec droiture en elle; on célèbre  
 sa mémoire parmi les Pères jusqu'à maintenant et son  
 nom est inscrit parmi eux.

5. En effet, s'il avait partagé quelque point de la pensée  
 des ariens, il n'aurait même pas fait de désaveu sur ce

1. Les §§ 1-2 sont liés dans le texte latin; pour plus de clarté, notre traduction ne tient pas compte du *cum* qui introduit la dernière phrase du § 1; elle ajoute par contre un «mais» entre crochets au début du § 2.

scripsit excusationem non faceret, sine ambiguitate etiam ipse similia pateretur. Et suffecissent quidem ista ad redargutionem nouorum Iudaeorum, eorum qui etiam Christum  
 45 negauerunt et patres accusauerunt et omnes Christianos fallere \* moliuntur. Quoniam uero accusationes se habere putant ad accusandum episcopum, partes aliquas epistulae eius age et ipsas uideamus, ut etiam ex hoc eorum uanitas demonstraretur et quiescant uel sero blasphemare Dominum  
 50 apud seipsos, confiteantur autem uel cum militibus, uidentes testificantem creaturam, quia uere iste Filius Dei est<sup>b</sup>, et non est ex creaturis.

6. Dicunt itaque in illa epistula beatum Dionysium dixisse facturam et factum esse Filium Dei, neque natura  
 55 proprium, sed extraneum ab essentia Patris eum esse, sicuti est agricola ad uitem et nauis opifex ad nauem; et quia tamquam factura non erat antequam fieret. Ita est, scripsit, confitemur et nos esse talem epistulam eius. Sed sicut istam scripsit, ita etiam alias plurimas epistulas scripsit, et  
 60 oportebat eos et illas legere, ut ex omnibus et non ex ista sola, fides uiri illius agnoscat.

7. Et deinde sequitur eorum quae memorauimus excusatio, quam non in isto, quia prolixum fuit, sed in eius opere lector inquirat. Aspicias uero, Auguste, quae  
 65 beatus Athanasius in Dionysio excusanda susciperet, non ob aliud, nisi quia non ex leui sono uerborum, sed ex intentione dicentis aestimanda sunt quae dicuntur.

8. Dicentis autem intentio, cum iam persona defuncta est, ex communione Ecclesiae religiosus aestimatur. Hoc  
 70 est enim quod ait: Si enim aliquid istorum sentiret, uel de his quae scripsit excusationem non faceret, sine ambi-

qu'il a écrit, mais il aurait lui-même étalé sans ambiguité des paroles semblables. Et, certes, ces paroles auraient suffi pour réfuter les nouveaux juifs, eux qui aussi ont nié le Christ, et accusé les Pères et tentent<sup>1</sup> de tromper tous les chrétiens. Mais, parce qu'ils pensent avoir des griefs pour accuser un évêque, eh bien<sup>2</sup>! voyons quelques parties de ses lettres pour montrer leur vanité même à partir de là; et qu'ils cessent, fût-ce un peu tard, de blasphémer le Seigneur en eux-mêmes, mais confessent, même avec les soldats voyant le témoignage de la création, que celui-ci est vraiment Fils de Dieu<sup>b</sup> et non une des créatures.

6. Ainsi dans cette lettre, disent-ils, le bienheureux Denys a prétendu que le Fils de Dieu était une créature, qu'il a été fait, qu'il est non propre Fils par nature mais extérieur à l'essence du Père, comme le paysan l'est à la récolte et l'ouvrier du navire au navire, et qu'en tant que créature, il n'était pas avant d'être fait. C'est ainsi, il l'a écrit, reconnaissons nous aussi qu'est telle sa lettre. Mais, comme il a écrit celle-là, il a aussi écrit plusieurs autres lettres; et il fallait que ceux-ci les lisent aussi pour, à partir de toutes et non de celle-ci isolée, connaître la foi de cet homme.

7. Et vient à la suite le désaveu que nous avons rappelé; le lecteur ne le trouvera pas dans notre livre, car ce serait trop long, mais qu'il le cherche dans son ouvrage. Tu vois donc, Auguste, ce que le bienheureux Athanase voulait excuser chez Denys, et cela sans autre raison que celle-ci: ce n'est pas d'après le son léger des mots, mais d'après l'intention de celui qui parle qu'il faut juger ce qui est dit.

8. Or, l'intention de celui qui a parlé, lorsque la personne est déjà morte, on doit l'évaluer avec piété à partir de la communion de l'Église. De fait, voilà ce qu'il dit: En effet, s'il avait partagé quelque point de la pensée des ariens, il n'aurait même pas fait de désaveu sur ce qu'il a écrit, mais il aurait lui-même étalé sans ambiguité des

b. cf. Mt 27, 54

1. Lire *moliuntur* et non *moliuntur*.

2. *age*: impératif devenu une sorte d'interjection: «Eh bien!»

*guitate etiam ipse similia pateretur*, tamquam dicens : Non quod in uerbis sonat debemus attendere, sed credere potius de Ecclesia Christi, quam regit ipse qui sanguine suo redemit, quoniam nisi haec bona intentione proferret, aut aliis eius dictis auferretur offensio, sine dubio Dionysius in ea non maneret episcopus.

9. Igitur Athanasius, qui non tantum uerbi doctrina, quantum passionibus, trinae unitatis erat assertor et cuius tota uita martyrium fuit, auctoritati se subdit Ecclesiae, et quod Dionysio communicauit usque in finem, hoc solum iudicat eius purgationi sufficere, ita ut illum pro talibus dictis non condemnare dico, uerum nec leuiter saltem culpae praesumat, sciens quoniam si hoc faceret, totam quae illi communicauit, culparet Ecclesiam.

10. Et nescio qui, quos utinam uere nesciremus, praedicatum a tantis patribus Theodorum in reprehensionem Ecclesiae condemnare praesumunt et insuper sanctam synodum, quod hoc non praesumpserit, criminari? Quid est autem quod in illo inexcusable iam inuenerant, si in Dionysio potuit excusari, quod facturam esse dicit Filium Dei et extraneum ab essentia Patris et quia non erat antequam fieret, cum patres apud Nicaeam anathematizauerint eos qui dicunt : Erat quando non erat et antequam nasceretur non erat, et qui dicunt factum uel ex alia essentia esse Filium Dei?

11. Sed Athanasius, uir magna ratione et grauitate fundatus et cui tamquam experientissimo duci summa praelia aduersus hostes Ecclesiae merito crederetur, nouerat ipsis exercitatus periculis haereticorum fallacias

*paroles semblables*; comme s'il disait : Ce n'est pas à ce qui sonne dans les mots que nous devons faire attention, mais nous devons plutôt croire en l'Église du Christ que régit celui qui l'a rachetée de son sang; en effet, s'il n'avait pas prononcé ces mots dans une bonne intention, ou s'il n'avait levé l'offense dans ses autres écrits, sans aucun doute Denys ne serait pas demeuré évêque en son sein.

9. Athanase donc, qui, non tant par l'enseignement de sa parole que par ses souffrances, fut le défenseur de l'unité de la Trinité, et dont toute la vie fut un martyre, se soumet à l'autorité de l'Église, parce qu'elle est restée en communion avec Denys jusqu'à la fin, et il juge que cela seul suffit pour l'absoudre, j'affirme donc qu'il ne le condamne pas pour de telles paroles mais qu'il ne présume même pas légèrement de sa culpabilité, sachant que, s'il le faisait, il accuserait toute l'Église qui est restée en communion avec lui.

10. Et je ne sais quels hommes – et puissions-nous vraiment l'ignorer<sup>1</sup> – ont l'audace de condamner Théodore, célébré par tant de Pères, pour blâmer l'Église et plus encore incriminer le saint synode de n'avoir pas osé le faire. Mais que trouveraient-il désormais d'inexcusable en lui, si on a pu excuser Denys d'avoir dit que le Fils de Dieu est une créature, étrangère à l'essence du Père, et qu'il n'était pas avant d'être fait, alors que les Pères à Nicée ont anathématisé ceux qui disent : «Il était un temps où il n'était pas et avant qu'il naisse il n'était pas, et qui déclarent que le Fils de Dieu a été fait et même qu'il est d'une autre essence<sup>2</sup>»?

11. Mais Athanase, homme doué de grande raison et de grand sérieux et en qui on avait confiance à juste titre, comme à un chef très expérimenté en de très grands combats contre les ennemis de l'Église, savait, lui qui avait l'expérience des dangers, dénoncer avec prudence

1. Il s'agit évidemment des acéphales.

2. Cf. DENZINGER, n° 130 (trad. fr. *Symboles et définitions de la foi catholique*, Paris 1996, même numéro).

prudenter excipere. Nam et illi non minore, immo callidiorē astutia, incautis frequenter illudunt, ut quos in Ecclesia Catholica, uelut in castris cuiusdam magnae reipublicae sapientes et fortes uiderint, ne illorum uel consilio  
105 credamus, uel confirmemur exemplo, quia suos facere non possunt, uel nobis faciant esse suspectos.

**12.** Et ob hoc ille, non uelut quidam leuis atque ad omnia mobilis, eorum factionibus mouebatur, et quemadmodum malitiosi ac timidi, et tam malitiosi quam timidi,  
110 duces exercitus solent, quia Dionysium Ariani uideri sibi uolebant conscium et amicum, eum crudeliter et temere condemnaret, et quem secum propugnatorem aduersus hostes habebat, a caelestibus castris excluderet.

**13.** Hunc itaque doctissimum atque sanctissimum uirum  
115 imitari, clementissime imperator, huius rationem et circa pacem Ecclesiae obseruantiam sequi debemus. Non illorum deridemus crudelitatem qui ad defendendum suos ignaui, ad condemnandum uero festini, deprehensione maiorum ignominiosam et cum haereticis communem gloriam  
120 captant.

**14.** Nam credo quod magistros militiae tuae hanc in castris a te sibi creditis erga hostium dolos et suorum defensionem cautelam praecipias obseruare, quam magister militiae Christi Athanasius obseruauit; et ideo  
125 non dignos existimes Ecclesiarum Dei praepositos, quales si castrorum tuorum haberes, iudicares indignos.

**15.** Nunc ergo, si mihi Nestoriani dixerint: Theodorus Mopsuestenus, qui et in episcopatu defunctus est et non solum in epistula quam nostra synodus pronuntiauit ortho-

les tromperies des hérétiques. De fait, ceux-là aussi, avec une astuce non pas moindre mais encore plus habile, se jouent fréquemment de ceux qui ne sont pas sur leurs gardes; ainsi, ceux qu'ils voient forts et courageux dans l'Église catholique comme dans les camps de quelque grande cité, afin que nous ne soyons pas affermis par leurs conseils ou confirmés par leur exemple, parce qu'ils ne peuvent les faire leurs, ils nous les rendent du moins suspects.

**12.** Dans ces conditions, Athanase, qui n'était pas un homme léger et flexible à tout vent, était agité par leurs factions; et parce que les ariens – selon l'habitude des chefs d'armée malicieux et lâches, et aussi malicieux que lâches – avaient l'habitude de faire passer Denys pour leur complice et ami, il aurait condamné cruellement et témérairement et exclu des camps célestes celui qu'il avait comme compagnon de lutte contre les ennemis.

**13.** C'est pourquoi, très clément empereur, nous devons imiter ce très savant et très saint homme et suivre sa méthode et sa sollicitude pour la paix de l'Église. Nous ne plaisantons pas sur la cruauté de ceux qui, lents à défendre les leurs mais prompts à condamner, usurpent en blâmant les anciens une gloire honteuse et partagée avec les hérétiques.

**14.** Je crois en effet que tu recommandes aux maîtres de ton armée, dans les camps que tu leur confies, d'observer contre les ruses des ennemis et pour la défense de leurs soldats cette prudence qu'Athanase a observée; n'estime donc pas dignes les préposés des Églises de Dieu qui sont tels que tu les jugerais indignes si tu les avais comme chefs de tes camps.

**15.** Maintenant donc si les nestoriens me disaient: «Théodore de Mopsueste, qui est mort dans l'épiscopat et fut largement loué non seulement dans la lettre que notre synode a déclarée orthodoxe mais aussi dans ces

130 doxam, uerum etiam in illis epistulis quarum auctoritate  
Romani Leonis dogmaticam defendit epistulam, magna  
praedicatione laudatus, ita de Christo quemadmodum  
Nestorius sensit et in defensionem sui dogmatis, sicut de  
Dionysio Ariani fecerunt, quaedam ex libris eius capitula  
135 ad aliud intendunt et aduersus alios conscripta protu-  
lerint, quae indigeant excusari, confestim formam quam  
nobis beatus Athanasius de Dionysio praebuit, sequar, et  
hisdem uerbis quibus Ariani ille respondit, ego quoque  
istis pro Theodoro Mopsuesteno respondeam, dicens :

140 **16.** Nequidquam illi uiro calumniamini, qui neque ab  
aliis episcopis de impietate accusatus est, aut de episcopatu  
deiectus, sicut Nestorius, neque ille uelut haerese[m]  
defendens de Ecclesia discessit, sed in eadem bene  
defunctus est. Si enim aliquid istorum sentiret, uel de his  
145 quae scripsit excusationem non faceret, sine ambiguitate  
etiam ipse similia pateretur.

**17.** In aliis quoque responsionis eius ordinem tenens,  
iterum dicam, quia sicut ista scripsit Theodorus, ita etiam  
alia plurima scripsit et oportet uos et illa legere, ut ex  
150 omnibus et non ex istis, fides uiri illius agnoscatur. Et  
proferam eius multa Nestoriano errori contraria, de quibus  
pauca libris superioribus alligauit. Demonstrarem uero illis  
et causam cur talia scripserit et doceam quod contra Synu-  
siastas, qui temporibus eius maxime feruebant, ubicumque  
155 inuenta occasione securius talia loquebatur, necdum ex  
diuerso Nestorii sollicitante perfidia.

**18.** Et mihi quidem, uel quibusque Catholicis, haec sola

lettres dont il a utilisé l'autorité pour défendre la lettre  
dogmatique de Léon de Rome, a eu la même pensée sur  
le Christ que Nestorius»; et s'ils produisaient pour la  
défense de leur dogme, comme les ariens l'ont fait avec  
Denys, certains chapitres de ses livres écrits dans une  
autre intention et contre d'autres chapitres qui ont besoin  
d'être justifiés, aussitôt je suivrais la méthode que le bien-  
heureux Athanase nous a montrée au sujet de Denys et  
avec ces mêmes mots qui lui ont servi à répondre aux  
ariens, moi aussi je répondrais au sujet de Théodore de  
Mopsueste en disant :

**16.** «C'est tout à fait en vain que vous calomniez cet  
homme : il ne fut ni accusé d'impiété par d'autres évêques,  
ni déchu de son épiscopat comme Nestorius, ni ne s'est  
séparé lui-même de l'Église comme défenseur d'une  
hérésie, mais il est mort honorablement en son sein. En  
effet, s'il avait eu quelque chose de leur pensée, il n'aurait  
pas fait de désaveu au sujet de ce qu'il avait écrit, et  
même il aurait étalé sans ambiguïté des idées semblables.»

**17.** Sur les autres points, gardant aussi l'ordre de la  
réponse d'Athanase, je dirais à nouveau : «Comme  
Théodore a écrit ces paroles, il en a aussi écrit bien  
d'autres; et il convient que vous les lisiez aussi, pour  
connaître la foi de cet homme à partir de tous ses écrits  
et non seulement de ceux-ci.» Et je rapporterais beaucoup  
de ses paroles contraires à l'erreur de Nestorius, dont j'ai  
cité quelques-unes dans les livres précédents<sup>1</sup>. Mais je  
leur montrerais aussi pour quelle raison il a écrit de telles  
paroles et je leur enseignerais que c'est contre les synou-  
siastes, qui à son époque s'agitaient fortement, qu'il a dit  
en toute tranquillité de telles paroles chaque fois qu'il  
en a trouvé l'occasion, la perfidie de Nestorius ne  
réclamant pas encore de riposte en sens contraire.

**18.** Pour moi, et pour tous les catholiques, suffiront  
contre les nestoriens ces seules réflexions qui ont suffi

1. C'est-à-dire dans les livres III-IV et IX.

contra Nestorianos sufficient, quae magno Athanasio contra  
Arianos illo tempore suffecerunt. Quae autem nos amplius  
160 habeamus pro Theodoro, quam Athanasius pro Dionysio  
habet, ostendere, quin potius ostensa commemorare non  
differam.

19. Prouidit enim misericordia Domini, uel pro nostra  
inscitia, qui minus habiles ad defendendum sumus, uel  
165 pro pertinacia contrariorum, qui manifestae nolunt  
acquiescere ueritati, ut multo pluribus modis Theodorus  
excusari quam Dionysius posset. Quod enim nos asse-  
rimus, adeo diuersum fuisse a Theodori sensu Nestorium,  
ut a reuerentissimo Iohanne Antiocheno exemplo eius  
170 admonitus, non ausus fuerit dictorum illius testimoniis sua  
male dicta defendere, quod utique non omitteret, nisi  
Catholici uiri doctrinam contrariam sibi uideret.

20. Beatus Athanasius nihil tale in defensionem uene-  
rabilis Dionysii quod diceret habuit, quia non sicut  
175 Theodori Nestorius, ita Dionysii Arius exemplo fuerat  
admonitus et conuictus. Deinde quod Theodorus ultro  
semetipsum reprehendens in expositione psalmorum,  
confessus est quod neglegenter a se composita fuerint  
plurima et maxime illa quae prima sunt, et quod perhibuit  
180 aliqua in suos libros ab Apollinaristis immissa.

21. Possimus ergo Nestorianis dicere quod ex illis  
plurimis neglegenter ab eo compositis credenda sint illa  
ipsa, quae putant suo dogmati conuenire, aut ex eis quae  
Apollinaristas in suos libros immisisse conquestus est.  
185 Possimus etiam proferre quod in quinto de incarnatione  
libro idem Theodorus ait, et nos in nostro superiore

1. Cette phrase est difficile à comprendre en raison de sa concision; la traduction ajoute entre crochets les mots sous-entendus qui permettent d'en saisir le sens.

en son temps au grand Athanase contre les ariens. Mais que nous ayons plus en faveur de Théodore qu'Athanase n'avait en faveur de Denys, je ne vais pas différer de le montrer ou plutôt de rappeler ce qui a été montré.

19. En effet, la miséricorde de Dieu a pourvu même à notre maladresse – car nous sommes moins habiles dans nos défenses, fût-ce à cause de l'obstination des adversaires qui ne veulent pas admettre une vérité évidente –, [en nous donnant] beaucoup plus de moyens pour disculper Théodore que pour [disculper] Denys. En effet, nous affirmons que Nestorius eut une pensée à tel point différente de celle de Théodore que, admonesté d'après son exemple par le très révérend Jean d'Antioche, il n'eut pas l'audace de défendre ses mauvaises paroles par le témoignage des paroles de Théodore, ce qu'il n'aurait certes pas omis de faire s'il n'avait vu que la doctrine de cet homme catholique lui était contraire.

20. Le bienheureux Athanase n'avait rien de tel à dire pour la défense du vénérable Denys parce que, contrairement au cas de Nestorius [admonesté d'après l'exemple de] Théodore, Arius n'avait pas été admonesté et convaincu de faute d'après l'exemple de Denys<sup>1</sup>. Ensuite parce que Théodore en outre, se reprenant lui-même pour le commentaire des Psaumes, a confessé qu'il avait composé de nombreux écrits avec négligence, surtout ceux qui furent les premiers; et il a montré que les apollinaristes avaient introduit des ajouts dans ses livres.

21. Nous pourrions donc dire aux nestoriens que, parmi les nombreux écrits qu'il a composés avec négligence, il faudrait croire qu'il y a ceux-là même qu'ils pensent être en accord avec leurs dogmes, ou ceux dont il s'est plaint que les apollinaristes y avaient introduit des ajouts. Nous pouvons aussi rappeler ce que, dans le cinquième livre sur l'Incarnation, le même Théodore a dit, et nous l'avons cité dans notre livre précédent, à savoir que, partout où

posuimus, quod ubicumque de Christo disputans alterum et alterum dicit, non persona, sed natura alterum dicat.

22. Haec omnia quae nobis superabundant, beato  
190 Athanasio ad excusandam Dionysii epistolam defuerunt. Quem cum Eutychniani uel Semieutychniani Acephali culpae non audeant, quomodo Chalcedonensem synodum culpent, quae Theodori dicta non excusare uoluit, sed noluit non excusatum damnare?

**Cap. vi, 1.** Sanctus autem Basilius magnum Gregorium, qui miraculorum operatoris cognomen accepit, ut Thaumaturgos uocaretur et uocetur a Graecis, et non ab Arianorum tantum, qui creaturam et facturam Filium dicunt,  
5 uerum etiam a contrario Sabellianorum errore defendit, qui unam Patris et Filii subsistentiam dicunt, quamuis haec et praedictus Gregorius dixisse uideatur.

2. Vnde idem sanctus Basilius, loquens de quibusdam qui auctoritate ipsius beati Gregorii excusare suam  
10 perfidiam nitebantur: *Immiserunt, ait, quoddam experimentum per epistolam et ad unanimum nostrum Anthimum Tyanorum episcopum, quod magnus Gregorius dixerit in expositione fidei Patris et Filii personas intellectu quidem duas, subsistentiam autem esse unam, hoc autem*  
15 *quia non dogmatice dictum est, sed certatiue in sermone ad Gelianum, non potuerunt conspiciere qui in subtilitate sensuum semetipsos beatificant.*

3. *In qua multae sunt falsitates eorum quae scribuntur, sicut in ipsis sermonibus ostendemus, si Deus uoluerit.*

VI, 10-28 BAS. CAES. Ep. 210, 5 (éd. Y. Courtonne, S. BASILE, *Lettres*, t. 2, CUF, Paris 1961, p. 195)

1. Cf. IX, III, 10-12, citant *De incarnatione* V, 52.

2. Sur la vie et les œuvres de Grégoire le Thaumaturge, premier évêque de Néo-Césarée dans le Pont, mort entre 270 et 275, cf. H. CROUZEL, Introduction à GRÉGOIRE LE THAUMATURGE, *Remerciements à Origène et Lettre d'Origène à Grégoire*, SC 148, p. 14-33.

débatant sur le Christ il l'a dit autre et autre, il l'a dit autre non selon la personne mais selon la nature<sup>1</sup>.

22. Toutes ces preuves, qui sont surabondantes pour nous, elles manquaient au bienheureux Athanase pour excuser la lettre de Denys. Puisque les eutychiens ou les acéphales semi-eutychiens n'osent pas l'accuser, comment peuvent-ils accuser le synode de Chalcédoine qui a voulu ne pas excuser les dires de Théodore mais n'a pas voulu condamner celui qu'il n'avait pas excusé?

**Basile n'a pas  
condamné Grégoire  
le Thaumaturge**

**Chap. vi, 1.** Quant à saint Basile, il disculpa le grand Grégoire – qui reçut le surnom de faiseur de miracles au point d'avoir été et d'être appelé par les Grecs le Thaumaturge<sup>2</sup> – non seulement de l'erreur des ariens qui disent que le Fils est une créature et une œuvre, mais aussi de l'erreur contraire des sabelliens qui disent qu'il n'y a qu'une seule substance du Père et du Fils, bien que Grégoire semble avoir lui aussi exprimé de telles idées.

2. C'est pourquoi le même saint Basile dit, en parlant de certains qui s'efforçaient d'excuser leur propre perfidie par l'autorité du bienheureux Grégoire: *Ils se sont lancés dans une tentative par une lettre à l'évêque Anthime de Tyane, qui est en accord avec nous: le grand Grégoire aurait dit dans son Exposé sur la foi qu'il y a bien selon la pensée deux personnes du Père et du Fils mais que la subsistence est unique; or, que cela ne fut pas dit de façon dogmatique mais de façon polémique dans le Dialogue avec Gélianos, ils n'ont pu le comprendre, eux qui trouvent leur bonheur dans la subtilité de leur pensée.*

3. *Dans ce Dialogue, il y a beaucoup de falsifications de ce qui est écrit, comme nous le montrerons dans les textes eux-mêmes, si Dieu le veut. Dans la suite cependant,*

20 *Rursus uero pagano satisfaciens, non arbitrabatur opus esse subtilitatis ratiocinatione circa uerba. Est etiam ubi et consentiendum sit consuetudini contradicentis, ut non ad necessaria reluctetur. Quapropter et multas inuenies ibi uoces, quae nunc haereticis maximam uirtutem praebeant,*  
 25 *sicut creaturam et facturam, et si quid tale est. Multa autem dicta et de coniunctione quae ad hominem facta est, ad diuinitatis referunt rationem qui inerudite audiunt scripturas, quale est et hoc quod ab his circumfertur.*

4. Proinde quomodo synodus iuste anathematizaret  
 30 Theodorum in Ecclesiae pace defunctum, cum propterea Athanasius et Basilius Dionysium atque Gregorium a criminibus talibus tantisque defendant, quod in Ecclesiae pace defuncti sint? Aut quomodo epistulam uenerabilis Ibae pro laude Theodori pronuntiaret haeticam, cum haec  
 35 Athanasii et Basilii scripta haeretica dicere non auderet? Aut quomodo Eutychiani eandem synodum culpant, quod apud se non accusatum Theodorum anathematizare non praesumpserit, cum istos patres a quibus Dionysius atque Gregorius etiam excusantur, culpae non possint?

40 5. Sed aliud quod maius est, proferamus. Nam beatus Hilarius, Arianorum potentissimus atque acerrimus expugnator et constantissimus fidei Christianae confessor, in epistula quam de exilio scripsit episcopis prouinciae Germaniae primae, et Germaniae secundae, et primae  
 45 Belgicae et Belgicae secundae, et Lugdunensis primae, et Lugdunensis secundae, et prouinciae Aquitanicae et

1. La traduction suit autant que possible le texte, assez obscur, de Facundus; elle a été précisée d'après le texte grec original édité par Y. Courtonne : BASILE, *Lettres*, t. 2, Paris 1961, CUF (Lettre 210, p. 195). Le *Dialogue avec Gélianos*, dont le texte est perdu, n'est pas de Grégoire le Thaumaturge; cf. J. QUASTEN, *Initiation*, t. 2, p. 153.

*puisqu'il voulait répondre à un païen, Grégoire ne jugeait pas nécessaire un raisonnement subtil autour des mots. Il y a aussi des moments où il faut s'accorder à l'habitude du contradicteur pour qu'il ne se rebiffe pas devant l'acceptation de ce qui est nécessaire. C'est pourquoi on y trouvera beaucoup de ces termes qui donneraient maintenant une grande force aux hérétiques, comme « créature », « œuvre », ou d'autres mots semblables. De plus beaucoup de termes employés au sujet de la conjonction qui s'est faite avec l'homme, ceux qui entendent sans compétence les Écritures les rapportent au domaine de la divinité; c'est ce que font ceux qui diffusent ces opinions<sup>1</sup>.*

4. Par conséquent, comment le synode aurait-il pu anathématiser à juste titre Théodore mort dans la paix de l'Église, alors qu'Athanase et Basile disculpent d'accusations semblables et aussi graves Denys et Grégoire parce qu'ils sont morts dans la paix de l'Église? Ou comment aurait-il pu déclarer hérétique la lettre du vénérable Ibas pour la louange de Théodore, alors qu'il n'osait pas dire hérétiques ces écrits d'Athanase et de Basile? Ou comment les eutychiens accusent-ils ce synode parce qu'il n'a pas pris sur lui d'anathématiser Théodore qui n'était pas accusé devant lui, alors qu'ils ne peuvent accuser ces Pères qui ont excusé Denys et Grégoire?

**L'avis d'Hilaire de Poitiers sur les conciles d'Antioche et de Sirmium**

5. Mais donnons un autre exemple plus important. Le bienheureux Hilaire, le plus puissant et le plus vigoureux des combattants contre les ariens et le plus fidèle confesseur de la foi chrétienne – dans une lettre qu'il écrivit de son exil aux évêques des provinces de Première et de Seconde Germanie, de Première et de Seconde Belgique, de la Première et de la Seconde Province lyonnaise et de la province d'Aquitaine, de la province de

prouinciaie Nouempopulanae et ex Narbonensi plebibus et clericis Tolosanis et prouinciarum Britanniarum episcopis, non unius hominis uerba priuatim dicta, sed publica decreta concilia approbat, quibus octoginta nostri patres pro Paulo Samosateno repudiauerunt ut homouision, id est unius essentiae cum Patre Filius uocaretur, et rationem cur hanc uocem repudiauerint talem reddit, quoniam memoratus Paulus haereticus solum Patrem Deum esse confitebatur, Filium uero a Mariae matris generatione coepisse et hominem tantum esse dicebat.

6. Et docebat propterea maluisse illos patres remoto homouision \*homoiousion statuere, id est similis essentiae, quoniam similitudo unionem non permittit intellegi. At cum Arius postea homoiousion male intellegeret ac doceret et negans Filium cum Patre unius esse substantiae, sic diceret similem Patri, sicut Iohannes apostolus de se atque aliis adoptionis filiis dicit : « *Nunc filii Dei sumus, et necdum manifestatum est quod futuri sumus. Scimus quoniam cum apparuerit, similes ei erimus, quoniam uidebimus eum sicuti est*<sup>a</sup>. »

7. Cum ergo postea prae homoiousion Arius praedicaret, alii patres e contrario homoiousion resumpserunt. Proinde Hilarius, ut in neutris patribus accusaret Ecclesiam, quae utrosque habuit honoratos, hanc absolutionem quaestioni dedit, quoniam et illi octoginta contra haereticum

vi. a. 1 Jn 3, 2

1. Tels sont les destinataires de cette lettre (PL 10, 479), communément appelée *De Synodis*. Dans ce traité, Hilaire veut faire connaître aux évêques d'Occident l'évolution de la doctrine trinitaire et christologique chez les Orientaux. Il fait l'histoire des divers conciles tenus après 340; il cite les diverses formulations de la foi (*Credimus...*) qui y furent proposées et s'applique à interpréter leur vocabulaire en conformité avec la foi de l'Église. Hilaire invite ses lecteurs à suivre son exposé avec patience (ch. 6-8), et surtout à ne pas juger ces interprétations avant la conclusion définitive (*absolutio*) qu'il donnera au ch. 91.

Novempopulanie, aux peuples et aux clercs toulousains de la Narbonnaise et aux évêques des provinces de Bretagne<sup>1</sup> -, approuve, non les paroles d'un homme seul dites en privé, mais les décrets publics d'un concile par lesquels quatre-vingts de nos Pères ont refusé, dans le cas de Paul de Samosate, que le Fils soit appelé « homouision », c'est-à-dire d'une seule essence avec le Père; ils donnent cette raison pour laquelle ils ont refusé ce mot : le susdit hérétique Paul professait que seul le Père est Dieu, et disait que le Fils avait commencé d'être par l'enfantement de Marie sa mère, et qu'il était seulement un homme.

6. Et pour cette raison il [Hilaire] enseignait que ces Pères avaient préféré écarter l'expression « homouision » et retenir « homoiousion<sup>2</sup> », c'est-à-dire semblable par essence, parce que la similitude ne permet pas de comprendre l'union. Mais Arius, par la suite, comprenait mal l'homoousion et enseignait que le Fils n'était pas d'une seule substance avec le Père, et donc qu'il était semblable au Père de la même manière que l'apôtre Jean dit de lui-même et des autres fils d'adoption : « *Maintenant nous sommes fils de Dieu, et ce que nous serons n'est pas encore manifesté. Nous savons que lorsqu'il apparaîtra, nous serons semblables à lui parce que nous le verrons comme il est*<sup>a</sup>. »

7. Et donc, comme par la suite Arius prêchait l'homoiousion de façon erronée, tous les autres Pères au contraire reprirent l'homouision. Ainsi donc Hilaire, pour ne pas accuser en aucun de ces deux Pères l'Église qui les avait tenus tous deux en honneur, résolut ainsi cette question : ils furent quatre-vingts à désapprouver

2. Au lieu de « homoousion » du CCL, il faut lire « homoiousion », d'après les mss V (omoyouision) et Y (homoyouision). Sirmond lit « homœouision ».

improbauerunt *homouision* et trecenti decem et octo id ipsum contra haereticum probauerunt. Hoc quoque adiciens :

75 **8.** *Cogitemus tot sacerdotes sanctos et quiescentes iam, quid de nobis erit qui rem eo deducimus, ut quia episcopi non fuerunt, nos quoque nec coeperimus; ordinati enim ab his sumus, et eorum sumus successio; renuntiemus episcopatu, quia officium eius ab anathemate sumpserimus.* Verum haec omnia, quae uel priuatim a sanctis Dionysio atque Gregorio dicta, uel publice in concilio a memoratis octoginta patribus decreta sunt, non tantum excusandi habere difficultatem uidentur, quoniam ante definitionem Nicaenae synodi prolata reperiuntur.

85 **9.** Illud est multo amplius, quod idem sanctus Hilarius in eadem sua epistula prolata aeque defendit Sirmiense concilium post Nicaenum congregatum, in cuius decretis dictum est : *Si quis unum dicens Deum, Christum autem Deum ante saecula Filium Dei obsecutum Patri in creatione omnium non confitetur, anathema sit.*

90 **10.** Et iterum : *Si quis Dominum et Dominum Patrem et Filium quasi Dominum a Domino, duos dicat Deos, anathema sit. Non enim exaequamus uel comparamus Filium Patri, sed subiectum intellegimus. Neque enim descendit in Sodoma sine Patris uoluntate, neque pluit ex*

vi, 75-80 HIL. PICT. *De synodis* 91 (PL 10, 543-544)

vi, 88-98 HIL. PICT. *De synodis* 38. *Exemplum fidei Sirmio ab Orientalibus contra Photinum scriptae*, III (PL 10, 510-511)

1. C'est-à-dire : 80 au synode qui condamna Paul de Samosate, 118 à celui qui accuse Denys. Sur Paul de Samosate, cf. J. QUASTEN, *Initiation*, t. 2, p. 166-168 et A. GRILLMEIER, *Le Christ dans la trad. chrét.*, t. I, nouv. éd., Paris 2003, p. 410-411.

2. *De synodis* 91 (PL 10, 543-544). Dans cette phrase, Hilaire veut dire que les évêques dont il parle sont bien restés dans l'Église; autrement sa propre ordination et celle de ses collègues pourraient être entachées d'illégitimité.

l'homouision contre un hérétique et trois cent dix-huit à l'approuver contre un hérétique<sup>1</sup>. Il ajouta également :

**8.** *Pensons à tant de saints évêques qui reposent en paix désormais, qu'en sera-t-il de nous qui avons mené l'affaire au point que s'ils ne furent pas évêques, nous non plus n'avons jamais même commencé de l'être. En effet, c'est par eux qui nous avons été ordonnés et nous sommes leur succession. Renonçons à l'épiscopat puisque nous avons reçu cette fonction d'un anathème<sup>2</sup>.* Mais toutes ces paroles qui ont été soit dites en privé par les saints Denys et Grégoire, soit décrétées en public dans le concile par les quatre-vingts évêques déjà mentionnés, ne semblent pas avoir tant de difficultés à trouver des excuses parce que, on le voit, elles ont été émises avant la définition du concile de Nicée.

**9.** Voici beaucoup plus important. Saint Hilaire dans cette même lettre défendit également le concile de Sirmium, réuni après Nicée, dont les décrets affirment : *Si quelqu'un, tout en disant que Dieu est un, ne confesse pas que le Christ est Dieu avant les siècles, Fils de Dieu conjoint au Père dans la création de toutes choses, qu'il soit anathème<sup>3</sup>.*

**10.** Et encore : *Si quelqu'un dit Seigneur et Seigneur, le Père et le Fils Seigneur venant du Seigneur, comme s'il parlait de deux dieux, qu'il soit anathème. En effet, nous ne mettons pas à égalité et ne comparons pas le Fils au Père mais nous comprenons qu'il lui est soumis. Car il ne descendit pas à Sodome sans la volonté du Père ni ne fit pleuvoir*

3. *De synodis* : *Exemplum fidei Sirmio... contra Photinum scriptae* III (PL 10, 510); les citations des § 10-12 sont aussi tirées de ce même *Exemplum*, où la profession de foi du 2<sup>e</sup> synode de Sirmium en 351 était suivie d'anathèmes. Sur les synodes d'Antioche (341) et de Sirmium (347-358), cf. M. FIGURA, Introduction au *De Trinitate* d'Hilaire, SC 443, p. 23-27.

se, sed a Domino<sup>b</sup>, auctoritate scilicet Patris; nec sedet ad dexteram a semetipso, sed audit dicentem Patrem: «Sede ad dexteram meam<sup>c</sup>.»

11. Rursumque: Si quis innascibilem et sine initio dicat  
100 *Filium, tamquam duo sine principio et duo innascibilia et duo innata dicens, duos dicat Deos, anathema sit. Caput enim quod est principium omnium Christus; caput autem quod est principium Christi Deus. Ita enim ad unum, qui est sine principio omnium principium, per Filium uniuersa*  
105 *referimus.*

12. Et iterum: Confirmantes Christianismi intellectum, dicimus quoniam si quis Christum Deum Filium Dei ante saecula subsistentem et ministrantem Patri ad omnium perfectionem non dicat, sed ex quo de Maria natus est,  
110 *ex eo et Christum et Filium nominatum esse, et initium accepisse ut sit Deus, dicat, anathema sit. Quae omnia memorato Sirmiensi concilio sanctus Hilarius necessarie contra Photinum Orientales asserit decreuisse.*

13. Quorum sufficientem excusationem faciens,  
115 *quomodo sint accipienda demonstrat. Haec igitur Athanasio, haec Basilio, haec Hilario, et omnibus uiris sanctis sollicitudo fuit, ne culpatis uelut haereticis eis qui in Ecclesiae pace atque honore defuncti sunt, ipsa quae illos magno honore dignata est Ecclesia culparetur.*

120 14. Et ideo uel si forte inueniantur aliqui in plurimis approbati, qui eundem Theodorum damnent uelut haereticum, hoc probabiliter profecto non faciunt; nec in eo sequendi sunt, in quo consuetudinem Ecclesiae non

vi, 99-111 HIL. PICT. *De synodis* 38. *Exemplum fidei...*, xxvi-xxvii (PL 10, 512)

b. cf. Gn 19, 24 c. Ps 109, 1

1. *De synodis, ibid.* xvii, PL 10, 511.

2. *intelligentiam Christianismi*: cette formule, traduite ici littéralement, désigne sûrement la compréhension correcte de ce qu'est le Christ.

de lui-même mais par Dieu<sup>b</sup>, c'est-à-dire par l'autorité de son Père. Et il ne s'assied pas de lui-même à la droite, mais il entend son Père dire: «Assieds-toi à ma droite<sup>c1</sup>.»

11. Et à nouveau: Si quelqu'un dit que le Fils est innascible et sans commencement, comme si, en parlant de deux sans principe, deux innascibles et deux non-nés, il affirmait deux Dieux, qu'il soit anathème. En effet, la tête qui est le principe de toutes chose, c'est le Christ; mais la tête qui est le principe du Christ, c'est Dieu. Ainsi à un seul, qui sans principe est le principe de toutes choses, par le Christ nous rapportons tout.

12. Et encore: Confirmant l'intelligence du Christianisme<sup>2</sup>, nous disons: Si quelqu'un ne dit pas que le Christ est Dieu, Fils de Dieu subsistant avant les siècles et ministre du Père pour l'achèvement de toutes choses, mais dit que, à partir du moment où il naquit de Marie, de là il fut appelé Christ et Fils et reçut un commencement de son être Dieu, qu'il soit anathème<sup>3</sup>. Tout cela, saint Hilaire affirme que les Orientaux l'avaient décrété au concile déjà cité de Sirmium, par nécessité contre Photin.

13. Fournissant de ces décrets une excuse suffisante, il montre comment on doit les comprendre. Ainsi donc, Athanase, Basile, Hilaire et tous les hommes saints firent preuve de sollicitude pour éviter que, si des personnages morts dans la paix et l'honneur de l'Église étaient accusés comme hérétiques, l'Église elle-même qui les jugea dignes d'un grand honneur ne fût accusée.

14. C'est pourquoi, même si par hasard il s'en trouve quelques-uns qui, irréprochables sur la plupart des points, condamneraient Théodore comme hérétique, ils n'ont pas assurément la même sollicitude; et il ne faut pas les suivre sur un point où ils ne suivent pas la conduite

3. *Ibid.* xxvi-xxvii (PL 10, 512). Ces anathèmes visent Photin, qui fut déposé à l'occasion de ce synode.

sequuntur. Vnde si Chalcedonensis synodus, Ecclesiae  
 125 morem in defensionem ipsius Ecclesiae sequens, dicta  
 Theodori similiter excusaret, quis eam de hac pietate atque  
 cautela nisi profanus argueret? Nec tamen et hoc sine  
 Athanasio Basilio et Hilario posset. Porro aliquid tale non  
 fecit quae hinc invidiam sustinet, quod alterius ad se  
 130 delatam epistolam, nec de laude Theodori accusatam, pro  
 uerae fidei confessione quam continet, pronuntiauit ortho-  
 doxam.

**Cap. vii, 1.** Inspiciamus autem istos Eutyichianorum  
 fautores, qui dicta in Ecclesiae pace quiescentium,  
 quoniam obscurum in eis aliquid inuenitur, damnari magis  
 quam excusari uolunt, utrum ita uigilantes cauti sint, ut  
 5 in suis dictis atque conscriptis reprehendi nullatenus  
 queant. Si enim tam circumspecti sunt, ut in nullo depre-  
 hendantur offendere, tolerabile fortasse dicatur, quod, sua  
 sapientia freti, ad nos nostrique similes qui in multis offen-  
 dimus, condescendere non dignantur.

10 **2.** Verum quid agemus, quod nullos ab eis in alia causa  
 conditos libros audiuius, quorum discussione irrepre-  
 hensibilem eorum peritiam et peruigilem possimus probare  
 cautelam? Placet igitur eis ut in hoc libro, quem communi  
 ac diurno tractatu in praeiudicium sanctae synodi scrip-  
 15 serunt, siue scribi fecerunt, perfectam eorum nusquamque  
 culpabilem scientiam requiramus?

**3.** Sed iam etsi non omnes quos continet, quoniam  
 aliud in hoc opere demonstrare suscepimus, multos tamen  
 ex occasione prodidimus eius errores, multa quoque

1. Le but premier du *Pro defensione* est de montrer que les acéphales cherchent à ruiner l'autorité du concile de Chalcédoine.

habituelle de l'Église. Par suite, si le synode de Chalcedoine, en suivant l'habitude de l'Église dans la défense de l'Église elle-même, excusait de la même façon les écrits de Théodore, qui, sinon un profane, lui reprocherait cette piété et cette prudence? Cependant il ne le pourrait sans Athanase, Basile et Hilaire. D'ailleurs le concile n'a rien fait de tel, lui qui endure l'hostilité parce que cette lettre d'un autre présentée devant lui, et non accusée pour sa défense de Théodore, en raison de la confession de la vraie foi qu'elle contient il l'a déclarée orthodoxe.

**Les défauts de  
 l'anathème porté  
 contre Théodore**

**Chap. vii, 1.** Mais examinons ces  
 partisans des eutychiens qui veulent  
 condamner plutôt qu'excuser les  
 paroles de gens morts dans la paix  
 de l'Église parce qu'on trouve en elles quelque point  
 obscur, pour voir si leur prudence toujours en éveil a  
 fait qu'on ne puisse rien reprendre dans leurs propres  
 dires ou écrits. Si en effet, ils sont tellement circonspects  
 qu'on ne surprenne en eux aucun motif d'offense, il est  
 peut-être tolérable de dire que, forts de leur propre  
 sagesse, ils ne consentent pas à se mettre à notre niveau  
 et à celui de nos semblables, car sur bien des sujets  
 nous leur fournissons des motifs d'offense.

**2.** Mais que ferons-nous, puisque nous n'avons entendu  
 parler d'aucun livre écrit par eux sur une autre affaire  
 que nous puissions examiner pour mettre à l'épreuve leur  
 habileté sans reproche et leur prudence vigilante?  
 Acceptent-ils donc que, dans ce livre qu'ils ont écrit ou  
 fait écrire en un effort commun et prolongé au préjudice  
 du saint synode, nous fassions enquête sur leur science  
 parfaite et jamais en défaut?

**3.** Mais déjà, même si nous n'avons pas dénoncé toutes  
 les erreurs qu'il contient, puisque nous désirions montrer  
 autre chose dans cet ouvrage<sup>1</sup>, nous en avons déjà cité

20 mendacia sibi que contraria. Vbi et hoc docuimus quia, cum mendacio studeant, nesciunt uel quomodo mentiantur et quomodo per eandem scientiam etiam uerum contra se aliquando loquantur.

4. Si autem in hoc libro in quo subscripserunt, alienos  
25 errores, siue falsos, siue ueros arguere intenti in tantis reprehensi sunt, qua fronte non dicant Theodori, sed cuiuslibet hominis dicta culpae praesumunt? At ego minus arbitror apparere quam nescii sint atque ignari isti iudices mortuorum, si per totum ipsum librum eorum conside-  
30 remus inscitiam, et idcirco in ipsa tantum sententia, qua Theodorum cum suis dogmatibus damnauerunt, inspicere eam ac demonstrare proposui.

5. Dixerunt enim, sicut memorauimus: *Si quis non anathematizat Theodorum Mopsuestiae et eius dogmata, eosque qui aut similia ei sapuerunt, aut sapiunt, anathema sit.* In qua sententia intende, quaeso, quot et quam magna uitia reprehendam. Primum est, quod eum contra sententiam patrum et totius Ecclesiae iudicium, in cuius pace defunctus est, anathemati subdiderunt. Secundum  
40 autem quod, condemnando omnes qui ei non dicunt anathema, memoratos quoque uenerabiles patres, et ipsam quae Theodoro communicauit Ecclesiam, atque omnes praesentes in corpore Christi fideles, qui siue quod in Ecclesiae pace uitam finierint, siue quod nec errores eius  
45 nec nomen audierint, eum non anathematizant, decreuerunt ut anathema fierent.

6. Quod aperte contra iustitiam et contra morem Ecclesiae factum esse iam diximus, nec ullum tale inuenimus exemplum ubi anathema facti sint, qui alicui

vii, 33-36 IUST. *In damnationem T. C. (Lib. Aceph.)*; cf. SCHWARTZ, *Kirchenpolitik*, p. 324; cf. III, 1, 3 (SC 478, p. 33); X, vii, 15 (SC 484, p. 300)

1. Cf. III, 1, 3 (SC 478, p. 33; la traduction a été améliorée).

beaucoup à l'occasion, beaucoup aussi de mensonges et de contradictions. Et nous avons aussi montré que, lorsqu'ils s'appliquent à mentir, ils ne savent même pas comment mentir, ni comment par ce même savoir ils vont parfois jusqu'à dire la vérité contre eux-mêmes.

4. Or si dans ce livre auquel ils ont souscrit, dans leur effort pour attaquer les erreurs des autres à tort ou à raison, ils sont blâmables sur tant de points, avec quelle audace prétendent-ils accuser les paroles non pas de Théodore mais d'un homme quelconque? Mais à quel point ces juges des morts sont inconscients et ignares, moi j'estime que cela est moins évident si nous considérons leur incapacité dans ce même livre tout entier; et c'est pourquoi je me suis proposé de l'examiner et de la démontrer seulement dans la sentence même par laquelle ils ont condamné Théodore avec ses opinions.

5. Ils ont dit en effet, comme nous l'avons rappelé: *Si quelqu'un n'anathématise pas Théodore de Mopsueste avec ses opinions, ainsi que ceux qui ont pensé ou pensent comme lui, qu'il soit anathème*<sup>1</sup>. Considère, je te prie, dans cette sentence quels nombreux et grands défauts je vais leur reprocher. Le premier: contre l'avis des Pères et le jugement de toute l'Église dans la paix de laquelle il est mort, ils l'ont soumis à l'anathème. Le deuxième: en condamnant tous ceux qui ne le disent pas anathème, ils décrètent que sont anathèmes ces vénérables Pères, l'Église elle-même qui a été en communion avec Théodore, et tous les fidèles membres du Corps du Christ qui, soit parce qu'ils ont fini leur vie dans la paix de l'Église, soit parce qu'ils n'ont entendu parler ni de ses erreurs ni de son nom, ne l'ont pas anathématisé.

6. Nous avons déjà dit que cela a été fait ouvertement contre la justice et contre la coutume de l'Église, et nous ne trouvons aucun exemple où sont faits anathèmes ceux qui ne disent pas anathème un hérétique qu'ils peuvent

50 haeretico, quem ignorare possunt, non dicunt anathema, quod nec isti decernerent, nisi ad synodi Chalcedonensis iniuriam, quae, cum apud se recitarentur eius laudes, non ei dixerit anathema.

7. Tertium uero est, quod sine ulla exceptione generaliter eius dogmata et uniuersos qui eis non dicunt anathema condemnantes, in quibus nec ipsi negant plurima recta esse, non solum quod supra memorauimus, patres et alios praeteriti uel praesentis temporis innocentes, uerum et ipsam Catholicam fidem, cuius assertionibus omnem haeresem, testante Iohanne et Domno Antiochenis atque Orientali concilio, Theodorus expugnauit et quam secundum Cyrillum, ut interim perhibent, magnifice aduersus Arianos et Eunomianos asseruit, anathematizasse procul dubio conuincuntur.

65 8. Quartum est, quod contenti non fuerint illos tantum anathematizare qui similia sapiunt, sed iterum contra iustitiam Ecclesiaeque regulam addiderunt et illos qui ei similia sapuerunt. Et quamquam Theodorum nihil male sapuisse probauerint, quantum tamen ad eos attinet, 70 condemnauerunt omnes ab ipso, in quem illum incidisse putant, errore conuersos, nihilque illis praestitit sua conuersio, quod iam talia non sapiunt, quando et propter hoc damnantur, quod aliquando talia sapuerunt.

9. Vbi quid agent de Martha et Maria sororibus Lazari, 75 quae familiari deuotione ipsi Domino, dum hic in carne degeret, adhaeserunt? Et tamen utraque, id est prius Martha ac deinde Maria, legitur ei dixisse: «*Domine, si fuisses hic, frater meus non fuisset mortuus*<sup>a</sup>.»

vii. a. Jn 11, 21.32

1. Cf. III, iii, 1 (SC 478, p. 59), et VIII, vi, 5 (SC 484, p. 85).

ignorer. Et ils ne prendraient pas cette décision si ce n'était pour faire tort au synode de Chalcédoine qui, lorsqu'on a récité ses louanges devant lui, ne l'a pas dit anathème.

7. Le troisième point est que, en condamnant de façon générale et sans aucune exception ses opinions et l'ensemble de ceux qui ne les anathématisent pas, alors qu'eux-mêmes ne nient pas la justesse de beaucoup d'entre elles, non seulement ils sont coupables sans doute aucun – ce que nous avons rappelé plus haut –, d'avoir anathématisé des Pères et autres innocents du temps passé ou présent, et encore la foi catholique elle-même, dont Théodore, comme en témoignent Jean et Domnus d'Antioche et le concile d'Orient, a utilisé les positions pour combattre toute hérésie, et qu'il a selon Cyrille, comme ils le rappellent par moment, magnifiquement défendue contre les ariens et les eunomiens<sup>1</sup>.

8. Le quatrième point est qu'ils ne se sont pas contentés d'anathématiser ceux qui pensent comme lui mais, à nouveau contre la justice et la règle de l'Église, ils ont ajouté aussi ceux qui ont eu des pensées semblables à la sienne. Et, bien qu'ils n'aient pas prouvé que Théodore a eu des idées malsaines, ils n'en ont pas moins condamné, pour ce qui les concerne, tous ceux qui se sont convertis de l'erreur même dans laquelle ils pensent qu'il est tombé; pour eux cette conversion ne prouve nullement qu'ils n'ont plus ces opinions, puisqu'ils sont condamnés pour avoir eu autrefois des opinions semblables aux siennes.

9. Alors que feront-ils au sujet de Marthe et de Marie, les sœurs de Lazare, qui dans une dévotion familière se sont liées au Maître lui-même tandis que celui-ci vivait dans la chair? Et cependant on lit que chacune d'elles, c'est-à-dire d'abord Marthe et ensuite Marie, lui a dit: «*Maître, si tu avais été là, mon frère ne serait pas mort*<sup>a</sup>.»

10. Quae licet crederent quod ipse esset Christus Filius  
80 Dei qui in mundo uenisset, tamen non dicerent : *si fuisses  
hic*, si eum cognoscerent sicut Deum ubique esse prae-  
sentem. Eadem ergo sapuerunt quae dicitur sapuisse  
Theodorus, et cum Theodoro simul anathematizatae sunt.

11. Et quantos uel eo tempore in euangeliis et apos-  
85 tolicis scriptis tales fuisse cognouimus? Quantos etiam  
nunc tales in grege fidelium, sola sanctorum mysteriorum  
participatione et simplici praeceptorum oboedientia  
placentes Deo uidimus, cum et ipsis primi pastores eius  
apostoli sic aliquando sapuerint, quos omnes cum  
90 Theodoro uidimus in hoc anathemate condemnatos? Nam  
etsi dicantur Thomas et Philippus, qui ait : « *Ostende nobis  
patrem et sufficit nobis<sup>b</sup>* », non hominem tantummodo  
credidisse Christum, sed Deum, quamuis Patre minorem  
aut separatum a Patre – propter quod etiam dictum est :  
95 « *Non credis quia ego in Patre, et Pater in me est<sup>c</sup>?* » –

12. similia procul dubio sapuerunt eis quae putatur  
sapuisse Theodorus. Non enim dissimilis aut minoris igno-  
rantiae fuit, uel minorem credidisse Deum, uel a Patre  
Filium separatum. Nisi forte sic nobis error Nestorianus  
100 displicet, ut placeat Arianus.

13. Quomodolibet igitur sapuisse dicantur, aut eadem  
procul dubio aut similia sapuerunt. Pro hac ergo prae-  
cipiti et inconsiderata sententia sua respondeant qui  
tantummodo alienis calumniari sciunt, sua uero defendere  
105 nesciunt; et si quid possunt, ab istis se uinculis mani-  
festae ueritatis absoluant; et forte credimus quod acce-  
perint potestatem ligandi eos qui super terram non sunt,  
quam nec apostoli acceperunt.

b. Jn 14, 8 c. Jn 14, 10

10. Celles-ci, tout en croyant qu'il était le Christ Fils  
de Dieu, venu dans le monde, n'auraient pas dit  
cependant : « *si tu avais été là* » si elles avaient su qu'il  
était partout présent comme Dieu. Elles ont donc eu les  
opinions que l'on attribue à Théodore et elles sont ana-  
thématisées avec Théodore.

11. Et combien de cas semblables, même à cette  
époque, avons-nous lu dans les Évangiles et les écrits  
apostoliques? Combien aussi en voyons-nous maintenant  
de semblables dans le troupeau des fidèles, qui plaisent  
simplement à Dieu en participant aux saints mystères et  
en obéissant aux préceptes, alors que ses premiers pas-  
teurs aussi, les apôtres, ont parfois eu ces pensées, eux  
que nous voyons tous condamnés avec Théodore dans  
cet anathème. De fait, même si on dit que Thomas et  
Philippe, lui qui a dit : « *Montre nous le Père et cela nous  
suffit<sup>b</sup>* », croyaient que le Christ n'était pas seulement  
homme mais Dieu, bien que moins grand que le Père  
ou séparé de lui – c'est pourquoi il est dit aussi : « *Tu  
ne crois pas que moi je suis dans le Père et que le Père  
est en moi<sup>c</sup>?* » –, 12. il n'est pas douteux qu'ils ont eu  
les opinions que l'on attribue à Théodore. Ce n'était pas  
en effet une ignorance différente ou moindre de l'avoir  
cru un Dieu inférieur ou un Fils séparé du Père. A moins  
que peut-être l'erreur de Nestorius nous déplaît à tel  
point que celle d'Arius nous plaira!

13. Ainsi, quelles que soient les opinions qu'on leur  
attribue, ils ont sans aucun doute eu les mêmes ou de  
semblables. Que [les acéphales] répondent donc de cette  
sentence précipitée et inconsiderée, eux qui savent si bien  
calomnier les pensées des autres mais ne savent pas  
défendre les leurs. Et, s'ils le peuvent, qu'ils se dégagent  
des liens de la vérité manifeste; et peut-être croyons-nous  
qu'ils ont reçu le pouvoir de lier ceux qui ne sont pas sur  
terre, pouvoir que les apôtres eux-mêmes n'ont pas reçu.

110 **14.** Ecce quatuor magna uitia, non obscura, nec de aliquibus secretis educta, sed clara et manifesta, eos docuimus incurrisse. Quomodo igitur ille subtilis eorum intellectus in nocte obscurarum quaestionum elucubratis excogitationibus aduersus aliena dicta peruigil, in suis obtusus inuentus est et medio die lethargicus?

115 **15.** In quantis autem librorum uoluminibus isti censorii mortuorum iudices tantos et numero et magnitudine fecisse deprehenduntur errores? Nonne una breuisque sententia est, quae semel tincto calamo scribi potest: *Si quis non anathematizat Theodorum Mopsuestiae, et eius dogmata,*  
120 *eosque qui aut similia ei sapuerunt aut sapiunt, anathema sit?*

**16.** Et in his paucissimis syllabis longo tempore meditatis, tam multi sapientes et, quod est amplius, alienorum dictorum scrupulosissimi et calumniosissimi  
125 discussores, in ea ipsa calumniae suae sententia sic errauerunt, ut etiamsi uera forent quae in denotationem sanctae synodi de Theodoro iactant, non possent eorum erroribus comparari.

**17.** Et audent isti discutere ac reprehendere illustris  
130 doctrinae uiros, quorum sunt innumeri libri, qui non sine magnis et multis erroribus semel intinctum calamum scribendo fundere potuerunt? Illud etiam considerandum est, quod Theodorus, necdum Nestorianis apparentibus, in alios intendens et oppugnantibus Synusiastis obuius,  
135 obliquam offensionem ad aliud pergentis transitu sermonis incurrit.

**18.** Isti uero, quod non immerito uenia caret, longo pacis otio seduli et quieti, si tamen quieti, non solum

**14.** Voilà quatre grands défauts, ni obscurs ni tirés de quelque recoin, mais clairs et manifestes, dans lesquels nous avons montré qu'ils sont tombés. Comment donc leur intelligence subtile, bien éveillée dans la nuit des questions obscures par des raisonnements élucubrés contre les opinions des autres, se trouve-t-elle obtuse dans les leurs propres et léthargique au milieu du jour?

**15.** Mais en combien de volumes de leurs livres ces censeurs et juges des morts sont pris en faute pour avoir commis des erreurs aussi grandes en nombre qu'en gravité? Ne suffit-il pas d'une seule et brève sentence qui peut être écrite d'un seul trait de plume: *Si quelqu'un n'anathématise pas Théodore de Mopsueste et ses opinions, ainsi que ceux qui ont pensé ou pensent comme lui, qu'il soit anathème?*

**16.** Et dans ce tout petit nombre de syllabes longuement méditées, des sages aussi nombreux et, qui plus est, ergoteurs très méticuleux et très accusateurs sur les paroles d'autrui, dans la sentence même de leur accusation se sont tellement trompés que, même si étaient vraies les accusations lancées contre Théodore pour déconsidérer le saint synode, on ne pourrait les comparer à leurs erreurs.

**17.** Et ces gens-là osent faire des objections et des reproches à des hommes d'une doctrine illustre, dont les livres sont innombrables, eux qui, non sans grandes et nombreuses erreurs, ont pu les renverser d'un seul trait de plume. Il faut aussi considérer que Théodore, alors que les nestoriens n'étaient pas encore apparus, tendu dans son combat contre d'autres et s'opposant aux attaques des synusiastes, tomba dans une erreur marginale, au cours d'une discussion qui visait un autre but.

**18.** Mais eux, ce qu'à bon droit on ne pardonne pas, grâce au long calme de la paix, actifs et tranquilles – si l'on peut les dire tranquilles –, non seulement ont mul-

multipliciter et grauer errauerunt, sed inter se ac tantos  
 140 patres et uniuersam quae Theodoro communicauit  
 Ecclesiam, ipsos atque apostolos, interposuerunt anathema.

19. Quod ille in quibus ab eis reprehenditur non fecit,  
 qui nunc pro solo praeiudicio synodi sub anathemate  
 145 asperum sanctis patribus apparebat, ut anathema impo-  
 neretur dictis in pace Ecclesiae mortuorum, quanto nunc  
 audacius est atque asperius, ut non solum eorum dicta,  
 quod constat olim prohibitum, sed personae quoque  
 damnentur?

150 20. Et patres illi qui condemnare prohibebant Theodori  
 et aliorum dicta, consultissime dicebant: *Quis enim  
 nostrum speret non defungi? Aut a quo non dictum est  
 aliquid, quod alium possit mouere?* Cautes utique, ne  
 tali exemplo ipsorum quoque dictis post mortem impo-  
 155 neretur anathema; quantum nos metuere debemus  
 exemplum posteris dare, quo non solum dicta post mortem  
 dicentium, sed personas quoque condemnent?

21. Nam si Theodorus post tantos suae defunctionis  
 annos detestandus creditur, qui non probatur correptioni  
 160 restitisse dum uiueret; si Theodorus condemnatur, qui  
 neminem condemnauit in Ecclesiae pace defunctum; si  
 Theodorus excluditur, qui non inuenitur in Ecclesiae  
 praeiudicium scripsisse aliquid, de quo ipsa conturbaretur  
 Ecclesia, quid de nobis agitur, si multis tumultuosae

tiplié de graves erreurs, mais encore entre eux et de si  
 grands Pères, et l'Église universelle, qui fut en communion  
 avec Théodore, et les apôtres eux-mêmes, ils ont interposé  
 l'anathème.

**Théodore n'a pas  
 mérité la  
 condamnation  
 sous anathème**

19. Or Théodore n'a pas fait ce  
 qu'ils lui reprochent, lui qui main-  
 tenant, seulement au préjudice du  
 synode, est condamné sous ana-  
 thème. C'est pourquoi si cent ans  
 auparavant il paraissait audacieux et sévère aux saints  
 Pères de placer sous anathème les paroles de gens morts  
 dans la paix de l'Église, combien maintenant est il plus  
 audacieux et plus sévère de condamner non seulement  
 leurs paroles – ce qui, on le voit, était défendu autrefois  
 – mais aussi leurs personnes?

20. Et ces Pères qui défendaient de condamner les  
 écrits de Théodore et des autres disaient de manière bien  
 réfléchie: *Qui d'entre nous peut espérer ne pas faillir ou  
 n'a jamais dit quelque chose qui ait pu troubler quelque  
 autre*<sup>1</sup>? Ils ont pris ces précautions surtout pour que, à  
 partir d'un tel exemple, leurs propres dires ne soient pas  
 eux aussi placés sous anathème après leur mort. Combien  
 devons-nous craindre de donner à la postérité un exemple  
 qui permettrait de condamner après leur mort non seu-  
 lement les paroles de ceux qui ont parlé mais aussi leurs  
 personnes?

21. En effet, si l'on croit qu'il faut désavouer Théodore  
 tant d'années après son décès, lui dont on n'a pas prouvé  
 qu'il ait résisté à la critique de son vivant; si Théodore  
 est condamné, lui qui n'a condamné aucun homme mort  
 dans la paix de l'Église; si Théodore est exclu, lui dont  
 on ne peut trouver au préjudice de l'Église aucun écrit  
 qui aurait pu troubler l'Église, qu'en est-il de nous si,  
 alors que beaucoup contredisent notre tumultueuse

vii, 151-153 CYR. AL. *Ep. pro Theodoro* ... 9; Conc. Ephes. *Coll. Stchard.* 14 (ACO I, v, p. 312)

1. Cf. VIII, iv, 9 (SC 484, p. 51).

165 nostrae praesumptioni contradicentibus, non exemplum  
tantummodo, uerum etiam causam posteris demus  
aduersus nos talia praesumendi?

22. Si tamen dicenda uideatur illa praesumptio et non  
magis praesumptionis digna reprehensio. An forte cuiquam  
170 uidebitur indignum, ut qui in Theodori condemnatione  
tot sanctos patres, tot innocentes, tot placitas et familiares  
Christo personas, atque ipsos anathematizauerunt  
apostolos, ne tantum facinus maneat, ipsum potius cum  
suis condemnentur auctoribus?

175 23. Corrigant ergo nimis profanam temeritatem suam,  
aut, si nihil se putant corrigendum fecisse, facti rationem  
reddant, et non in alienorum reprehensione dictorum, sed  
potius in suorum defensione subtilitatem ingenii, de qua  
multum gloriantur, ostendant. Hoc sane de uestra iustitia  
180 petimus, ut si respondere tentauerint, non eis ultra liceat  
sub titulo uestri nominis uana et profana conscribere, quia  
licet docentibus apostolis didicerimus quod Deo magis  
quam hominibus oporteat oboedire<sup>d</sup>, quantum tamen in  
nobis est magis optamus et Deo oboedire et hominibus,  
185 dum ea uolunt et imperant homines quae contraria non  
sint oboedientiae quam Deo debemus.

hardiesse, nous donnons à la postérité non seulement un  
exemple mais aussi une raison d'aller jusqu'à prendre de  
telles mesures contre nous?

22. Si du moins il semble qu'il faille parler de har-  
diesse et non plutôt de juste critique de hardiesse. Mais  
peut-être trouvera-t-on injuste, puisque ceux qui, en  
condamnant Théodore, ont anathématisé tant de saints  
Pères, tant d'innocents, tant de personnes paisibles et  
proches du Christ et les apôtres mêmes, que, pour qu'un  
si grand forfait ne subsiste, ce soit ce forfait lui-même  
qui soit condamné avec ceux qui l'ont commis?

23. Qu'ils corrigent donc leur témérité trop profane,  
ou, s'ils pensent qu'ils n'ont rien fait qu'il faille corriger,  
qu'ils donnent la raison de leur acte, et qu'ils montrent  
la subtilité de leur pensée dont ils se glorifient beaucoup,  
non en critiquant les paroles des autres mais plutôt en  
défendant les leurs. Voilà certes ce que nous demandons  
à votre justice pour que, s'ils tentaient de répondre, il  
né leur soit pas permis d'aller au-delà et d'écrire sous  
l'autorité de votre nom des paroles vaines et profanes;  
car si nous avons appris grâce à l'enseignement des  
apôtres qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes<sup>d</sup>,  
nous, autant que nous le pouvons, nous souhaitons plutôt  
obéir à la fois à Dieu et aux hommes lorsque ce que  
les hommes veulent et commandent n'est pas contraire  
à l'obéissance que nous devons à Dieu.

## INDEX

## I. INDEX SCRIPTURAIRE

L'astérisque signale une simple allusion. Les références à Facundus renvoient aux livres, chapitres, paragraphes et lettres d'appel.

### Genèse

1, 26 IX, iii, 19 f\*  
19, 24 X, vi, 10 b\*

### Deutéronome

29, 28 LXX X, iv, 27 d\*

### Tobie

13, 9 IX, v, b

### Psaumes

39, 13 IX, v, 12 c  
44, 2 IX, i, 6 a  
44, 5 IX, i, 11 c;  
15 g  
44, 7 IX, i, 10 b;  
11 d; 14 f;  
18 j; 20 l  
44, 8 IX, i, 17 h;  
18 i. k; 20 m  
67, 19 IX, v, 31 r  
109, 1 X, vi, 10 c

### Ecclésiaste

7, 17-18 VIII, v, 17 a  
7, 19 VIII, v, 17 b

### Isaïe

56, 10-11 X, i, 2 a  
57, 1 X, i, 3 b

### Matthieu

2, 3-6 IX, iii, 44 n\*  
6, 9 IX, v, 30 q  
7, 12 VIII, vii, 2 a  
12, 37 IX, iii, 26 g  
16, 13 IX, ii, 1 a  
18, 18 X, iv, 32 h  
18, 20 VIII, vii, 20 b  
27, 54 X, v, 5 b\*  
28, 18 IX, v, 29 n  
28, 20 VIII, vii, 21 e\*

### Luc

23, 40-43 X, iv, 25 c\*  
24, 26 IX, v, 29 m

### Jean

1, 29-30 IX, iii, 30 h  
1, 10 IX, iii, 5 c;  
6 d. e  
1, 14 IX, v, 19 e;  
21 f. g\*; 23 i

1, 29	IX, III, 30 i; 31 j	<b>1 Corinthiens</b>	8, 1	X, II, 12 b
3, 29	IX, I, 12 e		9, 26	VIII, v, 25 c*; X, IV, 20 b*
7, 39	IX, v, 30 p		9, 27	IX, v, 11 a
8, 19	IX, II, 8 b; 16 l	<b>2 Corinthiens</b>		
8, 40	IX, III, 39 m; X, v, 3 a		3, 3	VIII, VI, 7 a
11, 21	X, VII, 9 a		4, 16	IX, v, 15 d
11, 32	X, VII, 9 a	<b>Galates</b>		
14, 2	IX, v, 22 h		2, 11-14	VIII, VI, 13 b*
14, 7	X, IV, 29 e		2, 14	X, II, 14 c*
14, 8	IX, II, 9 d; 17 n. o; X, VII, 11 b	<b>Éphésiens</b>		
14, 9	IX, II, 8 c; 10 e. f; 17 m; X, IV, 29 f		3, 26	VIII, VII, 21 d*
14, 10	X, IV, 29 g; VII, 11 c		4, 22-24	IX, III, 19 f*
16, 12	IX, II, 13 i. j; III, 2 a	<b>Colossiens</b>		
16, 13	IX, II, 13 k; III, 4 b		3, 25	IX, v, 38 u
16, 13-14	IX, v, 29 o	<b>1 Thessaloniens</b>		
16, 24	IX, II, 11 g		5, 21	X, III, 12 a
16, 25	IX, II, 12 h	<b>1 Timothée</b>		
			2, 5-6	IX, III, 38 l
<b>Actes</b>		<b>Tite</b>		
2, 22-24	IX, III, 37 k		3, 10	X, IV, 7 a*
4, 32	VIII, VII, 21 c*	<b>Jacques</b>		
5, 29	X, VII, 23 d*		3, 1-2	X, II, 10 a
<b>Romains</b>		<b>1 Pierre</b>		
8, 23-24	IX, v, 25 j		1, 10-11	IX, v, 28 l
9, 20	IX, v, 37 s. t	<b>1 Jean</b>		
15, 8	IX, v, 28 k		3, 2	X, VI, 6 a

## II. INDEX DES AUTEURS ANCIENS, DES OUVRAGES CITÉS PAR FACUNDUS ET DE LEURS ABRÉVIATIONS

Les abréviations sont celles de l'apparat des sources.

### ATHANASE D'ALEXANDRIE (ATH. AL.)

*De sententia Dionysii* 3, 3-4, 3; éd. H. G. Opitz,  
*Athanasius Werke*, t. 2-1, Berlin-Leipzig 1936,  
p. 48 ..... X, v, 3-6

### AUGUSTIN (AUG.)

*De praedestinatione sanctorum* XV, 30-31; BA 24,  
p. 552-557 ..... IX, v, 35-40

### BASILE DE CÉSARÉE (BAS. CAES.)

*Epistula (Ep.)* 210, 5; éd. trad. Y. Courtonne, S. BASILE,  
*Lettres*, t. 3, CUF Paris 1961,  
p. 195 ..... X, VI, 2-3

### CONCILE DE CHALCÉDOINE (CONC. CHAL.)

*Coll. Vatic.*; *Coll. Casin.*; cf. JEAN D'ANTIOCHE

### CONCILE D'ÉPHÈSE (CONC. EPH.)

*Coll. Sichard* 14, 15; cf. CYRILLE D'ALEXANDRIE; JEAN D'ANTIOCHE

### CYRILLE D'ALEXANDRIE (CYR. AL.)

*Contra Diodorum et Theodorum ex Apologia pro Diodoro et Theodoro* Theodoreti Cyri; cf. L. ABRAMOWSKI, *Theodorets Apologie*,  
p. 63 ..... VIII, VI, 5

*Epistula (Ep.) pro Theodoro* 9; *Coll. Sichard.* 14; *ACO I*, v,  
p. 312 ..... X, vii, 20  
p. 314-315 ..... VIII, v, 25

## DOMNUS D'ANTIOCHE (DOMN. ANT.)

*Epistula ad Theodosium imperatorem (Ep. ad Theodosium  
imp.)*, fragment unique  
..... VIII, v, 1-5

## GRÉGOIRE DE NAZIANZE (GREG. NAZ.)

*Epistula 152 ad Theodorum Mopsuestenum (= Tyanensem)*  
(*Ep. 152 ad Theod. Mops.*); *PG* 57, 258; *Coll. Sangerm.* 4;  
*ACO II*, v, p. 142; éd. trad. P. Gallay, S. GRÉGOIRE DE  
NAZIANZE, *Lettres*, t. 2, *CUF*, Paris 1967,  
p. 44 ..... VIII, iv, 27

## HILAIRE DE POITIERS (HIL. PICT.)

*De synodis 38. Exemplum fidei Sirmio ab Orientalibus  
contra Photinum scriptae*, III  
*PL* 10, 510-511 ..... X, vi, 9-10

*De synodis 38. Exemplum fidei...*, xxvi-xxvii  
*PL* 10, 512 ..... X, vi, 11-12

*De synodis 91*  
*PL* 10, 543-544 ..... X, vi, 8

## JEAN D'ANTIOCHE (IOH. ANT.)

*Epistula (Ep.) 6 ad Proclum*; *PG* 65, 877-878; *ACO I*, v,  
p. 315 ..... VIII, i, 3-7  
(cf. PÉLAGE [PEL.] *Def.* III, éd. Devreesse, p. 16-17)

*Epistula (Ep.) ad Nestorium*; gr. *Conc. Chalc. Coll. Vatic.*  
14, *ACO I*, i, p. 94-95; lat. *Coll. Casin.* 19, *ACO I*, III,  
p. 45 ..... X, II, 1-3

JEAN D'ANTIOCHE ET LE SYNODE D'ORIENT  
(IOH. ANT. ET SYNODUS ORIENTIS)

*Epistula (Ep.) 6 ad Proclum*; *PG* 65, 877-878; *ACO I*, v,  
p. 315 ..... VIII, i, 3-7; vii, 20, 27  
(cf. PÉLAGE [PEL.] *Def.* III, éd. Devreesse, p. 16-17)

*Epistula (Ep.) ad Theodosium imperatorem (imp.)*; *ACO I*, v,  
p. 19 ..... VIII, III, 2, 4, 8; iv, 20-21  
(cf. PÉLAGE [PEL.] *Def.* III, éd. Devreesse, p. 19)

*Epistula (Ep.) ad Cyrillum* 11; *Conc. Eph. Coll. Sichard.* 14,  
*ACO I*, v,  
p. 310 ..... VIII, iv, 1  
p. 313 ..... IX, i, 21

## JUSTINIEN (IUST.) EMPEREUR

*In damnationem Trium Capitulorum (In damnationem T.C.  
Lib. Aceph.)*  
..... X, vii, 5, 15

## PROCLUS DE CONSTANTINOPLE (PROC.)

*Epistula 10 ad Iohannem Antiochenum (Ep. 10 ad Ioh.  
Ant.)*,  
*PG* 65, 879 ..... VIII, II, 2-3  
(cf. PÉLAGE [PEL.] *Def.* III, éd. Devreesse, p. 24)

*Epistula (Ep.) 11 ad Maximum*,  
*PG* 65, 879 ..... VIII, II, 6-7; v, 22; X, iv, 26  
(cf. PÉLAGE [PEL.] *Def.* III, éd. Devreesse, p. 24-25)

## THÉODORE DE MOPSUESTE (THEOD. MOPS)

*Commentarius in Ps. 44 (In Ps. 44)*, éd. R. Devreesse, *ST* 93,  
p. 278 ..... IX, i, 6  
p. 286-288 ..... IX, i, 9-13  
p. 289 ..... IX, i, 18

*Commentarius in Matthaeum (In Matth.)* 16, 3, ex  
*Theodreti Apologia*; cf. ABRAMOWSKI, *Reste*,  
p. 64 ..... IX, i, 3; II, 8-14

*Commentarius in Iohannem (In Iob.)* 1, 10; éd. Devreesse, *Essai sur Th. de M.*, p. 314-315; version syriaque, éd. I. M. Voste, *CSCO* 115, p. 32 (texte); *CSCO* 116, p. 22 (trad. lat.)

..... IX, III, 5-6

*Homélie catéchétiques (Hom. Cat.)* VII, 14, trad. Tonneau-Devreesse, *ST* 145,

p. 207 ..... IX, III, 9

*De incarnatione* éd. H.B. Swete, *Th. ep. Mops. in Ep. B. Pauli comm.*, t. 2, Cambridge 1882,

V, 52, p. 292-293 ... IX, III, 10-12

VI, 54, p. 293 ..... IX, III, 21-24

IX, p. 300 ..... IX, v, 21

X, 70, p. 301 ..... IX, III, 29-31

XII, p. 306 ..... IX, III, 34

XV, p. 309 ..... IX, III, 40

*Contra Eunomium* X; cf. éd. H.B. Swete, *ibid.*, p. 322-323; DEVRESSE, *Essai sur Th. de Mops.*, p. 49-50 ..... IX, III, 44

*Contra Apollinarem* IV, éd. Swete, *ibid.*, p. 318-319 ..... IX, IV, 4-9

*De Apollinario et eius haeresi* (perdu), ex Theodreti *Apologia*; cf. ABRAMOWSKI, *Reste*, p. 64; DEVRESSE, *Essai sur Th. de M.*, p. 48-50 ..... X, I, 20-24

*De allegoria et historia ad Cerdonem*, ex Theodreti *Apologia*, cf. ABRAMOWSKI, *Reste*, p. 64 ..... X, I, 29  
(cf. PÉLAGE [PEL.] *Def.* III, éd. Devreesse, p. 4)

THÉODOSE II ET VALENTINIEN III  
(THEODOSIUS ET VALENTINIANUS), EMPEREURS

*Epistula ad Iohannem Antiochenum et Synodum in Antiochia* (*Ep. ad Iob. Ant. et Syn. Orient.*); *Coll. Casin.* 310; *ACO* I, IV, p. 241 ..... IX, III, 12-13

### III. INDEX DES NOMS PROPRES ET GROUPES RELIGIEUX

N.B. - Un index plus détaillé se trouve dans le volume du *CCL* 90A, p. 465-519.

ABRAHAM

X, v, 3

ACÉPHALES

IX, IV, 10; X, I, 18; v, 22

AÉTIENS

VIII, VII, 8

AGRIPPINUS DE CARTHAGE

X, III, 6-7

ALEXANDRE D'ALEXANDRIE

VIII, IV, 7

AMBROISE DE MILAN

VIII, I, 6. 9

AMPHILOQUE D'ICONIUM

VIII, I, 6. 9; IV, 6; VII, 7

ANTHROPOMORPHITES

VIII, VII, 8

ANTIDICOMARITES

VIII, VII, 8

APOLLINAIRE ET APOLLINARISTES

VIII, IV, 25; v, 1-2. 10-11; VII, 7. 18. 32; IX, III, 9. 18. 21. 25. 27; IV, 4; v, 12. 17. 19-20. 22-23. 33; X, I, 20-21. 27; v, 20-21

## ARIUS ET ARIENS

VIII, iv, 5. 15; v, 3-4; vi, 5; IX, iii, 9. 18; v, 22-23; X, i, 20; v, 1-3. 5. 8. 12. 15. 18. 20; vi, 1. 5-7; vii, 7. 12

## ATHANASE D'ALEXANDRIE (voir Index des auteurs)

VIII, i, 5. 9. 14; iv, 6; v, 5. 10; vi, 11; vii, 6. 14. 24; X, v, 1-2. 7. 9. 11-12. 14-15. 18-20. 22; vi, 4. 13-14

## ATTICUS DE CONSTANTINOPE

VIII, i, 6. 9; vi, 7; vii, 7

## AUGUSTIN D'HIPPONE (voir Index des auteurs)

IX, v, 34

## BASIENS

VIII, vii, 18

## BASILE DE CÉSARÉE (voir Index des auteurs)

VIII, i, 5. 9. 14; iv, 6; v, 3. 10; vi, 11; vii, 7. 14; X, vi, 1-2. 4. 13-14

## CÉLESTIN (pape)

X, iv, 11

## CERDON (destinataire d'un ouvrage de Théodore de M.)

X, i, 29

## CHALCÉDOINE (voir CONCILE DE...)

## CONCILE DE CHALCÉDOINE

VIII, i, 12. 14; ii, 8. 12; iii, 6; v, 9-10. 14. 16; vi, 13; vii, 33; IX, i, 1. 5. 14; ii, 4. 14; iii, 13. 21. 32. 43; iv, 1. 12. 16; X, i, 5-8. 11. 13-14. 16-19. 27. 30; ii, 4. 9. 15-16. 18; iii, 1. 9. 22; vii, 1. 6

## CONCILE D'ÉPHÈSE

VIII, iv, 19; IX, iii, 32

## CONCILE DE NICÉE

VIII, i, 5; iv, 7; X, v, 10; vi, 8-9

## CONCILE D'ORIENT (Antioche vers 438)

VIII, i, 1-2. 10-14; ii, 1-2; iii, 1-2; iv, 1. 13-14. 27; v, 18; vii, 24. 27. 29; IX, i, 5. 21; iii, 6; X, i, 16; vii, 7

## CONCILE DE SIRMIMUM

X, vi, 9. 12

## CYPRIEN DE CARTHAGE

X, iii, 5-7

## CYRILLE D'ALEXANDRIE (voir Index des auteurs)

VIII, i, 11; iv, 1. 18-19. 27; v, 18. 27-28; vi, 1-10. 12-13; vii, 23-25. 27-30. 32; IX, i, 5. 21; v, 1-2; X, iv, 2-3. 5. 11. 21. 28; vii, 7

## DAVID (Bible)

VIII, vi, 8; IX, i, 6. 9

## DENYS D'ALEXANDRIE

X, v, 1-3. 6-10. 12. 15. 18-20. 22; vi, 4. 8

## DIODORE DE TARSE

VIII, i, 5; v, 1-3. 5-6. 9-11; vi, 9-12; vii, 1. 3. 5-8. 11. 14. 16. 19. 24. 31

## DOMNUS D'ANTIOCHE (voir Index des auteurs)

VIII, iii, 11; v, 1. 6-7. 9. 18. 27; vii, 24; IX, i, 5; X, iv, 11; vii, 7

## ÉPHÈSE (voir CONCILE D'...)

## ÉPIPHANE DE CHYPRE

VIII, vi, 11; vii, 7

## ÉTIENNE (pape)

X, iii, 5

## EUCHITES (hérétiques = Messaliens)

VIII, vii, 18

## EUNOME ET EUNOMIENS

VIII, iv, 5. 15; vi, 5; vii, 18; IX, iii, 43; X, i, 20; X, vii, 7

- EUPHÉMITES (hérétiques)  
VIII, vii, 18
- EUSTATHE DE BÉRYTE  
VIII, i, 5. 9. 14; iv, 7; vii, 8
- EUTYCHÈS ET EUTYCHIENS  
VIII, i, 8; iv, 23. 25; v, 1. 6-11; vii, 1. 10. 27-28. 31-33; ix, iii, 25. 27. 32-33; iv, 1-3. 16; v, 24; x, i, 5-6. 11-13. 15. 18. 25; ii, 15. 18; iii, 1-3. 11. 13-14; iv, 2. 12. 22. 31; v, 22; vi, 4; vii, 1. 4-5
- FLAVIEN D'ANTIOCHE  
VIII, i, 5. 9; iii, 1; iv, 7; v, 6; vii, 6
- GÉLASE DE CÉSARÉE  
VIII, vii, 7
- GÉLIANUS  
X, vi, 2
- GRATIEN (empereur)  
VIII, vi, 11
- GRÉGOIRE DE NAZIANZE (voir Index des auteurs)  
VIII, i, 5. 8-9. 14; iv, 6. 27; v, 4. 7. 10. 18. 27; vii, 7. 14. 24; ix, i, 5; x, iii, 1; vi, 1-4. 8
- GRÉGOIRE DE NYSSE  
VIII, i, 5. 9. 14; iv, 6; v, 4. 10; vii, 7. 14
- HÉRODE  
ix, iii, 44-45
- HILAIRE (correspondant d'Augustin)  
ix, v, 34
- HILAIRE DE POITIERS (voir Index des auteurs)  
X, vi, 5. 7. 9. 12-14
- IBAS D'ÉDESSE  
VIII, i, 1. 8. 11; ii, 8. 12. 15; iii, 6; iv, 19. 23; v, 9; vi, 12; vii, 8. 10; ix, i, 1; x, i, 6-9. 13; ii, 15; iii, 1-6. 12. 14; iv, 1-3. 18; vi, 4

- IGNACE D'ANTIOCHE  
VIII, i, 5. 9-10. 12-14
- ISAÏE (prophète)  
X, i, 2
- JACQUES (apôtre)  
X, ii, 10
- JEAN (l'évangéliste)  
ix, iii, 5. 30; x, vi, 6
- JEAN-BAPTISTE  
ix, i, 12; iii, 31
- JEAN D'ANTIOCHE (voir Index des auteurs)  
VIII, i, 1. 5. 9-12. 14; ii, 1-2. 7; iii, 11-12; iv, 1; v, 1. 7. 18. 20-21. 23-24. 27; vi, 9; vii, 24. 29; ix, i, 5. 21; iii, 6; x, i, 16; ii, 1. 4. 6-9. 11. 13. 19; iv, 11; v, 19; vii, 7
- JEAN DE CONSTANTINOPLE (CHRYSOSTOME)  
VIII, i, 8-9; iii, 1; v, 5-7. 9-10. 18. 27; vi, 7. 11. 13; vii, 7. 14. 23-24; ix, i, 5; x, iii, 1
- JÉCHONIAS (Bible)  
VIII, vi, 7
- JUDAS  
VIII, vi, 7
- JULIEN (empereur; voir Index des auteurs)  
VIII, vi, 12
- JUSTINIEN (empereur; voir Index des auteurs)  
VIII, iii, 9
- LÉON (pape)  
X, v, 15
- MACÉDONIENS (hérétiques)  
VIII, vii, 8
- MANICHÉENS  
ix, i, 3; iii, 35. 45

- MARTHE ET MARIE  
X, vii, 9
- MARTYRIENS (hérétiques)  
VIII, vii, 8
- MATTHIEU (évangéliste)  
IX, ii, 1
- MAXIME (diacre)  
VIII, ii, 5; v, 22
- MÉLÈCE D'ANTIOCHE  
VIII, iv, 7; v, 4. 10; vii, 7; IX, iii, 24. 26
- MESSALIENS (hérétiques = euchites)  
VIII, vii, 8
- MOÏSE  
X, iv, 27
- NECTAIRE DE CONSTANTINOPLE  
VIII, v, 10; vii, 7
- NESTORIUS ET NESTORIENS  
VIII, ii, 7-9; iv, 10. 16-17. 19. 25; v, 15; vi, 5; vii, 1. 25-32; IX, ii, 4-5; iii, 21. 32-33; iv, 10-13. 15. 17; v, 8-10. 18; X, i, 11-15. 18. 27; ii, 1. 4. 6. 18-19; iii, 3; iv, 5. 11. 25; v, 1. 15-21; vii, 13. 17
- NICÉE (voir CONCILE DE ...)
- PAUL (apôtre)  
VIII, vi, 13; IX, iii, 38; X, ii, 14
- PAUL DE SAMOSATE  
X, vi, 5
- PHILIPPE (apôtre)  
X, iv, 29; vii, 11
- PHOTIN ET PHOTINIENS  
VIII, vii, 18; X, vi, 12

- PHOTIUS DE TYR  
VIII, vii, 8
- PIERRE (apôtre)  
VIII, i, 5. 10; vi, 13; IX, iii, 37; v, 28; X, ii, 14; iv, 6. 15-17
- PIERRE D'ALEXANDRIE  
VIII, vi, 11; vii, 6
- PROCLUS DE CONSTANTINOPLE (voir Index des auteurs)  
VIII, i, 2. 12. 14; ii, 1-4. 8-9. 11-12. 14-15; iii, 3. 11-12; iv, 1-2. 7; v, 18. 20-21. 27; vii, 24. 26; IX, i, 5; X, iv, 1-3. 26
- PROSPER (correspondant d'Augustin)  
IX, v, 34
- SABELLIUS ET SABELLIENS  
IX, i, 2; X, vi, 1
- SACIENS (hérétiques = sataniens)  
VIII, vii, 18
- SAMUEL (Bible)  
VIII, vi, 7
- SEMI-ARIENS  
VIII, vii, 18
- SEMI-EUTYCHIENS  
VIII, vii, 27; IX, iv, 2-3. 9. 11; X, v, 22
- SIRMIUM (voir CONCILE DE)
- SYNOUSIASTES  
VIII, iv, 25; IX, v, 16; X, i, 25; v, 17; vii, 17
- THÉODOTE (diacre de Proclus)  
VIII, ii, 3. 7
- THÉODORE DE MOPSUESTE (voir Index des auteurs)  
VIII, i, 1-3. 5. 8-14; ii, 1-4. 7-12. 14-15; iii, 1. 3. 5-6. 8. 10-11; iv, 1-3. 11-14. 16. 18-20. 22-27; v, 1. 5-15. 18-19.

22-23. 26-28; vi, 1-2. 4-5. 7. 9-10. 12-13; vii, 1. 3. 5-9. 11-12. 14. 16. 19. 23-29. 31-33; IX, i, 1. 5. 8. 14-15. 21-22; ii, 4-5. 14-17; iii, 6. 13. 19. 29. 33. 41. 43. 45; iv, 1-2. 9. 11-12. 14. 16-17; v, 1. 20. 22; X, i, 5-8. 11. 13-16. 19. 25. 27-29; ii, 2-4. 6-7. 9. 11. 13-19; iii, 1-12. 14; iv, 1-3. 5. 7. 9. 11. 13-16. 19. 21-24. 26. 30-31. 33; v, 1. 10. 15. 17-22; vi, 4. 14; vii, 1. 4-5. 7-8. 10-12. 15-22

## THÉOPHILE D'ALEXANDRIE

VIII, v, 5; vii, 6

THÉODOSE I<sup>er</sup> (empereur)

VIII, iii, 1. 5-6; vi, 11

## THÉODOSE II (empereur; voir Index des auteurs)

VIII, iii, 1. 5. 8-12; v, 1. 20

## THÉOTIME DE TOMI

VIII, vii, 7

## THOMAS (apôtre)

X, iv, 20; vii, 11

## TIMOTHÉE D'ALEXANDRIE

VIII, v, 5; vi, 11; vii, 6

## TOBIE (Bible)

IX, v, 11-12

## URANIUS D'HIMÉRIE

VIII, vii, 8

## VALENS (empereur)

VIII, vi, 11

## VALENTINIEN (empereur; voir Index des auteurs)

VIII, iii, 12; vi, 11

## IV. INDEX DES MOTS LATINS

N.B. – Un index plus détaillé se trouve dans le volume du CCL 90A, p. 465-519.

ambiguitas : VIII, iv, 14; X, v, 5. 8  
 anathema : VIII, ii, 2; iii, 6; iv, 9; v, 8. 12. 13. 14; X, iv, 30; vi, 8. 9. 11. 12; vii, 5. 6. 7. 11. 15. 18. 19. 20  
 anathemathizare : VIII, i, 7; ii, 3. 4. 7. 9. 11; iv, 8. 9. 10; v, 1. 22. 23. 24; IX, v, 42; X, v, 10; vi, 4; vii, 5. 7. 10. 15. 19. 22  
 auctor : VIII, iv, 25; IX, iii, 25. 32; v, 2; X, vii, 22  
 auctoritas : VIII, ii, 7; iii, 7; iv, 13. 16; v, 16; vi, 7. 10; vii, 3. 23. 31. 32; IX, ii, 5; iv, 15; v, 6; X, ii, 7; iv, 8. 13. 15; v, 9. 15; vi, 2  
 audacia (audax) : VIII, iv, 9  
 baptizare : IX, v, 25. 27; X, iii, 6; iv, 26  
 blasphemare : X, v, 5  
 blasphemia : VIII, v, 2; IX, v, 6  
 blasphemus : X, ii, 4  
 calumnia : VIII, v, 17; vii, 8; IX, i, 6. 19; iii, 20. 24. 40; iv, 16. 17; v, 8. 10. 21  
 calumniari : VIII, v, 16; IX, v, 2; X, i, 18; ii, 15; iv, 10  
 calumniator : VIII, vii, 3  
 calumniosissimus : VIII, vii, 10; X, vii, 16  
 caro : IX, iii, 7. 8. 18. 31. 42; iv, 4. 7. 13. 14.

- 15; X, v, 13. 16. 19. 20. 21. 22. 23. 30.  
33; VII, 9
- communio : VIII, IV, 18; X, IV, 6
- confessio : VIII, IV, 8. 11; VI, 11; IX, III, 24. 28. 34;  
IV, 10; X, VI, 14
- confusio naturarum,  
confusis naturis : VIII, V, 1. 6. 24; IX, III, 10. 12. 16;  
IV, 10; X, II, 2. 4
- correptio : VIII, V, 19; VII, 3; X, IV, 17; VII, 20
- creatura : X, V, 5; VI, 3
- damnatio  
(condamnatio) : VIII, V, 7. 8; VII, 25; X, IV, 20
- damnare  
(condemnare) : VIII, V, 8. 9. 10. 12. 14. 26. 28; VI, 2. 7.  
10. 11. 12; VII, 11
- definitio : VIII, V, 19; X, VI, 8
- deitas : VIII, V, 1. 6; IX, V, 16. 17. 32
- dignitas : IX, II, 5; V, 15
- diuinitas : VIII, V, 6; IX, III, 4. 36. 37; IV, 2. 11;  
V, 16. 33
- diuisio : IX, III, 16. 17. 18. 19; IV, 15; V, 14
- doctrina : VIII, IV, 11. 21. 27; V, 5. 12. 15; VI, 7;  
VII, 12; IX, I, 21; II, 12; III, 2. 23; IV, 12;  
V, 17; X, I, 12. 16. 26; III, 4. 5. 6. 8. 14;  
VII, 17
- dogma : VIII, IV, 16. 23; V, 1. 2. 3. 5. 6. 9. 12;  
VI, 2; VII, 1. 11. 16. 17. 32; IX, II, 13;  
III, 4. 21; V, 1. 7. 9; X, I, 12. 13. 15. 24;  
II, 7; V, 1. 15. 21; VII, 5. 7. 15
- error : VIII, IV, 16. 26; V, 13; VII, 32; IX, I, 3;  
II, 4; III, 17. 40; IV, 1. 10. 13. 15; V, 6.

8. 18. 24. 27. 28. 30; X, II, 19; III, 7; IV,  
5. 24. 30; V, 1. 17; VI, 1; VII, 3. 5. 8. 12.  
16. 27
- essentia : IX, II, 8. 10; III, 1. 24. 27. 28; IV, 6;  
X, V, 1. 6. 10; X, VI, 5. 6
- exemplum : X, III, 8; V, 2; VII, 20
- falsitas : VIII, II, 1; IX, I, 1; X, I, 25; VI, 3
- fides : VIII, I, 5; III, 9. 13; V, 15. 19; VI, 5. 6.  
9; VII, 1. 4. 19. 21. 24. 31; IX, I, 12. 13.  
16; III, 40. 41. 42; IV, 16; V, 5. 15. 34.  
39. 41; X, I, 18; III, 2. 3. 6; VI, 2. 5. 14;  
VII, 7
- fraus : IX, II, 15
- haeresis : VIII, IV, 27; V, 1; VI, 5; VII, 18; IX,  
III, 32; V, 2; X, I, 12. 20. 21; IV, 1;  
V, 4. 16; VII, 7
- haereticus : VIII, II, 13. 14; III, 2. 8; IV, 5. 11. 13. 15.  
18. 19. 20. 21. 22. 23; V, 2. 5. 8. 14. 15.  
16. 17. 18; VI, 6; VII, 3. 5. 7. 8. 9. 13.  
14. 16. 17. 18. 24. 28. 30; IX, I, 6. 14.  
21; II, 15; III, 5. 8. 10. 17. 19. 24. 29. 33.  
43; IV, 10. 12. 16; V, 2. 6. 7. 24. 31. 41;  
X, I, 2. 19. 27. 28. 30; II, 4. 7. 10. 19;  
III, 4. 5. 6. 7; IV, 1. 4. 5. 7. 20. 25. 26.  
28. 29; V, 11; VI, 3. 4. 5. 7. 13. 14
- humanitas : VIII, V, 1; IX, III, 34. 36; IX, IV, 2. 11;  
IX, V, 32. 33. 34
- ignorantia : IX, II, 6; III, 13
- impietas : VIII, II, 1. 12; IX, I, 15; III, 34; X, IV, 33;  
V, 2. 4. 16
- impius : VIII, VII, 8; IX, V, 8; X, V, 3
- incarnatio : VIII, V, 1; IX, III, 9. 10. 17. 19. 34. 40.  
41. 43; V, 8; X, IV, 25; V, 21

iniuria :	X, vii, 6
insania :	IX, v, 22
inuidia :	IX, i, 19; X, vi, 14
mendacium (mendax) :	IX, i, 5; iii, 22; X, v, 3; vii, 3
mysterium :	IX, iii, 34; v, 25; X, vii, 11
nouitas :	VIII, vii, 27; IX, ii, 3; v, 6
obscuritas :	IX, ii, 15
obscurus :	VIII, iv, 14
offensio Ecclesiae :	VIII, iv, 19; X, iv, 11
orthodoxus :	VIII, ii, 12; vi, 12; vii, 10. 14; IX, v, 3. 4; X, iii, 1; iv, 1. 2. 3. 26. 31; v, 15; vi, 14
passio :	VIII, v, 6; IX, ii, 13. 16; iii, 2
perfidia :	VIII, iv, 19. 25; X, v, 17; vi, 2
persona :	IX, i, 2. 7; X, v, 21
pietas :	VIII, ii, 2. 6. 12; iii, 2; v, 1. 2. 3. 7. 10. 18; vii, 32; IX, i, 6. 7. 8; iii, 23; v, 2. 5. 42; X, i, 20; ii, 4. 14. 15; iii, 13; iv, 33; vi, 14
propheta :	IX, v, 30; X, ii, 19
prophetia :	IX, i, 3. 9. 17; iii, 35. 45
proprietas :	IX, iii, 29
prudentia :	VIII, iv, 27
redemptio :	IX, v, 27
reprehensio :	X, iv, 23; v, 10
sacerdos :	VIII, v, 21; vii, 22

sacrilegium :	VIII, vii, 8
simplex :	IX, iv, 3
subsistentia :	IX, iii, 1; v, 15; X, vi, 2
substantia :	IX, iii, 5. 7. 27; IX, v, 12. 16. 17. 33; X, vi, 6
symbolum :	VIII, vii, 4
testimonium :	VIII, i, 1; v, 19; vi, 7. 11; vii, 1. 3. 4. 14. 33; IX, i, 1; X, i, 26; ii, 6. 7. 11; iv, 10; v, 1
Trinitas :	VIII, vii, 26; IX, i, 2; iii, 28; iv, 17; v, 12. 19
turbare :	VIII, iv, 2. 9. 16
uanitas :	VIII, v, 1
ueritas :	VIII, v, 1. 2. 11; vi, 13. 17. 24; IX, ii, 13; iii, 4. 34. 39; iv, 12. 13. 16; v, 8. 17. 28. 29; X, ii, 6. 11; iv, 24. 31; v, 3. 19; vii, 13
uirtus :	VIII, iv, 27; vii, 12; IX, i, 6. 8. 15. 21; iii, 37; X, ii, 15; v, 2; vi, 3
uoluntas :	IX, v, 36; X, vi, 10; XI, ii, 15; vii, 12. 29. 31. 34. 35. 36. 37
unitas :	VIII, iv, 11; IX, iii, 6. 7; iv, 9. 10. 17; v, 5. 14. 35; X, v, 3
utilitas :	VIII, iv, 8; IX, v, 27; X, ii, 4

## V. INDEX ANALYTIQUE

adoptio : IX, v, 24.25.26.27.28  
 assumptus (susceptus) homo : IX, iii,  
 10.11.12.13.14.15.17.18.19.42.43; iv, 9.15; v, 10.12.35.36  
 consubstantialis : IX, iii, 2.3; v, 16  
 defensio (Ecclesiae) : VIII, iv, 27; X, iii, 14  
 defunctus (in communione, gloria, honore Ecclesiae ~) : VIII,  
 v, 20.28; X, i, 14.17  
 defunctus (in Ecclesiae pace, in episcopatu ~) : VIII, ii, 9.14;  
 iii, 13; iv, 5.15; v, 3.5.8.18; vii, 8; X, i, 11; ii, 7;  
 iv, 15.30; v, 4.15.16; vi, 4; vii, 5.21  
 diuinitas (humanitas) Filii : VIII, v, 1.6; IX, iii, 23  
 Deus ex Deo : IX, ii, 9.17; iii, 1  
 duo filii : VIII, vii, 7.28; IX, i, 2; iii, 1.8.9.13.35.41.42; iv,  
 1.17; X, i, 23;  
 erroris auctor : IX, ii, 4  
 essentia Patris : IX, iii, 26.28  
 Filius Dei : IX, ii, 1.3.6.11.14.16; iii, 24.27.33.34.36.41.42.44;  
 v, 14.32.33.34.36; X, v, 1.6.10; X, vi, 9.12  
 filius hominis : IX, ii, 1; iii, 33  
 forma Dei, ~ serui : IX, iv, 2.9.17  
 homo interior, exterior : IX, v, 14.15.  
 homousion, homoousion : X, v, 5.6.7  
 iudices mortuorum : X, i, 1; vii, 4.15  
 mysterium :  
 ~ incarnationis : VIII, v, 1  
 ~ corporis sanguinis : IX, v, 25

natura :

~ assumpta natura : IX, iii, 12.17  
 ~ una natura ex duabus composita : IX, iv, 2  
 ~ duae naturae, de duabus naturis : VIII, vii, 10.28.30; IX, i,  
 18.19.20; iii, 8.9.19.25.33; iv, 1.10.14; v, 12.16.32.33  
 ~ differentia naturarum : IX, iii, 29  
 ~ adunatio naturarum : IX, iii, 40  
 ~ in duabus naturis (unus idemque) : VIII, iv, 20; IX, iv, 11  
 ~ (eadem) una natura : VIII, v, 1; IX, iii, 3; iv, 9.10.13.14;  
 v, 16.33  
 ~ naturarum proprietates : VIII, iv, 11.20.21; IX, iii, 43  
 ~ utrumque secundum naturam : IX, ii, 2.3.5.7

persona

~ duae personae (alterius personae...alterius) : IX, i, 14.20;  
 iii, 19.33; IX, iv, 14; v, 10.12.13; X, vi, 2  
 ~ personae diuisio : IX, v, 13.14.15.16  
 ~ personae unitas : IX, i, 18.19.21; iv, 17  
 ~ una persona : IX, i, 2.7; iii, 33.40; iv, 13.14.17; v, 10.13  
 ~ tres personae : IX, i, 8; iii, 4  
 pro nobis crucifixum (passum) : VIII, i, 8; vii, 26; IX, iii,  
 1.2.3  
 purus homo, homo tantummodo : IX, i, 8.20; ii, 1.3.6.7.8.16;  
 iii, 1.22.24.25.26.27.34.35.44.45; iv, 11.13.15; v, 14;  
 X, vi, 5; vii, 11

quaternitas : IX, i, 2; iv, 17

sacramentum

~ adoptionis : IX, v, 25.26.27.  
 ~ corporis sanguinis : IX, v, 25.26  
 synodi defensio : VIII, iv, 24; v, 2.8; vi, 1; vii, 1; X, i, 6;  
 ii, 1; iii, 1  
 ~ in destructionem (euacuationem, purgationem) synodi :  
 VIII, iii, 6; iv, 23; v, 14.16; vi, 1; vii, 5; IX, i, 1.14;  
 ii, 4; iii, 5.13; iv, 15; X, i, 10.15; vii, 2.16

uerborum sonus : VIII, vi, 7; IX, v, 23

Vnigenitus : IX, i, 6.8; ii, 9.14.16.17; iii, 1.4.22.23; v, 14

## TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	7	
INTRODUCTION AUX LIVRES VIII-X.....	9	
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	14	
TEXTES ET TRADUCTION		
LIVRE VIII. THÉODORE N'A JAMAIS ÉTÉ CONDAMNÉ PAR LES PÈRES.....		18
I. Lettre de Jean d'Antioche et du synode d'Orient à Proclus.....	18	
II. Proclus n'a pas mal parlé de Théodore dans sa réponse aux Orientaux.....	28	
III. Lettre du synode d'Orient à Théodose II et réponse de l'empereur.....	36	
IV. Lettre du synode d'Orient à Cyrille contre la condamnation de Théodore.....	46	
V. Domnus d'Antioche loue Théodore dans la Synodale à Théodose.....	62	
Il faut suivre le jugement des Pères sur Théodore	67	
VI. Comment juger les avis différents de Cyrille sur Théodore.....	82	
VII. Si Théodore avait été soupçonné d'hérésie, les Pères ne l'auraient pas caché.....	90	
Le concile a eu raison de suivre les avis des Pères plutôt que ceux de Cyrille.....	103	
LIVRE IX. L'ORTHODOXIE DE THÉODORE D'APRÈS SES ÉCRITS.....		114
I. Commentaire du Psaume 44.....	119	
II. Commentaire sur Matthieu.....	128	

III. Commentaire sur l'Évangile de Jean .....	140
Traité sur l'Incarnation .....	145
Contre Eunome .....	169
IV. La comparaison de l'âme et du corps .....	170
Contre Apollinaire .....	173
V. Il faut interpréter les textes obscurs par ceux qui sont clairs .....	182
LIVRE X. MALGRÉ DES ERREURS, THÉODORE NE PEUT ÊTRE CONDAMNÉ .....	208
I. Les soupçons des eutychiens contre le concile sont à rejeter .....	208
II. Théodore a une fois corrigé publiquement ses paroles .....	226
III. Le concile pouvait ignorer les opinions douteuses de Théodore .....	238
IV. Le concile ne pouvait condamner Théodore mort dans la paix de l'Église .....	248
V. Athanase n'a pas condamné Denys d'Alexandrie	268
VI. Basile n'a pas condamné Grégoire le Thaumaturge .....	282
L'avis d'Hilaire de Poitiers sur les conciles d'Antioche et de Sirmium .....	285
VII. Les défauts de l'anathème porté contre Théodore .....	292
Théodore n'a pas mérité la condamnation portée sous anathème .....	303
INDEX	
I. Index scripturaire .....	309
II. Index des auteurs anciens cités .....	311
III. Index des noms propres et groupes religieux ..	315
IV. Index des mots latins .....	323
V. Index analytique .....	328
TABLE DES MATIÈRES .....	331

## SOURCES CHRÉTIENNES

Fondateurs: † H. de Lubac, s.j.  
 † J. Daniélou, s.j.  
 † C. Mondésert, s.j.  
 Directeur: J.-N. Guinot

Dans la liste qui suit, dite «liste alphabétique», tous les ouvrages sont rangés par nom d'auteur ancien, les numéros précisant pour chacun l'ordre de parution depuis le début de la collection. Pour une information plus complète, on peut se procurer deux autres listes au secrétariat de «Sources Chrétiennes» - 29, rue du Plat, 69002 Lyon (France) - Tél. : 04 72 77 73 50 :

1. la «liste numérique», qui présente les volumes et leurs auteurs actuels d'après les dates de publication; elle indique les réimpressions et les ouvrages momentanément épuisés ou dont la réédition est préparée.
2. la «liste thématique», qui présente les volumes d'après les centres d'intérêt et les genres littéraires : exégèse, dogme, histoire, correspondance, apologétique, etc.

### LISTE ALPHABÉTIQUE (1-484)

ACTES DE LA CONFÉRENCE DE CARTHAGE : 194, 195, 224 et 373	APPONIUS Commentaire sur le Cantique des Cantiques, - III : 420 - IV-VIII : 421 - IX-XII : 430
ADAM DE PERSEIGNE Lettres, I : 66	ARISTÉE Lettre à Philocrate : 89
AELRED DE RIEVAULX Quand Jésus eut douze ans : 60 La Vie de recluse : 76	ARISTIDE Apologie : 470
AMBROISE DE MILAN Apologie de David : 239 Des mystères : 25 bis Des sacrements : 25 bis Explication du Symbole : 25 bis La Pénitence : 179 Sur S. Luc : 45 et 52	ATHANASE D'ALEXANDRIE Deux apologies : 56 bis Discours contre les païens : 18 bis Votr «Histoire acéphale» : 317 Lettres à Sérapion : 15 Sur l'incarnation du Verbe : 199 Vic d'Antoine : 400
AMÉDÉE DE LAUSANNE Huit homélies mariales : 72	ATHÉNAGORE Supplique au sujet des chrétiens : 379 Sur la résurrection des morts : 379
ANSELME DE CANTORBÉRY Pourquoi Dieu s'est fait homme : 91	AUGUSTIN Commentaire de la Première Épître de S. Jean : 75 Sermons pour la Pâque : 116
ANSELME DE HAVELBERG Dialogues, I : 118	AVIT DE VIENNE Histoire spirituelle, I : 444
APHRAATE LE SAGE PERSAN Exposés : 349 et 359	
APOCALYPSE DE BARUCH : 144 et 145	
APOPTHEGMES DES PÈRES, - I : 387 - II : 474	

BARNABÉ (ÉPÎTRE DE) : 172  
 BARSANUPHE ET JEAN DE GAZA  
 Correspondance,  
 - vol. I : 426 et 427  
 - vol. II : 450 et 451  
 - vol. III : 468  
 BASILE DE CÉSARÉE  
 Contre Eunome : 299 et 305  
 Homélie sur l'Hexaéméron : 26 bis  
 Sur le Baptême : 357  
 Sur l'origine de l'homme : 160  
 Traité du Saint-Esprit : 17 bis  
 BASILE DE SÉLEUCIE  
 Homélie pascalle : 187  
 BAUDOUIN DE FORD  
 Le Sacrement de l'autel : 93 et 94  
 BÈDE LE VÉNÉRABLE  
 Le Tabernacle : 475  
 BENOÎT DE NURSIE  
 La Règle : 181-186  
 BERNARD DE CLAIRVAUX  
 Introduction aux Œuvres complètes :  
 380  
 A la louange de la Vierge Mère : 390  
 L'Amour de Dieu : 393  
 La Conversion : 457  
 Éloge de la nouvelle chevalerie : 367  
 La Grâce et le Libre Arbitre : 393  
 Lettres, 1-41 : 425  
 - 42-91 : 458  
 Le Précepte et la Dispense : 457  
 Sermons pour l'année,  
 - I.1 : 480  
 - I.2 : 481  
 Sermons sur le Cantique,  
 - 1-15 : 414  
 - 16-32 : 431  
 - 33-50 : 452  
 - 51-68 : 472  
 Vie de S. Malachie : 367  
 CALLINICOS  
 Vie d'Hypatios : 177  
 CASSIEN, voir Jean Cassien  
 CÉSAIRE D'ARLES  
 Œuvres monastiques,  
 - I. Œuvres pour les moniales : 345  
 - II. Œuvres pour les moines : 398  
 Sermons au peuple : 175, 243 et 330  
 Sermons sur l'Écriture, 81-105 : 447  
 CHAÎNE PALESTINIENNE SUR LE PSAUME 118 :  
 189 et 190  
 CHARTREUX  
 Lettres des premiers chartreux : 88  
 et 274  
 CHROMACE D'AQUILÉE  
 Sermons : 154 et 164

CLAIRE D'ASSISE  
 Écrits : 325  
 CLÉMENT D'ALEXANDRIE  
 Extraits de Théodote : 23  
 Le Pédagogue : 70, 108 et 158  
 Protreptique : 2 bis  
 Stromate,  
 - I : 30  
 - II : 38  
 - IV : 463  
 - V : 278 et 279  
 - VI : 446  
 - VII : 428  
 CLÉMENT DE ROME  
 Épître aux Corinthiens : 167  
 CONGILES GAULOIS DU IV<sup>e</sup> SIÈCLE : 241  
 CONCILES MÉROVINGIENS (CANONS DES) :  
 353 et 354  
 CONSTANCE DE LYON  
 Vie de S. Germain d'Auxerre : 112  
 CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES : 320, 329  
 et 336  
 COSMAS INDICOPLEUSTÈS  
 Topographie chrétienne : 141, 159  
 et 197  
 CYPRIEN DE CARTHAGE  
 A Démétrien : 467  
 A Donat : 291  
 La Bienfaisance et les Aumônes : 440  
 La Vertu de patience : 291  
 CYRILLE D'ALEXANDRIE  
 Contre Julien, I-II : 322  
 Deux dialogues christologiques : 97  
 Dialogues sur la Trinité : 231, 237 et  
 246  
 Lettres festales,  
 - I-VI : 372  
 - VII-XI : 392  
 - XII-XVI : 434  
 CYRILLE DE JÉRUSALEM  
 Catéchèses mystagogiques : 126  
 DÉFENSOR DE LIGUÉ  
 Livre d'étincelles : 77 et 86  
 DENYS L'ARÉOPAGITE  
 La Hiérarchie céleste : 58 bis  
 DEUX HOMÉLIES ANOMÉENNES POUR L'OC-  
 TAVE DE PAQUES : 146  
 DHUODA  
 Manuel pour mon fils : 225 bis  
 DIADOQUE DE PHOTICÉ  
 Œuvres spirituelles : 5 bis  
 DIDYME L'AVEUGLE  
 Sur la Genèse : 233 et 244  
 Sur Zacharie : 83, 84 et 85  
 Traité du Saint-Esprit : 386

A DIOGNÈTE : 33 bis  
 DOCTRINE DES DOUZE APÔTRES (DIDA-  
 CHÉ) : 248 bis  
 DOROTHÉE DE GAZA  
 Œuvres spirituelles : 92  
 ÉGÉRIE  
 Journal de voyage : 296  
 ÉPHREM DE NISIBE  
 Commentaire de l'Évangile concor-  
 dant ou Diatessaron : 121  
 Hymnes sur la Nativité : 459  
 Hymnes sur le Paradis : 137  
 EUDOCIE, PATRICIUS, OPTIMUS, CÔME DE  
 JÉRUSALEM  
 Centons homériques : 437  
 EUGIPPE  
 Vie de S. Séverin : 374  
 EUNOME  
 Apologie : 305  
 EUSÈBE DE CÉSARÉE  
 Voir PAMPHILE, Apologie pour Ori-  
 gène : 464 et 465  
 Contre Hiéroclès : 333  
 Histoire ecclésiastique,  
 Introduction et index : 73  
 - I-IV : 31  
 - V-VII : 41  
 - VIII-X : 55  
 Préparation évangélique,  
 - I : 206  
 - II-III : 228  
 - IV-V, 17 : 262  
 - V, 18-VI : 266  
 - VII : 215  
 - VIII-X : 369  
 - XI : 292  
 - XII-XIII : 307  
 - XIV-XV : 338  
 ÉVAGRE LE PONTIQUE  
 Le Gnostique : 356  
 Scholies à l'Écclésiaste : 397  
 Scholies aux Proverbes : 340  
 Sur les pensées : 438  
 Traité pratique : 170 et 171  
 ÉVANGILE DE PIERRE : 201  
 EXPOSITIO TOTIUS MUNDI : 124  
 FACUNDUS D'HERMIANE  
 Défense des Trois Chapitres,  
 - I-II : 471  
 - III-IV : 478  
 - V-VII : 479  
 - VIII-X : 484  
 FIRMUS DE CÉSARÉE  
 Lettres : 350  
 FRANÇOIS D'ASSISE  
 Écrits : 285

GALAND DE REIGNY  
 Parabolaires : 378  
 Petit livre de proverbes : 436  
 GÉLASE I<sup>er</sup>  
 Lettre contre les Lupercales et dix-  
 huit messes : 65  
 GEOFFROY D'AUXERRE  
 Entretien de Simon-Pierre avec Jésus :  
 364  
 GERTRUDE D'HELFTA  
 Les Exercices : 127  
 Le Héraut : 139, 143, 255 et 331  
 GRÉGOIRE DE NAREK  
 Le Livre de prières : 78  
 GRÉGOIRE DE NAZIANZE  
 Discours,  
 - 1-3 : 247  
 - 4-5 : 309  
 - 6-12 : 405  
 - 20-23 : 270  
 - 24-26 : 284  
 - 27-31 : 250  
 - 32-37 : 318  
 - 38-41 : 358  
 - 42-43 : 384  
 Lettres théologiques : 208  
 La Passion du Christ : 149  
 GRÉGOIRE DE NYSSE  
 La Création de l'homme : 6  
 Discours catéchétique : 453  
 Homélie sur l'Écclésiaste : 416  
 Lettres : 363  
 Sur les titres des psaumes : 466  
 Traité de la virginité : 119  
 Vie de Moïse : 1 bis  
 Vie de sainte Macrine : 178  
 GRÉGOIRE LE GRAND  
 Commentaire sur le Cantique : 314  
 Dialogues : 251, 260 et 265  
 Homélie sur Ézéchiël : 327 et 360  
 Morales sur Job,  
 - I-II : 32 bis  
 - XI-XIV : 212  
 - XV-XVI : 221  
 - XXVIII-XXIX : 476  
 Registre des Lettres : 370, 371  
 Règle pastorale : 381 et 382  
 GRÉGOIRE LE GRAND (PIERRE DE CAVA)  
 Commentaire sur le Premier Livre des  
 Rois : 351, 391, 432, 449, 469,  
 482  
 GRÉGOIRE LE THAUMATURGE  
 Remerciement à Origène : 148  
 GUERRIC D'IGNY  
 Sermons : 166 et 202

GUIGUES I<sup>er</sup> LE CHARTREUX  
 Les Coutumes de Chartreuse : 313  
 Méditations : 308  
 GUIGUES II LE CHARTREUX  
 Lettre sur la vie contemplative : 163  
 Douze méditations : 163  
 GUILLAUME DE BOURGES  
 Livre des guerres du Seigneur : 288  
 GUILLAUME DE SAINT-THIERRY  
 Exposé sur le Cantique : 82  
 Lettre aux Frères du Mont-Dieu : 223  
 Le Miroir de la foi : 301  
 Oraisons méditatives : 324  
 Traité de la contemplation de Dieu : 61  
 HERMAS  
 Le Pasteur : 53 bis  
 HERMIAS  
 Satire des philosophes païens : 388  
 HÉSYCHIUS DE JÉRUSALEM  
 Homélie pascale : 187  
 HILAIRE D'ARLES  
 Vie de S. Honorat : 235  
 HILAIRE DE POITIERS  
 Commentaire sur le Psaume 118 : 344 et 347  
 Contre Constance : 334  
 Sur Matthieu : 254 et 258  
 Traité des Mystères : 19 bis  
 La Trinité : 443, 448 et 462  
 HIPPOLYTE DE ROME  
 Commentaire sur Daniel : 14  
 La Tradition apostolique : 11 bis  
 HISTOIRE «ACÉPHALE» ET INDEX SYRIAQUE  
 DES LETTRES FESTALES D'ATHANASE  
 D'ALEXANDRIE : 317  
 HOMÉLIES PASCALES : 27, 36 et 48  
 HONORAT DE MARSILLE  
 Vie d'Hilaire d'Arles : 404  
 HUGUES DE BALMA  
 Théologie mystique : 408 et 409  
 HUGUES DE SAINT-VICTOR  
 Six opuscules spirituels : 155  
 HYDACE  
 Chronique : 218 et 219  
 IGNACE D'ANTIOCHE  
 Lettres : 10 bis  
 IRÉNÉE DE LYON  
 Contre les hérésies,  
 - I : 263 et 264  
 - II : 293 et 294  
 - III : 210 et 211  
 - IV : 100 (2 vol.)  
 - V : 152 et 153  
 Démonstration de la prédication apostolique : 406

ISAAC DE L'ÉTOILE  
 Sermons,  
 - 1-17 : 130  
 - 18-39 : 207  
 - 40-55 : 339  
 ISIDORE DE PÉLUSE  
 Lettres,  
 - I : 422  
 - II : 454  
 JEAN D'APAMÉE  
 Dialogues et traités : 311  
 JEAN DE BÉRYTE  
 Homélie pascale : 187  
 JEAN CASSIEN  
 Conférences : 42, 54 et 64  
 Institutions : 109  
 JEAN CHRYSOSTOME  
 A Théodore : 117  
 A une jeune veuve : 138  
 Commentaire sur Isaïe : 304  
 Commentaire sur Job : 346 et 348  
 Homélie sur Ozias : 277  
 Huit catéchèses baptismales : 50  
 Lettre d'exil : 103  
 Lettres à Olympias : 13 bis  
 Panégyriques de S. Paul : 300  
 Sermons sur la Genèse : 433  
 Sur Babylas : 362  
 Sur l'égalité du Père et du Fils : 396  
 Sur l'incompréhensibilité de Dieu : 28 bis  
 Sur la providence de Dieu : 79  
 Sur la vaine gloire et l'éducation des enfants : 188  
 Sur le mariage unique : 138  
 Sur le sacerdoce : 272  
 Trois catéchèses baptismales : 366  
 La Virginité : 125  
 PSEUDO-CHRYSOSTOME  
 Homélie pascale : 187  
 JEAN DAMASCÈNE  
 Écrits sur l'Islam : 383  
 Homélie sur la Nativité et la Dormition : 80  
 JEAN MOSCHUS  
 Le Pré spirituel : 12  
 JEAN SCOT  
 Commentaire sur l'Évangile de Jean : 180  
 Homélie sur le Prologue de Jean : 151  
 JÉRÔME  
 Apologie contre Rufin : 303  
 Commentaire sur Jonas : 323  
 Commentaire sur S. Matthieu : 242 et 259  
 Débat entre un Luciférien et un Orthodoxe : 473

JONAS D'ORLÉANS  
 Le Métier de roi : 407  
 JULIEN DE VÉZELAY  
 Sermons : 192 et 193  
 LACTANCE  
 La Colère de Dieu : 289  
 De la mort des persécuteurs : 39 (2 vol.)  
 Épitomé des Institutions divines : 335  
 Institutions divines,  
 - I : 326  
 - II : 337  
 - IV : 377  
 - V : 204 et 205  
 L'Ouvrage du Dieu créateur : 213 et 214  
 LÉON LE GRAND  
 Sermons,  
 - 1-19 : 22 bis  
 - 20-37 : 49 bis  
 - 38-64 : 74 bis  
 - 65-98 : 200  
 LÉONCE DE CONSTANTINOPLE  
 Homélie pascale : 187  
 LIVRE DES DEUX PRINCIPES : 198  
 PSEUDO-MACAIRE  
 Œuvres spirituelles, I : 275  
 MANUEL II PALÉOLOGUE  
 Entretien avec un musulman : 115  
 MARC LE MOINE  
 Traités : 445 et 455  
 MARIUS VICTORINUS  
 Traités théologiques sur la Trinité : 68 et 69  
 MAXIME LE CONFESSEUR  
 Centuries sur la Charité : 9  
 MÉLANIE, voir VIE  
 MÉLITON DE SARDES  
 Sur la Pâque : 123  
 MÉTHODE D'OLYMPE  
 Le Banquet : 95  
 NERSÈS ŠNORHALI  
 Jésus, Fils unique du Père : 203  
 NICÉTAS STÉTHATOS  
 Opuscules et Lettres : 81  
 NICOLAS CABASILAS  
 Explication de la divine liturgie : 4 bis  
 La Vie en Christ : 355 et 361  
 NIL D'ANCYRE  
 Commentaire sur le Cantique des Cantiques, I : 403

OPTAT DE MILÈVE  
 Traité contre les donatistes,  
 - III : 412  
 - III-VII : 413  
 ORIGÈNE  
 Commentaire sur le Cantique : 375 et 376  
 Commentaire sur S. Jean,  
 - IV : 120 bis  
 - VI-X : 157  
 - XIII : 222  
 - XIX-XX : 290  
 - XXVIII et XXXII : 385  
 Commentaire sur S. Matthieu, X-XI : 162  
 Contre Celse : 132, 136, 147, 150 et 227  
 Entretien avec Héraclide : 67  
 Homélie sur la Genèse : 7 bis  
 Homélie sur l'Exode : 321  
 Homélie sur le Lévitique : 286 et 287  
 Homélie sur les Nombres,  
 - IX : 415  
 - XI-XX : 442  
 - XX-XXVIII : 461  
 Homélie sur Josué : 71  
 Homélie sur les Juges : 389  
 Homélie sur Samuel : 328  
 Homélie sur les Psaumes 36 à 38 : 411  
 Homélie sur le Cantique : 37 bis  
 Homélie sur Jérémie : 232 et 238  
 Homélie sur Ézéchiel : 352  
 Homélie sur S. Luc : 87  
 Lettre à Africanus : 302  
 Lettre à Grégoire : 148  
 Philocalie : 226 et 302  
 Traité des principes : 252, 253, 268, 269 et 312  
 PACIEN DE BARCELONE  
 Écrits : 410  
 PALLADIOS  
 Dialogue sur la vie de Jean Chrysostome : 341 et 342  
 PAMPHILE, EUSÈBE DE CÉSARÉE  
 Apologie pour Origène : 464 et 465  
 PASSION DE PÉRPÉTUE ET DE FÉLICITÉ *sutvi*  
 des ACTES : 417  
 PATRICK  
 Confession : 249  
 Lettre à Coroticus : 249  
 PAULIN DE PELLA  
 Poème d'action de grâces : 209  
 Prière : 209  
 PHILON D'ALEXANDRIE  
 La Migration d'Abraham : 47  
 PSEUDO-PHILON  
 Les Antiquités bibliques : 229 et 230  
 Prédications synagogales : 435

PHILOXÈNE DE MABBOUG  
Homélie : 44

PIERRE DAMIEN  
Lettre sur la toute-puissance divine :  
191

PIERRE DE CAVA (voir GRÉGOIRE LE  
GRAND)

PIERRE DE CELLE  
L'École du cloître : 240

POLYCARPE DE SMYRNE  
Lettres et Martyre : 10 bis

PTOLÉMÉE  
Lettre à Flora : 24 bis

QUATORZE HOMÉLIES DU IX<sup>e</sup> SIÈCLE : 161

QUESTIONS D'UN PAÏEN À UN CHRÉTIEN :  
401 et 402

QUODVULTEUS  
Livre des promesses : 101 et 102

LA RÈGLE DU MAÎTRE : 105-107

LES RÈGLES DES SAINTS PÈRES : 297 et 298

RICHARD DE SAINT-VICTOR  
Les Douze Patriarches : 419  
La Trinité : 63

RICHARD ROLLE  
Le Chant d'amour : 168 et 169

RITUELS  
Rituel cathare : 236  
Trois antiques rituels du Baptême : 59

ROMANOS LE MÉLODE  
Hymnes : 99, 110, 114, 128, 283

RUFIN D'AQUILÉE  
Les Bénédiction des patriarches : 140

RUPERT DE DEUTZ  
Les Œuvres du Saint-Esprit,  
- III : 131  
- III-IV : 165

SALVIEN DE MARSEILLE  
Œuvres : 176 et 220

SCOLIES ARIENNES SUR LE CONCILE D'AQUILÉE :  
267

SOCRATE DE CONSTANTINOPE  
Histoire ecclésiastique, I : 477

SOZOMÈNE  
Histoire ecclésiastique,  
- III : 306  
- III-IV : 418

SULPICE SÈVÈRE  
Chroniques : 441  
Vie de S. Martin : 133-135

SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIE  
Catéchèses : 96, 104 et 113  
Chapitres théologiques, gnostiques et  
pratiques : 51 bis  
Hymnes : 156, 174 et 196  
Traité théologiques et éthiques : 122  
et 129

SYMÉON LE STUDITE  
Discours ascétique : 460

TARGUM DU PENTATEUQUE : 245, 256,  
261, 271 et 282

TERTULLIEN  
A son épouse : 273  
La Chair du Christ : 216 et 217  
Contre Hermogène : 439  
Contre les valentiniens : 280 et 281  
Contre Marcion,

- I : 365  
- II : 368  
- III : 399  
- IV : 456  
- V : 483

De la patience : 310  
De la prescription contre les héré-  
tiques : 46

Exhortation à la chasteté : 319  
Le Mariage unique : 343

La Pénitence : 316  
La Pudicité : 394 et 395  
Les Spectacles : 332  
La Toilette des femmes : 173  
Traité du Baptême : 35  
Le Voile des vierges : 424

THÉODORET DE CYR  
Commentaire sur Isaïe : 276, 295 et  
315  
Correspondance : 40, 98, 111 et 429  
Histoire des moines de Syrie : 234 et  
257  
Thérapeutique des maladies hellé-  
niques : 57 (2 vol.)

THÉODOTE  
Extraits (Clément d'Alex.) : 23

THÉOPHILE D'ANTIOCHE  
Trois livres à Autolykus : 20

VICTORIN DE POËTOVIO  
Sur l'Apocalypse et autres écrits : 423

VIE D'OLYMPIAS : 13 bis

VIE DE SAINTE MÉLANIE : 90

VIE DES PÈRES DU JURA : 14

## SOUS PRESSE

BÈDE LE VÉNÉRABLE, **Histoire ecclésiastique du peuple anglais**. A. Crépin,  
M. Lapidge, P. Monat.

BERNARD DE CLAIRVAUX, **Sermons divers**, 1-22. F. Callerot, P.-Y. Emery.

FULGENCE DE RUSPE, **Lettres**. D. Bachelet.

GRÉGOIRE LE GRAND, **Homélie sur les Évangiles**. Tome I. R. Étaix, B. Judic,  
C. Morel.

**Livre d'heures ancien du Sinaï**. M. Ajjoub.

TYCONIUS, **Livre des règles**. J.-M. Vercruysse.

## PROCHAINES PUBLICATIONS

AMBROISE DE MILAN, **Caïn et Abel**. M. Ferrari, L. Pizzolato, M. Poirier.  
**Code Théodosien, Livre XVI**. R. Delmaire, K.L. Noethlichs, F. Richard.

CYRILLE D'ALEXANDRIE, **Lettres festales**. Tome IV. P. Évieux, M. Forrat.

JEAN CHRYSOSTOME, **Lettres d'exil**. R. Delmaire, A.-M. Malingrey (†).

JÉRÔME, **Homélie sur Marc**. J.-L. Gourdain.

JÉRÔME, **Trois vies de moines**. P. Leclerc, E. Morales, A. de Vogüé.

ORIGÈNE, **Exhortation au martyre**. C. Morel, C. Noce.

## RÉIMPRESSIONS RÉALISÉES EN 2003

7 bis. ORIGÈNE, **Homélie sur la Genèse**. H. de Lubac, L. Doutreleau.

27. **Homélie pascale**. Tome I. P. Nautin.

36. **Homélie pascale**. Tome II. P. Nautin.

116. AUGUSTIN D'HIPPONE, **Sermons sur la Pâque**. S. Poque.

196. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIE, **Hymnes**. Tome III. J. Koder, J. Paramelle,  
L. Neyrand.

285. FRANÇOIS D'ASSISE, **Écrits**. T. Desbonnets, J.-F. Godet, T. Matura, D. Vorreux.

325. CLAIRE D'ASSISE, **Écrits**. M.-F. Becker, J.-F. Godet, T. Matura.

## RÉIMPRESSIONS PRÉVUES EN 2004

2 bis. CLÉMENT D'ALEXANDRIE, **Protreptique**. C. Mondésert, A. Plassard.

19 bis. HILAIRE DE POITIERS, **Traité des mystères**. P. Brisson.

37 bis. ORIGÈNE, **Homélie sur le Cantique**. O. Rousseau.

48. **Homélie pascale**. Tome III. F. Floëri, P. Nautin.

50. JEAN CHRYSOSTOME, **Huit catéchèses baptismales inédites**. A. Wenger.

54. JEAN CASSIEN, **Conférences**. Tome II. E. Pichery.

74 bis. LÉON LE GRAND, **Sermons 38-64**. Tome II. R. Dolle.

126 bis. CYRILLE DE JÉRUSALEM, **Catéchèses mystagogiques**. A. Piédagniel,  
P. Paris.

222. ORIGÈNE, **Commentaire sur S. Jean**. Tome III. C. Blanc.

223. GUILLAUME DE SAINT-THIERRY, **Lettre aux Frères du Mont-Dieu (Lettre  
d'or)**. J. Déchanet.

400. ATHANASE D'ALEXANDRIE, **Vie d'Antoine**. G.J.M. Bartelink.

(Paru également en 2003, dans la collection «Sagesses Chrétiennes»,  
EUSÈBE DE CÉSARÉE, **Histoire ecclésiastique**, en traduction seule.)

Également aux Éditions du Cerf:

LES ŒUVRES DE PHILON D'ALEXANDRIE  
publiées sous la direction de

R. ARNALDEZ, C. MONDÉSERT, J. POUILLOUX.

Texte original et traduction française

1. Introduction générale, De opificio mundi. R. Arnaldez.
2. Legum allegoriae. C. Mondésert.
3. De cherubim. J. Gorez.
4. De sacrificiis Abelis et Caini. A. Méasson.
5. Quod deterius potiori insidiari solet. I. Feuer.
6. De posteritate Caini. R. Arnaldez.
- 7-8. De gigantibus. Quod Deus sit immutabilis. A. Mosès.
9. De agricultura. J. Pouilloux.
10. De plantatione. J. Pouilloux.
- 11-12. De ebrietate. De sobrietate. J. Gorez.
13. De confusione linguarum. J.-G. Kahn.
14. De migratione Abrahami. J. Cazeaux.
15. Quis rerum divinarum heres sit. M. Harl.
16. De congressu eruditionis gratia. M. Alexandre.
17. De fuga et inventione. E. Starobinski-Safran.
18. De mutatione nominum. R. Arnaldez.
19. De somniis. P. Savinel.
20. De Abrahamo. J. Gorez.
21. De Iosepho. J. Laporte.
22. De vita Mosis. R. Arnaldez, C. Mondésert, J. Pouilloux, P. Savinel.
23. De Decalogo. V. Nikiprowetzky.
24. De specialibus legibus. Livres I-II. S. Daniel.
25. De specialibus legibus. Livres III-IV. A. Mosès.
26. De virtutibus. R. Arnaldez, A.-M. Vérilhac, M.-R. Serval, P. Delobre.
27. De praemiis et poenis. De execrationibus. A. Beckaert.
28. Quod omnis probus liber sit. M. Petit.
29. De vita contemplativa. F. Daumas et P. Miquel.
30. De aeternitate mundi. R. Arnaldez et J. Pouilloux.
31. In Flaccum. A. Pelletier.
32. Legatio ad Caicum. A. Pelletier.
33. Quaestiones in Genesim et in Exodum. Fragmenta graeca. F. Petit.
- 34 A. Quaestiones in Genesim, I-II (e vers. armen.). Ch. Mercier.
- 34 B. Quaestiones in Genesim, III-IV (e vers. armen.). Ch. Mercier et F. Petit.
- 34 C. Quaestiones in Exodum, I-II (e vers. armen.). A. Terian.
35. De Providentia, I-II. M. Hadas-Lebel.
36. Alexander vel De animalibus (e vers. armen.). A. Terian.

Composition  
Abbaye de Melleray

C.C.S.O.M.

44520 La Meilleraye-de-Bretagne

*Cet ouvrage  
a été reproduit  
et achevé d'imprimer  
en octobre 2004  
par l'Imprimerie Floch  
53100 - Mayenne.*

*Dépôt légal : octobre 2004.  
N° d'imprimeur : 60976.  
N° d'éditeur : 13113.  
Imprimé en France*

Autres textes théologiques  
dans «Sources Chrétiennes»

- BASILE DE CÉSARÉE, **Sur le Saint-Esprit** : 17
- —, **Contre Eunome** : 299 et 305
- CYRILLE D'ALEXANDRIE, **Deux dialogues christologiques** : 97
- —, **Dialogues sur la Trinité** : 231, 237 et 246
- GRÉGOIRE DE NAZIANZE, **Lettres théologiques** : 208
- —, **Discours 27-31** : 250; **38-41** : 358 (entre autres)
- JEAN CHRYSOSTOME, **Sur l'incompréhensibilité de Dieu** : 28
- —, **Sur l'égalité du Père et du Fils** : 396
- MARIUS VICTORINUS, **Traité théologique sur la Trinité** : 68 et 69
- DEUX HOMÉLIES ANOMÉENNES POUR L'OCTAVE DE PÂQUES : 146

DERNIERS OUVRAGES PARUS

480. BERNARD DE CLAIRVAUX, **Sermons pour l'année** (Œuvres complètes, t. XV.1). I. Huille, M. Lamy, A. Solignac.
481. BERNARD DE CLAIRVAUX, **Sermons pour l'année** (Œuvres complètes, t. XV.2). I. Huille, M. Lamy, A. Solignac.
482. GRÉGOIRE LE GRAND (PIERRE DE CAVA), **Commentaire sur le Premier Livre des Rois**, tome VI. A. de Vogüé.
483. TERTULLIEN, **Contre Marcion**, tome V. R. Braun, C. Moreschini.